Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Brigham Young University

https://archive.org/details/annuairedelanobl01pari

ANNUAIRE

DE

LA PAIRIE ET DE LA NOBLESSE

DE FRANCE

ET DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE.

IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.

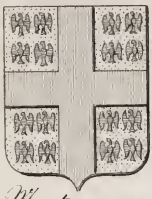

Montmorency

Rohan

Empire

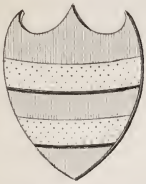

Harcourt

Gontaut-Biron

d'Arc

La Trimoille

Clermont-Tonnerre

Mailly

Choiseul

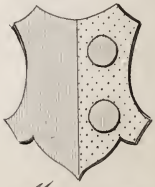

Montesquiou

Rochechouart

Letewtre-Maurisset. Sculp.

CS
404
A62x
Vol. 1

AUG 10 1960

ANNUAIRE

DE

LA PAIRIE ET DE LA NOBLESSE

DE FRANCE

ET DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. BOREL D'HAUTERIVE,

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE.

GENEALOGICAL SOCIETY
OF THE CHURCH OF JESUS CHRIST
OF LATTER-DAY SAINTS
62342

ANNÉE 1843.

PARIS.

AU BUREAU DE LA REVUE HISTORIQUE
DE LA NOBLESSE,
RUE BLEUE, 28.

DATE MICROFILMED
6 Dec. 86
ITEM # 1
PROJECT and ROLL # AEB 4-100 # 367
G. S. CALL # 118174

Les recherches et les travaux entrepris depuis plusieurs années dans l'intérêt des sciences historiques ont prouvé plus que jamais combien il est impossible sur un pareil terrain de construire quelque chose de solide qui ne soit point un monument en l'honneur de la noblesse. Nous en citerons deux exemples frappants, tirés, l'un, de la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, l'autre de la *salle des Croisades* du Musée de Versailles.

En 1833, le ministre de l'instruction publique, frappé de l'*activité nouvelle* qu'avaient reprise *de-*

puis quinze ans les études historiques, conçut le projet de substituer des ressources puissantes aux efforts isolés des particuliers, et sur sa demande les chambres votèrent un crédit annuel de 120,000 francs pour la publication de matériaux inédits sur l'histoire nationale. La première réalisation de ce plan, sous l'influence d'un ordre d'idées que l'on comprendra sans peine si l'on se reporte à l'époque, tendit à rassembler d'abord les documents relatifs aux corporations, aux villes et au tiers-état. Mais la force des choses ou plutôt la richesse et l'importance du sujet ne tardèrent pas à ramener les recherches des érudits sur un point d'un ordre plus élevé et d'un intérêt historique plus général. A l'exception de quelques volumes consacrés à des œuvres philosophiques ou à des recueils judiciaires, toutes les parties de la collection déjà parues sont relatives à notre histoire en général et à celle de la noblesse en particulier. Nous pourrions citer à l'appui de cette assertion les *Lettres des rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, publiées par M. Champollion-Figeac; la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, poème en l'honneur de la noblesse bretonne; les *Cartulaires;* les *Négociations;* et surtout enfin les *Lettres missives de Henri IV*, dont M. Berger de Xivrey, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prépare en ce moment l'impression. Quoi de plus admirable en effet et de plus glorieux pour la noblesse que ce recueil de témoignages d'estime et d'affection que le roi béarnais donne dans l'épanchement de la correspondance à la bravoure et à la loyauté de ses fidèles gentilshommes! Les Espagnols surprennent Amiens et la terreur se répand jusqu'aux portes de

Paris. Henri IV s'écrie en apprenant cette nouvelle : « C'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre. » Il monte à cheval, rassemble sa noblesse et vient mettre le siége devant la capitale de la Picardie. C'est alors qu'il écrit à un de ses braves compagnons d'armes : « Brave Crillon, pendés-vous de n'avoir été icy près de moy lundy dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais veue. » Il presse un autre de lui envoyer des renforts, il lui écrit :

Monsieur de Tartigny, j'ai receu hyer vostre depesche par le Sr Dumesnyl quy m'est arrivé aveq nos bonnes gens de Tartigny; ceux d'Auvyllers sont venus ce matyn tous braves et frans Pycars, byen portans et byen voulans, quy nous seront de bon ayde et dont je vous remercye grandement. Yls se sont à s'teure mys à la pyoche où yls font rage, se meslant volontyers aux soldas. Tachés de m'en rabatre de pareyls le plus que possible par de çà Montdydyer. Secoués ung peu ceste noblesse, pour qu'elle en fasse à vostre exemple. Les ennemys nous arryvent grant trayn, la bataylle aveq. Hatés vous pour y estre. Au camp devant Amyens, ce samedy vint.

Vostre plus afectioné amy.

HENRY.

Apprend-il qu'un de ses braves a été blessé, il lui adresse cette lettre consolante qu'on envierait au prix de son sang.

Monsieur de Lubersac, j'ay antendu par Boysse des nouvelles de vostre blessure qui m'est un extrême deuyl. Dans ces nécessités un bras comme le vostre n'est de trop dans la balance du bon droyt. Hatés donc de l'y venyr mettre et de m'envoyer le plus de vos bons parens que vous pourrés. D'Ambrugeac m'est venu joyndre aveq tous les syens, châteaux en crouppe s'yl eut pu. Je m'asseure que vous ne serés des dernyers à vous mettre de la partye. Yl n'y manquera pas d'honneur à aquérir. Je says vostre fason de besogner en telle afère. Adieu donq et ne tardés. Voici l'heure de fere merveylles.

Vostre plus assuré amy.

HENRY.

Quelle effusion, quel langage! Et ces preuves d'affection, si glorieuses pour ce brave dans la bouche de son prince, à combien de rejetons de nos grandes familles ne furent-elles pas adressées par le roi béarnais! Si nous bornons ici nos citations, c'est que la discrétion nous interdit de déflorer un sujet dont la plume savante de M. Berger de Xivrey saura mieux que la nôtre faire briller tout l'éclat.

Interrogeons maintenant le Musée de Versailles, ce monument élevé à toutes les gloires nationales. Pour un personnage qui ne doit qu'à lui-même sa fortune, et qui, sans descendants comme sans ancêtres, n'a pas laissé d'héritiers de sa grandeur, combien n'y trouvons-nous pas de races antiques dont le nom se répète à chaque siècle et dont la gloire est le plus beau patrimoine! Que resterait-il si, après avoir retranché les princes du sang français, dont la mémoire et les hauts faits remplissent au moins une moitié du Musée, l'on en excluait encore les Montmorency, les Turenne, les Rohan, les La Trémoille, les Bauffremont, les Clermont-Tonnerre, les Montesquiou, les Chabannes et tous les rejetons de nos races chevaleresques? C'est surtout en entrant dans la salle des Croisades que l'on se sent frappé d'admiration et de surprise à l'aspect de tous ces nobles écussons déjà familiers à tout œil français, mais dont l'ensemble majestueux frappe la pensée plus encore qu'il n'éblouit le regard.

Rien de plus imposant que cette réunion d'armoiries dont la simplicité héraldique révèle au premier abord l'antique origine de ses possesseurs. Sur les piliers comme à une place d'honneur figurent les blasons des princes souverains ou des seigneurs puissants et illustres. Les

premières de toutes, et comme pour ouvrir la marche, se présentent les [1] armes de Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem et chef de la croisade de 1096. Cette série de 74 écussons peints sur les piliers nous a suggéré une réflexion douloureuse, c'est que, si l'on excepte les princes du sang capétien, il ne reste plus de tant de familles que deux dont la race se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Ce sont : 1° celle de Montmorency, dont les armes figurent sous le n° 34 en mémoire de Thibaut de Montmorency qui prit la croix avec Louis-le-Jeune ; 2° celle d'Aubusson, dont un ancêtre, Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, défendit en 1479 l'île de Rhodes contre les troupes innombrables des infidèles.

[1] Ces armes sont : *d'argent, à la croix potencée d'or, et cantonnée de quatre croisettes de même.* Nous les avons données (Pl. 6, n° 47).

Il est pénible de voir l'espèce d'oubli auquel on condamne communément la science héraldique, dont la connaissance est cependant si indispensable à l'historien. L'écrivain, chargé d'expliquer dans un texte les armes de la salle des Croisades, commet dès la première page une erreur grossière, et blasonne les armes de Godefroi de Bouillon à la croix potencée et *contre-potencée* d'or. On pourrait citer également bien des erreurs héraldiques dans les peintures des galeries de Versailles.

Les armes de la maison de Montmorency ne sont pas elles-mêmes à l'abri des erreurs dues à l'ignorance des artistes. Dans un tableau représentant la bataille de Bouvines, un chevalier de cette famille porte sur son écu *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur et chargée en cœur d'un écusson d'argent au lion de gueules.* Or ces armes sont celles de la branche de Montmorency-Luxembourg. qui ne prit pour brisure l'*écusson d'argent, au lion de gueules*, que depuis le 17 mars 1661, jour du mariage de François-Henri de Montmorency-Luxembourg avec Madeleine-Charlotte-Thérèse de Clermont, duchesse de Piney-Luxembourg, héritière des noms, titres et armes de la puissante maison de Luxembourg. D'ailleurs, comme chacun le sait, à la bataille de Bouvines les barons de Montmorency n'avaient encore dans leurs armes que *quatre alérions*, puisqu'ils prirent les douze autres en souvenir des drapeaux enlevés dans ce combat à l'armée impériale.

La seconde série des écussons, peints sur la frise, offre du moins un résultat plus consolant, on y retrouve :

A LA PREMIÈRE CROISADE :

Guillaume de *Sabran*,
Foulques de *Maillé*,
Caro II de *Caumont*,
Roger de *Choiseul*,
Aimeri de *Rochechouart*,
Raimond d'*Hautpoul*,
Guy de *La Trémoille*,
Hue *Carbonnel de Canisy*,
Robert de *Damas*,
Pierre de *Noailles*.

A LA DEUXIÈME CROISADE :

Sebran *Chabot*,
Renaud d'*Aubusson*,
Richard d'*Harcourt*.

A LA TROISIÈME CROISADE :

Aimery de *Montesquiou*,
Guillaume de *La Rochefoucauld*,
Léon de *Dienne*.

A LA QUATRIÈME :

Nicolas de *Mailly*.

A LA SIXIÈME :

Boson de *Talleyrand*,
Gaston II de *Gontaut*,
Roland de *Cossé*,
Jean d'*Aumont*,
Geoffroi de *Châteaubriand*,
Jacques de *Saulx*,
Hélie de *Bourdeille*.

A LA SEPTIÈME :

Guy de *Lévis*, maréchal de *Mirepoix*,
Guillaume, vicomte de *Melun*,
Matthieu III de *Montmorency*,
Guy de *Montmorency-Laval*,
Jean III de *Saint-Mauris*,
Guillaume de *Montjoie*,
Raimond *Bérenger*.

Dans cette nomenclature ne figuraient pas bien des familles dont les ancêtres s'étaient croisés et devaient partager la gloire comme ils avaient partagé la bravoure et les hasards de leurs compagnons d'armes. De nouvelles recherches ont amené la découverte de documents inconnus, et ont arraché à l'oubli la mémoire de chevaliers croisés dont les noms et les armes figureront avant quelques mois dans une seconde salle des Croisades.

Il est à remarquer que, parmi les chevaliers qui se distinguèrent en Palestine, beaucoup comptèrent au nombre de leurs descendants ces braves et loyaux gentilshommes dont on retrouve la mention glorieuse dans les *Lettres missives de Henri IV;* de sorte que ces deux recueils de nature si différente, consignés, l'un sur le papier, l'autre sur les pages monumentales du Musée de Versailles, semblent partis d'une même pensée et tendre au même but, *à la plus grande gloire de la noblesse.*

Ce double hommage rendu par les sciences historiques nous a suggéré la pensée d'apporter aussi une pierre à l'édifice en reconstruction. Le succès et l'utilité incontestables des *peerages* en Angleterre et des alma-

nachs de Gotha en Allemagne, les encouragements que nous avons reçus d'avance d'une partie du public, et l'espèce de chaos qui menace d'engloutir l'ordre nobiliaire en France, nous ont confirmé dans notre projet, et nous nous sommes mis à l'œuvre.

Nous serons tombé peut-être dans quelques omissions, dans quelques inexactitudes presque inévitables une première année; mais du moins nous pourrons dire qu'il n'y a pas eu négligence de notre part.

L'an prochain nous poursuivrons notre œuvre avec la même ardeur. A la partie généalogique, au nécrologe, et au complément du *Traité de blason*, dont nous ne donnons cette année que les premiers éléments, nous joindrons : 1° une revue des galeries des Croisades; 2° un résumé du recueil des lettres missives de Henri IV et des articles sur divers points de critique ou d'histoire qui intéressent la noblesse; 3° des éphémérides, où seront mentionnés les naissances, décès et grandes alliances; 4° un annuaire diplomatique.

Nous remercions en finissant toutes les personnes qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils et de leurs lumières, et nous les prions de nous honorer encore à l'avenir des mêmes marques de bienveillance et d'intérêt.

A. Borel d'Hauterive,
Archiviste paléographe.

Paris, 15 novembre 1842.

ALMANACH.

DES DIVERS CALENDRIERS.

On connaît en Europe trois sortes de calendriers : le *Julien*, ou calendrier du vieux style; le *Grégorien*, du nouveau style, et le *Réformé*.

Le vieux calendrier appelé *Julien*, de Jules César, sous lequel il fut établi chez les Romains, n'est aujourd'hui en usage que chez les Russes. Il diffère du *Grégorien*, en ce que l'année commence le 13 janvier, et que toutes les fêtes non mobiles sont, par conséquent, en retard de douze jours sur les nôtres. Cette différence provient de ce qu'il faut, pour faire accorder l'année civile avec l'année commune, supprimer trois années bissextiles en quatre cents ans, ce qui ne se fait pas dans le calendrier *Julien*. Les fêtes mobiles s'accordent quelquefois avec les nôtres, mais le plus souvent elles en diffèrent, et elles peuvent s'en éloigner jusqu'à cinq semaines.

Le calendrier *Grégorien* est celui que le pape substitua au calendrier de Jules César, en 1582; comme l'année julienne différait alors de l'année solaire de dix jours, le pape les fit ôter du mois d'octobre, de sorte que le lendemain du 4 octobre fut daté le 15. Les catholiques adoptèrent seuls d'abord ce calendrier.

Les protestants continuèrent à se servir du vieux style jusqu'en l'année 1700. La différence entre l'année solaire et l'année julienne était alors de onze jours; on les ôta du mois de février, qui n'eut que dix-huit jours, et l'on établit le calendrier *Réformé*.

Les deux calendriers *Grégorien* et *Réformé* avaient des manières différentes de calculer la fête de Pâques, de sorte que les catholiques, en 1724 et 1744, célébrèrent cette fête huit jours plus tard que les protestants. Comme cette différence entraînait des conséquences désagréables pour les relations de commerce, la diète de Ratisbonne déclara, en 1776, qu'on se conformerait, à l'avenir, à la manière de calculer la Pâques adoptée par les catholiques. Depuis lors, le calendrier *Reformé* et le calendrier *Grégorien* ne diffèrent entre eux que par les noms de saints, et par quelques fêtes particulières à l'un ou à l'autre des deux cultes.

ANNÉE 1843.

Épacte.	*	Lettre dominicale.	A

Fêtes mobiles.

Les Cendres, 1 mars.	Pentecôte, 4 juin.
Pâques, 16 avril.	Trinité, 11 juin.
Ascension, 25 mai.	1er dimanche de l'Avent, 3 déc.

Quatre-Temps.

Mars	8, 10, 11	Septembre.	20, 22, 23
Juin	7, 9, 10	Décembre	20, 22, 23

Commencement des Saisons.

Printemps, 21 mars; Été, 22 juin; Automne, 23 sept.; Hiver, 22 déc.

Éclipses de 1843.

12 juin, éclipse annulaire du Soleil, invisible à Paris.

6 et 7 décembre, éclipse partielle de Lune, visible à Paris; commencement, 9 h. 45' du soir; fin, 1 h. 13' du matin.

21 décembre, éclipse totale de Soleil, invisible à Paris.

Mois du Calendrier hébraïque légal.

L'année hébraïque 5603 est *intercalaire, abondante;* elle se compose de 385 jours; elle a commencé le lundi, 5 septembre 1842, et finira le dimanche, 24 septembre 1843.

Thischri.	30 jours.	Nisan.	30 jours.
Mareschevan.	30	Jiar.	29
Kisleu.	30	Sivan	30
Tebeth	29	Thammuz	29
Schebath	30	Ab.	30
Adar	30	Elul	29
Veadar.	29		

Mois du Calendrier de l'Hégire.

L'année 1259 de l'hégire, la 29e du cycle, est *intercalaire,* elle a 355 jours; et commencera le mercredi, 1er février 1843, et finira le lundi, 21 janvier 1844.

Moharram	30 jours.	Redjer	30 jours.
Sefer	29	Schaban	29
Rabié 1.	30	Ramadhan	30
Rabié 2.	29	Schoual.	29
Gioumada 1	30	Dzoulcada	30
Gioumada 2	29	Dzoulhedgé.	30

☽ P. Q. le 8.
☽ P. L. le 16.

JANVIER.

Le 23, D. Q. ☾
Le 30, N. L. ◉

Januarius était chez les Romains dédié à Janus.

≈ le Verseau, *Aquarius*.

Les jours croissent de 1 heure 4 minutes.

CALENDRIERS		CALENDRIER GRÉGORIEN.				LEVER DU SOLEIL.	COUCHER DU SOLEIL.
ROMAIN.	JULIEN OU RUSSE.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	FÊTES et SAINTS.		
Janv.	*Déc.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	1	1	DIM.	*Circoncision.*	7. 56	4. 11
IV	21	2	2	Lun.	S. Basile, évêque.	7. 56	4. 12
III	22	3	3	Mar.	Ste Geneviève.	7. 56	4. 13
II	23	4	4	Mer.	S. Rigobert.	7. 56	4. 15
Non.	24	5	5	Jeu.	S. Siméon Stylite.	7. 56	4. 16
VIII	25	6	6	Ven.	*Épiphanie.*	7. 56	4. 17
VII	26	7	7	Sam.	S. Théau.	7. 55	4. 18
VI	27	8	8	DIM.	Ier *après l'Épiph.*	7. 55	4. 19
V	28	9	9	Lun.	S. Furcy.	7. 55	4. 20
IV	29	10	10	Mar.	S. Paul, ermite.	7. 54	4. 22
III	30	11	11	Mer.	S. Théodore.	7. 54	4. 23
II	31	12	12	Jeu.	S. Eutrope.	7. 53	4. 24
Ides.	1 Janvier.	13	13	Ven.	S. Léonce.	7. 53	4. 26
XIX	2	14	14	Sam.	S. Félix.	7. 52	4. 27
XVIII	3	15	15	DIM.	IIe *après l'Épiph.*	7. 51	4. 28
XVII	4	16	16	Lun.	S. Guillaume.	7. 51	4. 30
XVI	5	17	17	Mar.	S. Antoine.	7. 50	4. 31
XV	6	18	18	Mer.	Ch. de S. Pierre.	7. 49	4. 33
XIV	7	19	19	Jeu.	S. Sulpice.	7. 48	4. 34
XIII	8	20	20	Ven.	S. Sébastien.	7. 47	4. 36
XII	9	21	21	Sam.	Ste Agnès.	7. 47	4. 37
XI	10	22	22	DIM.	IIIe *après l'Épiph.*	7. 46	4. 39
X	11	23	23	Lun.	S. Ildephonse.	7. 44	4. 40
IX	12	24	24	Mar.	S. Babylas.	7. 43	4. 42
VIII	13	25	25	Mer.	Conv. de S. Paul.	7. 42	4. 44
VII	14	26	26	Jeu.	Ste Paule.	7. 41	4. 45
VI	15	27	27	Ven.	S. Julien.	7. 40	4. 47
V	16	28	28	Sam.	S. Charlemagne.	7. 39	4. 48
IV	17	29	29	DIM.	IVe *après l'Épiph.*	7. 38	4. 50
III	18	30	30	Lun.	Ste Bathilde.	7. 36	4. 52
II	19	31	31	Mar.	Ste Marcelle.	7. 35	4. 53

☽ P. Q. le 7.
◉ P. L. le 14.

FÉVRIER.

Le 21, D. Q. ☾

Februarius; les Romains y célébraient les fêtes des morts, *februa*.

)(les Poissons, *Pisces*.

Les jours croissent de 1 heure 33 minutes.

Calendriers		Calendrier grégorien.				Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Romain.	Julien ou Russe.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et Saints.		
Févr.	*Janv.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	32	1	Mer.	S. Ignace.	7. 34	4. 55
IV	21	33	2	Jeu.	*Purification.*	7. 32	4. 57
III	22	34	3	Ven.	S. Blaise.	7. 31	4. 58
II	23	35	4	Sam.	Ste Jeanne.	7. 29	5. 0
Non.	24	36	5	Dim.	v^e^ *après l'Épiph.*	7. 28	5. 2
VIII	25	37	6	Lun.	S. Vast.	7. 26	5. 4
VII	26	38	7	Mar.	S. Romuald.	7. 25	5. 5
VI	27	39	8	Mer.	S. Nizier.	7. 23	5. 7
V	28	40	9	Jeu.	Ste Apolline.	7. 22	5. 8
IV	29	41	10	Ven.	Ste Scholastique.	7. 20	5. 10
III	30	42	11	Sam.	S. Séverin.	7. 19	5. 11
II	31	43	12	Dim.	*Septuagésime.*	7. 17	5. 13
Ides.	Février. 1	44	13	Lun.	S. Grégoire.	7. 15	5. 15
XVI	2	45	14	Mar.	S. Valentin.	7. 14	5. 16
XV	3	46	15	Mer.	S. Faustin.	7. 12	5. 18
XIV	4	47	16	Jeu.	Ste Julienne.	7. 10	5. 20
XIII	5	48	17	Ven.	Ste Marianne.	7. 8	5. 21
XII	6	49	18	Sam.	S. Sylvain.	7. 7	5. 23
XI	7	50	19	Dim.	*Sexagésime.*	7. 5	5. 25
X	8	51	20	Lun.	S. Eucher.	7. 3	5. 26
IX	9	52	21	Mar.	S. Flavien.	7. 1	5. 28
VIII	10	53	22	Mer.	Ste Isabelle.	6. 59	5. 30
VII	11	54	23	Jeu.	S. Lazare.	6. 57	5. 31
VI	12	55	24	Ven.	S. Mathias.	6. 55	5. 33
V	13	56	25	Sam.	S. Césaire.	6. 53	5. 34
IV	14	57	26	Dim.	*Quinquagésime.*	6. 52	5. 36
III	15	58	27	Lun.	Ste Honorine.	6. 50	5. 38
II	16	59	28	Mar.	S. Romain.	6. 48	5. 39

◉ N. L. le 1.

☽ P. Q. le 9.

MARS.

Le 16, P. L. ☺
Le 22, D. Q. ☾
Le 30, N. L. ◉

Martius était consacré à Mars.

♈ le Bélier, *Aries.*

Les jours croissent de 1 heure 58 minutes.

CALENDRIERS		CALENDRIER GRÉGORIEN.				LEVER DU SOLEIL.	COUCHER DU SOLEIL.
ROMAIN.	JULIEN OU RUSSE.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	FÊTES et SAINTS.		
Mars.	*Févr.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	17	60	1	Mer.	*Cendres.*	6. 46	5. 41
VI	18	61	2	Jeu.	S. Simplice.	6. 44	5. 42
V	19	62	3	Ven.	Ste Cunégonde.	6. 42	5. 44
IV	20	63	4	Sam.	S. Casimir.	6. 40	5. 46
III	21	64	5	DIM.	Ier *de Carême.*	6. 38	5. 47
II	22	65	6	Lun.	Ste Colette.	6. 35	5. 49
Non.	23	66	7	Mar.	Ste Perpétue.	6. 33	5. 50
VIII	24	67	8	Mer.	IV *Temps.*	6. 31	5. 52
VII	25	68	9	Jeu.	Ste Françoise.	6. 29	5. 53
VI	26	69	10	Ven.	S. Doctrovée.	6. 27	5. 55
V	27	70	11	Sam.	Les 40 Martyrs.	6. 25	5. 56
IV	28	71	12	DIM.	IIe *de Carême.*	6. 23	5. 58
III	1 Mars.	72	13	Lun.	Ste Euphrasie.	6. 21	5. 59
II	2	73	14	Mar.	S. Lubin.	6. 19	6. 1
Ides.	3	74	15	Mer.	S. Longin.	6. 17	6. 2
XVII	4	75	16	Jeu.	S. Abraham.	6. 15	6. 4
XVI	5	76	17	Ven.	Ste Gertrude.	6. 13	6. 6
XV	6	77	18	Sam.	S. Alexandre.	6. 11	6. 7
XIV	7	78	19	DIM.	IIIe *de Carême.*	6. 9	6. 9
XIII	8	79	20	Lun.	S. Joachim.	6. 6	6. 10
XII	9	80	21	Mar.	S. Benoît.	6. 4	6. 12
XI	10	81	22	Mer.	S. Emile.	6. 2	6. 13
X	11	82	23	Jeu.	S. Victorien.	6. 0	6. 15
IX	12	83	24	Ven.	S. Gabriel.	5. 58	6. 16
VIII	13	84	25	Sam.	*Annonciation.*	5. 56	6. 18
VII	14	85	26	DIM.	IVe *de Carême.*	5. 54	6. 19
VI	15	86	27	Lun.	S. Rupert.	5. 52	6. 21
V	16	87	28	Mar.	S Gontran.	5. 49	6. 22
IV	17	88	29	Mer.	S. Cyrille.	5. 47	6. 24
III	18	89	30	Jeu.	S. Rieul.	5. 45	6. 25
II	19	90	31	Ven.	S. Benjamin.	5. 43	6. 27

☽ P. Q. le 7.
☺ P. L. le 14.

AVRIL.

Le 21, D. Q. ☾
Le 29, N. L. ◉

Aprilis, du mot *aperire,* ouvrir, parce que la terre s'ouvre à la végétation.

♉ le Taureau, *Taurus.*

Les jours croissent de 1 heure 40 minutes.

Calendriers		Calendrier grégorien.				Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Romain.	Julien ou russe.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et saints.		
Avril.	*Mars.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	91	1	Sam.	S. Hugues.	5.41	6.28
IV	21	92	2	Dim.	*Passion.*	5.39	6.29
III	22	93	3	Lun.	S. Richard.	5.37	6.31
II	23	94	4	Mar.	S. Ambroise.	5.35	6.32
Non.	24	95	5	Mer.	S. Vincent.	5.33	6.34
VIII	25	96	6	Jeu.	S. Prudent.	5.31	6.35
VII	26	97	7	Ven.	S. Hégésippe.	5.29	6.37
VI	27	98	8	Sam.	S. Gauthier.	5.27	6.38
V	28	99	9	Dim.	*Rameaux.*	5.24	6.40
IV	29	100	10	Lun.	S. Macaire.	5.22	6.41
III	30	101	11	Mar.	S. Léon, pape.	5.20	6.43
II	31	102	12	Mer.	S. Jules.	5.18	6.44
Ides.	Avril. 1	103	13	Jeu.	S. Justin.	5.16	6.46
XVIII	2	104	14	Ven.	S. Tiburce.	5.14	6.47
XVII	3	105	15	Sam.	Ste Hélène.	5.12	6.49
XVI	4	106	16	Dim.	Paques.	5.10	6.50
XV	5	107	17	Lun.	S. Anicet.	5. 9	6.52
XIV	6	108	18	Mar.	S. Parfait.	5. 7	6.53
XIII	7	109	19	Mer.	S. Elphège.	5. 5	6.55
XII	8	110	20	Jeu.	S. Théotime.	5. 3	6.56
XI	9	111	21	Ven.	S. Anselme.	5. 1	6.58
X	10	112	22	Sam.	Ste Opportune.	4.59	6.59
IX	11	113	23	Dim.	*Quasimodo.*	4.57	7. 0
VIII	12	114	24	Lun.	S. Léger.	4.55	7. 2
VII	13	115	25	Mar.	S. Marc.	4.53	7. 3
VI	14	116	26	Mer.	S. Clet.	4.52	7. 5
V	15	117	27	Jeu.	S. Polycarpe.	4.50	7. 6
IV	16	118	28	Ven.	Ste Valère.	4.48	7. 8
III	17	119	29	Sam.	S. Robert.	4.46	7. 9
II	18	120	30	Dim.	1er *après Pâques.*	4.45	7.11

☽ P. Q. le 7.
☺ P. L. le 13.

MAI.

Le 21, D. Q. ☾
Le 29, N. L. ◉

Maius était dédié à la vieillesse, *majoribus*.

♓ les Gémeaux, *Gemini*.

Les jours croissent de 1 heure 16 minutes.

Calendriers Romain.	Calendriers Julien ou Russe.	Calendrier grégorien. Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Mai.	*Avril.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	19	121	1	Lun.	S. Jacq. S. Philip.	4. 43	7. 12
VI	20	122	2	Mar.	S. Athanase.	4. 41	7. 14
V	21	123	3	Mer.	Inv. de la S. Croix.	4. 39	7. 15
IV	22	124	4	Jeu.	Ste Monique.	4. 38	7. 16
III	23	125	5	Ven.	S. Vincent.	4. 36	7. 18
II	24	126	6	Sam.	S. Jean Porte-Lat.	4. 34	7. 19
Non.	25	127	7	Dim.	IIIe *après Pâques.*	4. 33	7. 21
VIII	26	128	8	Lun.	S. Désiré.	4. 31	7. 22
VII	27	129	9	Mar.	S. Grég. de Naz.	4. 30	7. 23
VI	28	130	10	Mer.	S. Gordien.	4. 28	7. 25
V	29	131	11	Jeu.	S. Mamert.	4. 27	7. 26
IV	30	132	12	Ven.	S. Epiphane.	4. 25	7. 28
III	1 Mai.	133	13	Sam.	S. Servais.	4. 24	7. 29
II	2	134	14	Dim.	IVe *après Pâques.*	4. 22	7. 30
Ides.	3	135	15	Lun.	S. Isidore.	4. 21	7. 32
XVII	4	136	16	Mar.	S. Honoré.	4. 20	7. 33
XVI	5	137	17	Mer.	S. Pascal.	4. 18	7. 34
XV	6	138	18	Jeu.	S. Félix.	4. 17	7. 36
XIV	7	139	19	Ven.	S. Célestin.	4. 16	7. 37
XIII	8	140	20	Sam.	S. Bernardin.	4. 15	7. 38
XII	9	141	21	Dim.	Ve *après Pâques.*	4. 14	7. 39
XI	10	142	22	Lun.	*Rogations.*	4. 13	7. 41
X	11	143	23	Mar.	S. Didier.	4. 12	7. 42
IX	12	144	24	Mer.	S. Donatien.	4. 10	7. 43
VIII	13	145	25	Jeu.	Ascension.	4. 9	7. 44
VII	14	146	26	Ven.	S. Philippe de N.	4. 8	7. 45
VI	15	147	27	Sam.	S. Jules.	4. 7	7. 46
V	16	148	28	Dim.	VIe *après Pâques.*	4. 7	7. 48
IV	17	149	29	Lun.	S. Maximin.	4. 6	7. 49
III	18	150	30	Mar.	S. Hubert.	4. 5	7. 50
II	19	151	31	Mer.	Ste Pétronille.	4. 4	7. 51

☽ P. Q. le 5.
☽ P. L. le 12.

JUIN.

Le 19, D. Q. ☾
Le 27, N. L. ◉

Junius était dédié à la jeunesse, *junioribus*.

♋ l'Écrevisse, *Cancer*.

Le jours croissent de 16 minutes jusqu'au 21.

Calendriers		Calendrier grégorien.				Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Romain.	Julien ou russe.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et saints.		
Juin.	*Mai.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	152	1	Jeu.	S. Pamphile.	4. 4	7. 52
IV	21	153	2	Ven.	S. Marcelin.	4. 3	7. 53
III	22	154	3	Sam.	Ste Clotilde.	4. 2	7. 54
II	23	155	4	Dim.	Pentecote.	4. 1	7. 55
Non.	24	156	5	Lun.	S. Boniface.	4. 1	7. 55
VIII	25	157	6	Mar.	S. Claude.	4. 0	7. 56
VII	26	158	7	Mer.	IV *Temps*.	4. 0	7. 57
VI	27	159	8	Jeu.	S. Médard.	3. 59	7. 58
V	28	160	9	Ven.	Ste Pélagie.	3. 59	7. 59
IV	29	161	10	Sam.	S. Landry.	3. 59	7. 59
III	30	162	11	Dim.	*Trinité*.	3. 58	8. 0
II	31	163	12	Lun.	S. Olympe.	3. 58	8. 1
Ides.	1 juin.	164	13	Mar.	S. Antoine de Pad.	3. 58	8. 1
XVIII	2	165	14	Mer.	S. Rufin.	3. 58	8. 2
XVII	3	166	15	Jeu.	*Fête-Dieu*.	3. 58	8. 2
XVI	4	167	16	Ven.	S. Cyr.	3. 58	8. 3
XV	5	168	17	Sam.	S. Avit.	3. 58	8. 3
XIV	6	169	18	Dim.	IIe *après Pentecôte*.	3. 58	8. 4
XIII	7	170	19	Lun.	S. Gervais.	3. 58	8. 4
XII	8	171	20	Mar.	S. Sylvère.	3. 58	8. 4
XI	9	172	21	Mer.	S. Leufroy.	3. 58	8. 5
X	10	173	22	Jeu.	S. Paulin.	3. 58	8. 5
IX	11	174	23	Ven.	S. Félix.	3. 58	8. 5
VIII	12	175	24	Sam.	*S. Jean-Baptiste*.	3. 59	8. 5
VII	13	176	25	Dim.	IIIe *après Pentecôt*.	3. 59	8. 5
VI	14	177	26	Lun.	S. Babolein.	3. 59	8. 5
V	15	178	27	Mar.	S. Ladislas.	4. 0	8. 5
IV	16	179	28	Mer.	S. Irénée.	4. 0	8. 5
III	17	180	29	Jeu.	*S. Pierre S. Paul*.	4. 1	8. 5
II	18	181	30	Ven.	Com. de S. Pierre.	4. 1	8. 5

☽ P. Q. le 4.
☺ P. L. le 11.

JUILLET.

Le 19, D. Q. ☾
Le 27, N. L. ◉

Julius, en mémoire de la naissance de Jules-César.

♌ le Lion, *Leo*.

Les jours décroissent de 58 minutes.

Calendriers Romain.	Calendriers Julien ou Russe.	Calendrier grégorien. Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Juill.	*Juin.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	19	182	1	Sam.	S. Martial.	4. 2	8. 5
VI	20	183	2	Dim.	IVe *après Pentecôt.*	4. 2	8. 4
V	21	184	3	Lun.	S. Anatole.	4. 3	8. 4
IV	22	185	4	Mar.	Ste Berthe.	4. 4	8. 4
III	23	186	5	Mer.	Ste Zoé.	4. 4	8. 3
II	24	187	6	Jeu.	S. Tranquille.	4. 5	8. 3
Non.	25	188	7	Ven.	S. Thomas.	4. 6	8. 3
VIII	26	189	8	Sam.	Ste Élisabeth.	4. 7	8. 2
VII	27	190	9	Dim.	Ve *après Pentecôte.*	4. 8	8. 2
VI	28	191	10	Lun.	Ste Félicité.	4. 9	8. 1
V	29	192	11	Mar.	S. Pie.	4. 9	8. 0
IV	30	193	12	Mer.	S. Gualbert.	4. 10	8. 0
III	1 Juillet.	194	13	Jeu.	S. Eugène.	4. 11	7. 59
II	2	195	14	Ven.	S. Bonaventure.	4. 12	7. 58
Ides.	3	196	15	Sam.	S. Henri.	4. 13	7. 57
XVII	4	197	16	Dim.	VIe *après Pentecôt.*	4. 14	7. 56
XVI	5	198	17	Lun.	S. Alexis.	4. 15	7. 56
XV	6	199	18	Mar.	S. Thomas d'A.	4. 17	7. 55
XIV	7	200	19	Mer.	S. Vincent de P.	4. 18	7. 54
XIII	8	201	20	Jeu.	Ste Marguerite.	4. 19	7. 53
XII	9	202	21	Ven	S. Victor.	4. 20	7. 52
XI	10	203	22	Sam.	Ste Madeleine.	4. 21	7. 51
X	11	204	23	Dim.	VIIe *après Pentec.*	4. 22	7. 49
IX	12	205	24	Lun.	Ste Christine.	4. 24	7. 48
VIII	13	206	25	Mar.	S. Jacques le Maj.	4. 25	7. 47
VII	14	207	26	Mer.	S. Joachim.	4. 26	7. 46
VI	15	208	27	Jeu.	S. Georges.	4. 27	7. 45
V	16	209	28	Ven.	Ste Anne.	4. 29	7. 43
IV	17	210	29	Sam.	S. Loup.	4. 30	7. 42
III	18	211	30	Dim.	VIIIe *après Pentec.*	4. 31	7. 41
II	19	212	31	Lun.	S. Germain l'Aux.	4. 32	7. 39

☽ P. Q. le 2.
☾ N. L. le 10.

AOUT.

Le 18, D. Q. ☾
Le 25, N. L. ◉

Augustus, en l'honneur de la naissance d'Auguste.

♍ la Vierge, *Virgo*.

Les jours décroissent de 1 heure 40 minutes.

CALENDRIERS		CALENDRIER GRÉGORIEN.				LEVER DU SOLEIL.	COUCHER DU SOLEIL.
ROMAIN.	JULIEN OU RUSSE.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	FÊTES et SAINTS.		
Août.	*Juill.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	213	1	Mar.	S. Pierre-ès-liens.	4.34	7.38
IV	21	214	2	Mer.	S. Etienne.	4.35	7.36
III	22	215	3	Jeu.	Ste Lydie.	4.36	7.35
II	23	216	4	Ven.	S. Dominique.	4.38	7.33
Non.	24	217	5	Sam.	S. Yon.	4.39	7.32
VIII	25	218	6	DIM.	IXe *après Pentec.*	4.40	7.30
VII	26	219	7	Lun.	S. Gaétan.	4.42	7.29
VI	27	220	8	Mar.	S. Justin.	4.43	7.27
V	28	221	9	Mer.	S. Romain.	4.45	7.25
IV	29	222	10	Jeu.	S. Laurent.	4.46	7.24
III	30	223	11	Ven.	Ste Suzanne.	4.47	7.22
II	31	224	12	Sam.	Ste Claire.	4.49	7.20
Ides.	Août. 1	225	13	DIM.	Xe *après Pentec.*	4.50	7.19
XIX	2	226	14	Lun.	S. Eusèbe.	4.52	7.17
XVIII	3	227	15	Mar.	ASSOMPTION.	4.53	7.15
XVII	4	228	16	Mer.	S. Roch.	4.54	7.13
XVI	5	229	17	Jeu.	S. Mammès.	4.56	7.11
XV	6	230	18	Ven.	Ste. Hélène.	4.57	7.10
XIV	7	231	19	Sam.	S. Louis, évêque.	4.59	7. 8
XIII	8	232	20	DIM.	XIe *après Pentec.*	5. 0	7. 6
XII	9	233	21	Lun.	S. Privat.	5. 1	7. 4
XI	10	234	22	Mar.	S. Symphorien.	5. 3	7. 2
X	11	235	23	Mer.	S. Timothée.	5. 4	7. 0
IX	12	236	24	Jeu.	S. Barthélemy.	5. 6	6.58
VIII	13	237	25	Ven.	S. Louis, roi.	5. 7	6.56
VII	14	238	26	Sam.	S. Zéphyrin.	5. 9	6.54
VI	15	239	27	DIM.	XIIe *après Pentec.*	5.10	6.52
V	16	240	28	Lun.	S. Augustin.	5.11	6.50
IV	17	241	29	Mar.	S. Médéric.	5.13	6.48
III	18	242	30	Mer.	S. Fiacre.	5.14	6.46
II	19	243	31	Jeu.	S. Ovide.	5.16	6.44

☽ P. Q. le 1. Le 16, D. Q. ☾

SEPTEMBRE.

Le 23, N. L. ●

☺ P. L. le 8. Le 30, P. Q. ☽

September, septième mois de l'année romaine.

♎ la Balance, *Libra*.

Les jours décroissent de 1 heure 45 minutes.

Calendriers		Calendrier grégorien.					
Romain.	Julien ou russe.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Sept.	*Août.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	244	1	Ven.	S. Leu et S. Gilles.	5.17	6.42
IV	21	245	2	Sam.	S. Lazare.	5.18	6.40
III	22	246	3	Dim.	XIIIe *après Pentec.*	5.20	6.38
II	23	247	4	Lun.	Ste Rosalie.	5.21	6.36
Non.	24	248	5	Mar.	S. Bertin.	5.23	6.34
VIII	25	249	6	Mer.	S. Eleuthère.	5.24	6.32
VII	26	250	7	Jeu.	S. Cloud.	5.26	6.30
VI	27	251	8	Ven.	*Nativ. de la Vierge.*	5.27	6.28
V	28	252	9	Sam.	S. Omer.	5.28	6.26
IV	29	253	10	Dim.	XIVe *après Pentec.*	5.30	6.24
III	30	254	11	Lun.	S. Hyacinthe.	5.31	6.21
II	31	255	12	Mar.	S. Raphael.	5.33	6.19
Ides.	1	256	13	Mer.	S. Amé.	5.34	6.17
XVIII	2	257	14	Jeu.	*Exalt. de la Croix.*	5.35	6.15
XVII	3	258	15	Ven.	S. Nicomède.	5.37	6.13
XVI	4	259	16	Sam.	S. Cyprien.	5.38	6.11
XV	5	260	17	Dim.	XVe *après Pentec.*	5.40	6. 9
XIV	6	261	18	Lun.	S. Jean Chrysost.	5.41	6. 7
XIII	7	262	19	Mar.	S. Janvier.	5.43	6. 4
XII	8	263	20	Mer.	IV *Temps.*	5.44	6. 2
XI	9	264	21	Jeu.	S. Mathieu.	5.45	6. 0
X	10	265	22	Ven.	S. Maurice.	5.47	5.58
IX	11	266	23	Sam.	Ste Thècle.	5.48	5.56
VIII	12	267	24	Dim.	XVIe *après Pentec.*	5.50	5.54
VII	13	268	25	Lun.	S. Firmin.	5.51	5.52
VI	14	269	26	Mar.	Ste Justine.	5.53	5.50
V	15	270	27	Mer.	S. Côme et S. Dam.	5.54	5.47
IV	16	271	28	Jeu.	S. Céran.	5.56	5.45
III	17	272	29	Ven.	S. Michel.	5.57	5.43
II	18	273	30	Sam.	S. Jérôme.	5.59	5.41

Septembre.

☽ P. L. le 8.
☾ D. Q. le 16.

OCTOBRE.

Le 23, N. L. ●
Le 30, P. Q. ☽

October, huitième mois de l'année romaine.

♏ le Scorpion, *Scorpius.*

Les jours décroissent de 1 heure 45 minutes.

CALENDRIERS ROMAIN.	CALENDRIERS JULIEN OU RUSSE.	CALENDRIER GRÉGORIEN. Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	FÊTES et SAINTS.	LEVER DU SOLEIL.	COUCHER DU SOLEIL.
Oct.	*Sept.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	19	274	1	DIM.	XVIIe *après Pent.*	6. 0	5.39
VI	20	275	2	Lun.	SS. Anges gard.	6. 1	5.37
V	21	276	3	Mar.	S. Cyprien.	6. 3	5.35
IV	22	277	4	Mer.	S. François d'Ass.	6. 4	5.33
III	23	278	5	Jeu.	S. Aure.	6. 6	5.31
II	24	279	6	Ven.	S. Bruno.	6. 7	5.28
Non.	25	280	7	Sam.	S. Serge.	6. 9	5.26
VIII	26	281	8	DIM.	XVIIIe *après Pent.*	6.10	5.24
VII	27	282	9	Lun.	S. Denis, évêque.	6.12	5.22
VI	28	283	10	Mar.	S. Paulin.	6.13	5.20
V	29	284	11	Mer.	S. Nicaise.	6.15	5.18
IV	30	285	12	Jeu.	Ste Wilfride.	6.16	5.16
III	1 Octobre.	286	13	Ven.	S. Gérand.	6.18	5.14
II	2	287	14	Sam.	S. Caliste.	6.19	5.12
Ides.	3	288	15	DIM.	XIXe *après Pent.*	6.21	5.10
XVII	4	289	16	Lun.	S. Gall, abbé.	6.23	5. 8
XVI	5	290	17	Mar.	S. Cerbonet.	6.24	5. 6
XV	6	291	18	Mer.	S. Luc, évêque.	6.26	5. 4
XIV	7	292	19	Jeu.	S. Savinien.	6.27	5. 2
XIII	8	293	20	Ven.	S. Caprais.	6.29	5. 1
XII	9	294	21	Sam.	Ste Ursule.	6.30	4.59
XI	10	295	22	DIM.	XXe *après Pent.*	6.32	4.57
X	11	296	23	Lun.	S. Hilaire.	6.33	4.55
IX	12	297	24	Mar.	S. Magloire.	6.35	4.53
VIII	13	298	25	Mer.	S. Crépin.	6.37	4.51
VII	14	299	26	Jeu.	S. Rustique.	6.38	4.49
VI	15	300	27	Ven.	S. Frumence.	6.40	4.48
V	16	301	28	Sam.	S. Simon et S. Jud.	6.41	4.46
IV	17	302	29	DIM.	XXIe *après Pent.*	6.43	4.44
III	18	303	30	Lun.	S. Lucain.	6.45	4.42
II	19	304	31	Mar.	S. Quentin.	6.46	4.41

☽ P. L. le 7.
☾ D. Q. le 15.

NOVEMBRE.

Le 21, N. L. ●
Le 28, P. Q. ☽

November, neuvième mois de l'année romaine.

↠ le Sagittaire, *Sagittarius*.

Les jours décroissent de 1 heure 19 minutes.

Calendriers		Calendrier grégorien.				Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Romain.	Julien ou russe.	Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et saints.		
Nov.	*Oct.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	20	305	1	Mer.	Toussaint.	6.48	4.39
IV	21	306	2	Jeu.	*Les Morts.*	6.49	4.37
III	22	307	3	Ven.	S. Marcel.	6.51	4.36
II	23	308	4	Sam.	S. Charles.	6.53	4.34
Non.	24	309	5	Dim.	XXIIe *après Pent.*	6.54	4.33
VIII	25	310	6	Lun.	S. Léonard.	6.56	4.31
VII	26	311	7	Mar.	S. Florent.	6.57	4.30
VI	27	312	8	Mer.	S. Godefroy.	6.59	4.28
V	28	313	9	Jeu.	S. Mathurin.	7. 1	4.27
IV	29	314	10	Ven.	S. Léon, pape.	7. 2	4.25
III	30	315	11	Sam.	S. Martin, évêque.	7. 4	4.24
II	31	316	12	Dim.	XXIIIe *après Pent.*	7. 5	4.23
Ides.	Novembre. 1	317	13	Lun.	S. Brice.	7. 7	4.21
XVIII	2	318	14	Mar.	S. Maclou.	7. 9	4.20
XVII	3	319	15	Mer.	S. Eugène.	7.10	4.19
XVI	4	320	16	Jeu.	S. Edme.	7.12	4.17
XV	5	321	17	Ven.	S. Aignan.	7.13	4.16
XIV	6	322	18	Sam.	Ste Aude.	7.15	4.15
XIII	7	323	19	Dim.	XXIVe *après Pent.*	7.16	4.14
XII	8	324	20	Lun.	S. Edmond.	7.18	4.13
XI	9	325	21	Mar.	*Prés. de la Vierge.*	7.19	4.12
X	10	326	22	Mer.	Ste Cécile.	7.21	4.11
IX	11	327	23	Jeu.	S. Clément.	7.22	4.10
VIII	12	328	24	Ven.	S. Séverin.	7.24	4. 9
VII	13	329	25	Sam.	Ste Catherine.	7.25	4. 8
VI	14	330	26	Dim.	XXVe *après Pent.*	7.27	4. 8
V	15	331	27	Lun.	S. Virgile.	7.28	4. 7
IV	16	332	28	Mar.	S. Sosthène.	7.30	4. 6
III	17	333	29	Mer.	S. Saturnin.	7.31	4. 5
II	18	334	30	Jeu.	S. André.	7.32	4. 5

P. L. le 7.
D. Q. le 14.

DÉCEMBRE.

Le 21, N. L.
Le 28, P. Q.

December, dixième mois de l'année romaine.

♑ le Capricorne, *Capricornus.*

Les jours décroissent de 20 minutes jusqu'au 21.

Calendriers Romain.	Calendriers Julien ou Russe.	Calendrier grégorien. Jours de l'année.	Jours du mois.	Jours de la semaine.	Fêtes et Saints.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Déc.	*Nov.*					*h. m.*	*h. m.*
Cal.	19	335	1	Ven.	S. Eloi.	7. 34	4. 4
IV	20	336	2	Sam.	S. François-Xav.	7. 35	4. 4
III	21	337	3	Dim.	Ier *de l'Avent.*	7. 36	4. 3
II	22	338	4	Lun.	Ste Barbe.	7. 38	4. 3
Non.	23	339	5	Mar.	S. Sabas.	7. 39	4. 2
VIII	24	340	6	Mer.	S. Nicolas.	7. 40	4. 2
VII	25	341	7	Jeu.	Ste Fare.	7. 41	4. 2
VI	26	342	8	Ven.	*Concep. de la Vierg.*	7. 42	4. 2
V	27	343	9	Sam.	Ste Léocadie.	7. 43	4. 1
IV	28	344	10	Dim.	IIe *de l'Avent.*	7. 44	4. 1
III	29	345	11	Lun.	S. Fuscien.	7. 45	4. 1
II	30	346	12	Mar.	Ste Constance.	7. 46	4. 1
Ides.	1 Décembre.	347	13	Mer.	Ste Luce.	7. 47	4. 1
XIX	2	348	14	Jeu.	S. Nicaise.	7. 48	4. 1
XVIII	3	349	15	Ven.	S. Mesmin.	7. 49	4. 1
XVII	4	350	16	Sam.	Ste Adélaïde.	7, 50	4. 2
XVI	5	351	17	Dim.	IIIe *de l'Avent.*	7. 50	4. 2
XV	6	352	18	Lun.	S. Gatien.	7, 51	4. 2
XIV	7	353	19	Mar.	S. Némèse.	7, 52	4. 2
XIII	8	354	20	Mer.	IV *Temps.*	7. 53	4 3
XII	9	355	21	Jeu.	S. Thomas.	7. 53	4. 3
XI	10	356	22	Ven.	S. Honorat.	7. 54	4. 4
X	11	357	23	Sam.	Ste Victoire.	7. 54	4. 4
IX	12	358	24	Dim.	IVe *de l'Avent.*	7. 55	4. 5
VIII	13	359	25	Lun.	Noel.	7. 55	4. 5
VII	14	360	26	Mar.	S. Etienne.	7. 55	4. 6
VI	15	361	27	Mer.	S. Jean l'Evang.	7. 56	4. 7
V	16	362	28	Jeu.	SS. Innocents.	7. 56	4. 8
IV	17	363	29	Ven.	S. Thomas de Cant.	7. 56	4. 9
III	18	364	30	Sam.	Ste Colombe.	7. 56	4. 9
II	19	365	31	Dim.	S. Sylvestre.	7. 56	4. 10

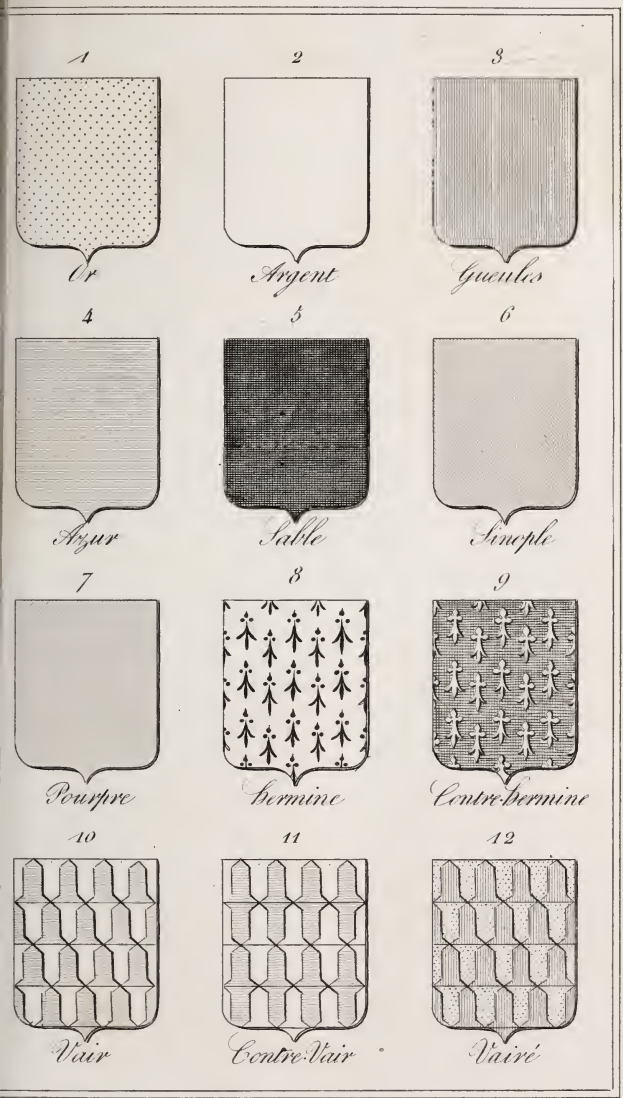

ire-Maurisset, Sculp.

NOTICES GÉNÉALOGIQUES

DES

MAISONS SOUVERAINES

DE L'EUROPE.

FRANCE.

La filiation de la maison royale de France remonte, par actes diplomatiques et par documents historiques d'une autorité irréfragable, à Robert-le-Fort, comte d'Anjou, créé par Charles-le-Chauve, en 861, gouverneur ou duc de tout le pays situé entre la Loire et la Seine. C'est la seule dynastie actuelle dont l'ascendance franchisse sans lacunes et sans ténèbres le milieu du neuvième siècle. Les princes de la race capétienne régnaient sur la France quand les ancêtres des plus anciennes maisons souveraines de l'Europe étaient encore de simples vassaux.

Suivant l'histoire du moine Richer, contemporain de Hugues-Capet, dont le manuscrit, découvert il y a quelques années dans la bibliothèque de Bamberg, a été publié pour la première fois, en 1839, par le savant M. Pertz, Robert-le-Fort était fils de Witikin, d'origine allemande, qui vint s'établir en France sous le règne de Louis-le-Débonnaire.

Robert-le-Fort perdit la vie en 866 dans un combat contre les Normands, à Bissarthe en Anjou. Ses deux fils furent élevés à la royauté : Eudes, le cadet, élu en 888 ; Robert, l'aîné, en 922. Ce dernier fut père de Hugues-le-Grand, qui refusa la couronne pour la replacer sur la tête de Louis-d'Outremer, et aïeul de Hugues-Capet qui monta sur le trône en 987.

Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, forma la tige de la maison de Bourbon. Elle parvint à la couronne en 1589, dans la personne de Henri IV, par l'extinction de son aînée, la branche de Valois. Philippe, duc d'Orléans, frère cadet de Louis XIV, est l'auteur de la branche actuelle d'Orléans.

Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et oncle paternel de Louis XV, appelé au trône d'Espagne par le testament de Charles II, en 1700, est la souche de laquelle sont sortis les rameaux d'Espagne, de Naples et de Lucques.

La maison de Bragance, qui règne en Portugal et au Brésil, est issue d'Alphonse de Portugal, créé duc de Bragance en 1442. Ce prince était fils naturel de Jean Ier, roi de Portugal, qui descendait en ligne directe et masculine de Robert-le-Vieux, duc de Bourgogne, fils de Robert-le-Pieux, roi de France, et petit-fils de Hugues-Capet.

Armes. Depuis le règne de Louis-le-Jeune jusqu'à celui de Charles-le-Sage, nos rois ont porté *un écu d'azur semé de fleurs-de-lys d'or sans nombre;* Charles VI, ou, selon quelques historiens, son prédécesseur, réduisit à trois les fleurs-de-lys qui chargeaient les armes de France.

Louis-Philippe Ier, né 6 octobre 1773, roi des Français 9 août 1830, marié 25 novembre 1809 à

Marie-Amélie, née 26 avril 1782, fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles.

De ce mariage :

1° Ferdinand-*Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, né 3 septembre* 1810, *marié* 30 *mai* 1837 *à*

Hélène-Louise-Élisabeth, née 24 janvier 1814, fille de feu Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin, veuve 13 juillet 1842.

De ce mariage :

a. Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, prince royal, né 24 août 1838.

b. Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, né 9 novembre 1840.

2° *Louis*-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, lieutenant-général, né 25 octobre 1814, marié 27 avril 1840 à

Victoire-Auguste-Antoinette, née 14 février 1822, fille de Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage :

Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston, comte d'Eu, né 28 avril 1842.

3° *François*-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, capitaine de vaisseau, né 14 octobre 1818.

4° *Henri*-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, maréchal de camp, né 16 janvier 1822.

5° *Antoine*-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, lieutenant d'artillerie, né 31 juillet 1824.

6° *Louise*-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, née 3 avril 1812, reine des Belges.

7° *Marie*-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, née 3 juin 1817.

Sœur du roi.

Eugénie-*Adélaïde*-Louise, princesse d'Orléans, né 23 août 1777.

BOURBON. (*Branche aînée.*)

Louis-*Antoine*, duc d'Angoulême, né 6 août 1775, marié 10 juin 1799 à sa cousine-germaine,

Marie-*Thérèse*-Charlotte, fille du roi Louis XVI, née 19 décembre 1778.

Belle-sœur.

(*Veuve du frère puîné Charles*-Ferdinand *d'Artois, duc de Berry* :)

Caroline-Ferdinande-Louise, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles, née 5 novembre 1798, mariée 17 juin 1818, veuve 14 février 1820.

De ce mariage :

1° *Henri*-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, né 29 septembre 1820.

2° *Louise*-Marie-Thérèse d'Artois (Mademoiselle), née 21 septembre 1819.

Fille de Louis XVI.

Marie-*Thérèse*-Charlotte, mariée à son cousin-germain (*voyez* ci-dessus).

Pour les autres lignes souveraines de la race capétienne, voyez : Brésil, Deux-Siciles, Espagne, Lucques, Portugal.

ANHALT.

La maison d'Anhalt a pour auteur Albert-l'Ours, comte d'Ascanie, qui reçut de l'empereur Conrad III, en 1142, l'investiture de la marche de Brandebourg et qui jeta les fondements de la ville de Berlin. Elle s'est divisée en quatre branches il y a deux siècles, mais celle d'Anhalt-Zerbst s'est éteinte en 1793. La souveraineté des trois autres a été reconnue par le congrès de Vienne. Leurs états sont enclavés dans le duché de Brandebourg qui fait partie de la monarchie prussienne.

I. ANHALT-DESSAU (évangélique).

LÉOPOLD-Frédéric, duc d'Anhalt-Dessau, né 1er octobre 1794, succède à son grand-père le 9 août 1817, marié 18 avril 1818 à

FRÉDÉRIQUE-Louise-Wilhelmine-Amélie, née 30 septembre 1796, fille de feu le prince Frédéric-Louis-Charles, frère de feu Guillaume III, roi de Prusse.

De ce mariage :

1° Léopold-*Frédéric*-François-Nicolas, prince héréditaire, né 29 avril 1831.

2° Frédérique-Amélie-*Agnès*, née 24 juin 1824.

3° *Marie*-Anne, née 14 septembre 1837.

Frères et sœurs du duc.

I. *George*-Bernard, né 21 février 1796, marié 6 août 1825 à *Caroline*-Auguste-Louise-Amélie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt, veuf 14 janvier 1829; remarié 4 octobre 1831 en mariage morganatique à

Thérèse-Emma d'Erdmannsdorff, née 12 septembre 1807, fille du grand-maître des forêts d'Erdmannsdorff, nommée depuis comtesse de Reina.

Du premier lit :

Louise, née 22 juin 1826.

II. *Frédéric*-Auguste, né 23 septembre 1799, marié 11 septembre 1832 à

Marie-Louise-Charlotte, fille du prince Guillaume de Hesse-Cassel, née 9 mai 1814.

De ce mariage.

1° *Adélaïde*-Marie, née 25 décembre 1833.

2° *Bathilde*-Amalgonde, née 29 décembre 1837.

3° *Hilda*-Charlotte, née 13 décembre 1839.

III. *Guillaume*-Woldemar, né 29 mai 1807.

IV. Amélie-*Auguste*, née 18 août 1793, princesse régnante de Schwarzbourg-Rudolstadt.

V. *Louise*-Frédérique, née 1er mars 1798, mariée au prince Gustave de Hesse-Hombourg.

Mère du duc.

Christine-*Amélie*, duchesse douairière d'Anhalt-Dessau, fille de feu Louis, landgrave de Hesse-Hombourg, née 29 juin 1774, mariée 12 juin 1792; veuve 27 mai 1814, de Frédéric, prince héréditaire.

II. ANHALT-BERNBOURG (évangélique).

ALEXANDRE-Charles, duc d'Anhalt-Bernbourg, né 2 mars 1805, succède à son père le duc Alexis, 24 mars 1834; marié 30 octobre 1834 à

FRÉDÉRIQUE-Caroline-Julienne de Holstein-Glucksbourg, née 9 octobre 1811 (*voyez* DANEMARCK).

Sœur du duc.

Wilhelmine-*Louise*, née 30 octobre 1799, mariée au prince Frédéric de Prusse.

ANHALT-BERNBOURG-SCHAUMBOURG.

(*De ce rameau, éteint dans les mâles le 24 décembre 1812, il ne reste plus que la cousine-germaine du dernier duc:*)

Emma, née 20 mai 1802, princesse régnante de Waldeck.

III. ANHALT-COETHEN (réformé).

Henri, duc d'Anhalt-Coethen, né 30 juillet 1778, succède à son frère Frédéric-Ferdinand 23 août 1830; marié 18 mai 1819 à

Auguste-Frédérique-Espérance, née 3 août 1794, fille de Henri XLIV, prince de Reuss-Kœstritz, 2e branche.

Frère puîné du duc.

Louis, prince de Pless, né 16 juillet 1783, succède à son frère le duc Henri, 23 août 1830, dans la principauté de Pless (Haute-Silésie).

Belle-sœur.

(*Veuve de Frédéric*-Ferdinand, *frère aîné du duc:*)

Julie, née comtesse de Bradenbourg 4 janvier 1793, mariée 30 mai 1816, veuve 23 août 1830.

AUTRICHE (catholique).

De Gontran-le-Riche, comte en Argovie (Suisse), vivant au dixième siècle, descendait Albert-le-Sage, mort dans la Palestine en 1240. Rodolphe, comte de Habsbourg, son fils, fut élu empereur en 1273, après le grand interrègne. Il s'empara de l'Autriche, de la Carniole et de la Styrie, dont il donna l'investiture, en 1282, à son fils Albert, qui lui succéda. La dignité impériale, sans cesser d'être élective, sortit rarement de la maison de Habsbourg. Albert II, issu au cinquième degré de l'empereur Rodolphe, réunit par mariage à sa couronne celles de Hongrie et de Bohême, et commença la grandeur de la puissance autrichienne, que Charles-Quint porta à son comble par l'accession des Pays-Bas et de l'Espagne.

La maison d'Autriche-Habsbourg s'éteignit en 1740 avec l'empereur Charles VI. L'archiduchesse Marie-Thérèse, fille aînée de ce monarque, avait épousé François, duc de Lorraine, qui fut élu empereur en 1745, et fonda la maison d'Autriche-Lorraine ou Autriche moderne.

Dom Calmet rapporte jusqu'à sept systèmes différents sur l'origine de la maison de Lorraine. Les plus célèbres sont ceux qui la font descendre de la seconde race de nos rois, de Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem; ou qui lui donnent une origine commune avec la maison d'Autriche-Habsbourg. Les auteurs de ces systèmes, qui se détruisent, ne s'accordent que sur un seul point. Ils reconnaissent tous pour chef de la race Gérard, comte d'Alsace, qui reçut en 1048, de l'empereur Henri III, l'investiture du duché de Mosellane ou Haute-Lorraine. Claude, duc de Guise, fils cadet de René II, duc de Lorraine, qui défendit courageusement ses états contre Charles-le-Téméraire, fut la tige de tous les princes lorrains qui se sont établis en France.

Antoine, frère aîné de Claude, était le sixième aïeul de François duc de Lorraine, qui fut élevé au trône impérial en 1745, et qui fut le père de l'empereur Léopold II. François Ier, fils aîné de ce dernier monarque, épousa : 1°, le 6 janvier 1788, Élisabeth de Wurtemberg, née le 17 juillet 1765, fille de Frédéric, alors duc, puis roi de Wurtemberg, morte le 18 février 1790; 2° le 19 septembre 1790, *Marie-Thérèse*-Caroline, née le 6 juin 1772, fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, morte le 13 avril 1807; 3° le 6 janvier 1808, *Marie-Louise*-Béatrix, archiduchesse d'Autriche, sa cousine germaine, née le 14 décembre 1787, morte le 7 avril 1816; 4° *Caroline*-Auguste de Bavière, impératrice-mère. L'empereur Francois Ier n'a laissé d'enfants que de son second mariage; il est mort le 2 mars 1835 et a eu pour successeur son fils aîné, actuellement régnant

Ferdinand-Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, empereur d'Autriche, né 19 avril 1793, succède à son père 2 mars 1835, sous le nom de Ferdinand Ier, comme empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; de Ferdinand V, comme roi de la Lombardie et de Venise, de Dalmatie, Croatie, Slavonie, de Gallicie et d'Illyrie; archiduc d'Autriche; marié par procuration 12 février 1831, et en personne 27 du même mois à

Marie-Anne-Caroline-Pie, née 19 septembre 1803, fille de feu Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne,

Frère et sœurs de l'empereur Ferdinand.

I. Archiduc *François*-Charles-Joseph, né 7 décembre 1802, marié 4 novembre 1824 à

Frédérique-*Sophie*-Dorothée, née 27 janvier 1805, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

De ce mariage :

1° *François*-Joseph-Charles, archiduc d'Autriche, né 18 août 1830.

2° *Ferdinand*-Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, né 6 juillet 1832.

3° *Charles*-Louis-Joseph-Marie, archiduc d'Autriche, né 30 juillet 1833.

II. Archiduchesse *Marie-Louise*-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joseph-Lucie, née 12 décembre 1791, mariée par procuration 11 mars, et en personne 2 avril 1810, à Napoléon, empereur des Français.

III. Archiduchesse *Marie*-Clémentine-Françoise-Joséphine d'Autriche, mariée à Léopold, prince des Deux-Siciles.

IV. Archiduchesse *Marie-Anne*-Françoise-Thérèse-Josèphe-Médarde, née 8 juin 1804.

Mère.

(4e *femme de l'empereur* François Ier :)

Impératrice *Caroline*-Auguste, née 8 février 1792, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière, mariée par procuration 29 octobre, et en personne 10 novembre 1816, à l'empereur François Ier, couronnée reine de Hongrie 25 septembre 1825.

Oncles de l'empereur Ferdinand.

(*L'empereur* Léopold II, *né* 5 *mai* 1747, *mort* 1er *mars* 1792, *marié à* Marie-Louise, *fille de Charles III*, *roi d'Espagne*, *a laissé*, *outre François Ier*, *son fils aîné et son successeur*, *six autres enfants.*)

I. Archiduc *Ferdinand*-Joseph-Jean, né 6 mai 1769, devenu, 2 juillet 1790, grand-duc de Toscane sous le nom de Ferdinand III, mort 18 juin 1824. (Pour ses enfants, *voyez* TOSCANE.)

II. Archiduc *Charles*-Louis-Jean-Joseph-Laurent, connu historiquement sous le nom de *prince Charles*, né 5 septembre 1771, feld-maréchal-général, se démet de la grande-maîtrise de l'Ordre-Teutonique 30 juin 1804, marié 17 septembre 1815 à Henriette-Alexandrine-Frédérique-Wilhelmine, princesse de Nassau-Weilbourg, fille du feu duc Frédéric-Guillaume, née 30 octobre 1797, morte 17 septembre 1815.

De ce mariage :

1° Archiduc *Albert*-Frédéric-Rodolphe, né 3 août, major-général et commandant de brigade, 1817, propriétaire du régiment d'infanterie n° 44.

2° Archiduc *Charles*-Ferdinand, né 29 juillet 1818, major-général et commandant de brigade, propriétaire du régiment d'infanterie n° 51.

3° Archiduc *Frédéric*-Ferdinand-Léopold, né 14 mai 1821, colonel-propriétaire du régiment d'infanterie n° 16, et capitaine de vaisseau.

4° Archiduc *Guillaume*-François-Charles, né 21 avril 1827.

5° Archiduchesse Marie-*Thérèse*-Isabelle, reine des Deux-Siciles.

6° Archiduchesse Marie-*Caroline*-Louise-Christine, née 10 septembre 1825.

III. Archiduc *Joseph*-Antoine-Jean, né 9 mars 1776, palatin, gouverneur et capitaine-général de Hongrie, feld-maréchal-général; a épousé : 1° le 30 octobre 1799 *Alexandra*-Paulowna, grande-duchesse de Russie, fille de feu l'empereur Paul Ier, morte

16 mars 1801; 2° le 30 août 1815 *Herminie,* fille de feu Victor-Charles-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, morte en couches 14 septembre 1817; 3° le 24 août 1819 à

Marie-Dorothée-Wilhelmine-Caroline, née 1er novembre 1797, fille de *Louis*-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg.

Du deuxième lit :

1° *Étienne*-François-Victor, colonel-propriétaire du régiment d'infanterie n° 58, né 14 septembre 1817.

Du troisième lit :

2° *Joseph*-Charles-Louis, né 2 mars 1833.

3° Françoise-Marie-*Élisabeth*, née 17 janvier 1831.

4° Marie-*Henriette*-Anne, née 23 août 1836.

IV. Archiduc *Jean*-Baptiste-Joseph-Fabien-Sébastien, né 20 janvier 1782, feld-maréchal, et directeur-général du génie et des fortifications.

V. Archiduc *Reinier*-Joseph-Jean-Michel-François-Jérôme, né 30 septembre 1783, nommé 3 janvier 1819 vice-roi du royaume Lombardo-Vénitien, marié 28 mai 1820 à

Marie-Élisabeth-*Françoise*, née 13 avril 1800, sœur de Charles-Albert, roi de Sardaigne.

De ce mariage :

1° *Léopold*-Louis-Marie-François-Jules-Eustorges-Gérard, né 6 janvier 1823, colonel-propriétaire du régiment d'infanterie n° 53.

2° *Ernest*-Charles-Félix-Marie-Reinier-Godefroi-Cyriaque, né 8 août 1824.

3° *Sigismond*-Léopold-Reinier-Marie-Ambroise-Valentin, né 7 janvier 1826.

4° *Reinier*-Ferdinand-Marie-Jean-Évangile-François-Ignace, né 11 janvier 1827.

5° *Henri*-Antoine-Marie-Reinier-Charles-Grégoire, né 9 mai 1828.

6° *Marie*-Caroline-Auguste-Élisabeth-Marguerite-Dorothée, née 6 février 1821.

7° *Adélaïde*-Françoise-Marie-Reinière-Élisabeth-Clotilde, née 3 juin 1822, mariée 12 avril 1842 à Victor-Emmanuel, duc de Savoie, prince royal de Sardaigne.

VI. Archiduc *Louis*-Joseph-Antoine, né 13 décembre 1784, lieutenant feld-maréchal, directeur-général de l'artillerie.

Grand-oncle.

Archiduc Ferdinand, *duc de Modène-Brisgau, frère puîné de l'empereur Léopold II, mort 24 décembre 1806, marié 15 octobre 1771 à Marie*-Béatrice *d'Este, duchesse de Massa et princesse de Carrara, morte 14 novembre 1829.*

De ce mariage :

1° Archiduc *François*-Joseph, duc actuel de Modène, né 6 octobre 1779 (*voyez* Modène).

2° Archiduc *Ferdinand*-Charles-Joseph, né 25 avril 1781, feld-maréchal, chef-commandant et propriétaire du régiment des hussards n° 3, adjudant-intérim, gouverneur civil et militaire de la Gallicie.

3° Archiduc *Maximilien*-Joseph-Jean-Ambroise-Charles, né 14 juillet 1782, grand-maître de l'Ordre-Teutonique dans l'empire d'Autriche, et propriétaire du régiment d'infanterie n° 4.

4° Marie-*Léopoldine*, née 10 décembre 1776, veuve de l'électeur palatin Charles-Théodore (*voyez* Bavière).

Pour les autres branches souveraines de la maison d'Autriche-Lorraine, voyez Modène, Toscane.

BADE (évangélique).

Plusieurs écrivains ont voulu donner à la maison de Bade une origine commune avec la maison d'Autriche; mais leurs variations perpétuelles trahissent la faiblesse de leurs preuves. Ils créent, détruisent et remplacent à leur gré les sujets sur lesquels ils bâtissent leurs systèmes, substituent leurs propres erreurs aux anciennes et s'égarent sans cesse dans leurs conjectures. Les historiens les plus favorables à cette communauté d'origine sont forcés de reconnaître qu'elle ne repose sur aucun document sérieux.

Hermann, qui prit le premier le titre de margrave de Bade en 1130, descendait, dit-on, de Berthold, duc de Carinthie en 1060, duquel étaient issus les anciens ducs de Zæhringen. Il suivit l'empereur Conrad à la funeste croisade de 1147, et reçut à son retour, de Frédéric-Barberousse, l'investiture du marquisat de Vérone établi pour contenir les peuples inquiets de la Lombardie. Ses petits-fils formèrent deux branches; la puînée, qui prit le nom de Hochberg, s'éteignit au commencement du seizième siècle dans la personne de Philippe, marquis de Hochberg, grand-chambellan de France, dont la fille unique porta le comté souverain de Neufchâtel et la terre de Rothelin (Roetteln) dans la maison d'Orléans-Longueville.

La branche aînée conserva le nom de Bade. Elle eut des droits sur le duché d'Autriche par une alliance avec l'ancienne maison de ce nom; mais le jeune Frédéric de Bade, décapité à Naples avec l'infortuné Conradin par les ordres de Charles d'Anjou, en 1268, fut le dernier de sa race qui tenta de faire valoir ces droits. Après sa mort, la grandeur de la maison de Bade fléchit sous l'ascendant de la nouvelle maison d'Autriche.

Christophe, issu d'Hermann au onzième degré, recueillit lors de l'extinction de la branche de Hochberg les différents domaines jusque-là divisés par des partages. Ce prince, qui mourut en 1527, forma deux branches nouvelles.

L'aînée, distinguée sous le titre de Baden-Baden, a produit des généraux célèbres dans l'empire, entre autres le prince Louis

de Bade, qui remporta une victoire éclatante sur les Turcs à Salankemen en 1691. Cette branche s'est éteinte dans la ligne masculine en 1778, et ses biens allodiaux ont passé à celle de Bade-Dourlach, la seule existante aujourd'hui. L'électeur de Bade a été déclaré grand-duc par une clause du traité de Presbourg, conclu entre la France et l'Autriche le 26 décembre 1805.

Charles-Léopold-Frédéric, grand-duc de Bade, né 29 août 1790, succéde à son frère 30 mars 1830; marié 25 juillet 1819 à

Sophie-Wilhelmine, née 21 mai 1801, fille de feu Gustave IV Adolphe, roi de Suède.

De ce mariage :

1° *Louis*, grand-duc héréditaire, né 15 août 1824, chef du régiment d'infanterie n° 2.

2° *Frédéric*-Guillaume-Louis, né 9 septembre 1826.

3° Louis-*Guillaume*-Auguste, né 18 décembre 1829.

4° *Charles*-Fréderic-Gustave-Guillaume-Maximilien, né 9 mars 1832.

5° *Alexandrine*-Louise-Amélie-Frédérique-Sophie, née 6 décembre 1820.

6° *Marie*-Amélie, née 20 novembre 1834.

7° *Cécilie*-Auguste, née 20 septembre 1839.

Frères et sœur du grand-duc.

I. *Guillaume*-Louis-Auguste, margrave, né 8 avril 1792, général d'infanterie, et chef du régiment d'infanterie n° 3, commandant le corps de l'armée grand-ducale, marié 16 octobre 1830 à

Élisabeth-Alexandrine-Constance, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, née 27 février 1802.

De ce mariage :

1° *Sophie*-Pauline-Henriette-Marie-Amélie-Louise, née 7 août 1834.

2° *Pauline*-Sophie-Élisabeth-Marie, née 18 décembre 1835.

3° *Léopoldine*-Wilhelmine-Pauline-Amélie-Maximilienne, née 22 février 1837.

I. *Maximilien*-Frédéric-Jean-Ernest, margrave, né 8 décembre 1796, lieutenant-général, chef du régiment des dragons n° 1, et commandant la brigade de cavalerie grand-ducale.

II. *Amélie*-Christine-Caroline, née 26 janvier 1795, mariée 19 janvier 1818 à Charles-Egon, prince de Furstenberg, général au service de Bade.

Nièce.

Fille du frère aîné, le prince héréditaire Charles-Louis, *mort* 16 *décembre* 1801, *et de la margrave* Amélie, *princesse de Hesse-Darmstadt, décédée* 21 *juillet* 1832:)

Caroline, née 13 juillet 1776, mariée 9 mars 1797 à feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière (*voyez* Bavière).

Grande-duchesse douairière.

(*Veuve du neveu du grand-duc actuel:*)

Stéphanie-Louise-Adrienne, née 28 août 1789, mariée 8 avril 1806, veuve du grand-duc Charles-Louis-Frédéric 8 décembre 1818. (*Résidence:* Mannheim.)

De ce mariage:

1° *Louise*, née 5 juin 1811, mariée 9 novembre 1830 au prince Gustave de Wasa (*voyez* Holstein-Gottorp).

2° *Joséphine*-Frédérique-Louise, née 21 octobre 1813, mariée 21 octobre 1834 au prince héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen.

3° *Marie*-Amélie-Élisabeth-Caroline, née 11 octobre 1817.

BAVIÈRE (catholique).

Les auteurs les plus accrédités, Puffendorf, Heiss, Imhoff, etc., disent que la maison de Bavière descend de l'ancienne maison de ce nom, qui possédait le duché de Bavière dès le onzième siècle; mais aucun n'a donné de preuves à l'appui de cette assertion, qu'ils semblent avoir adoptée, à la suite l'un de l'autre, plutôt pour se conformer à l'opinion établie que pour obéir à leur conviction personnelle. En s'en tenant à l'exacte vérité de l'histoire, la maison de Bavière est une des premières de l'Allemagne; elle a produit trois empereurs, a donné des rois au Danemarck, à la Bohême et à la Suède, et a soutenu cet éclat par la grandeur de ses alliances, dont sept ont été contractées avec la maison de France.

Othon-le-Grand, comte de Wittelsbach, est l'auteur incontestable de la race régnante de Bavière. Il était porte-étendard de l'empereur Frédéric-Barberousse, qu'il servit dans ses guerres et dans plusieurs négociations. Il reçut en récompense l'investiture du duché de Bavière, lorsque Henri-le-Lion fut mis au ban de l'empire.

Louis-le-Sévère, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, arrière-petit-fils d'Othon-le-Grand, épousa Mathilde, fille de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, et en eut deux enfants, qui ont formé les branches palatine et de Bavière. Celle-ci s'est éteinte en 1777 dans la personne de l'électeur Maximilien-Joseph. La souche palatine ou de Deux-Ponts s'est divisée elle-même en plusieurs lignes, dont deux subsistent encore. L'aînée est la branche royale, ci-devant ducale, de Deux-Ponts, qui a été élevée à la royauté par une clause du traité de Presbourg conclu entre la France et l'Autriche le 26 décembre 1805.

Louis-Charles-Auguste, roi de Bavière, né 25 août 1786, succède à son père Maximilien-Joseph 13 octobre 1825, marié 12 octobre 1810 à

Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, fille de feu Frédéric, duc de Saxe-Altenbourg, née 8 juillet 1792.

De ce mariage :

1° *Maximilien*-Joseph, prince royal, né 28 mai 1811.

2° *Othon*-Frédéric-Louis, né 1er juin 1815, roi de la Grèce (*voyez* GRÈCE).

3° *Luitpold*-Charles-Joseph-Guillaume-Louis, né 12 mars 1821, colonel-propriétaire du 1er régiment d'artillerie.

4° *Adalbert*-Guillaume-George-Louis, né 19 juillet 1828.

5° *Mathilde*, née 30 août 1813, mariée au grand-duc héréditaire de Hesse.

6° *Aldegonde*-Auguste-Charlotte-Élise-Amélie-Sophie-Marie-Louise, née 19 mars 1823, mariée 29 mars 1842 au duc héréditaire de Modène.

7° *Hildegarde*-Louise-Charlotte-Thérèse-Frédérique, née 10 juin 1825.

8° *Alexandrine*-Amélie, née 26 août 1826.

Frère et sœurs du roi.

(*Du premier lit du père et de* Wilhelmine-*Auguste*, *fille de Georges*, *prince de Hesse-Darmstadt*, *morte* 30 *mars* 1796 :)

I. *Charles*-Théodore-Maximilien-Auguste, né 7 juillet 1795, feld-maréchal bavarois et propriétaire du 1er régiment des cuirassiers.

II. *Auguste*-Amélie, née 21 juin 1788, mariée 14 janvier 1806 au prince Eugène, duc de Leuchtemberg, veuve 21 février 1824.

III. *Caroline*-Auguste, née 8 février 1792, impératrice douairière d'Autriche.

(*Du deuxième lit du père et de Frédérique-Wilhelmine*-Caroline *de Bade*, *morte en novembre* 1841 :)

IV. *Élisabeth*-Louise, née 13 novembre 1801, reine de Prusse.

V. *Amélie*-Auguste, sœur jumelle de la précédente, mariée au prince Jean, duc de Saxe.

VI. *Sophie*, mariée à François-Charles, archiduc d'Autriche.

VII. *Marie*-Anne-Léopoldine, sœur jumelle de la précédente, reine de Saxe.

VIII. *Louise*-Wilhelmine, née 30 août 1808, mariée à Maximilien-Joseph, duc de Bavière.

Grand'tante du roi.

(*Veuve de l'électeur* Charles-*Théodore* :)

Marie-*Léopoldine,* fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, duc de Modène-Brisgau, née 10 décembre 1776, mariée 15 février 1795, veuve 16 février 1799. (*Résidence :* Stepperg, près de Neubourg.)

II. BRANCHE DUCALE,

Ci-devant Palatine, de Deux-Ponts-Birkenfeld.

Maximilien-Joseph, duc de Bavière, né 4 décembre 1808, marié 9 septembre 1828 à

Louise-Wilhelmine, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière, née 30 août 1808.

De ce mariage :

1° *Louis*-Guillaume, duc de Bavière, né 21 juin 1831.

2° *Charles*-Théodore, duc de Bavière, né 9 août 1839.

3° *Caroline*-Thérèse-Hélène, duchesse de Bavière, née 4 avril 1834.

4° *Élisabeth*-Amélie-Eugénie, duchesse de Bavière, née 9 août 1839.

Tante.

Marie-Élisabeth-Amélie, née 6 mai 1784, mariée 9 mars 1808 à Louis-Alexandre Berthier, duc de Wagram, prince de Neufchâtel, pair et maréchal de France, veuve 1er juin 1815.

BELGIQUE (luthérien).

(Maison de Saxe-Cobourg [*voyez* Saxe]).

La Belgique faisait autrefois partie du patrimoine de la maison d'Autriche, qui en avait hérité par le mariage de l'empereur Maximilien avec Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire. Elle fut réunie en 1814 à la Hollande pour former le royaume des Pays-Bas en faveur de la maison d'Orange-Nassau. Mais en septembre 1830 une révolution éclata à Bruxelles, et la Belgique se sépara violemment de la Hollande pour former une monarchie distincte. Le congrès national a déféré la couronne au prince Léopold, frère puîné du duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Léopold Ier George-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né 16 décembre 1790, veuf 6 novembre 1817 de Charlotte-Auguste, fille de George IV, roi de la Grande-Bretagne; est élu roi des Belges par le congrès national de la Belgique 4 juin 1831, accepte la couronne conditionnellement 26 juin, et définitivement 12 juillet; fait son entrée dans Bruxelles, prête le serment constitutionnel et monte sur le trône 21 juillet 1831; remarié 9 août 1832 à

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, née 3 avril 1812, fille de Louis-Philippe Ier, roi des Français.

De ce mariage :

1° *Léopold*-Louis-Philippe-Marie-Victor, duc de Brabant, prince royal, né 9 avril 1835.

2° *Philippe*-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-George, comte de Flandre, né 21 mars 1837.

3° Marie-*Charlotte*-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née 7 juin 1840.

BRÉSIL (catholique).

(Maison de Bragance [*voyez* Portugal]).

Le Brésil, conquis par les Portugais au seizième siècle, fut long-temps une de leurs colonies. Lorsque les armées françaises firent en 1807 la conquête du royaume de Portugal, Jean VI, à la tête d'une grande partie de la noblesse, s'embarqua dans le port de Lisbonne et se retira au Brésil, où il resta jusqu'en 1821. A cette dernière époque il revint en Europe et laissa le gouvernement du pays, avec le titre de prince régent, à son fils don Pedro. Mais une révolution éclata à Rio-Janeiro au mois d'octobre 1822; la colonie se détacha de la métropole et se déclara indépendante. Don Pedro prit alors le titre d'empereur du Brésil. A la mort de son père Jean VI il renonça à la couronne de Portugal en faveur de sa fille aînée dona Maria. Le 7 avril 1831 il abdiqua comme empereur du Brésil, en faveur de son fils don Pedro II, frère cadet de la reine de Portugal. Il avait épousé, en 1817, Léopoldine-Caroline-Joséphine, archiduchesse d'Autriche; veuf le 11 décembre 1826, il se remaria, le 17 octobre 1829, à la princesse *Amélie*, fille du feu prince Eugène, duc de Leuchtenberg. Don Pedro Ier est mort le 24 décembre 1834; nous donnons ici sa veuve et ses enfants, en renvoyant pour les autres personnages à la maison de Portugal.

Don Pedro II *de Alcantara*-Jean-Charles-Léopold-Salvador-Biblaos-Xavier-de-Paule-Leoccideo-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzague, empereur du Brésil, né 2 décembre 1825, succède sous tutelle à son père don Pedro Ier, en vertu de l'acte d'abdication du 7 avril 1831, prend les rênes du gouvernement 23 juillet 1840.

Sœurs germaines.

(*Du premier lit de* don Pedro Ier :)

I. Dona *Maria II da Gloria*, reine de Portugal.

II. Dona *Januaria*, née 11 mars 1822, princesse impériale.

III. Dona *Françoise*-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaelle-Gonzague, née 2 août 1824.

Sœur consanguine.

(*Du deuxième lit:*)

IV. Dona *Marie-Amélie*-Auguste-Eugénie-Joséphine-Louise-Théodelinde-Éloi-Françoise-Xavière-de-Paule-Gabrielle-Raphaelle-Gonzague, née 1er décembre 1831.

Belle-mère.

L'impératrice *Amélie*-Augustine-Eugénie-Napoléone, duchesse de Bragance, née 31 juillet 1812, fille du feu prince Eugène, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, mariée par procuration 2 août, et en personne 17 octobre 1829, à l'empereur don Pedro Ier, veuve 24 septembre 1834.

BRUNSWICK.

La maison de Brunswick est issue d'Albert Azzon, marquis en Toscane, qui possédait de vastes domaines dans la Lombardie vers le milieu du onzième siècle. Il épousa Cunégonde, héritière des Welfs ou Guelfes, ducs de Carinthie, et en eut deux fils : Foulques, le plus jeune, fut la tige de la maison d'Este-Modène, dont le dernier rejeton, Hercule-Renaud d'Este, épousa en 1741 l'héritière des ducs de Massa-Carrara. De cette union il naquit une fille, *Marie-Béatrix*, qui se maria à Ferdinand, archiduc d'Autriche, et qui transmit à son fils aîné le patrimoine des maisons éteintes de Modène et de Massa. (V. Modène.)

Welf, l'aîné des fils d'Albert Azzon, soutint le parti des papes contre l'empereur Henri IV, et donna naissance aux factions si célèbres des Guelfes et des Gibelins. Il fut le bisaïeul de Henri-le-Lion, qui régnait en Saxe, en Bavière et en Westphalie, et qui devint l'objet de la haine des princes alle-

mands auxquels sa puissance portait ombrage. Il fut mis au ban de l'empire et dépouillé de ses états en 1180. Plusieurs maisons souveraines s'élevèrent sur ses ruines, et cette révolution fut une époque célèbre dans les annales de l'empire germanique.

Othon-l'Enfant, petit-fils de Henri-le-Lion, après avoir défendu vaillamment les comtés de Brunswick et de Lunebourg, derniers débris de l'ancienne fortune de ses pères, fut obligé de recevoir en 1235, de l'empereur Frédéric II, ces mêmes états sous le titre de duchés mouvants de l'empire. Il fut ainsi le premier duc de Brunswick, dont il transmit le nom à ses descendants.

De lui était issu, au neuvième degré, Ernest de Brunswick, duc de Zell, qui embrassa le luthéranisme. Il mourut en 1546, laissant deux fils dont sont issues les deux branches actuelles de cette maison. L'aînée, qui possède le duché, a pris le nom de Brunswick-Wolfenbuttel; ses états sont situés au sud du Hanovre, sur les confins de la Prusse. La cadette, qui occupe les trônes de Hanovre et de la Grande-Bretagne, est appelée Brunswick-Lunebourg.

BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL (luthérien).

Auguste-Louis-Guillaume-Maximilien-Frédéric, duc de Brunswick, né 25 avril 1806, feld-maréchal du royaume de Hanovre, eut d'abord, comme cadet et à titre d'apanage, le duché d'Oels, en Silésie; il prit les rênes du gouvernement en septembre 1830, d'abord par intérim et du consentement de son frère aîné, plus tard avec l'adhésion de son oncle Guillaume IV, roi de la Grande-Bretagne; il fut définitivement reconnu duc de Brunswick 25 avril 1831, sur la demande de la Diète germanique.

Frère aîné.

Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, né 30 octobre 1804, succède, sous la tutelle du roi George IV, alors prince-régent de la Grande-Bretagne, à son père Frédéric-

Guillaume, duc de Brunswick, né 9 octobre 1771, tué à la bataille des Quatre-Bras 16 juin 1815 ; Charles, déclaré majeur, prend les rênes de l'État 30 octobre 1823; il quitte le duché de Brunswick par suite des troubles éclatés 7 septembre 1830 ; la Diète germanique le déclare incapable de régner, et depuis lors il vit loin de son pays.

Pour les autres branches souveraines, voyez HANOVRE et GRANDE-BRETAGNE.

DANEMARCK (luthérien).

(MAISON D'OLDENBOURG *ou de* HOLSTEIN).

La maison d'Oldenbourg, aujourd'hui plus connue sous le nom de Holstein, descend, selon quelques auteurs, de Witikind-le-Saxon, le redoutable rival de Charlemagne. Mais cette opinion ne repose que sur de vagues conjectures et sur des systèmes de filiation purement hypothétiques. Le premier personnage que l'histoire fasse connaître avec certitude est CHRISTIAN, comte d'Oldenbourg, surnommé le Belliqueux, qui périt les armes à la main en défendant ses états contre les invasions de Henri-le-Lion, duc de Saxe, en 1168. Ses successeurs dans le comté d'Oldenbourg, dont ils ont pris le nom, sont peu connus jusqu'à Thierry-l'Heureux issu de Christian au septième degré. Plusieurs auteurs même ne commencent qu'à ce personnage la filiation de la maison d'Oldenbourg.

Thierry joignit à ses états héréditaires le comté de Delmenhost par une première union, puis le duché de Sleswick et le comté de Holstein par son second mariage avec Hedwige, héritière de l'ancienne maison de Holstein. Ces brillantes alliances, qui lui valurent le surnom d'*Heureux*, jetèrent les fondements de la puissance de la maison d'Oldenbourg.

Christian Ier, son fils, élu roi de Danemarck par le libre suffrage du peuple en 1448, eut aussi des droits aux couronnes de

Norvège et de Suède qui lui furent toujours disputées. Il obtint en 1474, de l'empereur Frédéric III, l'érection en duché de son comté de Holstein. Ce prince est le chef de toutes les branches encore existantes.

Quoique depuis l'élection de Christian Ier, la couronne de Danemarck ne fût pas sortie de la maison d'Oldenbourg, la royauté n'avait point cessé d'être élective; mais en 1660 les états de la nation, touchés de l'intrépidité avec laquelle le roi Frédéric avait défendu, contre les Suédois, la ville de Copenhague, déférèrent à ce prince le pouvoir absolu et déclarèrent le trône héréditaire dans sa famille.

La maison d'Oldenbourg-Holstein s'est divisée en deux lignes à la mort de Frédéric, fils de Christian Ier. L'aîné des enfants de Frédéric continua la ligne royale de Danemarck, dont se détachèrent à la génération suivante les branches de Sunderbourg, Ploen et Glucksbourg. Adolphe, le plus jeune, fonda la ligne cadette de Holstein-Gottorp, qui se refondit à la mort de Christian-Albert en 1695 (*voyez* HOLSTEIN, OLDENBOURG et RUSSIE).

Aujourd'hui cette maison est représentée par deux lignes principales, dont chacune a trois rameaux :

I. La ligne royale, dont sont issus, 1° la branche de Holstein-Gluckstadt, régnant en Danemarck; 2° le rameau ducal de Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg; 3° le rameau ducal de Holstein-Sunderbourg-Glucksbourg.

II. La ligne ducale de Holstein-Gottorp, qui a formé, 1° la branche de Holstein-Gottorp, en possession du trône impérial de Russie; 2° la branche de Holstein-Eutin, qui a porté la couronne de Suède de 1743 à 1818; 3° le rameau de Holstein-Oldenbourg.

C'est depuis le règne de Frédéric Ier, mort en 1533, que la plupart des maisons nobles de Danemarck ont pris des surnoms patronymiques. Auparavant chacun se contentait de porter son nom de baptême avec celui de son père, auquel on ajoutait la terminaison *son*, qui veut dire fils. Les familles nobles ne se distinguaient alors que par leurs armoiries.

LIGNE ROYALE.

I. HOLSTEIN-GLUCKSTADT.

CHRISTIAN VIII Frédéric, roi de Danemarck, né 18 septembre 1786, succède à Frédéric VI, son cousin germain, 3 décembre 1839 ; marié : 1° le 11 juin 1806 à Charlotte-Frédérique, fille de feu Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, morte à Rome 13 juillet 1840, divorcée en 1812; 2° le 22 mai 1815 à

CAROLINE-Amélie, née 28 juin 1796, fille de feu Frédéric-Christian, duc de Holstein-Augustenbourg.

Du premier lit :

Frédéric-Charles-Christian, prince royal, né 6 octobre 1808, lieutenant-général, commandant-général dans le Jutland septentrional, marié : 1° le 1er novembre 1828 à Wilhelmine-Marie, fille de feu Frédéric III, roi de Danemarck, divorcé en septembre 1837; 2° le 10 juin 1841 à

Caroline-Charlotte-Marianne, née 10 janvier 1821, fille de George, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz.

Frère et sœurs du roi.

I. Frédéric-*Ferdinand*, prince de Danemarck, né 22 novembre 1792, général dans l'armée danoise, commandant-général de Seeland, Mœen, Falster et Laland, membre du conseil d'État, marié 1er août 1829 à

Caroline de Danemarck, née 28 octobre 1793, fille de feu Frédéric VI, roi de Danemarck.

II. *Julienne*, veuve de Guillaume, prince de Hesse-Philippsthal.

III *Charlotte*, mariée à Guillaume, prince de Hesse-Cassel.

Reine douairière.

(*Veuve de* Frédéric VI, *prédécesseur et cousin du roi actuel, né* 28 *janvier* 1768, *mort* 3 *décembre* 1839 :)

Marie-Sophie-Frédérique, fille de feu Charles, landgrave de Hesse-Cassel, née 28 octobre 1767, mariée 31 juillet 1790.

De ce mariage :

1° *Caroline,* née 28 octobre 1793, mariée à son cousin Ferdinand.

2° *Wilhelmine*-Marie, née 18 janvier 1808, mariée 1er novembre 1828 à Frédéric, prince de Danemarck, divorcée en 1837, remariée 19 mai 1838 à Charles, duc de Schleswig-Holstein-Sunderbourg-Glucksbourg.

Sœur de Frédéric VI.

Louise-Auguste, née 7 juillet 1771, duchesse douairière de Schleswig-Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg, mère de la reine régnante de Danemarck.

II. HOLSTEIN-SUNDERBOURG-AUGUSTENBOURG.

Christian-Charles-Frédéric-Auguste, duc de Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg, né 19 juillet 1798, succède à son père 14 juillet 1814, déclaré majeur 19 juillet 1816, lieutenant-général au service du Danemarck, marié 18 septembre 1820 à

Louise-Sophie, née comtesse de Daneskiold-Samsoë 22 septembre 1796.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Christian-Auguste, né 6 juillet 1829.

2° Frédéric-*Christian*-Charles-Auguste, né 22 janvier 1831.

3° Frédérique-Marie-*Louise*-Auguste-Caroline-Henriette, née 28 août 1824.

4° Caroline-*Amélie*, née 15 janvier 1826.

5° Caroline-Chrétienne-Auguste-Émilie-*Henriette*-Élisabeth, née 2 août 1833.

Frère et sœur du duc.

I. *Frédéric*-Émile-Auguste, né 23 août 1800, major-général au service du Danemarck, marié 17 septembre 1829, à

Henriette, née comtesse de Daneskiold-Samsoë, 9 mai 1806.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Christian-Charles-Auguste, né 16 novembre 1830.

2° *Louise*-Caroline-Henriette-Auguste, née 29 juillet 1836.

II. *Caroline*-Amélie, née 28 juin 1796, mariée au roi de Danemarck.

Mère du duc.

Louise-Auguste, fille de feu Christian VII, roi de Danemarck, née 7 juillet 1771, mariée au duc Frédéric-Christian 27 mai 1786, veuve 14 juin 1814.

Oncle du duc.

Frédéric-Charles-Émile, *né 9 mars 1767, marié 29 septembre 1801 à Sophie-Éléonore, née baronne de Scheel; veuf 18 novembre 1836, mort 14 juin 1841.*

De ce mariage :

1° Frédéric-Auguste-*Émile*, né 3 février 1802, major au service du Danemarck.

2° George-*Eric*, né 14 mars 1805, capitaine de cavalerie au service de la Prusse, dans le 4e régiment de cuirassiers.

3° Henri-Charles-*Woldemar*, né 13 octobre 1810, capitaine de cavalerie au service de la Prusse dans le 7e régiment de cuirassiers.

4° *Charlotte*-Louise-Dorothée-Joséphine, née 24 janvier 1803.

5° Pauline-*Victoire*-Anne-Wilhelmine, née 9 février 1804.

6° *Amélie*-Éléonore-Caroline, née 9 janvier 1813.

7° *Sophie*-Berthe-Clémentine-Auguste, née 30 janvier 1815.

III. HOLSTEIN-GLUCKSBOURG.

Charles, duc de Holstein-Glucksbourg, né 30 septembre 1813, lieutenant-colonel et commandant du corps des chasseurs de Lauenbourg à Kiel, succède au duc Guillaume, son père, le 17 février 1831; marié 19 mai 1838, à

Wilhelmine-Marie, née 18 janvier 1808, fille de feu Frédéric VI, roi de Danemarck.

Frères et sœurs du duc.

I. *Frédéric*, né 23 octobre 1814, capitaine de cavalerie au service du Danemarck, dans le régiment des dragons légers du roi.

II. *Guillaume*, né 19 avril 1816, capitaine au service de la Russie, dans le 9e régiment de hussards.

III. *Christian*, né 8 avril 1818, capitaine de cavalerie des gardes-du-corps à cheval au service du Danemarck.

IV. *Jules*, né 14 octobre 1824.

V. *Jean*, né 5 décembre 1825.

VI. *Nicolas*, né 22 décembre 1828.

VII. Louise-*Marie*-Frédérique, née 23 octobre 1810, mariée 19 mai 1837 au colonel de Lasperg.

VIII. *Frédérique*-Caroline-Julienne, née 9 octobre 1811.

IX. *Louise*, née 18 novembre 1820.

Mère du duc.

Louise-Caroline, duchesse douairière de Holstein-Glucksbourg, née 28 septembre 1789, fille de Charles, land-

grave de Hesse-Cassel, veuve du duc Guillaume, né 4 janvier 1785, mort 17 février 1831.

Tante du duc.

Élisabeth-*Frédérique*-Sophie-Amélie-Charlotte, née 13 décembre 1780, veuve 25 février 1808 du baron de Richthofen.

Pour les branches souveraines de la ligne ducale, voyez Russie, Holstein et Oldenbourg.

DEUX-SICILES (catholique).

(Maison de Bourbon [*voyez* France et Espagne]).

Charles III, roi d'Espagne, fils de Philippe V d'Anjou, donna en apanage, le 5 octobre 1759, à son fils cadet Ferdinand Ier, le royaume des Deux-Siciles. Ainsi fut appelé au trône de Naples un rameau de la branche des Bourbons d'Espagne. Ferdinand mourut le 4 janvier 1825, laissant la couronne à son fils François Ier, père du roi actuel Ferdinand II.

Ferdinand II Charles, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, né 12 janvier 1810, succède à son père François Ier 8 novembre 1830, marié 1° le 21 novembre 1832, à Marie-*Christine*-Caroline-Joséphine-Gaëtane-Élise, fille de feu Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, morte 31 janvier 1836; 2° le 9 janvier 1837, à

Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche, née 31 juillet 1816, fille de l'archiduc Charles.

Du premier lit :

1° *François*-Marie-Léopold, prince royal, duc de Calabre, né 16 janvier 1836.

Du second lit :

2° *Louis*-Marie, comte de Trani, né 1er août 1838.

3° *Albert*-Marie-François, comte de Castro-Giovanni, né 17 septembre 1839.

4° *Alphonse*-Marie-Joseph-Albert, comte de Caserte, né 28 mars 1841.

Frères et sœurs du roi.

(*Du premier lit du père et de* Marie-*Clémentine de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur Léopold II, mariée* 15 *janvier* 1797, *morte* 15 *novembre* 1801 :)

1° *Caroline*-Ferdinande-Louise, née 5 novembre 1798, duchesse douairière de Berry.

(*Du deuxième lit du père et de Marie*-Isabelle, *fille de Charles IV, roi d'Espagne, mariée* 6 *octobre* 1802; *outre le roi Ferdinand II* :)

2° *Charles*-Ferdinand, prince de Capoue, né 10 octobre 1811.

3° *Léopold*-Benjamin-Joseph, comte de Syracuse, né 22 mai 1813, marié 15 mai 1837 à

Marie-Victoire-Louise-Philiberte de Savoie-Carignan, née 29 septembre 1814.

4° *Antoine*-Pascal, comte de Lecce, né 23 septembre 1816.

5° *Louis*-Charles-Marie-Joseph, comte d'Aquila, né 19 juillet 1824.

6° *François*-de-Paule-Louis-Emmanuel, comte de Trapani, né 13 août 1827.

7° *Louise*-Charlotte, née 24 octobre 1804, mariée à l'infant don François-de-Paule.

8° Marie-*Christine*, née 27 avril 1806, reine douairière d'Espagne.

9° Marie-*Antoinette*, née 19 décembre 1814, grande-duchesse de Toscane.

10° Marie-*Amélie*, née 25 février 1818, mariée à l'infant d'Espagne, Sébastien de Bourbon et Bragance.

11° Marie-*Caroline*-Ferdinande, née 29 février 1820.

12° *Thérèse*-Christine-Marie, née 14 mars 1822.

Mère du roi.

Marie-*Isabelle*, reine douairière des Deux-Siciles, fille de Charles IV, roi d'Espagne, née 6 juillet 1789; mariée par procuration le 6 juillet, et en personne le 6 octobre 1802, au roi François Ier; veuve 8 novembre 1830.

Oncle et tantes du roi.

I. *Léopold*-Jean-Joseph, prince de Salerne, né 2 juillet 1790, colonel impérial-royal et propriétaire du 22e régiment d'infanterie, marié 28 juillet 1816 à

Marie-Clémentine-Françoise-Joséphine, archiduchesse d'Autriche, fille de l'empereur François Ier, née 1er mars 1798.

De ce mariage:

Marie-*Caroline*-Auguste, née 26 avril 1822.

II. Marie-*Christine*-Amélie-Thérèse, née 17 janvier 1779, reine douairière de Sardaigne.

III. Marie-*Amélie*, née 26 avril 1782, reine des Français.

ESPAGNE (catholique).

(Maison de Bourbon [*voyez* France]).

Charles II, roi d'Espagne, dernier rejeton de la branche autrichienne, laissa le trône par testament à Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin et petit fils de Louis XIV. Le jeune prince fut proclamé roi d'Espagne à Fontainebleau, le 16 novembre 1700, et à Madrid, sous le nom de Philippe V, le 24 du même mois. La crainte de voir les couronnes de France et

d'Espagne réunies sur une même tête, porta l'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, le Portugal, la Prusse et la Savoie à former une ligue. La guerre de la succession éclata. Elle finit par le traité d'Utrecht et par la renonciation solennelle de Philippe V, pour lui et sa postérité, aux droits qu'il pouvait avoir à la couronne de France.

Charles III, fils de Philippe V, fut le père de Charles IV et l'aïeul de Ferdinand VII. Ce dernier prince abolit la loi salique par décret du 29 mars 1830, et mourut le 29 septembre 1833.

Philippe, infant d'Espagne, frère puîné de Charles III, est l'auteur de la branche de Parme (*voyez* Lucques).

Isabelle II Marie-Louise, reine d'Espagne et des Indes, née 10 octobre 1830, succède à son père Ferdinand VII, 29 septembre 1833, en vertu du nouvel ordre de succession établi par le décret du 29 mars 1830; proclamée reine à Madrid le 2 octobre 1833, sous la régence et la tutelle de sa mère.

Sœur de la reine.

Marie-*Louise*-Ferdinande, infante d'Espagne, née 30 janvier 1832.

Mère.

Marie-Christine, reine-douairière d'Espagne, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, née 27 avril 1806; mariée 11 décembre 1829 à Ferdinand VII, roi d'Espagne, veuve 29 septembre 1833; régente du royaume d'Espagne pendant la minorité de la reine Isabelle II, en vertu du testament de Ferdinand VII du 12 juin 1830; abdique la régence par le manifeste du 12 octobre 1840.

Oncles et tante de la reine.

I. *Charles*-Marie-Isidore, infant d'Espagne (don Carlos), né 29 mars 1788, proclamé, en vertu de la loi salique, roi d'Espagne, sous le nom de Charles V, dans la province de Biscaye, 4 octobre 1833; marié

1° en septembre 1816 à Marie-*Françoise*-d'Assise, fille de Jean VI, roi de Portugal, morte 4 septembre 1834; 2° par procuration 2 février, en personne 20 octobre 1838, à

Marie-*Thérèse* de Bourbon et Bragance, princesse de Beira, née 29 avril 1793, fille de Jean VI, roi de Portugal, veuve, 4 juillet 1812, de Pierre, infant d'Espagne (*voyez* page 34).

Du premier lit :

1° *Charles*-Louis-Marie-Ferdinand, infant d'Espagne, né 31 janvier 1818.

2° *Jean-Charles*-Marie-Isidore, infant d'Espagne, né 15 mai 1822.

3° *Ferdinand*-Marie-Joseph, infant d'Espagne, né 19 octobre 1824.

II. *François-de-Paule*-Antoine-Marie, infant d'Espagne, né 10 mars 1794; marié par procuration le 15 avril, et en personne le 12 juin 1819, à

Louise-Charlotte, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, née 24 octobre 1804.

De ce mariage:

1° *François*-d'Assise-Marie-Ferdinand, duc de Cadix, né 13 mai 1822, capitaine au régiment des hussards de la reine.

2° *Henri*-Marie-Ferdinand, duc de Séville, né 17 avril 1823.

3° *Ferdinand*-Marie-Mariano, né 11 avril 1832.

4° *Isabelle*-Ferdinande, née 18 mai 1821, mariée 26 juin 1841 au comte Ignace Gorowski.

5° *Louise*-Thérèse-Françoise-Marie, née 11 juin 1824.

6° *Joséphine*-Ferdinande-Louise, née 25 mai 1827.

7° *Marie-Christine*-Isabelle, née 5 juin 1833.

8° *Amélie*-Philippine, née 12 octobre 1834.

III. Marie-*Isabelle*, reine douairière des Deux-Siciles.

(*L'infant* Gabriel, *frère puîné de Charles IV et oncle de Ferdinand VII, a laissé un fils, l'infant Pierre, oncle à la mode de Bretagne de la reine actuelle; mort 4 juillet 1812; marié à*)

Marie-*Thérèse* de Bourbon et Bragance, princesse de Beira (*voyez* ci-dessus don CARLOS).

De ce mariage:

Sébastien-Gabriel-Marie de Bourbon et Bragance, infant d'Espagne, né 4 novembre 1811, grand-prieur de Jean, marié 25 mai 1832, à

Marie-*Amélie*, née 25 février 1818, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

GRANDE-BRETAGNE (église anglicane).

(MAISON DE BRUNSWICK-LUNEBOURG [*voyez* BRUNSWICK]).

La dynastie des Plantagenets, dont les branches d'York et de Lancastre soulevèrent la sanglante querelle des Deux Roses, s'éteignit en 1485 avec Richard III, qui avait fait assassiner les enfants de son frère Édouard. Elle régnait depuis l'an 1154, et avait été appelée au trône par le mariage de Geoffroi Plantagenet avec Mathilde, fille de Henri Ier et rejeton de la race normande de Guillaume-le-Conquérant. Richard III fut tué dans un combat livré à son compétiteur Henri VII Tudor de Richemond, père de Henri VIII, simple gentilhomme qui descendait par les femmes de la branche de Lancastre, et qui épousa la dernière héritière de celle d'York pour confondre les droits des deux lignes.

La maison de Tudor, éteinte avec Élisabeth fille de Henri VIII, fut remplacée par celle des Stuarts en la personne de Jacques Ier, déjà roi d'Écosse, arrière-petit-fils de Henri VII par sa mère la reine Marie Stuart. Ce prince eut pour successeur son fils

Charles Ier, qui périt sur l'échafaud et laissa deux enfants. Charles II, l'aîné, mourut sans postérité en 1785; Jacques II, le plus jeune, fut détrôné en 1688 par son gendre le prince d'Orange, stathouder de Hollande. A Guillaume III succéda, en 1702, sa belle-sœur Anne Stuart, fille puînée de Jacques II, morte sans alliance après douze ans de règne. En vertu d'une loi du roi Guillaume, qui déférait la couronne à la ligne protestante, George de Brunswick, électeur de Hanovre, héritier des droits de sa mère Sophie, princesse palatine, fille d'Élisabeth Stuart et petite-fille de Jacques Ier, fut appelé au trône, à l'exclusion du fils de Jacques II, réfugié en France et attaché au catholicisme. L'électeur de Hanovre était un rejeton de la branche de Brunswick-Lunebourg, détaché de la souche en 1546 (*voyez* Brunswick).

George Ier fut le bisaïeul de George III, qui mourut en 1820, laissant douze enfants de son mariage avec Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strélitz. George IV, l'aîné, n'eut qu'une fille, mariée au prince Léopold, aujourd'hui roi des Belges, morte sans postérité. Guillaume IV, d'abord duc de Clarence, succéda à son frère en 1830 et laissa lui-même le trône à sa nièce, la reine actuelle, dont le père, le feu duc de Kent, était le quatrième fils de George III.

Alexandrine-Victoria, reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née 24 mai 1819, fille du prince Édouard, duc de Kent; succède à son oncle Guillaume IV 20 juin 1837, est couronnée 28 juin 1838, mariée 10 février 1840 à

Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né 26 août 1819, naturalisé dans la Grande-Bretagne par l'acte du 24 janvier 1840.

De ce mariage :

1° *Victoria*-Adélaïde-Marie-Louise, née 21 novembre 1840.

2° Albert-Édouard, prince de Galles, duc de Cornouailles, né 9 novembre 1841.

Mère de la reine.

Marie-Louise-*Victoire*, née 17 août 1786, fille de feu François, duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg, veuve en premières noces, 4 juillet 1814, du prince Émich de Linange, remariée 29 mai 1818 au duc Édouard de Kent, quatrième fils de George III, veuve 23 janvier 1820.

Oncles et tantes de la reine.

I. Guillaume IV, *roi de la Grande-Bretagne et de Hanovre, né 18 août 1765, marié 11 juillet 1818 à*

Amélie-*Adélaïde*-Louise-Thérèse-Caroline, reine douairière, fille de feu George, duc de Saxe-Meiningen, née 13 août 1792, veuve 20 juin 1837.

II. *Ernest-Auguste*, né 5 juin 1771, duc de Cumberland, roi de Hanovre (*voyez* HANOVRE).

III. *Auguste*-Frédéric, duc de Sussex, né 27 janvier 1773.

IV. *Adolphe*-Frédéric, duc de Cambridge, né 24 février 1774, marié 7 mai 1818, à

Auguste-Wilhelmine-Louise, née 25 juillet 1797, fille de feu Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel.

De ce mariage :

1° *George*-Frédéric-Guillaume-Charles, né 26 mars 1819.

2° *Auguste*-Caroline-Charlotte-Élisabeth-Marie-Sophie-Louise, née 19 juillet 1822.

3° *Marie*-Adélaïde-Wilhelmine-Élisabeth, née 27 novembre 1833.

V. *Marie*, veuve de Guillaume-Frédéric, duc de Glocester, son cousin-germain (*voyez* ci-après).

VI. *Sophie*, née 3 novembre 1777.

Guillaume-*Henri, duc de Glocester, grand-oncle de la reine, mort 25 août 1805, a laissé :*

1° Sophie-*Mathilde*, née 23 mai 1779.

2° Guillaume-*Frédéric*, *duc de Glocester, né* 15 *janvier* 1776, *marié* 22 *juillet* 1816, *à*

Marie, fille de George III, née 25 avril 1776; veuve 30 novembre 1834.

Pour les autres branches souveraines, voyez BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL *et* HANOVRE.

GRÈCE (catholique).

(MAISON DE BAVIÈRE.)

La France, la Russie et l'Angleterre conclurent à Londres, le 6 juillet 1827, un traité ayant pour objet la pacification de la Grèce, où la prise d'armes contre les Turcs avait commencé en mars 1821. L'indépendance de ce pays fut reconnue par la Porte, qui accéda le 23 avril 1830 aux dispositions réglées dans les conférences de Londres. Les trois grandes puissances, en vertu de l'autorité que la nation grecque leur avait déléguée, offrirent la couronne, le 7 mai 1832, au prince Othon de Bavière, et réglèrent, le 30 avril suivant, l'ordre de succession au trône.

OTHON Ier, prince de Bavière, né 1er juin 1815, élu roi de la Grèce par le traité de Londres du 7 mai 1832, ratifié le 27 du même mois par le roi de Bavière; accepte la couronne le 5 octobre 1832, et monte sur le trône le 6 février 1833; une régence lui est subrogée pour l'exercice de l'autorité suprême jusqu'à sa majorité, fixée à vingt ans. Il prend les rênes de l'état le 1er juin 1835; se marie le 22 novembre 1836 à

Marie-Frédérique-AMÉLIE, née 21 décembre 1818, fille du grand-duc régnant d'Oldenbourg.

HANOVRE (évangélique).

(Maison de Brunswick-Lunebourg [*voyez* Brunswick et Grande-Bretagne]).

Ernest-Auguste, roi de Hanovre, duc de Cumberland et de Brunswick-Lunebourg, cinquième fils de Georges III, roi de la Grande-Bretagne, succède dans le royaume de Hanovre à son frère, Guillaume IV, le 20 juin 1837; marié 29 mai 1815, à *Frédérique*-Caroline-Sophie-Alexandrine, fille de Charles, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, née 2 mars 1778 (veuve 1° de Louis, prince de Prusse, 28 décembre 1796; 2° de Frédéric-Guillaume, prince de Solms-Braunfels, 12 avril 1814); veuf 27 juin 1841.

De ce mariage:

George-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né 24 mai 1819, prince royal.

HESSE.

Le sentiment unanime des historiens et des généalogistes rattache l'origine de la maison de Hesse aux anciens ducs de Brabant, qui étaient eux-mêmes issus des premiers comtes de Louvain par Godefroi-le-Barbu, vivant au commencement du douzième siècle. Quelques écrivains établissent, à travers les incertitudes et les ténèbres, une filiation qui remonte jusqu'à Raguier ou Ramir au *long Col*, comte de Hainaut; mais ce sont des conjectures auxquelles il ne faudrait pas donner trop d'importance.

Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain, fut investi en 1106, par l'empereur Henri IV, du duché de Lothier ou Basse-Lorraine et du marquisat d'Anvers, confisqués sur le successeur du cé-

lèbre Godefroi de Bouillon. Ces fiefs ou bénéfices de l'empire, jusqu'alors conférés à vie, furent rendus héréditaires en faveur du comte de Louvain et de sa postérité.

Henri II le Magnanime, son arrière petit-fils, épousa en premières noces Marie de Souabe, qui avait pour père Philippe, empereur d'Allemagne, et pour aïeul maternel Isaac-l'Ange, empereur de Constantinople. Un fils né de cette union devint la tige de la branche des ducs de Lothier et de Brabant, qui eurent le glorieux avantage de contracter sept alliances directes avec la maison de France : trois au temps de saint Louis et quatre au temps de Philippe-de-Valois. Leur postérité masculine s'éteignit au quatorzième siècle.

Henri de Brabant, fils puîné de Henri-le-Magnanime et de Sophie, sa seconde femme, héritière de l'ancienne maison de Thuringe et de Hesse, prit du chef de sa mère le titre de *landgrave* de Hesse, qu'il transmit à ses descendants avec la dignité de prince de l'empire, qui y fut annexée en 1192.

Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse, qui fut, avec l'électeur de Saxe, le chef le plus zélé de la ligue de Smalkade et l'un des plus grands adversaires de Charles-Quint en Allemagne, est l'auteur des diverses branches de sa maison qui subsistent encore. Elles forment deux lignes principales, l'une en possession de l'électorat, l'autre du grand-duché; toutes deux subdivisées en plusieurs rameaux. L'indépendance des états de Cassel, de Darmstadt et de Hombourg, a été reconnue par le congrès de Vienne; ce qui forme trois souches souveraines.

LIGNE ÉLECTORALE (réformé).

I. HESSE-CASSEL ou HESSE-ÉLECTORALE.

Guillaume II, né 28 juillet 1777, électeur de Hesse-Cassel, succède à son père Guillaume Ier, 27 février 1821 ; marié, 13 février 1797, à Frédérique-Christiane-Auguste, fille de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse; veuf 19 février 1841, remarié morganatiquement 8 juillet 1841, à

Émilie, comtesse de Reichenbach-Lessonitz.

Du premier mariage :

1° Frédéric-Guillaume, prince électoral, né 20 août 1802, déclaré co-régent par acte du 30 septembre 1831; gouverne depuis cette époque; marié morganatiquement à

Gertrude, comtesse de Schaumbourg, née 18 mai 1806.

2° *Caroline*-Frédérique-Wilhelmine, née 29 juillet 1799.

3° *Marie*, duchesse régnante de Saxe-Meiningen.

Sœur de l'électeur.

Caroline-Amélie, duchesse-douairière de Saxe-Gotha-Altenbourg.

Oncles de l'électeur.

I. Charles, *landgrave de Hesse-Cassel, marié* 30 *juin* 1766 *à* Louise, *fille de Frédéric V, roi de Danemarck, veuf* 12 *janvier* 1831, *décédé* 17 *août* 1836.

De ce mariage :

1° *Frédéric*, landgrave de Hesse-Cassel, né 24 mai 1771, lieutenant des duchés de Schleswig et de Holstein, gouverneur de Dithmarche, et feld-maréchal de l'armée danoise.

2° *Marie*, reine-douairière de Danemarck.

3° *Julienne*-Louise-Amélie, née 19 janvier 1773, abbesse d'Itzehoe.

4° *Louise*-Caroline, duchesse-douairière de Holstein-Glucksbourg.

II. Frédéric, *landgrave de Hesse-Cassel, marié* 2 *décembre* 1786 *à la princesse* Caroline *de Nassau-Usingen, veuf* 18 *août* 1823, *décédé* 20 *mai* 1837.

De ce mariage :

1° *Guillaume*, landgrave de Hesse-Cassel, né 24 dé-

cembre 1787, major-général au service du Danemarck, et gouverneur de Copenhague, marié 10 novembre 1810 à

Louise-*Charlotte*, fille de feu Frédéric, prince héréditaire de Danemarck, sœur du roi, née 30 octobre 1789.

De ce mariage:

a. Frédéric – Guillaume - George - Adolphe, né 26 novembre 1820.

b. Auguste-Frédérique-Marie-Caroline-Julie, née 30 octobre 1823.

c. Marie – Louise – Charlotte, née 9 mai 1814, mariée au prince Frédéric-Auguste d'Anhalt-Dessau.

d. Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née 7 septembre 1817.

2° *Frédéric*-Guillaume, né 24 avril 1790, lieutenant-général au service de la Prusse, et gouverneur de la forteresse fédérale de Luxembourg.

3° *George*-Charles, né 14 janvier 7493, lieutenant-général au service de la Prusse, et gouverneur de Magdebourg.

4° *Louise*-Caroline-Marie-Frédérique, née 9 avril 1794, mariée 4 avril 1833 à Georges, comte von der Decken, colonel au service de Hanovre.

5° *Marie*, grande-duchesse de Mecklembourg-Strélitz.

6° *Auguste*-Wilhelmine-Louise, duchesse de Cambridge, tante de la reine de la Grande-Bretagne.

II. HESSE-PHILIPPSTHAL (réformé).

Ernest-Constantin, landgrave de Hesse-Philippsthal, né 3 août 1771, général au service des Pays-Bas, succède à son frère Louis 15 février 1816; marié 1° à Christine-

Louise, fille de Frédéric-Charles, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, 10 avril 1796, veuf 25 décembre 1808, remarié 17 février 1812, à

Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Éléonore, sa nièce, née 10 février 1793.

Du premier lit :

1° *Charles*, né 22 mai 1803, major au service de l'électeur de Hessel-Cassel.

2° *François*-Auguste, né 26 janvier 1805, major au service de l'Autriche.

Nièces du landgrave.

(*Fille du frère aîné* Charles, *mort* 2 *janvier* 1793, *et de* Victoire, *princesse d'Anhalt-Schaumbourg :*)

Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Éléonore, née 10 février 1793, mariée au landgrave Ernest, chef actuel du rameau de Philippsthal.

(*Fille du second frère* Louis, *mort* 15 *février* 1816 :)

Marie-Caroline, née 14 janvier 1793.

III. HESSE-PHILIPPSTHAL-BARCHFELD (réformé).

(*Résidence :* château d'Augustenau, près Eisenach.)

Charles-Auguste-Philippe-Louis, landgrave de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, né 27 juin 1784, lieutenant-général au service de l'électeur de Hesse, marié 19 juillet 1816 à Auguste-Charlotte de Hohenlohe, veuf 8 juin 1821 ; remarié 10 septembre 1823 à

Sophie-Caroline-Pauline, princesse de Bentheim-Steinfourt, née 16 janvier 1794.

Du premier lit :

1° *Berthe*-Wilhelmine-Caroline-Louise-Marie, née 26 octobre 1818, mariée 27 juin 1839 à son cousin-

germain Louis, prince héréditaire de Bentheim-Steinfourt.

Du second lit:

2° *Victor*, né 3 décembre 1824.

3° *Alexandre*-Nicolas, né 1er novembre 1826, cadet de marine au service danois.

4° *Alexis*-Guillaume-Ernest, né 13 septembre 1829.

5° Frédéric-*Guillaume*, né 3 octobre 1831.

Frères du landgrave.

I. *Frédéric*-Guillaume-*Louis, né* 10 *août* 1786, *décédé* 30 *novembre* 1834, *marié* 22 *août* 1812 à

Julienne-Sophie, née 18 février 1788, fille de feu Frédéric, prince héréditaire de Danemarck.

II. *Ernest*-Frédéric-Ferdinand-Charles-Guillaume-Philippe-Louis, né 28 janvier 1789.

IV. HESSE-ROTHENBOURG (catholique).

Cette ligne s'est éteinte dans les mâles le 12 novembre 1834, avec le dernier landgrave Victor-Amédée; il a laissé une veuve et une sœur:

Veuve.

Éléonore-Marie-Walbourge, sœur de Constantin, prince de Salm-Krautheim, née 13 juillet 1799, mariée 19 novembre 1831. (*Résid.:* Zambowitz, près de Ratibor.)

Sœur.

Léopoldine-*Clotilde*, née 12 septembre 1787, mariée 9 septembre 1811 au prince Charles-Auguste de Hohenlohe-Bartenstein.

LIGNE GRAND-DUCALE.

George-le-Pieux, mort en 1638, est le fondateur de cette ligne, subdivisée en deux branches souveraines.

I. HESSE-DARMSTADT.

Louis II, grand-duc de Hesse-Darmstadt, né 26 décembre 1777, succède à son père le grand-duc Louis Ier, 6 avril 1830, marié 19 juin 1804 à *Wilhelmine*-Louise, fille du feu prince héréditaire de Bade, morte 27 janvier 1836.

De ce mariage :

1° *Louis*, grand-duc héréditaire, né 9 juin 1806, marié 26 décembre 1833, à

Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, née 30 août 1813, fille du roi de Bavière.

2° *Charles*-Guillaume-Louis, né 23 avril 1809, marié 22 octobre 1836 à

Marie-*Élisabeth*-Caroline-Victoire, née 18 juin 1815, fille du prince Guillaume, oncle du roi de Prusse.

De ce mariage :

a. Frédéric-Guillaume-Louis-Charles, né 23 septembre 1837.

b. Henri-Louis-Guillaume-Adalbert-Waldemar-Alexandre, né 28 novembre 1838.

3° *Alexandre*-Louis-Chrétien-George-Frédéric-Émile, né 15 juillet 1823.

4° Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-*Marie*, née 8 août 1824, mariée 28 avril 1841 au grand-duc héritier de Russie.

Frères de Louis II.

I. Louis-*George*-Charles-Frédéric-Ernest, prince de Hesse, né 31 août 1780, général d'infanterie au service de

Hesse-Cassel, et propriétaire du 3e régiment d'infanterie; marié 29 janvier 1804, à

Caroline-Ottilie, comtesse de Nidda, née 23 avril 1786.

II. *Frédéric*-Auguste-Charles-Antoine-Paul-Émile-Maximilien-Chrétien-Louis, né 14 mai 1788.

III. *Emile*-Maximilien-Léopold-Auguste-Charles, né 3 septembre 1790, lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche, et propriétaire du 54e régiment d'infanterie.

II. HESSE-HOMBOURG (réformé).

La branche souveraine de Hesse-Hombourg descend de Frédéric, fils puîné de George-le-Pieux, fondateur de la ligne de Darmstadt.

Philippe-Auguste-Frédéric, landgrave-souverain de Hesse-Hombourg, gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence, propriétaire du 19e régiment d'infanterie, né 11 mars 1779, succède à son frère Louis, 19 janvier 1839; marié morganatiquement 26 juin 1838 à

Antonie, comtesse de Naumbourg, née 26 novembre 1809.

Frères et sœurs du landgrave.

I. *Gustave*-Adolphe-Frédéric, né 17 février 1781, lieutenant-feld-maréchal impérial-royal, marié 12 février 1818 à

Louise-Frédérique, née 1er mars 1798, fille de feu Frédéric, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Louis-Henri-Gustave, né 6 avril 1830.

2° *Caroline*-Amélie-Élisabeth, née 19 mars 1819, mariée 1er octobre 1839 au prince Henri XX de Reuss-Greitz.

3° *Élisabeth*-Louise-Frédérique, née 30 septembre 1823.

II. *Ferdinand*-Henri-Frédéric, né 26 avril 1783, lieutenant-feld-maréchal au service de l'Autriche.

III. *Caroline*-Louise, princesse douairière de Schwarzbourg-Rudolstadt.

IV. Louise-*Ulrique*, veuve de Charles Gunther, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

V. Christine – *Amélie*, duchesse douairière d'Anhalt-Dessau.

VI. *Auguste*-Frédérique, veuve du grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin.

VII. Amélie-*Marie-Anne*, mariée au prince Guillaume de Prusse, oncle du roi.

HOHENZOLLERN.

Quelques écrivains, sur une fausse ressemblance d'armoiries, ont cru que les comtes de Hohenzollern pouvaient être issus de la maison Colonna d'Italie; d'autres les ont fait descendre de Thassillon, comte de Zollern en Bavière, vaincu par l'empereur Charlemagne; les plus hardis n'ont pas craint de donner une généalogie détaillée de ces comtes depuis Pharamond, roi de France, qu'ils placent à leur tête. Mais, sans s'arrêter à des fables, il faut s'en tenir au sentiment le plus général qui assigne pour auteur commun aux maisons de Brandebourg et de Hohenzollern :

Rodolphe, comte de Hohenzollern, en 1160, qui laissa deux fils. Frédéric, l'aîné, continua la branche des comtes, depuis princes de Hohenzollern; Conrad, le plus jeune, burgrave ou gouverneur de la ville de Nuremberg vers l'an 1200, devint la tige de la maison électorale de Brandebourg, aujourd'hui maison royale de Prusse (*voyez* Prusse).

La race des princes de Hohenzollern s'est divisée en deux lignes, qui ont pris, pour se distinguer, le nom de leurs principautés de Hechingen et de Sigmaringen. Le congrès de Vienne

a reconnu l'indépendance de ces deux états, qui sont enclavés dans la partie méridionale du royaume de Wurtemberg, comme une presqu'île tenant par son isthme au grand-duché de Bade.

I. HOHENZOLLERN-HECHINGEN (catholique).

Frédéric-Guillaume-Hermann-Constantin, prince de Hohenzollern-Hechingen, né 16 février 1801, succède à son père *Frédéric*-Hermann-Othon 13 septembre 1838, marié 22 mai 1826 à

Eugénie-Hortense, née 23 décembre 1808, fille du prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg.

Mère.

Marie-Louise-*Pauline*, princesse douairière, fille de *Pierre*, duc de Courlande et de Sagan, née 19 février 1782; mariée 26 avril 1800 au prince Frédéric-Hermann-Othon; veuve 13 septembre 1838.

Tantes.

(*Filles d'*Hermann-*Frédéric-Othon, grand-père du prince régnant, marié en premières noces à Louise-Julie-Constance, comtesse de Mérode-Westerloo, et en troisièmes noces à Marie-Monique, comtesse de Waldbourg :*)

Du premier lit :

I. *Louise*-Julie-Constance, née 1er novembre 1774.

Du troisième lit :

II. *Maximilienne*-Antoinette, née 30 novembre 1787, veuve d'Éverard, comte de Walbourg, remariée 17 mai 1817 à Clément-Joseph, comte de Lodron.

III. *Joséphine*, dame du palais de S. M. I. et R. l'impératrice, née 14 mai 1790, mariée 31 août 1811 à Ladislas, comte de Festetics de Tolna, chambellan au service de l'Autriche.

Grand-oncle.

Frédéric-*François*-Xavier, né 21 mai 1757, général-feld-maréchal, propriétaire du 2e régiment chevau-légers; marié 22 janvier 1787 à Marie-Thérèse, comtesse de Wildenstein, veuf 16 novembre 1825.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-François-Antoine, né 3 novembre 1790, lieutenant-feld-maréchal et divisionnaire à Vienne, au service de l'Autriche, marié 7 janvier 1839 à

Annonciade-*Caroline*-Joachime-Amédée-Antoinette Hohenzollern-Sigmaringen, née 6 juin 1810.

2° *Frédérique*-Julie, née 27 mars 1792.

3° Frédérique-*Joséphine*, née 7 juillet 1795, dame du palais de S. M. l'impératrice d'Autriche, mariée 2 janvier 1826 au comte Vetter de Lilie, chambellan et major au service d'Autriche.

Cousine.

(*Veuve d'*Herman, *fils de* Frédéric-*Antoine, arrière-grand-oncle du prince régnant de Hohenzollern-Hechingen :*)

Caroline, née baronne de Weiher, mariée 29 juillet 1805, veuve 6 novembre 1827.

De ce mariage :

Caroline-Ernestine-Ida, née 9 janvier 1808.

II. HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (catholique).

Antoine-Frédéric-Charles, prince souverain de Hohenzollern-Sigmaringen, né 20 février 1785, succède à son père Antoine Aloys 17 octobre 1831, marié 4 février 1808 à

Antoinette, fille de Joachim Murat, née 5 janvier 1793.

De ce mariage :

1° *Charles*-Antoine-Joachim-Zéphyrin-Frédéric-Mein-

rad, prince héréditaire, né 7 septembre 1811, marié 21 octobre 1834 à

Joséphine-Frédérique-Louise, née 21 octobre 1813, fille du grand-duc de Bade.

De ce mariage :

a. Léopold-Étienne-Charles-Antoine-Gustave-Édouard-Thassile, né 22 septembre 1835.

b. Charles-Eytel-Frédéric-Zéphyrin-Louis, né 20 avril 1839.

c. Stéphanie-Frédérique-Wilhelmine-Antoinette, née 15 juillet 1837.

2° Annonciade-*Caroline*, épouse du prince Frédéric de Hohenzollern-Hechingen.

3° *Frédérique*-Wilhelmine, née 24 mars 1820.

Tante.

Marie-*Crescence*-Anne-Jeanne-Françoise de Hohenzollern-Sigmaringen, née 24 juillet 1766, épouse de François-Xavier, comte de Treuberg, conseiller privé au service du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, veuve 4 octobre 1835.

HOLSTEIN.

Pour le précis historique de cette maison et pour les deux branches de la ligne royale, HOLSTEIN-GLUCKSTADT et HOLSTEIN-SUNDERBOURG, *voyez* DANEMARCK.

LIGNE DUCALE DE HOLSTEIN-GOTTORP.

I. Branche aînée, *voyez* RUSSIE.

II. Branche cadette : HOLSTEIN-EUTIN (luthérien).

Après la mort d'Ulrique-Éléonore, reine de Suède, sœur du roi Charles XII et femme de Frédéric, prince de Hesse-Cassel,

la diète de Suède déféra la couronne à Adolphe-Frédéric de Holstein-Eutin, duc et évêque de Lubeck, de la branche de Holstein-Eutin, détachée de la souche ducale de Holstein-Gottorp à la mort de Christian-Albert en 1695 (*voyez* Russie). Son élection eut lieu le 3 juillet 1743, mais il ne fut proclamé roi que le 6 avril 1751, après la mort de Frédéric de Hesse-Cassel, qui avait gardé le trône auquel il avait été associé du vivant de Charles XII.

Adolphe-Frédéric de Holstein-Eutin, roi de Suède, eut deux fils; l'aîné lui succéda sous le nom de Gustave III et fut le père de Gustave IV, qui abdiqua après la révolution de Suède du 13 mars 1809, et dont la postérité fut déclarée déchue de ses droits de succession à la couronne par acte des états du 6 juin 1809. Charles, duc de Sudermanie, fils puîné d'Adolphe-Frédéric, appelé au trône vacant, y monta sous le nom de Charles XIII et mourut sans enfants le 5 février 1818, laissant pour successeur son fils adoptif Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, général français (*voyez* Suède).

Gustave, prince de Wasa, né 9 novembre 1799, fils de feu Gustave IV, roi de Suède, lieutenant-feld-maréchal au service de l'Autriche et divisionnaire à Vienne, propriétaire du régiment d'infanterie n° 60, marié 9 novembre 1830 à

Louise-Amélie-Stéphanie, fille de feu Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade, née 5 juin 1811.

De ce mariage :

Caroline-Frédérique-Françoise-Stéphanie-Amélie-Cécile, née 5 août 1833.

Sœurs du prince de Wasa.

I. *Sophie*, née 21 mai 1801, grande-duchesse de Bade.

II. *Amélie*-Marie-Charlotte, née 22 février 1805.

III. *Cécile*, née 22 juin 1807, grande-duchesse d'Oldenbourg.

Pour la troisième branche de la ligne d'Holstein-Gottorp, voyez Oldenbourg.

AUG 10 1960 GENEALOGICAL SOCIETY
OF THE CHURCH OF JESUS CHRIST
OF LATTER-DAY SAINTS
62342

LIECHTENSTEIN (catholique).

La principauté de Liechtenstein est située sur le Rhin supérieur, entre la Suisse et le Tyrol ; sa souveraineté a été reconnue par le congrès de Vienne. Ditmar, que des historiens supposent être issu de la maison d'Este, prit le premier, en 1206, le titre de seigneur de Liechtenstein ; c'est de lui, dit-on, que descendent les princes modernes de ce nom.

ALOYS-Joseph, prince de Liechtenstein-Nicolsbourg, duc de Troppau et Jægerndorf, comte de Rittberg, né 26 ma- 1796, succède à son père 20 avril 1836 ; marié 8 août 1831 à

Françoise-de-Paule, fille du comte de Kinsky, née 8 août 1813.

De ce mariage :

1° *Jean*-Marie-François-Placide, né 5 octobre 1840.

2° *Marie*-Joséphine, née 20 septembre 1834.

3° *Caroline*, née 27 février 1836.

4° *Sophie*-Marie-Gabrielle-Pie, née 11 juillet 1837.

5° *Aloyse*, née 18 août 1838.

6° *Ida*, née 11 octobre 1839.

Frères et sœurs du prince régnant.

I. *François*-de-Paule-Joachim, né 25 février 1802, colonel au service de l'Autriche, marié 3 juin 1841 à

Julie, née comtesse Potocka.

II. *Charles*-Jean-Népomucène-Antoine, né 14 juin 1803, major impérial-royal, marié 10 septembre 1832 à Rosalie, née comtesse de Grunne, veuf 20 avril 1841.

De ce mariage :

1° *Rodolphe*, né 28 décembre 1833.

2° *Philippe*-Charles, né 17 juillet 1837.

3° *Albertine*-Joséphine, née 29 juin 1838.

III. *Frédéric*, né 21 septembre 1807, colonel au service de l'Autriche, régiment des hussards du prince de Reuss-Kœstritz, n° 7.

IV. *Édouard*-François-Louis, né 22 février 1809, colonel au service de l'Autriche, au régiment d'infanterie de Benzur n° 34 ; marié 15 octobre 1839 à

Honorée, comtesse de Choloniewska.

De ce mariage :

Aloys, né en juillet 1840.

V. *Auguste*-Ignace, né 22 avril 1810, capitaine dans le régiment des hussards du prince de Reuss-Kœstritz.

VI. *Rodolphe*, né 5 octobre 1816, capitaine dans le régiment des cuirassiers de Hardegg n° 7, au service de l'Autriche.

VII. Marie-*Sophie*, née 5 septembre 1798, mariée 4 août 1817 à Vincent, comte d'Esterhazy de Galantha, veuve 19 octobre 1835.

VIII. *Marie*-Joséphine, née 11 janvier 1800.

IX. *Henriette*, née 1er avril 1806, mariée 1er octobre 1825 à Joseph, comte Huniady, chambellan impérial-royal.

X. *Ida*-Léopoldine-Sophie-Marie, née 12 septembre 1811, mariée 30 juillet 1832 au prince de Paar.

Mère du prince régnant.

Joséphine-Sophie de Furstenberg, princesse-douairière de Liechtenstein, née 20 juin 1776, mariée 12 avril 1792 au prince *Jean*-Joseph de Liechtenstein, veuve 20 avril 1836.

Tante.

Marie-Joséphine-Hermenegilde, née 13 avril 1768, mariée 15 septembre 1783 à Nicolas, prince Esterhazy de Galantha, veuve 24 novembre 1833.

LIPPE.

La Lippe est une petite rivière qui a donné son nom au bourg où elle prend naissance, appelé en allemand *Lippspring, source de la Lippe*, à une ville appelée *Lippstadt, ville de la Lippe*, et à un comté qui existait dès le douzième siècle, et qui est situé entre le Hanovre et la Westphalie.

D'après les actes diplomatiques, la maison de ces comtes remonte à Hermann Ier de la Lippe, nommé dans une charte de 1129. Simon, comte de la Lippe, mort en 1614, fonda les deux lignes de Lippe-Detmold et de Schaumbourg-Lippe, dont les comtés, autrefois fiefs mouvants de l'empire, ont été élevés, par le congrès de Vienne, au rang des états souverains avec le titre de principautés.

I. LIPPE-DETMOLD (réformé).

LÉOPOLD-Paul-Alexandre, prince de Lippe-Detmold, né 6 novembre 1796, succède à son père 4 avril 1802 sous la tutelle de sa mère, prend lui-même les rênes du gouvernement 3 juillet 1820, marié 23 avril 1820 à

ÉMILIE-Frédérique-Caroline, née 23 avril 1800, sœur du prince de Schwarzbourg-Sondershausen.

De ce mariage :

1° Paul-Frédéric-Émile-*Léopold*, prince héréditaire, né 1er septembre 1821.

2° Gunther-Frédéric-*Woldemar*, né 18 avril 1824.

3° Paul-Alexandre-*Frédéric*, né 18 octobre 1827.

4° Émile-*Hermann*, né 4 juillet 1829.

5° Charles-*Alexandre*, né 16 janvier 1831.

6° Christine-*Louise*-Auguste-Charlotte, née 9 novembre 1822, abbesse de Cappel et Lemgo.

7° Marie-Caroline-*Frédérique*, née 1er décembre 1825.

8° Caroline-*Pauline*, née 2 octobre 1834.

Frère du prince régnant.

Frédéric-Albert-Auguste, né 8 décembre 1797, colonel du 5e régiment de cavalerie au service de Hanovre.

Veuve du grand-oncle.

Émilie-*Louise*, née comtesse d'Isembourg 10 décembre 1764, mariée 10 avril 1786 au comte Louis-Henri-Adolphe de Lippe-Detmold, veuve 31 août 1800.

II. SCHAUMBOURG-LIPPE.

George-Guillaume, prince de Schaumbourg-Lippe, né 20 décembre 1784, succède à son père 13 février 1787, prend les rênes du gouvernement et le titre de prince 18 avril 1807, marié 23 juin 1816 à

Ida-Caroline-Louise, fille de feu George, prince de Waldeck, née 26 septembre 1796.

De ce mariage :

1° *Adolphe*-George, prince héréditaire, né 1er août 1817.

2° *Guillaume*-Charles-Auguste, né 12 décembre 1834.

3° *Mathilde*-Auguste-Wilhelmine-Caroline, née 11 septembre 1818.

4° *Adélaïde*-Christine-Julie-Charlotte, née 9 mars 1821.

5° *Ida*-Marie-Auguste-Frédérique, née 26 mai 1824.

6° *Élisabeth*-Wilhelmine-Auguste-Marie, née 5 mars 1841.

Sœurs du prince régnant.

I. *Wilhelmine*-Charlotte, née 18 mai 1783, mariée 7 novembre 1814 au comte de Munster, ministre d'état du royaume de Hanovre; veuve 20 mai 1839.

II. *Caroline*-Louise, née 29 novembre 1786.

LUCQUES.

L'infant Philippe, fils puîné de Philippe V, roi d'Espagne, eut en apanage les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, et fut la tige de la branche des Bourbons de Parme. Son petit-fils Louis, infant d'Espagne, devint roi d'Étrurie par suite de la convention de Madrid, qui concédait à sa maison la Toscane à titre de royaume d'Étrurie, en indemnité des trois duchés réunis à l'empire français. En 1815, la Toscane étant tombée sous la domination autrichienne, et la jouissance des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla ayant été assurée à l'archiduchesse Marie-Louise pour sa vie durant, le congrès de Vienne a provisoirement assigné à la maison de Parme le duché de Lucques pour le posséder jusqu'à l'époque où elle rentrera dans son patrimoine, dont la réversion lui a été de nouveau garantie par le traité de Paris du 10 juin 1817.

Charles-Louis, duc de Lucques, né 22 décembre 1799, succède à sa mère l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV, roi d'Espagne, dans le gouvernement du duché de Lucques 13 mars 1824, marié 15 août 1820 à

Marie-Thérèse-Ferdinande-Félicité-Gaétane-Pie, née 19 septembre 1803, fille de feu Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne.

De ce mariage :

Ferdinand-Charles-Marie-Joseph-Victor-Balthasar, né 14 janvier 1823.

Sœur du duc.

Marie-*Louise*-Charlotte, infante d'Espagne, née 1er octobre 1802, veuve de Maximilien, duc de Saxe.

MECKLEMBOURG.

Le Mecklembourg est ainsi appelé du nom de son ancienne capitale, la ville de *Megalopolis*, qui a été détruite au douzième siècle et qui n'est plus aujourd'hui qu'un village à deux lieues de Wismar. Le pays fut d'abord envahi par les Vandales, auxquels succédèrent les Venèdes ou Vendes, peuple d'origine slave. Ces derniers étaient divisés en plusieurs tribus, dont la principale, celle des Obotrites, occupait le Mecklembourg proprement dit, et subjugua successivement toutes les autres.

La maison de Mecklembourg est la plus ancienne maison souveraine et la seule qui gouverne encore le même pays, où elle régnait il y a mille ans avec le titre de roi. C'est du moins l'opinion générale des historiens, qui font remonter son origine à Witzan, roi des Obotrites et allié de Charlemagne en 780.

La chronologie et la filiation de ces princes est établie d'une manière authentique depuis Mistewoy, premier du nom, roi des Obotrites, qui fixa sa résidence à Mecklembourg en 969. Ses successeurs eurent de longues guerres à soutenir contre les Saxons et les Danois leurs voisins. Le royaume, envahi et morcelé à plusieurs reprises, fut enfin détruit en 1161 par Henri, duc de Saxe. Quelques années après, Pribislaf, fils du dernier roi des Obotrites, ayant embrassé le christianisme, recouvra une partie de ses états et prit le titre de prince de Mecklembourg.

Albert II, issu de Pribislaf au sixième degré, fut élevé à la dignité ducale à la diète de Prague, le 8 juillet 1348. Deux ans après il prit les armes pour combattre Othon, comte de Schwerin, le fit prisonnier dans une action, et ne lui rendit la liberté qu'après avoir obtenu pour son fils la main de Richarde, fille unique et héritière du comte. Schwerin devint alors une des principales parties du patrimoine des ducs de Mecklembourg. Adolphe-Frédéric Ier, qui mourut en 1658, est la souche commune des deux branches encore existantes. L'ainée a conservé le surnom de Schwerin, la cadette a pris celui de Strélitz, principale ville de son patrimoine.

Les ducs de Mecklembourg avaient cinq voix au collége des

princes à la diète de l'empire. Ils furent les derniers, avec les ducs de Holstein-Oldenbourg, à entrer dans la confédération rhénane formée par l'empereur Napoléon, et ils furent aussi les premiers de tous à s'en détacher. En 1815 ils prirent le titre de Grands-Ducs et furent appelés à siéger à la diète avec trois voix, dont deux appartiennent à la branche de Schwerin.

I. MECKLEMBOURG-SCHWERIN (luthérien).

Frédéric-François, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, né 28 février 1823, succède 8 mars 1842 à son père Paul-Frédéric.

Frère et sœur du grand-duc.

I. Duc Frédéric-*Guillaume*-Nicolas, né 5 mars 1827.

II. Duchesse *Louise*-Marie-Hélène, née 17 mai 1824.

Mère.

Frédérique-Wilhelmine-*Alexandrine*-Marie-Hélène, grande duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin, née 23 février 1803, fille de feu Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, mariée 25 mai 1822 au grand-duc *Paul-Frédéric,* veuve 8 mars 1842.

Tantes.

(*Filles de Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire, aïeul du grand-duc régnant, né 13 juin 1778, mort 29 novembre 1819, marié : 1° le 23 octobre 1799 à Hélène-Paulowna, fille de l'empereur de Russie Paul Ier ; 2° le 3 avril 1818 à Caroline-Louise, fille de Charles-Auguste, grand-duc de Saxe-Weimar ; 3° le 3 avril 1818 à Auguste-Frédérique, fille du landgrave de Hesse-Hombourg :*)

Du premier lit :

Marie-Louise-Frédérique, sœur germaine du feu grand-duc Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin, née 31 mars 1803, mariée au duc George de Saxe-Altenbourg.

Du deuxième lit :

Hélène-Louise-Élisabeth, sœur consanguine du feu grand-duc, née 24 janvier 1814, duchesse d'Orléans.

Aïeule du grand-duc.

Auguste-Frédérique, fille de *Frédéric-Louis*, landgrave de Hesse-Hombourg, née 28 novembre 1776, mariée 3 avril 1818 à Frédéric-Louis, grand-duc héréditaire de Mecklembourg-Schwerin, veuve 29 novembre 1819.

Grand-oncle.

Duc *Gustave*-Guillaume, né 31 janvier 1781, chanoine du Chapitre de Magdebourg.

II. MECKLEMBOURG-STRÉLITZ (luthérien).

George-Frédéric-Charles-Joseph, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, né 12 août 1779, succède à son père le grand-duc Charles 6 novembre 1816, marié 12 août 1817 à

Marie-Wilhelmine-Frédérique, fille du landgrave de Hesse-Cassel, née 21 janvier 1796.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Guillaume-Charles-George-Ernest-Adolphe-Gustave, grand-duc héréditaire, né 17 octobre 1819.

2° Duc *George*-Auguste-Ernest-Adolphe-Charles-Louis, né 11 janvier 1824.

MODÈNE.

Le duché de Modène fut d'abord possédé par des princes de la maison d'Este, qui avait, dit-on, une origine commune avec les ducs de Brunswick, et qui s'éteignit en 1803. Hercule-

Renaud d'Este, dernier rejeton de sa race, épousa en 1741 l'héritière des ducs de Massa-Carrara. De cette union il naquit une fille, Marie-Béatrix, qui se maria à Ferdinand, archiduc d'Autriche, frère cadet de l'empereur Léopold II, et qui transmit à son fils aîné le patrimoine des maisons éteintes de Modène et de Massa.

François IV Joseph-Charles-Antoine-Stanislas, archiduc d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, duc de Modène, de Reggio, Mirandola, Massa et Carrara, né 6 octobre 1779, fils de l'archiduc Ferdinand, duc de Brisgau, recouvre le duché de Modène après l'abolition du royaume d'Italie par les traités de 1814 et 1815; succède 14 novembre 1829 à sa mère l'archiduchesse Béatrix dans le duché de Massa et la principauté de Carrara, qu'elle s'était réservés sa vie durant; épouse 20 juin 1812 Marie-*Béatrix*-Victoire-Joséphine, née 6 décembre 1792, fille de feu Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne; veuf 15 septembre 1840.

De ce mariage :

1° *François*-Ferdinand-Géminien, duc héréditaire de Modène, né 1er juin 1819, propriétaire du 32e régiment impérial-royal hongrois d'infanterie, et du bataillon d'Este, marié 29 mars 1842 à

Aldegonde-Auguste-Charlotte-Élise-Amélie-Sophie-Marie-Louise, née 19 mars 1823, fille du roi de Bavière.

2° *Ferdinand*-Charles-Victor, né 20 juillet 1821, colonel-propriétaire du bataillon des chasseurs de Frignano.

3° Marie-*Thérèse*-Béatrix-Gaëtane, née 11 juillet 1817.

4° *Marie*-Béatrix-Anne-Françoise, née 13 février 1824.

Pour les autres branches, voyez Autriche.

NASSAU.

Sans se perdre dans une antiquité trop reculée, où l'on ne peut s'appuyer de preuves, l'historien de la maison de Nassau a l'avantage assez rare de remonter au dixième siècle pour l'existence des premiers auteurs de cette illustre race. Othon de Lauenbourg, comte de Nassau, qu'on prétend avoir été l'un des généraux de l'empereur Henri-l'Oiseleur, mourut à Nuremberg en 972. On découvre peu de traces des actions de ses premiers successeurs; mais dès le treizième siècle sa postérité se partagea en deux lignes principales, dont sont sortis les divers rameaux qui subsistent.

L'aînée fut appelée ligne Walramienne, du nom de Walram son auteur, issu d'Othon au huitième degré. Un de ses rejetons, Adolphe, comte de Nassau, prince belliqueux, fut élevé au trône impérial après la mort de Rodolphe de Habsbourg; mais il périt dans une bataille qu'il livra à son compétiteur Albert d'Autriche. Jean, comte de Nassau, petit-fils d'Adolphe, fut élevé à la dignité de *prince-comte* de l'empire par l'empereur Charles IV, en 1366. Mais ses descendants ayant négligé de prendre ce double titre, l'usage les réduisit insensiblement à celui de comte. L'empereur Léopold, en 1688, leur renouvela et confirma la qualité de prince, dont avaient été revêtus leurs ancêtres, sans toutefois leur accorder de suffrages à la diète. Le congrès de Vienne s'est montré plus favorable et a reconnu l'indépendance du duché de Nassau, qui a pris rang parmi les états souverains.

La ligne puînée, issue d'un oncle de l'empereur Adolphe de Nassau, s'est divisée en plusieurs branches; l'aînée a pris le nom de maison d'Orange et a gouverné, sous le titre de stathouder, la république des Pays-Bas, et s'est éteinte avec Guillaume III, roi d'Angleterre, en 1702; la branche cadette, appelée Nassau-Orange depuis l'extinction de l'autre, est aujourd'hui la maison régnante des Pays-Bas.

LIGNE DUCALE.

I. NASSAU-WEILBOURG (évangélique).

ADOLPHE–Guillaume–Charles–Auguste–Frédéric, duc de Nassau, né 24 juillet 1817, succède 20 août 1839 à son père le duc Guillaume, né 14 juillet 1792.

Frères et sœurs.

(*Enfants du duc Guillaume, marié : 1° le 24 juin 1813 à* Louise–*Charlotte-Frédérique-Amélie, fille de feu Frédéric, duc de Saxe-Altenbourg; 2° le 23 avril 1829 à Pauline, fille du prince Paul de Wurtemberg :*)

Du premier lit :

I. *Maurice*–Guillaume-Auguste-Charles–Henri, né 21 novembre 1820.

II. *Thérèse*–Wilhelmine-Frédérique, née 17 avril 1815, princesse d'Oldenbourg.

III. *Marie*–Wilhelmine-Frédérique-Élisabeth, née 29 janvier 1825.

Du deuxième lit :

IV. *Nicolas*-Guillaume, né 20 septembre 1832.

V. *Hélène*–Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, née 12 août 1834.

VI. *Sophie*-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née 9 juillet 1836.

Mère.

Pauline-Frédérique-Marie, duchesse douairière, née 25 février 1810, fille du prince Paul de Wurtemberg, seconde femme du duc *Guillaume*-George-Auguste-Henri-Belgique, mariée 23 avril 1829, veuve 20 août 1839.

Oncle.

Frédéric–Guillaume, né 15 décembre 1799, major-général au service de l'Autriche.

Grand'tante.

(*Sœur de Frédéric-Guillaume de Nassau-Weilbourg, aïeul du duc régnant :*)

Henriette, née 22 avril 1780, veuve de Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, oncle du roi actuel.

II. NASSAU-USINGEN (luthérien).

Branche éteinte dans les mâles 24 mars 1816 avec le dernier duc Frédéric-Auguste, marié à Louise, princesse de Waldeck, morte 17 novembre 1816.

Auguste-Amélie, née 30 décembre 1778, fille du dernier duc, mariée 2 août 1804 à feu Guillaume-Louis, landgrave de Hesse-Hombourg, divorcée en 1805.

Cousine germaine.

Louise-Henriette-Caroline, née 14 juin 1763, fille de Charles-Guillaume, frère du dernier duc, décédé 17 mai 1803, et de Caroline-Félicité, née comtesse de Linange.

III. NASSAU-SAARBRUCK.

Il existait une troisième branche, celle de Nassau-Saarbruck, qui s'est éteinte dans les mâles le 27 avril 1797. Henri, dernier rejeton de ce rameau, avait épousé Marie-Françoise-Maximilienne de Saint-Mauris, princesse de Montbarrey, issue d'une des plus illustres maisons nobles du comté de Bourgogne; elle vivait encore il y a peu d'années. La tante paternelle du prince Henri de Nassau Saarbruck était mariée à Louis-Armand de Seiglières, marquis de Soyecourt; de leur union est née la marquise de Saint-Aulaire, belle-mère du duc Decaze.

(*Pour la ligne royale de* NASSAU-ORANGE, *voyez* PAYS-BAS.)

OLDENBOURG (luthérien).

Le duc George-Louis de Holstein-Oldenbourg, frère cadet l'Adolphe-Frédéric, élu roi de Suède en 1743 (*voyez* HOLSTEIN), fonda la branche d'Oldenbourg. Il eut pour fils Pierre-Frédéric-Louis, père du grand-duc régnant actuel, qui suit :

AUGUSTE-Paul-Frédéric, duc de Schleswig-Holstein, né 13 juillet 1783, succède à son père, le duc Pierre-Frédéric-Louis, 21 mai 1829; se déclare grand-duc 28 du même mois; marié : 1° le 24 juillet 1817 à *Adélaïde* d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, née 23 février 1800, morte 13 septembre 1820; 2° le 24 juin 1825 à la princesse Ida, de la même branche d'Anhalt, née 10 mars 1804, morte 31 mars 1828; 3° le 5 mai 1831 à

Cécile de Holstein-Eutin, née 22 juin 1807, fille de feu Gustave IV, roi de Suède.

Du premier lit :

1° Marie-Frédérique-*Amélie*, née 21 décembre 1818, reine de la Grèce.

2° Élisabeth-Marie-*Frédérique*, née 8 juin 1820.

Du deuxième lit :

3° Nicolas-Frédéric-*Pierre*, grand-duc héréditaire, né 8 juillet 1827.

Neveu du grand-duc.

(*Fils de Pierre-Frédéric-George, frère du grand-duc, marié à Catherine-Paulowna, grande-duchesse de Russie, mort 27 décembre 1812 :*)

Constantin-Frédéric-*Pierre*, né 26 août 1812, général d'infanterie au service de la Russie et membre du Sénat-dirigeant, marié 23 avril 1837 à

Thérèse-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle, née 17 avril 1815, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

De ce mariage :

1° *Alexandre*-Frédérique-Wilhelmine, née 2 juin 1838.

2° *Nicolas*-Frédéric-Auguste, né 9 mai 1840.

3° *Marie*-Frédérique-Cécilie, née 27 février 1842.

ÉTATS DU PAPE.

Grégoire XVI, Maure *Capellari*, né à Bellune 18 septembre 1765, créé cardinal 21 mars 1825, élu pape à Rome 2 février 1831, couronné 6 du même mois.

SACRÉ-COLLÉGE.

I. Cardinaux de l'ordre des évêques.

1. Barthélemy *Pacca*, né à Bénévent 25 décembre 1756, évêque d'Ostia et de Velletri, doyen du Sacré-Collége, prodataire de Sa Sainteté, archiprêtre de la basilique de Latran, légat apostolique de la province de Velletri, préfet des congrégations, des cérémonies et de la correction des livres de l'église orientale, secrétaire de l'Inquisition, nommé 23 février 1801.

2. Charles-Marie *Pedicini*, né à Bénévent 2 novembre 1769, évêque de Porto et Civita-Vecchia, second doyen du Sacré-Collége, préfet de la congrégation des rits, nommé 10 mars 1823.

3. Louis *Micara*, né à Frascati 12 octobre 1775, évêque de Frascati, réservé *in petto* 20 décembre 1824, publié 13 mars 1826.

4. Jacques *Giustiniani*, né à Rome 29 décembre 1769, évêque d'Albano, archiprêtre de la basilique de Saint-Pierre, archichancelier de l'Université romaine, préfet de la congrégation de l'Index, nommé 2 octobre 1826.

5. Vincent *Macchi*, né dans le diocèse de Montefiascone

31 août 1770, évêque de Palestrina, légat apostolique de Bologne et préfet de la congrégation du Concile, nommé 2 octobre 1826.

6. Louis *Lambruschini*, né à Gênes 16 mai 1776, secrétaire des Brefs, bibliothécaire de l'église, préfet de la congrégation des Études, grand-prieur à Rome de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, nommé 30 septembre 1831.

II. Cardinaux de l'ordre des prêtres.

1. Charles *Oppizzioni,* né à Milan 15 avril 1769, archevêque de Bologne, nommé 26 mars 1804.
2. Fabrice *Skeberas-Testaferrata,* né à la Valette, dans l'île de Malte, 20 avril 1758; évêque de Sinigaglia, nommé 8 mars 1816.
3. Jean-Baptiste *Bussi*, né à Viterbe 29 janvier 1755, archevêque de Bénévent, nommé 3 mai 1824.
4. Charles-Gaëtan, des comtes de *Gaysruk*, né à Klagenfurt 7 août 1769, archevêque de Milan, nommé 27 septembre 1824.
5. Gustave-Maximilien-Juste, des princes de *Croy-Dulmen*, né dans le diocèse de Cambrai 12 septembre 1773, archevêque de Rouen, nommé 21 mars 1825.
6. Jacques-Philippe *Fransoni*, né à Gênes 10 décembre 1775, préfet de la congrégation de la Propagande, nommé 2 octobre 1826.
7. Benoît *Barberini*, né à Rome 22 octobre 1788, préfet de la congrégation de l'Immunité ecclésiastique, nommé 2 octobre 1826.
8. Alexandre *Giustiniani*, né à Gênes 3 février 1778, nommé 30 septembre 1831.
9. Hugues-Pierre *Spinola*, né à Gênes 29 juin 1791, nommé 30 septembre 1831.
10. Pierre *Ostini,* né à Rome 27 avril 1775, préfet de la

congrégation des Évêques Réguliers, créé 30 septembre 1831.

11. Louis *del-Drago*, né à Rome 20 juin 1776, secrétaire des Mémoires, nommé 30 septembre 1831.

12. Mario *Mattei*, né à Pergola 6 septembre 1792, préfet de la Consulte et de l'économie de la Propagande, nommé 2 juillet 1832.

13. Castruccio *Castracane*, des comtes d'Antelminelli, né à Urbino 21 septembre 1779, grand-pénitentiaire, préfet de la congrégation des Indulgences et Reliques, nommé 15 avril 1833.

14. Jacques *Monico*, né à Rièse dans le diocèse de Trévise 26 juin 1778, patriarche de Venise, nommé 29 juillet 1833.

15. Philippe-Guidice *Carracciolo*, né à Naples 28 mars 1785, archevêque de Naples, nommé 29 juillet 1833.

16. Jacques-Louis *Brignole*, né à Gênes 8 mai 1797, nommé 20 janvier 1834.

17. Constantin *Patrizi*, né à Sienne 4 septembre 1798, réservé *in petto* 23 juin 1834, proclamé 11 juillet 1836.

18. Joseph *Alberghini*, né dans le diocèse de Bologne 13 septembre 1770, réservé *in petto* 23 juin 1834, proclamé 6 avril 1835.

19. Paul *Polidori*, né à Jessi 4 janvier 1778, pro-préfet de la congrégation du Concile, nommé 23 juin 1834.

20. Placide-Marie *Tadini*, né à Monte-Calvo dans le diocèse de Casale 11 octobre 1759, archevêque de Gênes, nommé 6 avril 1835.

21. Ambroise *Bianchi*, né à Crémone 17 octobre 1771, préfet de la congrégation de la Discipline du clergé régulier, réservé *in petto* 6 avril 1835, proclamé 8 juillet 1839.

22. Gabriel *della Genga-Sermattei*, né à Assise 4 décem-

bre 1801, archevêque de Ferrare, nommé 1er février 1836.

23. Louis *Amat*, né à Cagliari 21 juin 1796, légat de Ravenne, nommé 19 mai 1837.

24. Ange *Mai*, né à Schilpario dans le diocèse de Bergame 7 mars 1782, nommé 12 février 1838.

25. Jean *Soglia*, né 11 octobre 1779 dans le diocèse d'Imola, évêque d'Osimo et de Cingoli, élu *in petto* 12 février 1838, proclamé 18 février 1839.

26. Chiarissimo *Falconieri-Mellini*, archevêque de Ravenne, né à Rome 17 septembre 1794, nommé 12 février 1838.

27. Antoine-François *Orioli*, évêque d'Orvieto, né 10 décembre 1778 à Bagnocavallo dans le diocèse de Faëenza, nommé 12 février 1838.

28. Antoine *Tosti*, pro-trésorier-général du cabinet apostolique, né à Rome 4 octobre 1776, élu in petto 12 février 1838, proclamé 18 février 1839.

29. Joseph *Mezzofanti*, né à Bologne 19 septembre 1774, nommé 12 février 1838.

30. Philippe *de Angelis*, archevêque de Fermo, né à Ascoli 16 avril 1792, élu *in petto* 13 septembre 1838, proclamé 8 juillet 1839.

31. Engelbert *Sterck*, archevêque de Malines, né 2 novembre 1792 dans le diocèse de Malines, nommé 13 septembre 1838.

32. Gabriel *Ferretti*, né à Ancône 31 janvier 1795, nommé 8 juillet 1839.

33. Ferdinand-Marie *Pignatelli*, archevêque de Palerme, né à Naples 2 juin 1770, nommé 8 juillet 1839.

34. Jean-Marie, des comtes de *Mastai-Ferretti*, archevêque d'Imola, né à Sinigaglia 13 mai 1792, réservé *in petto* 23 décembre 1839, proclamé 14 décembre 1840.

35. Hugues-Robert-Jean-Charles de la *Tour-d'Auvergne*, évêque d'Arras, né au château d'Auzeville dans le diocèse de Toulouse 14 août 1768, créé 14 décembre 1840.

36. Gaspard-Bernard des marquis de *Pianetti*, évêque de Viterbe et Toscanelli, né à Jessi 7 février 1780, réservé *in petto* 23 décembre 1839, proclamé 14 décembre 1840.

37. Louis-Jacques-Maurice *de Bonald*, archevêque de Lyon, né à Milhaud (Aveyron) 30 novembre 1787, créé cardinal 1er mars 1841.

38. Xavier *Belli*, évêque de Jessi, né à Agnani 29 décembre 1781, créé 12 juillet 1841.

39. Charles *Acton*, né à Naples 6 mars 1803, réservé *in petto* 18 février 1839, proclamé 24 janvier 1842.

40. Louis *Vanicelli*, né à Amelia 6 avril 1801, réservé *in petto* 23 décembre 1839, proclamé 24 janvier 1842.

41. Frédéric-Jean-Joseph-Célestin, des princes de *Schwarzenberg*, archevêque de Salszbourg, né à Vienne (Autriche) 6 avril 1809, créé 24 janvier 1842.

42. Cosme *de Corsi*, auditeur-doyen de la Rote, né à Florence 10 juin 1798, créé 24 janvier 1842.

III. Cardinaux de l'ordre des diacres.

1. Augustin *Rivarola*, né à Gênes 14 mars 1758, créé cardinal 1er octobre 1817.

2. Thomas *Riario-Sforza*, légat apostolique d'Urbino et Pesaro, né à Naples 8 janvier 1782, créé 10 mars 1823.

3. Thomas *Bernetti*, né à Fermo 29 décembre 1779, nommé 2 octobre 1826.

4. Louis *Gazzoli*, préfet-général des routes et des aqueducs, né à Terni 18 mars 1774, créé 30 septembre 1831.

5. Nicolas *Grimaldi*, né à Treja 19 juillet 1768, nommé 20 janvier 1834.
6. Alexandre *Spada*, né à Rome 4 avril 1787, élu *in petto* 23 juin 1834, proclamé 6 avril 1835.
7. Adrien *Fieschi*, né à Gênes 7 mars 1788, élu *in petto* 23 juin 1834, proclamé 13 septembre 1838.
8. Louis *Ciacchi*, légat apostolique de Forli, nommé 12 février 1838.
9. Joseph *Ugolini*, légat apostolique à Ferrare, né à Macérata 6 janvier 1783, nommé 12 février 1838.
10. François-Xavier, des princes *Massimo*, né à Rome 6 février 1806, créé *in petto* 18 février 1839, proclamé 24 janvier 1842.

PARME (catholique).

Le congrès de Vienne a garanti à l'archiduchesse Marie-Louise la jouissance viagère des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. A la mort de cette princesse ils retourneront à la maison de Lucques, branche cadette des Bourbons d'Espagne (*voyez* Lucques).

Marie-Louise-Léopoldine-Françoise-Thérèse-Joséphine-Lucie, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, née 12 décembre 1791, fille de feu François Ier, empereur d'Autriche, mariée par procuration 11 mars, et en personne 2 avril 1810, à Napoléon, empereur des Français; déclarée duchesse de Parme, etc., par le traité de Paris 30 mai 1814, veuve 5 mai 1821.

PAYS-BAS (réformé).

D'un oncle de l'empereur Adolphe de Nassau, qui succéda en 1291 à Rodolphe de Habsbourg, était issu, au septième degré, Guillaume dit l'Ancien, comte de Nassau, qui mourut en 1559 et laissa plusieurs enfants. L'aîné fonda la branche d'Orange, éteinte avec Guillaume III, roi d'Angleterre; le second est l'auteur de celle de Nassau-Dietz, qui fut élevée au rang de prince de l'empire en 1654. Elle hérita de la plupart des biens allodiaux de son aînée et prit alors le nom de Nassau-Orange. Les états de La Haye conférèrent la dignité héréditaire de stathouder de Hollande, en 1747, au prince Guillaume, alors chef de cette branche. Son petit-fils, Guillaume Ier, proclamé en 1815 roi des Pays-Bas, a abdiqué le 7 octobre 1840.

Guillaume II Frédéric-George-Louis, roi des Pays-Bas, prince de Nassau-Orange, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né 6 décembre 1792, succède à son père Guillaume Ier, en vertu de l'acte d'abdication du 7 octobre 1840, marié 21 février 1816 à

Anne-Paulowna, née 18 janvier 1795, fille de feu Paul Ier, empereur de Russie.

De ce mariage :

1° *Guillaume*-Alexandre-Paul-Frédérique-Louis, prince royal et prince d'Orange, né 19 février 1817, lieutenant-général et inspecteur de l'infanterie, marié 18 juin 1839 à

Sophie-Frédérique-Mathilde, née 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

De ce mariage :

a. Guillaume-Nicolas-Alexandre-Frédéric-Charles-Henri, prince héréditaire d'Orange, né 4 septembre 1840.

b. N....: née 5 juillet 1841.

2° Guillaume *Alexandre*-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, né 2 août 1818, lieutenant-général et inspecteur-général de la cavalerie.

3° Guillaume-Frédéric-*Henri*, né 13 juin 1820, capitaine de vaisseau.

4° Wilhelmine-Marie-*Sophie*-Louise, née 8 avril 1824.

Frère et sœur du roi.

I. Guillaume-*Frédéric*-Charles, né 28 février 1797, feld-maréchal de l'armée, marié 21 mai 1825 à

Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, fille de feu Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, née 1er février 1808.

De ce mariage :

a. Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert, né 22 août 1836.

b. Wilhelmine - Frédéric - Alexandrine - Anne - Louise, née 5 août 1828.

II. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-*Marianne*, née 9 mai 1820, mariée au prince Albert de Prusse.

Père du roi.

Guillaume Ier, prince de Nassau-Orange, né 24 août 1772, prince souverain des Pays-Bas en décembre 1813, roi 16 mars 1815, renonce au trône par la proclamation datée de Loo du 7 octobre 1840, et prend le titre de « roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, » marié 1er octobre 1791 à Wilhelmine, fille de feu Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, veuf 12 octobre 1837, marié morganatiquement 16 février 1841 à

Henriette, née comtesse d'Oultremont.

PORTUGAL.

Henri de Bourgogne, petit-fils du roi Robert, conduisit en Espagne un secours contre les Maures, et devint comte de Portugal en 1095 par son mariage avec une fille naturelle d'Alfonse VI, roi de Castille. Alfonse-Henri, né de cette union, ayant remporté la victoire d'Ourique sur cinq princes Maures, dont les écus meublent depuis lors les armoiries de la monarchie portugaise, fut proclamé roi par ses troupes et ensuite par les états du pays. On régla, par une constitution de 1143, que l'hérédité de la couronne aurait lieu en ligne directe, même illégitime, à l'exclusion de tous étrangers. Jean Ier, fils naturel de Pierre Ier, fut appelé au trône l'an 1385. En vertu de cette constitution, sa postérité légitime s'éteignit deux siècles après, et Philippe II, roi d'Espagne, réunit le royaume de Portugal à sa couronne.

Jean, duc de Bragance, issu, au septième degré, d'un fils naturel du roi Jean Ier, brisa le joug espagnol par la révolution du 1er décembre 1640, et remonta sur le trône de ses ancêtres, où ses descendants se sont maintenus jusqu'à nos jours. Don Pedro, empereur du Brésil, appelé, par la mort de Jean VI (10 mars 1826), au trône de Portugal, y renonça en faveur de sa fille dona Maria.

Maria II Da Gloria-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Isidore-Da Cruz-Françoise-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaelle-Louise-Gonzague, née 4 avril 1819, fille de don Pedro Ier, empereur du Brésil, reine de Portugal et des Algarves par l'abdication de son père du 2 mai 1826, reste sous sa tutelle, fait son entrée dans Lisbonne 23 septembre 1833, mariée 26 janvier 1835 à Auguste, duc de Leuchtemberg, veuve 28 mars suivant; remariée par procuration 1er janvier et en personne 9 avril 1836 à

Ferdinand-Auguste-François-Antoine, roi de Portugal, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, né 29 octobre 1816.

De ce mariage :

1° *Pedro d'Alcantara*-Marie-Ferdinand-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-Jean-Antoine-Léopold-Victor-François-d'Assise-Jules-Amélie de Saxe-Cobourg-Gotha, prince royal, né 16 septembre 1837.

2° *Louis-Philippe*-Marie-Ferdinand-Pierre d'Alcantara Antoine-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-d'Assise-Jean-Auguste-Jules de Saxe-Cobourg-Gotha, duc d'Oporto, né 31 octobre 1838.

3° *Jean*-Marie-Fernand-Grégoire-Pierre-d'Alcantara-Michel-Raphaël-Gabriel de Saxe-Cobourg-Gotha, né 16 mars 1842.

Oncle et tantes.

I. *Miguel*-Marie-Évariste, né 26 octobre 1802, nommé régent de Portugal par le décret de son frère, l'empereur don Pedro, du 3 juillet 1827, prête serment 26 février 1828; est déclaré roi légitime par les trois États 25 juin 1828; accepte et sanctionne leur déclaration le 30 du même mois; s'engage, par la convention d'Evoramonte du 25 mai 1834, à quitter le territoire du Portugal et à ne jamais intervenir dans les affaires politiques de ce pays; s'embarque pour Gênes 1er juin, et proteste 24 du même mois contre les actes du 25 mai.

II. Marie-*Thérèse*, princesse de Beïra, née 29 avril 1793, épouse de don Carlos (*voyez* Espagne).

III. Isabelle-*Marie*, née 4 juillet 1801, régente de Portugal 10 mars 1826, remet le pouvoir à don Miguel 26 février 1828.

IV. *Anne*-Jésus-Marie, née 23 décembre 1806, mariée 1er décembre 1827 au duc de Loulé.

PRUSSE.

Rodolphe, comte de Hohenzollern en 1160, laissa deux fils; Frédéric, l'aîné, hérita des biens paternels et continua la maison comtale, aujourd'hui princière et souveraine, de Hohenzollern; Conrad, le plus jeune, burgrave ou gouverneur de la ville de Nuremberg vers l'an 1200, fut la tige de la ligne électorale de Brandebourg, aujourd'hui maison royale de Prusse. Le burgrave Frédéric, petit-fils de Conrad et neveu par sa mère de Rodolphe de Habsbourg, contribua beaucoup à l'élévation de son oncle sur le trône impérial en 1273. Il reçut en récompense le titre de prince et l'investiture héréditaire du burgraviat, que sa maison n'avait jusqu'alors possédé qu'à titre de concession personnelle.

Frédéric VI, dernier burgrave de Nuremberg, acheta de l'empereur Sigismond l'électorat de Brandebourg pour la somme de 400,000 florins, et en fut solennellement investi avec le titre de marquis au concile de Constance, en 1417. Telle est l'origine du nom et de la souveraineté de la maison de Brandebourg, dont le patrimoine s'accrut sous les successeurs de Frédéric par des traités et des alliances. En 1525, Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, embrassa la réforme, renonça à ses vœux pour épouser la fille du roi de Danemarck, et proclama la sécularisation de la Prusse, dont il prit le titre de duc héréditaire, toutefois sous la suzeraineté de la Pologne. Sa maison, devenue l'une des plus puissantes de l'Allemagne, n'attendait plus qu'une circonstance heureuse pour prendre rang parmi les grands états de l'Europe. Frédéric de Brandebourg fit ériger la Prusse en royaume en 1700, par l'empereur Léopold, qui avait besoin du secours de ses armes; mais cette nouvelle dignité ne fut universellement reconnue qu'au traité d'Utrecht en 1713. Frédéric-Guillaume IV, aujourd'hui régnant, sixième roi de sa race, est l'arrière-petit-fils du frère cadet du grand Frédéric, mort sans postérité le 17 août 1786.

RÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, né 15 octobre 1795, succède 7 juin 1840 à son père Frédéric-Guillaume III, reçoit le serment de fidélité à Kœnigsberg 10 septembre, et à Berlin 15 octobre 1840 ; marié par procuration 16, et en personne 29 novembre 1823 à

LISABETH-Louise, née 13 novembre 1801, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Frères et sœurs.

. Frédéric-*Guillaume*-Louis, prince de Prusse, né 22 mars 1797, lieutenant du roi dans la Poméranie et général de l'infanterie, commandant le corps d'armée des gardes, marié 11 juin 1829 à

Marie-Louise-*Auguste*-Catherine, née 30 septembre 1811, fille du grand-duc de Saxe-Weimar.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Guillaume-Nicolas-Charles, né 18 octobre 1831.

2° *Louise*-Marie-Élisabeth, née 3 décembre 1838.

I. Frédéric-*Charles*-Alexandre, né 29 juin 1801, lieutenant-général, commandant le quatrième corps d'armée ; marié 26 mai 1827 à

Marie-Louise-Alexandrine, née 3 février 1808, fille du grand-duc de Saxe-Weimar.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Charles-Nicolas, né 20 mars 1828.

2° Marie-*Louise*-Anne, née 1er mars 1829.

3° Marie-*Anne*-Frédérique, née 17 mai 1836.

II. Frédéric-Henri-*Albert*, né 4 octobre 1809, major-général, commandant la cinquième division, marié 14 septembre 1830 à

Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-*Marianne*, née 9 mai 1810, fille de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

De ce mariage :

1° Frédéric-Guillaume-Nicolas-*Albert*, né 8 mai 1837.

2° Frédérique-Louise-Wilhelmine-Marianne-*Charlotte*, née 21 juin 1831.

IV. *Charlotte*-Wilhelmine, née 2 juillet 1798, impératrice de Russie.

V. *Alexandrine*, née 23 février 1803, grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin.

VI. *Louise*, née 1er février 1808, mariée à Frédéric, frère du roi des Pays-Bas.

Oncles du roi.

I. Louis-*Frédéric-Charles*, *né* 5 *novembre* 1773, *marié en* 1793 *à* Frédérique-*Caroline, fille de Frédéric II, duc de Mecklembourg-Strélitz, veuve* 28 *décembre* 1796, *décédé* 29 *juin* 1841.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Guillaume-Louis, né 30 octobre 1794, général de cavalerie, marié 21 novembre 1817 à

Wilhelmine-*Louise*, fille de feu Alexis, duc d'Anhalt-Bernbourg, née 30 octobre 1799. (*Résid.* Dusseldorf.)

De ce mariage :

a. Frédéric-Guillaume-Louis-*Alexandre*, né 2 juin 1820.

b. Frédéric-*Guillaume*-George-Ernest, né 12 février 1826.

2° *Frédérique*-Louise-Wilhelmine-Amélie, née 30 septembre 1796, duchesse d'Anhalt-Dessau.

II. Frédéric-*Henri*-Charles, né 30 décembre 1781, général d'infanterie, grand-maître de l'ordre prussien de Saint-Jean.

III. Frédéric-*Guillaume*-Charles, né 3 juillet 1783, général de cavalerie, marié 12 janvier 1804 à

Amélie-*Marie-Anne*, fille de feu Louis, landgrave de Hesse-Hombourg, née 13 octobre 1785.

De ce mariage :

1° Henri-Guillaume-*Adalbert*, né 29 octobre 1811, major-général.

2° Frédéric-Guillaume *Waldemar*, né 2 août 1817, major au régiment des dragons de la garde.

3° Marie-*Élisabeth*-Caroline-Victoire, née 18 juin 1815, mariée 22 octobre 1836 au prince Charles, second fils du grand-duc de Hesse.

4° Frédérique-Françoise-Auguste-*Marie*-Hedwige, née 25 août 1825.

Cousin.

(*Fils du prince Auguste*-Ferdinand, *frère du grand Frédéric, arrière-grand-oncle du roi.*)

Frédéric-Guillaume-Henri-*Auguste*, né 19 septembre 1779, général d'infanterie, inspecteur-général et chef de l'artillerie.

REUSS.

Les princes de Reuss tirent leur origine de Henri, qui, vers l'an 1005, fut nommé par l'empereur Henri IV avoyer du Voigtland en Saxe. Ses descendants formèrent plusieurs lignes dont quelques-unes se sont éteintes. Henri-le-Jeune, avoyer à Plauen, fut surnommé *Ruzzo* ou *Reuss*, parce que s'étant croisé contre la nation *russe*, alors païenne, il tomba au pouvoir de ces infidèles et resta plusieurs années en esclavage. Tous les princes de cette maison portent le nom de Henri depuis le onzième siècle ; on les distingua d'abord par leur âge, ensuite par des surnoms, plus tard par des chiffres, et l'on convint en 1668 que chaque ligne aurait une série particulière, mais que dans chacune les nombres passeraient d'une branche à l'autre à mesure qu'il y

naîtrait un prince; enfin en 1700 on convint de n'aller que jusqu'à cent, puis de recommencer à partir de l'unité.

La maison est aujourd'hui divisée en deux lignes : Reuss-Greitz et Reuss-Schleitz, qui ont emprunté leurs surnoms aux principautés qu'elles possèdent et dont la souveraineté a été reconnue par le congrès de Vienne. La ligne de Reuss-Schleitz a formé les branches de Kœstritz, d'Ébersdorff et de Lobenstein, divisées en plusieurs rameaux. Nous ne donnerons que les deux souches souveraines.

I. REUSS-GREITZ (évangélique).

Henri XX, prince de Reuss-Greitz, né 29 juin 1794, fils du prince Henri XIII, succède à son frère Henri XIX 31 octobre 1836; marié 1° le 25 novembre 1834 à *Sophie*-Marie-Thérèse, princesse de Lœwenstein-Rosenberg; veuf 21 juillet 1838; 2° le 1er octobre 1839 à

Caroline-Amélie-Élisabeth, née 19 mars 1819, fille du prince Gustave de Hesse-Hombourg.

De ce mariage :

Chrétienne-Louise-Henriette, née 25 décembre 1840.

Belle-sœur.

(*Veuve de Henri XIX, né en* 1790, *frère du prince régnant.*)

Gasparine, née princesse de Rohan-Rochefort et Montauban, 8 août 1800, mariée 7 janvier 1822, veuve 31 octobre 1836 (*voyez* Rohan).

De ce mariage :

1° *Louise*-Caroline, née 3 décembre 1822, mariée au prince Édouard de Saxe-Altenbourg.

2° *Elisabeth*-Henriette, née 23 mars 1824.

II. REUSS-SCHLEITZ (luthérien).

Henri LXII, né 31 mai 1785, prince régnant de Schleitz, succède à son père Henri XLII, 17 avril 1818, dans la ré-

gence de la seigneurie de Schleitz et dans la co-régence de la seigneurie de Géra et Saalbourg pour la moitié.

Frère et sœur.

I. *Henri* XLVII, né 20 octobre 1789, colonel au service de la Prusse, marié 18 avril 1820 à

Sophie-*Adélaïde*-Henriette, née 28 mai 1800, fille de feu Henri LI, prince de Reuss-Ebersdorf.

De ce mariage :

1° *Anne*-Caroline-Louise-Adélaïde, née 16 décembre 1822.

2° *Henri* XIV, né 28 mai 1832.

II. Chrétienne-*Philippine*-Louise, née 9 septembre 1781.

Mère.

Caroline-Henriette, princesse douairière de Schleitz, fille de feu Christian-Frédéric-Charles de Hohenlohe-Kirchberg, née 11 juin 1761, veuve 17 avril 1818 de Henri XLII.

RUSSIE (grec).

(MAISON DE HOLSTEIN-GOTTORP.)

La ligne ducale de Holstein-Gottorp a pour auteur Adolphe, fils cadet de Frédéric Ier et petit-fils de Christian Ier, roi de Danemark. Elle s'est divisée en deux branches entre les enfants de Christian-Albert, mort en 1695. Christian-Auguste, le plus jeune, fonda la branche de Holstein-Eutin et fut père d'Adolphe-Frédéric, roi de Suède, et de Georges-Louis, tige des grands ducs d'Oldenbourg (*voyez* Holstein et Oldenbourg).

Frédéric IV, frère aîné de Christian Albert, eut pour fils Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, qui épousa Anne-Petrowna, princesse impériale de Russie, fille aînée de Pierre-le-Grand. De ce mariage est né, le 21 février 1728, Charles-

Pierre-Ulric de Holstein-Gottorp, proclamé empereur à la mort d'Élisabeth-Petrowna Romanoff, sa tante, en 1762. Il monta sur le trône de Russie sous le nom de Pierre III Fœdorowitsch [1]. C'est l'aïeul de l'empereur Alexandre, mort en 1825, et de son frère Nicolas, actuellement régnant.

Nicolas Ier Paulowitsch, empereur de Russie, né 6 juillet 1796 [2], succède le 1er décembre 1825 à son frère Alexandre, en vertu de la renonciation au trône faite 26 janvier 1822 par le grand-duc Constantin, son aîné; couronné 3 septembre 1826 à Moscou, et 24 mai 1829 à Varsovie; marié 13 juillet 1817 à

Alexandra-Fœdorowna, ci-devant Frédérique-Louise-*Charlotte*-Wilhelmine, née 13 juillet 1798, fille de feu Frédéric-Guillaume, roi de Prusse.

De ce mariage :

1° *Alexandre*-Nicolaewitsch, césarewitsch et grand-duc héritier, né 29 avril 1818, marié 28 avril 1841 à

Marie-Alexandrowna, césarewna et grande-duchesse, ci-devant Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-*Marie*, née 16 août 1824, fille de Louis II, grand-duc de Hesse.

De ce mariage :

a. Alexandra, grande-duchesse née 30 août 1842.

2° *Constantin*-Nicolaewitsch, grand-duc, né 21 septembre 1827.

3° *Nicolas*-Nicolaewitsch, grand-duc, né 8 août 1831.

1 En Russie, pour désigner les enfants d'un prince, on ajoute au nom du père les terminaisons *owitsch* pour les fils, *owna* pour les filles, s'il finit par une consonne, et les terminaisons *ewitsch* et *ewna* s'il finit par une voyelle.

2 Nous avons donné les dates d'après le style grégorien; mais la réforme du calendrier n'ayant pas été admise en Russie, l'année commençait le 12 janvier dans le siècle dernier, et elle commence le 13 dans celui-ci. Pour compter comme les Russes il suffit donc de retrancher 11 jours de toutes les dates antérieures au 28 février 1800, et 12 jours de toutes celles qui lui sont postérieures.

4° *Michel*-Nicolaewitsch, né 25 octobre 1832.

5° *Marie*-Nicolaewna, grande-duchesse, née 18 août 1819, mariée 14 juillet 1839 à Maximilien, duc de Leuchtemberg.

6° *Olga*-Nicolaewna, grande-duchesse, née 11 septembre 1822.

7° *Alexandra*-Nicolaewna, grande-duchesse, née 24 juin 1825.

Frère et sœurs.

I. *Michel*-Paulowitsch, grand-duc, né 8 février 1798, marié 19 février 1824 à

Hélène-Paulowna, ci-devant Frédérique-*Charlotte*-Marie, fille du prince Paul de Wurtemberg, frère du roi, née 9 janvier 1807.

De ce mariage :

a. Marie-Michaelowna, grande-duchesse, née 9 mars 1825.

b. Elisabeth-Michaelowna, grande-duchesse, née 26 mai 1826.

c. Catherine-Michaelowna, grande-duchesse, née 28 août 1827.

II. *Marie*-Paulowna, née 15 février 1786, grande-duchesse régnante de Saxe-Weimar.

III. *Anne*-Paulowna, née 18 janvier 1795, reine des Pays-Bas.

SARDAIGNE (catholique).

Humbert-aux-Blanches-Mains était, au commencement du onzième siècle, comte ou gouverneur de Maurienne, dignité sans doute alors amovible, et qu'à l'exemple des grands vassaux de la France et de l'empire, il rendit héréditaire dans sa maison.

On ignore quelle était son origine, et les systèmes qui tendent à le faire descendre de Witikind, des rois de Provence, ou d'un *prétendu* frère de Hugues-Capet, sont des fables abandonnées de nos jours. Il mourut vers l'an 1048.

Adélaïde, son arrière-petite-fille, épousa Louis-le-Gros, roi de France. Cette alliance, de laquelle sont issus en ligne directe presque tous les princes de l'Europe, est la première qui ait été contractée par une des races souveraines encore existantes avec la dynastie de Hugues-Capet. Depuis, la maison de France a donné dix-huit princesses à celle de Savoie, entre autres des filles des rois Charles VII, François Ier, Henri IV, et Christine, sœur de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. La Savoie a donné de son côté à la France quatorze princesses, parmi lesquelles on distingue les femmes de Louis XI, de Louis XVIII, de Charles X, la mère de François Ier et la mère de Louis XV; ce qui fait en tout trente-deux alliances entre les deux maisons.

Amédée II, frère d'Adélaïde, est le premier à qui l'histoire donne le titre de comte de Savoie, dont sa maison a pris le nom. Les guerres que ses descendants eurent à soutenir contre les dauphins, les marquis de Montferrat et les comtes de Genève, voisins dangereux dont ils entamèrent les états, l'érection du Chablais en duché l'an 1238, et la dignité de vicaire de l'empire en Italie, devenue comme héréditaire dans cette maison, furent les éléments qui servirent à l'accroissement de sa puissance.

Amédée V, issu au quatrième degré d'Amédée II, mérita le surnom de Grand, et fut élevé en 1310 au rang de prince de l'empire par son beau-frère l'empereur Henri VI. Son arrière-petit-fils Amédée VIII, créé duc de Savoie en 1416 par l'empereur Sigismond, élu pape en 1439, sous le nom de Félix V, abdiqua la tiare pour mettre fin au schisme qui désolait la chrétienté.

Depuis cette époque la grandeur de cette maison n'a fait que s'accroître. Sa politique, ses alliances, la suite de princes remarquables qu'elle a produits, l'heureuse situation de ses états, ont rendu sa puissance d'un grand poids dans la balance de l'Europe.

Vers l'an 1630, Victor-Amédée Ier, issu au sixième degré du premier duc de Savoie, prit le titre de roi de Chypre en vertu d'une donation faite à sa maison près de deux siècles auparavant

par l'héritière des Lusignan. Ce ne fut que quelques années après, pendant la régence de sa veuve, Christine, que le duc son fils, neveu de Louis XIII, roi de France, reçut de ce monarque le titre d'Altesse Royale. Ses ambassadeurs ont toujours été traités depuis comme ceux des têtes couronnées.

Enfin, au traité d'Utrecht en 1713, Victor-Amédée II, petit-fils du précédent, eut, du consentement des puissances, le royaume de Sicile, qu'il échangea contre celui de Sardaigne, dont il prit le titre en 1720.

La ligne aînée s'étant éteinte en 1831, la branche de Carignan, qui descendait de Thomas, frère cadet de Victor-Amédée Ier, fut appelée à régner. D'elle s'était détaché en 1778 le rameau cadet actuel de Savoie-Carignan.

I. LIGNE ROYALE.

Charles-Albert-Amédée, roi de Sardaigne, né 2 octobre 1798, succéda 16 août 1800 à son père Charles-Emmanuel dans la principauté de Carignan, puis 27 avril au roi Charles-*Félix*-Joseph dans le royaume de Sardaigne; marié 30 septembre 1817 à

Marie-Thérèse-Françoise-Josèphe-Jeanne-Bénédicte, née 21 mars 1801, fille de feu Ferdinand III, grand-duc de Toscane.

De ce mariage :

1° *Victor-Emmanuel*-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, duc de Savoie, prince royal, né 14 mars 1820, marié 12 avril 1842 à

Adélaïde-Françoise-Marie-Reinière-Élisabeth-Clotilde, née 3 juin 1822, fille de Reinier, archiduc d'Autriche.

2° *Ferdinand*-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Vincent, duc de Gênes, né 15 novembre 1822.

Sœur du roi.

Marie-*Elisabeth*-Françoise, née 13 avril 1800, mariée à Reinier, archiduc d'Autriche.

Mère.

Marie-*Christine*, née 7 décembre 1779, fille de Charles, prince de Saxe et duc de Courlande, veuve de Charles-Emmanuel 16 août 1800, remariée au prince de Montléart.

II. SAVOIE-CARIGNAN.

L'auteur de ce rameau est *Eugène*-Marie-Louis, grand-oncle du roi actuel. Il est mort le 10 janvier 1785, laissant un fils, *Joseph*, né en 1783, et marié à Pauline de Quélen, fille du dernier duc de La Vauguyon, prince de Carency, pair de France. De ce mariage sont issus :

I. *Eugène*-Emmanuel-Joseph, né 14 avril 1816, déclaré prince de Savoie-Carignan par le décret royal du 28 avril 1834.

II. *Marie*, née 29 septembre 1814, mariée à Léopold, comte de Syracuse, frère du roi des Deux-Siciles.

III. LIGNE ROYALE ANCIENNE.

Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, mort 16 octobre 1796, avait laissé trois fils : Charles-Emmanuel IV, l'aîné, abdiqua 4 juin 1802, en faveur du second, Victor-Emmanuel IV, qui, à son tour, remit la couronne, 13 mars 1821, à Charles-Félix-Joseph, le plus jeune. Ce dernier est mort le 27 avril 1831, et avec lui la ligne s'est éteinte dans les mâles.

Veuve du roi Charles-Félix-Joseph.

Marie-*Christine*-Amélie-Thérèse de Bourbon, reine douairière, fille de feu Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, née 17 janvier 1779, mariée 6 avril 1807.

Filles du roi Victor-Emmanuel IV.

I. Marie-*Thérèse*-Ferdinande, duchesse régnante de Lucques, née 19 septembre 1803.

II. *Marie-Anne*-Caroline-Pie, impératrice régnante d'Autriche, sœur jumelle de la précédente.

SAXE.

La filiation de la maison de Saxe est authentiquement prouvée par actes diplomatiques depuis Conrad-le-Pieux, comte de Wettin, qui mourut en 1156. Sur la foi des chroniques, les historiens modernes ont remonté de quelques degrés les ancêtres de ce prince, malgré la confusion des noms, l'obscurité des faits et les contradictions des annalistes. Ils prétendent qu'il était issu au cinquième degré de Dédon Ier, comte de Wettin, qui vivait du temps de l'empereur Henri-l'Oiseleur.

Conrad-le-Pieux fut investi, en 1127, par l'empereur Lothaire II, du marquisat de Lusace et de celui de Misnie, dont sa postérité prit le nom. Ses successeurs joignirent à leur patrimoine la Thuringe et plusieurs autres domaines qui les rendirent puissants en Allemagne. L'un d'eux, par modération, céda ses droits à la couronne impériale, qui lui avait été déférée en 1347, après la mort de Louis de Bavière.

Frédéric-le-Vaillant et Balthasar son frère, issus de Conrad-le-Pieux au sixième degré, épousèrent les deux filles du comte de Henneberg. Cette double alliance fit entrer dans leur maison la seigneurie de Cobourg vers 1370, et presque toutes les terres qui forment aujourd'hui les états patrimoniaux des diverses branches de la ligne Ernestine de Saxe.

Frédéric-le-Belliqueux, fils de Frédéric-le-Vaillant, reçut de l'empereur, en 1423, pour le prix de 5,000 florins, l'investiture de l'électorat de Saxe, dont la succession venait de s'ouvrir par l'extinction de la branche ascanienne de la maison d'Anhalt, qui le possédait depuis deux siècles. Il jouit de cette dignité malgré les réclamations des héritiers légitimes les ducs de Saxe-Lawenbourg, et il la transmit à ses descendants avec le nom de Saxe qu'ils ont toujours porté depuis.

Ernest et Albert, petits-fils de Frédéric-le-Belliqueux, devinrent en 1485 les fondateurs des deux lignes appelées de leurs noms *Ernestine* et *Albertine*. Elles existent encore. La branche Albertine, comme cadette, semblait devoir être appelée à de

moins hautes destinées; mais Charles-Quint lui donna la prépondérance en lui transportant, l'an 1548, la dignité électorale en faveur des deux frères Auguste et Maurice de Saxe. A la mort de Jean-George Ier, petit-fils d'Auguste, en 1656, la ligne Albertine s'est divisée en quatre rameaux; mais ils se sont éteints, à l'exception de la branche principale, dont l'électorat a été érigé en royaume en 1806. Frédéric-Auguste, roi de Saxe, actuellement régnant, est issu au onzième degré d'Albert, chef de la ligne, et au vingtième de Conrad, comte de Wettin.

La ligne Ernestine avait eu, par l'acte de partage du 26 août 1485, la Thuringe, l'électorat et le district de Cobourg. Mais Jean-Frédéric, petit-fils d'Ernest, devint victime de son zèle pour le luthéranisme, dont il se déclara ouvertement protecteur. Ce prince, qui par son courage et sa constance a mérité le surnom de Magnanime, fut accablé de revers, fait prisonnier avec ses fils et forcé par l'empereur Charles-Quint à signer, en faveur de son cousin Maurice de Saxe, la cession de son électorat, dont il conserva cependant le titre jusqu'à sa mort, en 1554. Ses descendants, réduits au simple rang de duc, affaiblirent encore leurs domaines par des partages.

Jean IV, petit-fils de Frédéric-le-Magnanime, fut père de Guillaume et d'Ernest-le-Pieux, qui en 1605 divisèrent la ligne en deux branches. Guillaume, l'aîné, fonda celle de Saxe-Weimar, encore existante. Le congrès de Vienne démembra le royaume de Saxe fondé par Napoléon, et en rattacha plusieurs parties au duché de Saxe-Weimar, qui reçut alors un accroissement de population de 80,000 âmes et dont les limites furent définitivement fixées par les traités particuliers conclus avec la Prusse. Charles-Auguste obtint en même temps le titre de grand-duc, comme aîné de la ligne Ernestine et de toute la maison de Saxe. Son fils Charles-Frédéric, souverain actuel, descend au dixième degré du fondateur de la ligne, et au dix-neuvième de Conrad-le-Pieux, comte de Wettin. Le grand-duché possède une seule voix à la Diète. Ses principales villes sont Weimar et Iéna. Sa constitution a été promulguée le 5 mai 1816.

La souche de Gotha, fondée par Ernest-le-Pieux, se subdivisa entre ses enfants en quatre branches. L'aînée, qui portait le nom de Gotha-Altenbourg, s'est éteinte en 1825; les trois

autres ont recueilli son héritage, et ont conservé en commun la voix qu'elle possédait à la Diète.

La seconde est celle de Saxe-Meiningen, dont le duc actuel Bernard II descend au dix-huitième degré de Conrad-le-Pieux, comte de Wettin.

La troisième branche a changé son nom d'Hildbourghausen contre celui de Saxe-Altenbourg depuis l'extinction de Gotha. Sa constitution a été promulguée le 19 mars 1818; son duc actuel, Joseph II, descend au vingtième degré de Conrad-le-Pieux.

La quatrième branche, celle de Saalfeld-Cobourg, est appelée aujourd'hui Saxe-Cobourg-Gotha, par suite du partage des biens de Gotha-Altenbourg du 12 novembre 1826. Son duc actuel, Ernest, descend au dix-neuvième degré de Conrad-le-Pieux, comte de Wettin.

Par l'élévation d'un de ses membres au trône de Belgique, par les alliances royales qui lui donnent l'espérance de voir ses rejetons porter les couronnes de Portugal et d'Angleterre, la branche de Saxe-Cobourg-Gotha, cadette de tous les rameaux de la ligne Ernestine, a éclipsé ses aînés et s'est acquis un rang élevé parmi les maisons souveraines de l'Europe.

LIGNE ERNESTINE (luthérien).

I. SAXE-WEIMAR.

Charles-Frédéric, grand-duc de Saxe-Weimar, né 2 février 1783, succède à son père le grand-duc Charles-Auguste 14 juin 1828, marié 3 août 1804 à

Marie-Paulowna, sœur de Nicolas, empereur de Russie, née 16 février 1786.

De ce mariage :

1° *Charles*-Alexandre-Auguste-Jean, grand-duc héréditaire, né 24 juin 1818, colonel au service de Prusse dans le 1er régiment des cuirassiers et chef du régiment-impérial russe des hussards d'Ingrie.

2° *Marie*-Louise-Alexandrine, née 3 février 1808, mariée au prince Charles, frère du roi de Prusse.

3° Marie-Louise-*Auguste*-Catherine, née 30 septembre 1811, mariée au prince Guillaume, frère du roi de Prusse.

Frère du grand-duc.

Charles-*Bernard*, duc de Saxe-Weimar, né 30 mai 1792, lieutenant-général au service des Pays-Bas, docteur en philosophie, marié 30 mai 1816 à

Ida, née 25 juin 1794, sœur du duc de Saxe-Meiningen.

De ce mariage :

1° Guillaume-Auguste-*Édouard*, né 11 octobre 1823, enseigne dans le 1er régiment des grenadiers de la garde britannique.

2° *Armand*-Bernard-George, né 4 août 1825, lieutenant au service du royaume de Wurtemberg.

3° Frédéric-*Gustave*-Charles, né 28 juin 1827.

4° *Anne*-Amélie-Marie, née 9 septembre 1828.

5° *Amélie*-Marie-da-Gloria-Auguste, née 20 mai 1830.

II. SAXE-MEININGEN.

Bernard-Erich-Freund, duc de Saxe-Meiningen, né 17 décembre 1800, succède à son père George 24 décembre 1803, sous la tutelle de sa mère, la duchesse Louise, née princesse de Hohenlohe-Langenbourg; prend lui-même les rênes du gouvernement 17 décembre 1821; obtient par le partage du 12 novembre 1826 les principautés de Hildbourghausen, Saalfeld, etc.; marié 23 mars 1825 à

Marie-Frédérique-Wilhelmine-Christine, née 6 septembre 1804, fille de Guillaume II, électeur de Hesse.

De ce mariage :

George, prince héréditaire, né 2 avril 1826.

Sœurs du duc.

1. *Adélaïde,* née 13 août 1792, reine douairière de la Grande-Bretagne.

II. *Ida,* née 25 juin 1794, mariée au frère du grand-duc de Saxe-Weimar.

III. SAXE-ALTENBOURG, ci-devant HILDBOURGHAUSEN.

Joseph-Frédéric-Ernest-George-Charles, duc de Saxe-Altenbourg, né 27 août 1789, succède à son père Frédéric 29 septembre 1834, marié 24 avril 1817 à

Amélie-Thérèse-Louise-Wilhelmine-Philippine, née 28 juin 1799, fille de Louis duc de Wurtemberg.

De ce mariage :

1° Alexandrine-*Marie*-Wilhelmine-Catherine-Charlotte-Thérèse-Henriette-Louise-Pauline-Élisabeth-Frédérique-Georgine, née 14 avril 1818.

2° Henriette-Frédérique-*Thérèse*-Élisabeth, née 9 octobre 1823.

3° *Élisabeth*-Pauline-Alexandrine, née 26 mars 1826.

4° *Alexandrine*-Frédérique-Henriette-Pauline-Marianne-Élisabeth, née 8 juillet 1830.

Frères et sœurs.

I. *George*-Charles-Frédéric, né 24 juillet 1796, marié 7 octobre 1825 à

Marie-Louise-Frédérique-Alexandrine-Élisabeth-Charlotte-Catherine, née 31 mars 1803, tante du duc de Mecklembourg-Schwerin.

De ce mariage :

1° *Ernest*-Frédéric-Paul-George-Nicolas, né 16 septembre 1826.

2° *Maurice*-François-Frédéric-Constantin-Alexis-Henri-Auguste-Charles-Albert, né 24 octobre 1829.

II. *Frédéric*-Guillaume-Charles-Joseph-Louis-George, né 4 octobre 1801.

III. *Édouard*-Charles-Guillaume-Chrétien, né 3 juillet 1804, marié 25 juillet 1835, à la princesse *Amélie* de Hohenzollern-Sigmaringen, veuf 14 janvier 1841, remarié 8 mars 1842 à

Louise-Caroline, princesse de Reuss-Greitz.

Du premier lit :

1° *Louis*-Joseph-Charles-George-Frédéric, né 21 septembre 1839.

2° *Jean*-Frédéric-Joseph-Charles, né 8 janvier 1841.

3° *Thérèse*-Amélie-Caroline-Joséphine-Antoinette, née 21 décembre 1836.

4° *Antoinette*-Charlotte-Marie Joséphine-Caroline-Frida, née 17 avril 1838.

IV. *Charlotte,* née 17 juin 1787, mariée au prince Paul de Wurtemberg.

V. *Thérèse,* née 8 juillet 1792, reine de Bavière.

IV. SAXE-COBOURG-GOTHA.

Ernest-Antoine-Charles-Louis, né 2 janvier 1784, succède au duc François, son père, 9 décembre 1806, dans le duché de Saxe-Saalfeld-Cobourg; devient, par la convention du 12 novembre 1826, duc de Saxe-Cobourg-Gotha; marié 31 juillet 1817 à Louise, fille d'Auguste, avant-dernier duc de Saxe-Gotha-Altenbourg; veuf 30 août 1831 ; remarié 23 décembre 1832 à

Antoinette-Frédérique-Auguste-Marie-Anne de Wurtemberg, née 17 septembre 1799.

Du premier lit :

1° *Ernest*-Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Édouard, prince héréditaire, né 21 juin 1818, colonel du régiment de la cavalerie de la garde, au service de la Saxe-royale.

2° *Albert*-François-Auguste-Charles-Emmanuel, né 26 août 1819, marié 10 février 1840 à la reine de la Grande-Bretagne.

Frères et sœurs du duc.

I. *Ferdinand*-George-Auguste, né 28 mars 1785, général de cavalerie et propriétaire du 8e régiment des hussards au service de l'Autriche, marié 2 janvier 1816 à

Marie-*Antoinette*-Gabrielle, fille de feu François-Joseph, prince de Kohary, née 2 juillet 1797. (*Résidence :* VIENNE.)

De ce mariage :

1° *Ferdinand*-Auguste-François-Antoine, né 29 octobre 1816, roi de Portugal, marié par procuration 1er janvier, et en personne 9 avril 1836 à dona Maria, reine de Portugal.

2° *Auguste*-Louis-Victor, né 13 juillet 1818, capitaine de cavalerie au service de l'Autriche dans le 3e régiment des hussards de l'archiduc Ferdinand.

3° *Léopold*-François-Jules, né 31 janvier 1824.

4° *Victoire*-Auguste-Antoinette, née 14 février 1822, mariée à Louis d'Orléans, duc de Nemours.

II. *Léopold*-George-Chrétien-Frédéric, né 16 décembre 1790, roi des Belges.

III. *Julienne*-Henriette-Ulrique, actuellement Anna-Fœdorowna, née 23 septembre 1781, mariée 26 février 1796 au feu grand-duc Constantin de Russie, séparée 1er avril 1820.

IV. *Victoire*, née 17 août 1786, veuve du duc de Kent, mère de la reine de la Grande-Bretagne.

V. SAXE-GOTHA-ALTENBOURG.

Ligne éteinte dans les mâles avec Frédéric IV, le 11 février 1825.

Duchesse douairière.

Caroline-Amélie, fille de Guillaume Ier, électeur de Hesse, née 11 juillet 1771, mariée 24 avril 1802 à l'avant-dernier duc, Auguste, frère aîné de Frédéric IV; veuve 17 mai 1822.

LIGNE ALBERTINE (catholique).

Frédéric-Auguste, roi de Saxe, né 18 mai 1797, fils du feu duc Maximilien et de Caroline-Marie-Thérèse, princesse de Parme, sa première femme, décédée 1er mars 1804; co-régent 13 septembre 1830, jour de la renonciation de son père au trône, succède 6 juin 1836 à son oncle le roi Antoine; marié 7 octobre 1819 à l'archiduchesse Caroline, fille de feu François Ier, empereur d'Autriche; veuf 22 mai 1832; remarié 24 avril 1833 à

Marie-Anne-Léopoldine, née 27 janvier 1805, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

Frère et sœurs germains.

I. *Jean*-Népomucène-Marie-Joseph, né 12 décembre 1801, marié par procuration 10 novembre, et en personne 21 novembre 1822 à

Amélie-Auguste, née 13 novembre 1801, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

De ce mariage :

1° Frédéric-Auguste-*Albert,* né 23 avril 1828.

2° Frédéric-Auguste-*Ernest,* né 5 avril 1831.

3° Frédéric-Auguste-*George,* né 8 août 1832.

4° *Marie*-Auguste-Frédérique, née 22 janvier 1827.

5° Marie-*Élisabeth*-Maximilienne, née 4 février 1830.

6° Marie-*Sidonie*, née 16 août 1834.

7° *Anne*-Marie, née 4 janvier 1836.

8° *Marguerite*-Caroline, née 24 mai 1840.

II. Marie-*Amélie*-Frédérique-Auguste, née 10 août 1794.

III. *Marie*-Ferdinande-Amélie, née 27 avril 1796, grande-duchesse douairière de Toscane.

Belle-mère.

Marie-*Louise*-Charlotte, sœur du duc régnant de Lucques, née 1er octobre 1802, mariée au duc Maximilien 7 novembre 1825, veuve 3 janvier 1838.

Cousine germaine.

Marie-*Auguste*-Népomucène-Antoinette-Françoise-Xavière-Aloyse, née 21 juin 1782, fille de Frédéric-Auguste, roi de Saxe, frère aîné et prédécesseur du roi Antoine.

SCHWARZBOURG (luthérien).

Dès le douzième siècle, la maison de Schwarzbourg possédait des terres considérables en Thuringe. On connaît à peine le nom et la filiation de la plupart des princes qu'elle a produits jusqu'au seizième siècle. En 1552, elle se partagea en deux lignes : celle d'Arnstadt, qui a pris plus tard le nom de Sundershausen, et celle de Rudolstadt. Le congrès de Vienne les a reconnues comme maisons souveraines, avec une voix chacune à la diète.

I. SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

Frédéric-Gunther, prince régnant de Schwarzbourg-Rudolstadt, né 6 novembre 1793, succède à son père Louis-Frédéric 28 avril 1807 sous la tutelle de sa mère ; ma-

jeur 6 novembre 1814; reconnu l'aîné de la maison princière de Schwarzbourg 3 septembre 1835, marié 15 avril 1816 à

Amélie-Auguste, née 18 août 1793, fille de feu Frédéric, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau.

De ce mariage :

Gunther, prince héréditaire, né 5 novembre 1821.

Frère et sœur.

I. *Albert,* né 30 avril 1798, marié 26 juillet 1827 à

Auguste-*Louise*-Thérèse-Mathilde de Solms-Braunfels, née 26 juillet 1804.

De ce mariage :

1° *George*-Albert, né 23 novembre 1838.

2° *Elisabeth,* née 1er octobre 1833.

II. *Thécla,* née 23 février 1795, mariée 11 avril 1817 à *Othon-Victor,* prince non-souverain de Schœnbourg-Waldenbourg.

Mére.

Caroline-Louise, princesse douairière, née 26 août 1771, sœur du landgrave de Hesse-Hombourg, veuve 28 avril 1807 du prince Louis-Frédéric.

Oncle et tante.

I. Charles-*Gunther, né* 23 *août* 1771, *marié* 19 *juin* 1793 *à* Louise-*Ulrique,* née 26 octobre 1772, sœur du landgrave de Hesse-Hombourg, veuve 4 février 1825.

De ce mariage :

1° François-Frédéric-*Adolphe,* né 27 septembre 1801, colonel au service de l'Autriche dans le régiment des chevau-légers n° 7, du baron de Kress.

2° Marie-*Guillaume*-Frédéric, né 31 mai 1806, lieutenant-colonel du régiment des cuirassiers n° 1, au service de l'Autriche.

II. *Caroline,* née 21 janvier 1774, princesse douairière de Schwarzbourg-Sundershausen.

II. SCHWARZBOURG-SUNDERSHAUSEN.

Gunther-Frédéric-Charles, prince régnant de Schwarzbourg-Sundershausen, né 21 septembre 1801, fils du feu prince Gunther, lui succède en vertu de son abdication du 16 août, confirmée par écrit 3 septembre 1835; marié 12 mars 1827 à la princesse Marie, cousine du prince régnant de Schwarzbourg-Rudolstadt; veuf 29 mars 1833; remarié 29 mai 1835 à

Frédérique-Alexandrine-Marie-*Mathilde*-Catherine-Charlotte-Eugénie-Louise, née 3 juillet 1814, fille du prince Auguste de Hohenlohe-Œhringen.

Du premier lit :

1° Charles-*Gunther,* prince héréditaire, né 7 août 1830.

2° Gunther-*Léopold,* né 2 juillet 1832.

3° *Élisabeth*-Caroline-Louise, née 22 mars 1829.

Du second lit :

4° Gunther-Frédéric-Charles-Auguste-Hugues, né 13 avril 1839.

5° Marie-Pauline-Caroline-Louise-Wilhelmine-Auguste, née 14 juin 1837.

Sœur.

Émilie, née 23 avril 1800, princesse régnante de Lippe-Detmold.

Mère.

Wilhelmine-Frédérique-*Caroline,* princesse douairière de Schwarzbourg-Sundershausen, née 21 janvier 1774, tante du prince régnant de Rudolstadt, mariée 23 juin 1799 au prince *Gunther*-Frédéric-Charles, veuve 22 avril 1837.

Oncle.

Jean-*Charles*-Gunther, né 24 juin 1772, lieutenant-général au service de Hanovre, marié 5 juillet 1811 à

Guntherine-Frédérique-Charlotte-Albertine, fille du feu prince Frédéric-Charles-Chrétien de Schwarzbourg-Sundershausen.

De ce mariage:

1° *Louise*-Frédérique-Albertine-Pauline, née 12 mars 1813.

2° *Charlotte*-Frédérique-Amélie-Albertine, née 7 septembre 1816.

Cousines.

(*Fille du prince* Auguste, *grand-oncle du prince régnant:*)

Albertine-Charlotte-Auguste, princesse douairière de Waldeck, née 1er février 1768, fille du prince Auguste et de Christine-Élisabeth-Albertine d'Anhalt-Bernbourg.

(*Petite-fille du prince* Auguste *et nièce de la précédente :*)

Guntherine-Frédérique-Charlotte-Albertine, née 24 juillet 1791, fille du feu prince Frédéric-Chrétien-Charles, mariée à son cousin le prince Charles de Schwarzbourg-Sundershausen.

SUÈDE (luthérien).

Gustave-Adolphe, roi de Suède, fils de Gustave III, avait abdiqué la couronne lors de la révolution de mars 1809, et avait eu pour successeur son oncle, le duc de Sudermanie, roi sous le nom de Charles XIII, au préjudice de son fils Gustave, prince de Wasa, déclaré déchu de ses droits de succession au trône par acte des États du royaume du 6 juin 1809 (*voyez* HOLSTEIN).

Charles XIII n'avait pas d'enfants. Les États s'assemblèrent pour procéder au choix d'un nouveau successeur au trône, et ils élurent, le 21 août 1810, Jean-Baptiste-Jules BERNADOTTE, gé-

néral français, prince de Ponte-Corvo, qui fut adopté le 5 novembre suivant par Charles XIII, et lui a succédé sous le nom de Charles XIV Jean.

Charles XIV Jean, roi de Suède et de Norvége, né 26 janvier 1764, nommé prince royal 21 août 1810, succède 5 février 1818 à son père adoptif, le roi Charles XIII, de la maison de Holstein; couronné en Suède 11 mai, en Norvége 7 septembre 1818; marié 16 août 1798 à

Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, née 8 novembre 1781.

De ce mariage:

Joseph-François-*Oscar,* prince royal, duc de Sudermanie, né 4 juillet 1799, grand-amiral et chancelier des universités d'Upsal, de Lund et de Christiania; marié par procuration 22 mai et en personne 19 juin 1823 à

Joséphine-Maximilienne-Eugénie, née 14 mars 1807, fille du feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg.

De ce mariage:

a. *Charles*-Louis-Eugène, duc de Scanie, prince héréditaire, né 3 mai 1826.

b. François-*Gustave*-Oscar, duc d'Uplande, né 18 juin 1827.

c. *Oscar*-Frédéric, duc d'Ostrogothie, né 21 janvier 1829.

d. Nicolas-*Auguste,* duc de Dalécarlie, né 24 août 1831.

e. *Charlotte*-Eugénie-Auguste-Amélie-Albertine, née 24 avril 1830.

TOSCANE (catholique).

Les papes de la maison de Médicis avaient au seizième siècle érigé la Toscane en duché, en faveur de leur famille, dont le dernier rejeton, Jean-Gaston de Médicis, mourut en 1737. François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, fut appelé à succéder à Gaston en vertu d'une clause du traité de Vienne qui, conclu deux ans auparavant, l'avait déclaré héritier du grand-duc, pour le dédommager de la cession des duchés de Bar et de Lorraine. Par l'avénement de François au trône impérial, la Toscane fut réunie aux biens de la maison d'Autriche. En 1790, l'empereur Léopold II la donna en apanage à son fils puîné l'archiduc Ferdinand, père du grand-duc actuel. Lors de l'invasion française, le grand duché de Toscane prit le titre de royaume d'Étrurie, et fut donné à la maison de Bourbon de Parme; mais les traités de 1815 ont rétabli l'ancien état de choses.

Léopold II Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles, prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, grand-duc de Toscane, né 3 octobre 1797, succède à son père le grand-duc Ferdinand III 18 juin 1824; marié 28 octobre 1817 à *Marie-Anne*-Caroline, fille de feu Maximilien, père du roi de Saxe; veuf 24 mars 1832; remarié 7 juin 1838 à

Marie-Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles, née 19 décembre 1814.

Du premier lit :

1° Archiduchesse *Auguste*-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, née 1er avril 1825.

Du deuxième lit :

2° Archiduc *Ferdinand*-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Reinier-Janvier, grand-duc héréditaire, né 10 juin 1835.

3° Archiduc *Charles*-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Philippe-Jacques-Janvier-Louis-Gonzague-Reinier, né 1er mai 1839.

4° Archiduc Reinier-Salvator-Marie, né 1er mai 1842.

5° Archiduchesse Marie-*Isabelle*-Annonciade-Jeanne-Joséphine-Umilta-Apollonie-Philomène-Virginie-Gabrielle, née 21 mai 1834.

6° Archiduchesse *Marie*-Christine-Annonciade-Louise-Anne-Jeanne-Joséphine-Agathe-Dorothée-Philomène, née 5 février 1838.

Sœurs.

I. Archiduchesse Marie-*Louise*-Joséphine-Christine-Rose, née 30 août 1798.

II. Archiduchesse *Thérèse*, née 21 mars 1801, reine de Sardaigne.

Belle-mère.

Marie-Ferdinande-Amélie, grande-duchesse douairière de Toscane, née 27 avril 1796, sœur du roi de Saxe, veuve 18 juin 1824 du grand-duc Ferdinand III.

Pour les autres détails généalogiques, voyez AUTRICHE.

TURQUIE (mahométan).

Osman ou Othman, chef d'une tribu turque, profita de la ruine des Seljoucides pour jeter en 1299 les fondements de la puissance de sa maison dans l'Asie-Mineure. Il prit le titre de sultan d'Iconium, du nom de la ville où il fixa le siége de son empire. Sous ses successeurs Orchan, Amurath Ier et Bajazet, les Ottomans étendirent leurs conquêtes aux dépens de l'empire grec. La mort de Bajazet, vaincu par Tamerlan en 1403, et la bravoure de Jean Huniade, général hongrois, retardèrent la chute de Constantinople qu'Amurath II assiégea vainement en 1421. Enfin, sous le règne de l'empereur Constantin Dragasès, Mahomet II,

fils d'Amurath, concentra toutes ses forces autour de Byzance et l'emporta d'assaut après un siége de deux mois. La race d'Osman est restée depuis lors en possession du trône de Constantinople. Le sultan actuel est le 34e souverain de sa maison et le 28e depuis la prise de Constantinople.

Abdul-Medjid-Khan, sultan né 19 avril 1823, succède 1er juillet 1839 à son père le sultan Mahmud-Khan II.

Enfants.

1° Sultan Mohammed-*Murad*, né 22 septembre 1840.
2° *Naimé-sultane*, née 10 octobre 1840.
3° *Fatime-sultane*, née 1er novembre 1840.
4° *Behié-sultane*, née 22 février 1841.
5° *Naïre-sultane*, née 11 octobre 1841.
6° *Hadidjé-sultane*, née 6 février 1842.

Frère et sœurs.

I. Sultan *Abdul-Aziz*, né 9 février 1830.
II. *Salyha-sultane*, née 16 juin 1811, mariée à Halil-Rifat-Pacha en juin 1834.
III. *Hadidjé-sultane*, née 6 septembre 1825.
IV. *Athié-sultane*, née 1er mai 1826, mariée 13 août 1840 à Fethi-Ahmed-Pacha.
V. *Adilé-sultane*, née 30 janvier 1831.

WALDECK (évangélique).

La maison de Waldeck descend des comtes de Swalenberg, qui florissaient au treizième siècle, et reconnaît pour son auteur Witikind Ier, vivant en 1120. Elle s'est divisée en deux branches : celle de Wildungen, qui existe encore; et celle d'Eisenberg, qui fut élevée en 1682 au rang des princes de l'empire, au ban desquels elle prit séance en 1686. Mais cette dignité s'éteignit dans la personne même de Frédéric, qui en avait été revêtu

et qui mourut sans postérité. L'empereur la transféra à la ligne de Wildungen, en laissant les collatéraux au rang de simples comtes. Les princes de Waldeck ont été reconnus souverains par le congrès de Vienne.

George-Frédéric-Henri, prince souverain de Waldeck et de Pyrmont, né 20 septembre 1789, succède à son père, le prince George 9 septembre 1813; marié 26 juin 1823 à

Emma, née 20 mai 1802, dernier rejeton d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg.

De ce mariage :

1° *George*-Victor, prince héréditaire, né 14 janvier 1831.

2° *Wolcad*-Mélandre, né 24 janvier 1833.

3° *Auguste*-Amélie-Ida, née 21 janvier 1824, abbesse du chapitre de Schaaken.

4° *Herminie,* née 29 septembre 1827.

Frères et sœur.

I. *Charles*-Chrétien, né 12 avril 1803, marié 13 mars 1841 à

Amélie-Henriette-Julie, comtesse de Lippe-Biesterfeld, d'une ligne collatérale de Lippe-Detmold, née 4 avril 1814.

II. *Hermann*-Othon-Chrétien, né 12 octobre 1809, marié 2 septembre 1833 à

Agnès, fille du comte Teleki-Spek, née 2 octobre 1814.

III. *Ida*-Caroline-Louise, née 26 septembre 1796, princesse régnante de Schaumbourg-Lippe.

Mère.

Albertine-Charlotte-Auguste, née 1er février 1768, fille de feu Auguste, prince de Schwarzbourg-Sundershausen, veuve du prince George 9 septembre 1813.

WURTEMBERG (luthérien).

Conrad, seigneur de Bentelsbach, créé par l'empereur Henri IV, vers l'an 1102, comte de Wurtemberg en Souabe, est, selon le sentiment le plus unanime, le chef de la maison de ce nom. Son cinquième descendant, Éverard II, comte de Wurtemberg, surnommé l'Illustre, eut l'ambition de se rendre indépendant dans le duché de Souabe, dont il avait été fait maréchal en 1259 par l'infortuné Conradin. L'exécution de ce dessein l'entraîna dans des guerres continuelles dont il fut presque toujours la victime. Éverard IV, appelé le Pacifique, est célèbre par la magnificence qui régnait à sa cour, où figuraient, dit-on, huit comtes, cinq barons et soixante-dix gentilshommes. Au concile de Constance il avait à son service, en qualité de ministres d'État, les évêques de Constance et d'Eischtadt, qui avaient eux-mêmes par leur dignité la qualité de princes. Éverard, déjà puissant dans l'empire, vit ses possessions s'accroître du comté de Montbéliard par l'alliance de son fils avec l'héritière de ce fief.

Éverard VI fut créé duc de Wurtemberg et de Teck par l'emperenr Maximilien Ier. Mais son fils Ulric, étant entré en lutte avec Charles-Quint, reçut la loi de ce prince malgré plusieurs avantages, et ne fut maintenu dans la possession de son duché qu'après avoir consenti à le tenir comme un arrière-fief de l'empire, sous la mouvance directe de la maison d'Autriche. Le Wurtemberg resta soumis à ce vasselage jusqu'à la diète de Prague de 1599, où l'empereur Rodolphe II le rétablit au nombre des États immédiats, en se réservant seulement le droit de succession éventuelle à l'entière extinction de la maison ducale.

Frédéric-Eugène, duc de Wurtemberg, aïeul du roi actuel, est l'auteur de tous les rameaux qui subsistent. Son fils aîné Frédéric lui succéda en 1797, et prit en 1806 le titre de roi, dont le congrès de Vienne lui a garanti la possession.

Guillaume Ier, Frédéric-Charles, roi de Wurtemberg, né 27 septembre 1781, succède à son père Frédéric 30 oc-

tobre 1816; marié 1° le 24 janvier 1816 à *Catherine* Paulowna, fille de l'empereur de Russie Paul Ier, et veuve de Pierre, prince de Holstein-Oldenbourg; 2° le 15 avril 1820 à

PAULINE-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, fille de feu Louis-Frédéric-Alexandre, duc de Wurtemberg, oncle du roi.

Du premier lit :

1° *Marie*-Frédérique-Charlotte, née 30 octobre 1816, mariée 19 mars 1840 à Alfred, comte de Neipperg.

2° *Sophie*-Frédérique-Mathilde, née 17 juin 1818, mariée 18 juin 1839 au prince royal des Pays-Bas.

Du deuxième lit :

3° *Charles*-Frédéric-Alexandre, prince royal, né 6 mars 1823.

4° *Catherine*-Frédéric-Charlotte, née 24 août 1821.

5° *Auguste*-Wilhelmine-Henriette, née 4 octobre 1826.

Frère du roi.

Paul-Charles-Frédéric-Auguste, né 19 janvier 1785, marié 28 septembre 1805 à

Catherine-*Charlotte*-Georgine-Frédérique-Louise-Sophie-Thérèse, sœur du duc régnant de Saxe-Altenbourg, née 17 juin 1787.

De ce mariage :

1° *Frédéric*-Charles-Auguste, né 21 février 1808, lieutenant-général au service de Wurtemberg, chef d'un régiment d'uhlans au service de Russie.

2° Frédéric-*Auguste*-Everard, né 24 janvier 1813, colonel au service de Prusse et commandeur du régiment de cuirassiers de la garde.

3° *Charlotte*, maintenant Hélène-Paulowna, née 9 janvier 1817, mariée à Michel, grand-duc de Russie.

4° *Pauline*-Frédérique-Marie, née 25 février 1810, duchesse douairière de Nassau.

Oncles du roi.

I. Louis-*Frédéric-Alexandre*, *né* 30 *août* 1756, *marié* 1° *le* 27 *octobre* 1784 *à Marie-Anne, fille du prince Adam Czartoriski;* 2° *le* 28 *janvier* 1797 *à*

Henriette, fille de feu Charles, prince de Nassau-Weilbourg, née 22 janvier 1780, veuve 20 septembre 1817.

Du premier lit :

1° *Adam*-Charles-Guillaume-Stanislas-Eugène-Paul-Louis, né 16 janvier 1792, lieutenant-général au service de Russie et aide-de-camp-général de l'empereur.

Du second lit :

2° *Alexandre*-Paul-Louis-Constantin, né 9 septembre 1804, major-général et brigadier à Grætz au service d'Autriche, marié 2 mai 1835 morganatiquement à *Susanne*, née comtesse Rhéday, nommée par l'empereur d'Autriche comtesse de Hohenstein; veuf 1er octobre 1841.

3° *Marie*-Dorothée-Wilhelmine-Caroline, née 1 novembre 1797, mariée à Joseph, archiduc d'Autriche.

4° Louise-*Amélie*-Wilhelmine-Philippine, née 28 juin 1799, duchesse régnante de Saxe-Altenbourg.

5° *Pauline*-Thérèse-Louise, née 4 septembre 1800, reine de Wurtemberg.

6° *Elisabeth*-Alexandrine-Constance, née 27 février 1802, mariée au frère du grand-duc de Bade.

II. Eugène-*Frédéric-Henri*, *né* 21 *janvier* 1758, *marié* 21 *janvier* 1787 *à* Louise, *princesse de Stolberg; décédé le* 10 *juin* 1822.

De ce mariage :

1° Frédéric-*Eugène*-Charles-Paul-Louis, né 8 janvier 1788, général d'infanterie au service de Russie et

chef du régiment de la garde taurienne; marié 1° le 20 avril 1817 à Mathilde, fille de George prince de Waldeck; veuf 13 avril 1825; 2° le 11 septembre 1827 à

Hélène, née 22 novembre 1807, princesse de Hohenlohe-Langenbourg, née 22 novembre 1807.

Du premier lit :

a. Eugène-Guillaume-Alexandre-Hermann, né 25 décembre 1820.

b. Marie-Alexandrine-Auguste-Louise-Eugénie-Mathilde, née 25 mars 1818.

Du second lit :

c. Guillaume-Nicolas, né 20 juillet 1828.

d. Nicolas, né 1 mars 1833.

e. Alexandrine-Mathilde, née 16 décembre 1829.

f. Pauline-Louise-Agnès, née 13 octobre 1835.

2° Frédéric-*Paul*-Guillaume, né 25 juin 1797, major-général de cavalerie au service de Wurtemberg, marié 17 avril 1827 à

Marie-*Sophie*-Dorothée-Caroline, née 4 mars 1800, princesse de la Tour et Taxis.

De ce mariage :

Guillaume-Ferdinand-*Maximilien*-Charles, né 3 septembre 1828.

3° Frédérique-Sophie-Dorothée-Marie-*Louise*, née 4 juin 1789, mariée au prince *Auguste* de Hohenlohe-Œhringen.

III. Guillaume-*Frédéric-Philippe, né* 27 *décembre* 1761, *marié* 23 *août* 1800 *à Frédérique-Wilhelmine, comtesse Rhodis de Tarderfeld; veuf* 6 *février* 1822, *décédé* 10 *août* 1830.

De ce mariage :

1° Chrétien-Frédéric-*Alexandre*, né 5 novembre 1801, colonel au service de Wurtemberg, marié 3 juillet 1832 à

Hélène-Antoinette-Joséphine, née 1er juin 1812, comtesse de Festetics-Tolna.

De ce mariage :

a. Guillaume-Paul-Alexandre-Ferdinand-Frédéric-Henri-Joseph-Ladislas-*Éverard*, né 25 mai 1833.

b. Guillaume-Paul-Frédéric-Henri-Ladislas-Joseph-Léopold-Marie-Charles-*Alexandre*, né 29 mars 1839.

c. *Wilhelmine*-Pauline-Hélène-Joséphine-Marie-Frédérique-Christine, née 24 juillet 1834.

d. *Pauline*-Wilhelmine-Françoise-Joséphine-Marie, née 8 août 1836.

2° Frédéric-*Guillaume*-Alexandre-Ferdinand, né 6 juillet 1810, major-général au service de Wurtemberg, marié 8 février 1841 à

Théodelinde-Louise-Eugénie-Napoléone, née 13 avril 1814, fille du prince Eugène, duc de Leuchtenberg.

3° Frédérique-*Marie*-Alexandrine-Charlotte-Catherine, née 29 mai 1815.

IV. Ferdinand-*Auguste-Frédéric, feld-maréchal de l'armée autrichienne, né* 22 *octobre* 1763, *marié* 23 *février* 1817 *à*

Cunégonde-Walpurge-*Pauline*, née 22 novembre 1771, sœur de Clément, prince de Metternich, grand-chancelier d'Autriche, veuve 20 janvier 1834.

V. Alexandre-*Frédéric-Charles, général en chef au service*

de Russie, marié 17 *novembre* 1798 *à* Antoinette-*Ernestine-Amélie de Saxe-Coboury, veuf* 14 *mars* 1824, *décédé* 4 *juillet* 1833.

De ce mariage :

1° Frédéric-Guillaume-*Alexandre*, né 20 décembre 1804, major-général au service de Russie, marié 17 octobre 1837 à la princesse Marie d'Orléans, fille du roi des Français, née 12 avril 1813, veuf 2 janvier 1839.

De ce mariage :

Philippe-Alexandre-Marie-Ernest, né 30 juillet 1838.

2° *Ernest*-Alexandre-Constantin-Frédéric, née 11 août 1807, major-général au service de Russie.

3° Antoinette-Frédérique-Auguste-*Marie*-Anne, née 17 septembre 1799, duchesse régnante de Saxe-Cobourg-Gotha.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES

MAISONS DUCALES DE FRANCE.

Le titre le plus éminent de la noblesse française est celui de duc. Il est supérieur à la qualification de prince, qui se donne, il est vrai, comme dénomination générique à tous les rejetons du sang royal; mais qui, comme dignité inhérente à la possession d'une terre, n'occupa jamais que le second rang et ne fut affectée à aucun des grands fiefs du royaume; ce qui semblerait même devoir la faire placer après la qualité de comte, si l'usage contraire n'avait prévalu depuis trois siècles. Aux ducs étaient réservés la pairie ancienne, les honneurs du Louvre, et la qualification de *cousin du roi;* et les duchesses possédaient, même étant veuves, les honneurs du tabouret. Les princes, au contraire, n'avaient de droit aucun de ces priviléges; et s'ils furent quelquefois admis à les partager, cette dérogation n'eut lieu qu'en faveur de principautés étrangères ou à titre de concession exceptionnelle. Aussi, dans les maisons, comme celles de Montmorency, de Rohan, de La Trémoille, qui cumulèrent les deux dignités de prince et de duc, la première appartint toujours à la branche aînée, et la seconde à la branche cadette.

Le mot latin *dux* vient du verbe *ducere*, qui signifie *commander, conduire.* Ce fut d'abord le nom donné aux généraux romains, parce qu'ils étaient chargés de diriger les expéditions militaires; dans la suite, les gouverneurs commis au soin de régir les pays réduits en provinces romaines prirent aussi la même qualification. Il y avait treize ducs dans l'empire d'Orient

Le *tabouret* consistait dans le privilége qu'avaient les duchesses de s'asseoir en présence de la reine.

Les gentilshommes français, grands d'Espagne de première classe, partageaient seuls avec les ducs ces divers honneurs, en vertu du pacte de famille conclu entre les deux couronnes.

Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée nationale, sur la proposition du duc d'Aiguillon, avait aboli tous les droits réels et tous les priviléges utiles de la noblesse. Il ne restait plus aux ducs que des distinctions honorifiques ; elles leur furent enlevées par le décret de l'Assemblée constituante du 19 juin 1790, qui supprima les titres et les armoiries.

Lorsque Napoléon, après le traité de Presbourg, reconstitua le royaume de Naples, il s'y réserva, par la déclaration du 30 mars 1806, six duchés grands fiefs de l'empire, pour être à perpétuité à sa nomination et à celle de ses successeurs. Il s'appropria également dans les anciens états de Venise les douze provinces de Dalmatie, d'Istrie, de Trévise, de Conegliano, de Belluno, de Feltre, de Frioul, de Bassano, de Vicence, de Cadore, de Rovigo et de Padoue, avec trente millions de domaines nationaux qu'il destinait à être concédés plus tard à ses généraux ou à ses ministres, comme grands fiefs immédiats de l'empire, transmissibles à leur descendance mâle par ordre de primogéniture. Ce premier pas vers la réorganisation de la noblesse fut suivi du sénatus-consulte du 14 août 1806, qui rétablit les majorats et les substitutions affectés à des titres héréditaires. Enfin ces lois furent complétées par le décret du 1er mars 1808, qui déclara que les grands dignitaires de l'empire auraient le titre de prince ou de duc; que les ministres, sénateurs, conseillers d'état, présidents du Corps législatif, archevêques, auraient celui de comte; que les présidents des colléges électoraux, les évêques, les présidents des cours des comptes, d'appel et de cassation, les maires des trente-sept *bonnes villes*, auraient celui de baron; que les membres de la Légion-d'Honneur auraient celui de chevalier. Ces titres étaient transmissibles par ordre de primogéniture à la descendance mâle de ceux qui en étaient revêtus, à la condition d'instituer des majorats d'un chiffre déterminé. L'empereur se réservait en outre d'accorder ces quali-

fications aux officiers civils et militaires qui auraient rendu des services à l'État.

La Charte de 1814 confirma les collations de titres faites par l'empereur, dans son article 71, ainsi conçu : « La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. Le » roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des » rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et » des devoirs de la société. » Par son ordonnance du 4 juin 1814, promulguée le même jour que la Charte, Louis XVIII se hâta d'appeler à la pairie tous les anciens ducs héréditaires, les ducs à brevet et la plupart de ceux de création impériale. Seulement il rendit la préséance à la dignité ducale, qui avait cédé le pas à celle de prince dans la hiérarchie nobiliaire établie par le décret de 1808.

L'article 71 de la Charte de 1814 n'a pas été modifié en 1830; il porte aujourd'hui le numéro 62.

Nous allons donner le tableau des diverses maisons ducales de France qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, en indiquant par des astérisques celles qui se sont éteintes depuis un demi-siècle.

I. DUCS-PAIRS LAIQUES EN 1789.

Duc d'Uzès [1] (de la maison de Crussol), créé en 1572.

* Duc d'Elbeuf [2] (Lorraine), 1581.

Duc de Montbazon (Rohan-Guéméné), 1594.

Duc de Thouars (La Trémoille), duc en 1563, pair en 1595.

* Duc de Sully [3] (Béthune), 1606.

Duc de Luynes (d'Albert), 1611.

[1] Par l'extinction de toutes les pairies créées antérieurement à 1572, le duc d'Uzès était devenu le doyen des pairs laïques et non princes; mais le plus ancien duc était celui de La Trémoille, l'érection de Thouars en duché remontant à l'an 1563.

[2] Le dernier duc, rappelé à la pairie en 1814, est mort en 1820.

[3] Pairie éteinte en 1802.

* Duc de Brissac [1] (Cossé), 1620.

Duc de Richelieu [2] (du Plessis-Vignerot), 1631.

* Duc d'Albret et de Chateau-Thierry [3] (de la Tour-d'Auvergne de Bouillon-Turenne), 1651.

Duc de Rohan (Chabot), 1652.

Duc de Luxembourg (Montmorency), 1662.

Duc de Gramont, 1663.

Duc de Mortemart (Rochechouart), 1663.

* Duc de Saint-Aignan [4] (Beauvilliers), 1663.

Duc de Noailles, 1663.

Duc d'Aumont, 1663.

* Duc de Charost [5] (Béthune), 1672.

Duc d'Harcourt, 1709.

Duc de Fitz-James, 1710.

* Duc d'Antin [6] (Pardaillan), 1711.

Duc de Brancas, 1716.

Duc de Valentinois (Grimaldi-Monaco), 1716.

* Duc de Biron [7] (Gontaut), 1723.

* Duc d'Aiguillon [8] (Plessis-Vignerot), 1724.

1 Pairie éteinte en 1792 avec le duc de Brissac, massacré au château de Versailles; le duc de Cossé, issu d'une branche collatérale, a été appelé à la pairie en 1814 sous le titre de Brissac.

2 Ce duché a passé par substitution, en 1822, à une branche de la maison de Jumilhac.

3 Cette maison, éteinte en 1806, a produit quinze ducs souverains de Bouillon, trois cardinaux, un vice-roi de Navarre, un sénéchal de France, six grands chambellans, et deux maréchaux, dont le dernier a fait éclater sur le nom de Turenne une gloire impérissable.

4 Pairie éteinte en 1828.

5 Pairie éteinte en 1807.

6 Pairie éteinte en 1810.

7 La branche ducale éteinte en 1793.

8 Pairie éteinte en 1800.

* Duc de Fleury[1] (Rosset), 1736.

* Duc de Duras (Durfort), 1755.

* Duc de La Vauguyon[2] (Quélen-de-Stuert-de-Caussade), 1758.

Duc de Praslin (Choiseul), 1762.

Duc de La Rochefoucauld[3], 1769.

Duc de Clermont-Tonnerre, 1775.

* Duc de Choiseul[4], 1787.

Duc de Coigny (Franquetot), duc en 1747, pair en 1787.

II. DUCS-NON-PAIRS HÉRÉDITAIRES EN 1789.

Duc de Croy, créé en 1598.

Duc de Broglie, 1742.

Duc d'Estissac[5] (La Rochefoucauld), 1758.

Duc de Montmorency, 1758.

Duc de Beaumont (Montmorency-Luxembourg), 1765.

Duc de Lorges (Durfort), 1773.

Duc de Croy-d'Havré, 1777.

1 Le dernier duc, rappelé à la pairie en 1814, est mort en 1815.

2 Cette branche de la maison de Quélen de Bretagne s'est éteinte il y a quelques années.

3 Plusieurs généalogistes reportent la date de ce duché-pairie à sa première érection en 1637; mais il s'éteignit dans la descendance directe en 1762. Il fut rétabli en faveur d'un rejeton de la branche de La Rochefoucauld-Roye, au mois d'avril 1769. Cette nouvelle ligne ducale s'est éteinte avec le duc de La Rochefoucauld, massacré à Gisors en 1792. Le duc d'Estissac, appartenant à une autre branche, a été appelé à la pairie en 1814, sous le nom de duc de La Rochefoucauld.

4 Ce duc, issu de la branche de Choiseul-Beaupré, avait épousé en 1778 la fille aînée du duc de Choiseul-Stainville, décédé sans postérité en 1789. Il prit alors le surnom de Stainville, qu'avait porté son beau-père. Appelé à siéger à la chambre des pairs en 1814, il est mort laissant pour héritier de son rang et de son titre son gendre, le marquis de Marmier, qui lui avait été substitué par ordonnance royale du 15 mai 1818.

5 Voyez la note 3.

Duc de Polignac (Chalençon), 1780.

Duc de Laval (Montmorency), 1783.

Duc de Lévis, 1784.

Duc de Maillé, 1784.

Duc de Saulx-Tavannes, 1786.

Duc de La Force (Caumont), 1787.

III. DUCS A BREVET et GRANDS D'ESPAGNE FRANÇAIS DU SIÈCLE DERNIER, APPELÉS A LA PAIRIE DEPUIS 1814, AVEC LE TITRE HÉRÉDITAIRE DE DUC.

Prince-duc de Poix (Noailles), grand d'Espagne, 1711.

Prince-duc de Chalais (Talleyrand), 1713.

Duc de Doudeauville (La Rochefoucauld), 1782.

Duc de Caylus (Robert de Lignerac), 1783.

Duc d'Esclignac (Preyssac-Fimarcon), 1788.

* Duc de Sérent [1] (Kerfily), 1799.

Duc de Castries (de La Croix), duc à brevet, 1784.

Duc de Cossé, duc à brevet, 1784.

IV. DUCS DE L'EMPIRE [2].

Prince-duc de Neufchatel (Berthier), 30 mars 1806, prince de Wagram en 1809, maréchal de France.

1 Il est mort en 1822 sans héritier de sa pairie et de son titre de duc. C'était le dernier rejeton de la maison de Sérent-Kerfily.

2 Les quatre premières investitures de duchés qui suivent ont seules été faites régulièrement par des décrets impériaux promulgués dans le *Moniteur*. Les autres collations pourraient donc être assimilées aux anciens brevets de ducs non héréditaires, si pour la plupart elles n'avaient pas été régularisées et nominativement confirmées par l'appel des titulaires à la pairie en 1814 et dans les années suivantes.

Prince-duc de Bénévent (Talleyrand), 5 juin 1806.

Prince-duc de Ponte-Corvo (Bernadotte), 5 juin 1806.

* Duc de Dantzick[1] (Lefebvre), 28 mai 1807, maréchal de France.

* Duc de Parme[2] (Jean-Jacques-Régis de Cambacérès), archichancelier de l'empire.

Duc de Plaisance (Lebrun), architrésorier de l'empire.

* Duc de Frioul (Duroc), grand-maréchal du palais, tué à Bautzen en 1813.

Duc d'Istrie (Bessières), maréchal de l'empire.

Duc d'Abrantès (Junot), mort en 1813.

Duc de Vicence (de Caulaincourt).

* Duc de Castiglione (Augereau), maréchal de France[3].

Duc de Padoue (Arrighi).

Duc de Feltre (Clarke), maréchal de France.

Duc de Dalberg.

Duc d'Auerstaedt (Davoust), prince d'Eckmühl, maréchal de France.

Duc d'Otrante (Fouché).

Duc de Gaete (Gaudin).

Duc de Valmy (Kellermann), maréchal de France.

Duc de Montebello (Lannes), maréchal de l'empire, blessé mortellement à Essling 22 mai 1809.

Duc de Raguse (Viesse de Marmont), maréchal de France.

1 Il est mort en 1820, sans héritier de sa pairie et de son titre ducal.

2 Cambacérès, né à Montpellier, était issu d'une famille anoblie par les fonctions judiciaires. Il envoya au congrès de Vienne sa renonciation au duché de Parme. Exilé après les Cent-Jours, il obtint son rappel et fut rétabli dans ses droits civils et politiques avec le titre de duc de Cambacérès, par décision du 23 mai 1818. Il est mort en 1824 sans héritiers directs. Ses neveux, fils du baron de Cambacérès, maréchal-de-camp, ont recueilli sa succession, mais non son titre ducal.

3 Il est mort en 1816, sans postérité. Son frère, le baron Augereau, n'a pas hérité de sa dignité de duc et pair.

la dignité de connétable, vacante en 1614 par la mort de Henri de Montmorency. Il obtint pour lui-même l'érection de la terre de Maillé en duché-pairie sous le nom de *Luynes*, par lettres-patentes de 1619. Sa veuve, Marie de Rohan, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, qui mourut en 1657 sans laisser de postérité. Elle eut alors pour ses reprises la terre de Chevreuse, qu'elle donna à Charles d'Albert, duc de Luynes, fils aîné de son premier lit. Des lettres-patentes de décembre 1677 rétablirent le titre ducal de Chevreuse, qui fut cumulé avec celui de Luynes par la même branche.

Honoré d'Albert, frère puîné du connétable, épousa le 13 janvier 1620 Charlotte d'Ailly, fille et héritière du comte de Chaulnes, à la charge de prendre les noms, armes et cri de cette ancienne maison. Le roi lui accorda l'érection de la terre de Chaulnes en duché-pairie, par lettres-patentes de janvier 1621; sa branche périt en 1699. Un autre rameau, sorti de la souche de Luynes-Chevreuse, releva le nom et le titre ducal de Chaulnes; mais il s'éteignit lui-même à la fin du siècle dernier.

Léon d'Albert, autre frère du connétable, épousa Marguerite-Charlotte, fille et héritière du duc de Luxembourg; et il obtint par lettres-patentes du 10 juillet 1620 d'être substitué au duché-pairie de la maison de sa femme. Leur fils unique Henri-Léon entra dans les ordres sacrés, et céda son duché à sa sœur utérine Madeleine de Clermont-Tonnerre, en considération de son alliance avec Henri de Montmorency, comte de Bouteville, depuis duc de Luxembourg et maréchal de France.

Outre les biens considérables qu'elle avait dans le midi, la maison d'Albert possédait le comté de Tours, le duché non-pairie de Pecquigny, les principautés de Neufchâtel et de Wallengin en Suisse, d'Orange au Comtat-Venaissin et de Grimberges dans les Pays-Bas. Elle a donné un connétable, deux maréchaux de France, quatre lieutenants-généraux, des officiers supérieurs et des chevaliers des ordres du roi.

La souche des ducs de Luynes et des ducs de Chevreuse s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Depuis plusieurs générations, ses représentants ont porté alternativement l'un de ces deux titres, pour conserver celui qu'ils avaient du vivant de leur père. Elle avait pour chef, en 1789, Louis-Amable d'Albert,

duc de Luynes, pair de France, marquis de Dangeau, dont le fils unique, Paul-André-Charles, duc de Chevreuse, fut appelé à la pairie le 4 juin 1814, et honoré du collier des ordres du roi en 1825.

Louis-Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, fils de Paul-André-Charles, duc de Chevreuse, et d'Hermessinde de Narbonne-Pelet, né en 1802, veuf de mademoiselle d'Auvet.

De ce mariage :

Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, né en 1825.

Tante.

Pauline-*Hortense* d'Albert de Luynes, née 2 août 1774, mariée à Mathieu duc de Montmorency-Laval, veuve 24 mars 1826.

Armes : *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion couronné de gueules,* qui est d'Albert ; *aux* 2 *et* 3 *de gueules, à neuf macles d'or*, qui est de Rohan, en mémoire de l'alliance du connétable de Luynes.

ALBUFÉRA.

Le maréchal Suchet fut, après la capitulation de Valence, créé duc d'Albuféra le 24 janvier 1812, avec une dotation considérable assignée sur le lieu même d'une victoire qui avait mis le sceau à sa réputation militaire. Louis XVIII lui conféra la pairie le 4 juin 1814 ; mais, ayant été nommé commandant de l'armée des Alpes et membre de la Chambre Haute pendant les Cent-Jours, il ne fut ensuite réintégré dans sa dignité de pair de France que par l'ordonnance du 5 mars 1819. Le maréchal est décédé à Marseille le 3 janvier 1826, laissant un fils appelé à succéder à sa pairie.

N... Suchet, duc d'Albuféra, pair de France, né 14 mai 1813, aura voix délibérative à la chambre lorsqu'il aura atteint l'âge de trente ans.

Sœur du duc.

N... Suchet, mariée au comte Mathieu de la Redorte.

Mère.

Honorine, duchesse douairière d'Albuféra, fille du baron Anthoine de Saint-Joseph, ancien maire de Marseille; mariée 16 novembre 1808 à Louis-Gabriel Suchet, duc d'Albuféra; veuve 3 janvier 1826.

Armes : *Parti de trois traits, coupé d'un; au* 1er *d'or, à quatre vergettes de gueules, à trois fers de pique d'argent brochants; au* 2e *d'argent, à la tour sommée de trois tourelles de sable; au* 3e *contr'écartelé de gueules, à la tour de sable* (à enquerre), *et d'or, à l'arbre de sinople; au* 4e *d'argent, à trois pals ondés d'azur; au* 5e *d'azur, à la galère d'argent de six rames, surmontée des lettres* S. A. G., *et accompagnée en pointe d'un dauphin et d'une coquille d'argent; au* 6e *d'or, à quatre vergettes de gueules, sur lesquelles broche un lis d'argent; au* 7e *d'azur, à la tour sommée de trois tourelles de sable* (à enquerre), *sur une terrasse de sinople; au* 8e *d'or, à cinq étoiles d'azur; sur le tout de gueules, au lion léopardé d'or, passant sur un pont de bois du même et portant de la patte dextre un rameau d'olivier d'argent; au chef des écartelures de gueules, semé d'étoiles d'argent.* Supports : deux léopards lionnés.

ARENBERG.

La maison d'Arenberg est une branche de celle de Ligne. Jean, comte de Ligne, ayant épousé en 1547 Marguerite, fille et héritière unique de Robert de La Mark, comte d'Arenberg, prit, en vertu d'une stipulation expresse de son contrat de mariage, les titres, nom et armes de la famille d'Arenberg. Charles, son fils et successeur, fut élevé au rang des princes de l'empire par diplôme de l'empereur Maximilien II, en date du 5 mars 1576; et, lors de la Diète de l'empire de 1582, il y avait déjà voix et

séance. Philippe-François, prince d'Arenberg, obtint en 1644 de Ferdinand III la dignité ducale pour lui et tous ses descendants. Charles, duc d'Arenberg, épousa le 5 juin 1748 Louise-Marguerite, fille unique et héritière du dernier comte de La Mark, et acquit par là à sa maison le comté de Schleiden et la seigneurie de Saffenbourg dans le cercle de Westphalie, sur la rive gauche du Rhin, avec deux voix au collége des comtes westphaliens. La maison d'Arenberg perdit par la paix de Lunéville ses possessions qui relevaient immédiatement de l'empire, situées dans l'Eyffel, entre les pays de Trèves et de Juliers; et obtint en dédommagement le bailliage de Meppen, appartenant autrefois à l'évêché de Munster, et le comté de Reckinghausen, qui avait fait partie de l'archevêché de Cologne. Il en prit possession le 26 novembre 1802, et le 1er février 1803. Le duc devint membre de la confédération du Rhin, et sa souveraineté fut reconnue par l'acte de ladite confédération. Il la perdit par le sénatus-consulte français du 13 décembre 1810, par suite duquel une grande partie du nord-ouest de l'Allemagne fut incorporée à la France et au grand-duché de Berg. Le duc conserva ses domaines, et on lui promit, pour le dédommager de la perte de la souveraineté de ces deux pays, une rente d'environ 240,000 francs. Cette promesse n'a cependant jamais reçu son exécution. Par l'acte du congrès de Vienne, le duc d'Arenberg fut mis au rang des princes médiatisés, le bailliage de Meppen ayant passé sous la souveraineté du Hanovre, et le comté de Recklinghausen sous celle de la Prusse. Les droits politiques de la maison d'Arenberg dans le royaume de Prusse ont été réglés par un traité du 29 novembre 1824; dans celui de Hanovre, par une ordonnance royale datée de Carlston-House le 9 mai 1826. — Possessions: le bailliage, aujourd'hui duché d'Arenberg, Meppen, avec 45 milles géographiques carrés et environ 40,000 habitants.

Depuis la révolution française, les domaines de la maison d'Arenberg situés en Belgique et en France sont dépouillés de tous titres et droits seigneuriaux, et confondus dans la classe générale des biens-fonds ordinaires. Le prince Pierre d'Arenberg fut appelé à la pairie de France le 5 décembre 1827.

Prosper-Louis, duc d'Arenberg, né 28 avril 1785, succéda en septembre 1803 par cession à son père, le duc Louis Engelbert; marié 26 janvier 1819 à

Marie-*Ludomille*-Rose, née 15 mars 1798, fille d'Antoine-Isidore, prince de Lobkowitz.

De ce mariage :

1° Engelbert-Auguste-Antoine, prince héréditaire, né 11 mai 1824.

2° Antoine-François, né 5 février 1826.

3° Charles-Marie-Joseph, né 6 septembre 1831.

4° Joseph-Léonard-Balthasar, né 8 août 1833.

5° Louise-Pauline-Sidonie, née 18 décembre 1820, mariée 9 août 1841 au prince Camille Borghèse Aldobrandini.

6° Marie-Flore-Pauline, née 22 mars 1823.

Frères du duc.

I. Philémon-*Paul*-Marie, prince d'Arenberg, né 10 janvier 1788, chanoine honoraire du chapitre de Namur.

II. *Pierre*-d'Alcantara-Charles, prince d'Arenberg, né 2 octobre 1790, marié 27 janvier 1829 à Alix-Marie-Charlotte, née 4 novembre 1808, fille d'Augustin-Marie-Élie-Charles Talleyrand, duc de Périgord; veuf en septembre 1842.

De ce mariage :

1° *Louis*-Charles-Marie, né 15 décembre 1837.

2° *Auguste*-Louis-Albéric, frère jumeau du précédent.

3° Augustine-Marie, née 15 novembre 1830.

Cousin.

Ernest-Engelbert, né 25 mai 1777, marié 2 avril 1800 à

Marie-*Thérèse*, née 4 mai 1774, fille de Joseph-Nicolas, comte de Windisch-Grœtz; veuf 22 janvier 1841.

Armes : *De gueules, à trois fleurs de néflier de cinq feuilles.* L'écu environné d'un manteau de gueules fourré d'hermine et timbré d'une couronne de prince souverain posée sur une tête de léopard. Supports : A dextre, un griffon couronné tenant un étendard chargé d'une fleur de lis; à senestre, un lion couronné tenant un étendard chargé d'une fasce. Tenants : Deux sauvages armés de massues : celui de dextre portant un étendard chargé de trois fleurs de lis; celui de senestre portant un étendard chargé d'un sautoir.

BAUFFREMONT.

La maison de Bauffremont, originaire de la Haute-Lorraine et possessionnée dans les deux Bourgognes depuis le commencement du treizième siècle, a figuré avec éclat à la cour des rois de France, des rois d'Espagne, des archiducs d'Autriche et des ducs de Bourgogne, tant par ses grands fiefs que par ses alliances et par l'illustration de ses rejetons. Elle avait pour apanage un château considérable situé à dix lieues sud-ouest de Nancy, dont les constructions et la position topographique annonçaient une place militaire du duché de Lorraine. Ce manoir est appelé dans les anciennes chartes *Beffroymont.* Dunod de Charnage (*Hist. du comté de Bourgogne*, t. II, pag. 495) conjecture qu'il était ainsi nommé parce qu'on y avait placé une grosse cloche, vulgairement un *beffroy*, pour sonner l'alarme et appeler les vassaux en cas de péril. Il est à remarquer que le vairé des armes de la maison de Bauffremont n'est autre chose qu'un assemblage de cloches sans nombre. Le nom du château et celui de ses seigneurs se trouve encore écrit, dans les vieilles chroniques, Boiffremont, Baffremont, Beauffremont et Bauffremont. Cette dernière orthographe est celle qui a prévalu.

Le père Perry, dans son *Histoire de Châlon-sur-Saône*, fait descendre les sires de Bauffremont d'un chef de Bourguignons qui vivait au cinquième siècle et se nommait Eunodius Vaurimont. Ce récit et plusieurs autres non moins fabuleux sur

l'origine de cette famille constatent du moins son ancienneté et justifient le vieil adage des chroniques de Bourgogne qui, pour la distinguer des autres races illustres de la province, disait : *Li Bauffremont li bons barons.*

Cette maison a succédé, vers le quinzième siècle, à la maison de Vergy dans la dignité de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne. Elle a fourni cinq présidents de la noblesse du royaume aux États-Généraux; elle a été décorée quatre fois du collier de la Toison-d'Or et cinq fois de celui du Saint-Esprit. Plusieurs de ses membres ont eu des commandements généraux dans les armées de nos rois, et antérieurement dans les armées espagnoles, avant la réunion de la Franche-Comté à la couronne de France.

L'empereur François Ier a conféré le 8 juin 1757 le titre de prince du saint-empire romain à Louis de Bauffremont pour lui et pour tous ses agnats et descendants de l'un et l'autre sexe nés en légitime mariage, en substituant sa maison à celle de Gorrevod, qui possédait ce diplôme princier depuis le 22 mars 1623. L'empereur lui accorda en même temps le titre de *cousin*, honneur qui lui fut aussi conféré le 13 décembre 1759 par le roi de France. Trois membres de cette famille ont été admis aux honneurs de la cour.

Louis XVIII, en 1814, appela le chef de la maison de Bauffremont à la pairie, et attacha à cette création le titre de duc par l'ordonnance du 31 août 1817.

La souche des sires de Bauffremont s'est divisée au quatorzième siècle en deux lignes principales entre les descendants de Liébaud II du nom, maréchal de Bourgogne, que Robert II, duc de Bourgogne, qualifia *son cher cousin* dans le testament du mois de mars 1297, par lequel il le nommait tuteur de ses enfants. La branche aînée s'éteignit en 1473 avec Pierre de Bauffremont, dont la fille Antoinette porta par mariage tous les biens de sa branche dans la maison de Luxembourg; la branche cadette est celle qui subsiste aujourd'hui dans la postérité de Louis de Bauffremont, chevalier de la Toison-d'Or, marié le 5 mars 1712 à Hélène de Courtenay, dernière héritière en ligne directe et légitime de Pierre de France, septième fils du roi Louis-le-Gros.

Alexandre, duc de Bauffremont, pair de France, mort le 22 décembre 1833, était fils du prince Joseph et petit-fils de Louis de Bauffremont, et se trouvait ainsi par sa grand-mère, Hélène de Courtenay, descendre de la maison royale de France. Il a laissé deux enfants.

Alphonse-Charles-Jean, duc de Bauffremont, né 5 février 1792, marié 15 juin 1822 à

Catherine, née 2 février 1795, fille du prince Paterno-Moncada.

De ce mariage :

1° Roger-Alexandre-Jean, né 29 juillet 1823.

2° Paul-Antoine-Jean-Charles, né 11 décembre 1827.

Frère du duc.

Théodore-Démétrius, prince de Beauffremont, né 22 décembre 1793, marié 6 septembre 1819 à

Anne-Élisabeth-*Laurence*, née 7 avril 1802, fille du duc de Montmorency.

De ce mariage :

1° Anne-Antoine-Gontran de Bauffremont, né 16 juillet 1822, marié en juillet 1842 à

N..., fille du comte d'Aubusson de La Feuillade, pair de France.

2° Paul-Antoine-Léopold, né 17 novembre 1825.

3° Élisabeth-Antoinette-Félicie, née 13 juillet 1820, mariée 11 novembre 1837 au marquis de Saint-Blancard, des ducs de Gontaut-Biron.

Mère du duc.

Antoinette, fille du duc de La Vauguyon, prince de Carency, née 5 février 1771, mariée 27 septembre 1787 au duc Alexandre de Bauffremont, veuve 22 décembre 1833.

Tante du duc.

Hortense de Bauffremont, née 18 février 1782, veuve

12 septembre 1825 du vicomte de Narbonne-Lara; remariée 3 juillet 1834 à Pierre, comte de Ferrari.

Armes : *Vairé d'or et de gueules* (*voyez* Pl. 3, n° 12). Couronne de prince. Tenants : Deux anges. Devise en lettres d'argent sur une banderole noire : *Dieu ayde au premier chrestien.* Légende : *Plus de deuil que de joye.*

BONAPARTE.

(Maison élevée, le 18 mai 1804, a la dignité impériale.)

Après la conquête et la pacification de la Corse, Louis XV entreprit de reconstituer la noblesse de ce pays, et ordonna par édit du mois d'avril 1770 à tous les gentilshommes de produire leurs titres devant le conseil supérieur de l'île, et de justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans, s'ils voulaient être maintenus.

Charles-Marie Bonaparte, alors unique rejeton de sa famille, fournit entre autres documents un certificat des notables d'Ajaccio, qui attestait que depuis deux siècles ses ancêtres étaient membres de la noblesse du pays; et il y joignit un acte du 28 juin 1759 par lequel la maison Bonaparte de Florence, d'une ancienne et noble extraction, reconnaissait avoir une origine commune avec celle de Corse. Ces preuves furent complétées et produites plus régulièrement en 1779, lorsque Charles Bonaparte voulut faire entrer son second fils, Napoléon, à l'école de Brienne. La généalogie présentée en cette circonstance remontait à François Bonaparte, dont le fils Gabriel jouissait en 1567 du titre de *messire* et de la qualité de noble, comme il appert des actes authentiques dont l'inventaire est encore aujourd'hui conservé aux archives du royaume. Il mourut à Montpellier en 1785, laissant de son mariage avec Lœtitia, issue de la famille noble de Ramolino, huit enfants, dont le second fut Napoléon, né le 15 août 1769, empereur des Français le 18

mars 1804, mort le 5 mai 1821. Il épousa : 1° le 8 mars 1796 Marie-Rose-*Joséphine* Tascher de la Pagerie, née à la Martinique le 24 juin 1763, veuve en premières noces d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, morte à la Malmaison le 29 mai 1814, divorcée depuis 1810; 2° le 2 avril 1810, Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, aujourd'hui duchesse de Parme. Il laissait de cette seconde union un fils unique, *Napoléon*-François-Charles-Joseph, roi de Rome, né à Paris le 20 mars 1811, mort à Vienne le 22 juillet 1832.

Frères et sœurs de Napoléon.

I. *Joseph* Bonaparte, frère aîné de l'empereur, né à Corté 7 janvier 1768, roi d'Espagne du 6 juin 1808 à 1814, connu aujourd'hui sous le nom de *comte de Survilliers;* marié 1er août 1794 à

Marie-*Julie* Clary, née en 1777, sœur aînée de la reine de Suède.

De ce mariage :

1° *Zénaïde*-Charlotte-Julie Bonaparte, née 8 juillet 1801, mariée à son cousin Charles, prince de Musignano, fils de Lucien Bonaparte.

2° Charlotte, *née en* 1802, *mariée à son cousin Louis*-Napoléon-*Charles*, *fils de Louis Bonaparte; veuve* 17 *mars* 1831; *morte en* 1839.

II. Lucien *Bonaparte*, *prince de Canino, né à Ajaccio en* 1775, *reconnu prince français par l'empereur son frère en* 1815; *marié* 1° *en* 1795 *à mademoiselle Boyer;* 2° *en* 1802 *à*

Alexandrine-Laurence de Bleschamp, princesse douairière de Canino, née à Calais 1778; veuve 25 juin 1840.

Du premier lit :

1° *Charlotte*, née en 1796, mariée au prince romain Gabrielli, dont elle a un fils et trois filles.

2° Christine, *née en* 1800, *mariée à lord Dudley* Stuart, *morte en* 1840 *ne laissant qu'un fils.*

Du deuxième lit :

3° *Charles*-Lucien-Jules-Laurent Bonaparte, prince de Canino et de Musignano, né à Paris 24 mai 1803, succède à son père le prince Lucien comme prince de Canino 30 juin 1840; marié à Bruxelles 28 juin 1822 à sa cousine

Zénaïde-Charlotte-Julie, fille du prince Joseph-Napoléon Bonaparte, née à Paris 8 juillet 1804.

De ce mariage :

a. Joseph-Lucien-Charles-Napoléon Bonaparte, née à Philadelphie 13 février 1824.

b. Lucien-Louis-Joseph-Napoléon Bonaparte, né à Rome 15 novembre 1828.

c. Napoléon-Grégoire-Jacques-Philippe Bonaparte, né à Rome 5 février 1839.

d. Julie-Charlotte-Pauline-Lœtitia-Désirée Bonaparte, née à Rome 6 juin 1830.

e. Charlotte-Honorine-Joséphine Bonaparte, née à Rome 4 mars 1832.

f. Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philoméne Bonaparte, née à Rome 18 mars 1835.

g. Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline Bonaparte, née à Rome 9 novembre 1836.

h. Bathilde-Aloïse-Léonie Bonaparte, née à Rome 26 novembre 1840.

i. Albertine-Marie-Thérèse Bonaparte, née à Florence 12 mars 1842.

4° Paul *Bonaparte, né en* 1806, *mort en Grèce en* 1826.

5° *Louis* Bonaparte, né en 1809.

6° *Pierre*-Napoléon Bonaparte, né en 1811.

7° *Antoine* Bonaparte, né en 1812.

8° *Lætitia* Bonaparte, née en 1807, mariée à M. Wyse.

9° *Alexandrine* Bonaparte, née en 1817.

10° *Constance* Bonaparte, née en 1819.

III. *Louis* Bonaparte, né à Ajaccio 2 septembre 1778, roi de Hollande du 5 juin 1806 à 1814, marié 3 janvier 1802 à *Hortense*-Eugénie de Beauharnais, née 10 avril 1783, fille du premier lit de l'impératrice Joséphine et d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, connue depuis 1814 sous le nom de *duchesse de Saint-Leu*, morte 3 octobre 1837.

De ce mariage :

1° Napoléon-*Louis-Charles Bonaparte, né en* 1803, *prince royal de Hollande*, *mort à La Haye* 5 *mars* 1807.

2° *Louis*-Napoléon, *grand-duc de Berg et de Clèves, né en* 1804, *mort* 17 *mars* 1831 ; *sans enfants de son mariage avec sa cousine* Charlotte, *fille de* Joseph *Bonaparte*.

3° Charles-*Louis*-Napoléon Bonaparte, né 20 avril 1808, connu sous le nom de *prince Louis*, aujourd'hui au château de Ham.

IV. *Jérôme* Bonaparte, né à Ajaccio 15 décembre 1784, roi de Westphalie 1er décembre 1807, connu aujourd'hui sous le nom de *prince de Montfort;* marié 1° en 1801 à miss Patterson; 2° le 12 août 1807 à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, sœur du roi actuel de Wurtemberg, née en 1783; veuf depuis 1835.

Du premier lit :

1° *Jérôme* Bonaparte, né en 1803, marié aux États-Unis avec une Américaine.

Du deuxième lit :

2° *Jérôme*-Frédéric-Napoléon-Louis-Charles-Félix Bonaparte, prince de Montfort, né à Trieste 24 août 1814, major au service de son oncle le roi de Wurtemberg.

3° *Napoléon*-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, né à Trieste 9 septembre 1822, lieutenant au service de son oncle le roi de Wurtemberg.

4° *Mathilde*-Lœtitia-Frédérique-Louise-Élisa Bonaparte, princesse de Montfort, née à Trieste 27 mai 1820, mariée en 1841 au comte Anatole Demidoff.

V. *Marie-Anne*-Élisa, *née à Ajaccio* 3 *janvier* 1777, *grande-duchesse de Toscane* 3 *mars* 1809, *mariée* 5 *mars* 1797 *au prince Bacciochi*, *morte au mois d'août* 1820, *laissant de cette union :* 1° Félix *Bacciochi*, *né en* 1814, *mort en* 1834; 2° *Napoléone*-Élisa, princesse de Piombino, née 3 juin 1806, mariée au comte Camerata, dont elle a un fils.

VI. *Marie*-Pauline, *née en* 1780, *mariée :* 1° *au général Leclerc, mort à Saint-Domingue;* 2° *le* 6 *novembre* 1803 *au prince Camille Borghèse; morte sans postérité.*

VII. *Marie-Annonciade*-Caroline, *née à Ajaccio* 25 *mars* 1782, *mariée* 20 *janvier* 1800 *à Joachim Murat*, *roi de Naples*, 15 *juillet* 1808; *morte à Florence* 18 *mai* 1839 *sous le nom de* comtesse de Lipona.

Les enfants de Caroline Bonaparte et de Joachim Murat sont : 1° Napoléon-*Achille* Murat, né en 1801, marié à une Américaine, dont il n'a pas eu d'enfants; il s'était retiré aux États-Unis, mais il réside actuellement en France; 2° Napoléon-*Lucien*-Charles Murat, né 16 mars 1803, marié à une Américaine, dont il a plusieurs enfants; *Lætitia*-Josèphe, né 16 avril 1802, mariée au comte romain Pepoli; 4° *Louise*-Julie-Caroline, née 22 mars 1805, mariée au comte Rasponi.

Le roi Joachim Murat avait un frère, qui fut père de M. Gaétan Murat, membre de la Chambre des députés, dont le fils Joachim Murat est légataire universel de la comtesse de Lipona. Une autre nièce du roi Joachim, Antoinette Murat, a épousé le prince régnant de Hohenzollern-Sigmaringen.

Comme on le voit par le tableau qui précède, Joseph Bonaparte, l'aîné des quatre frères de l'empereur, n'a pas de postérité mâle; Lucien, le second, s'étant marié contre le gré de Napoléon, sa race fut exclue de la succession au trône impérial en 1804; Louis, le troisième, de son mariage avec la reine Hortense, n'a plus qu'un fils, le *prince Louis*.

Pour la famille adoptive de l'empereur, voyez LEUCHTENBERG.

BRANCAS.

(DUCS DE BRANCAS, DE LAURAGUAIS ET DE CÉRESTE.)

La maison de Brancas, originaire du royaume de Naples, où elle figurait parmi les plus illustres dès le milieu du douzième siècle sous le nom de Brancassio, est issue des comtes d'Agnano, maréchaux de l'église romaine, dont les ancêtres, à la tête de leurs vassaux, avaient figuré à la croisade de 1187. Les fables qui entourent l'origine de toutes les anciennes races n'ont pas manqué à celle des seigneurs de Brancas. Plusieurs légendes et chroniques pieuses racontent sérieusement que les saintes Candides, si révérées à Naples et martyrisées l'an 73 de notre ère, étaient des rejetons de la maison de Brancassio. Cette tradition, tout invraisemblable qu'elle est, a valu aux aînés de la famille le surnom de *premier gentilhomme chrétien*.

Après avoir occupé de grandes charges à la cour de Sicile et dans les États du Saint-Siége, les seigneurs de Brancas sont venus s'établir en Provence à la fin du quatorzième siècle par suite de leur attachement à la maison d'Anjou. Ils ont donné sept cardinaux, un évêque de Marseille en 1445, deux écuyers et chambellans des rois René et Louis III d'Anjou, un chancelier

du premier de ces princes, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des capitaines de cent hommes d'armes, des lieutenants-généraux et gouverneurs de provinces, un maréchal, un amiral de France, des commandeurs de Malte, des chevaliers de la Toison-d'Or et un grand nombre d'officiers de distinction.

La maison de Brancas s'est divisée en deux branches principales : 1° celle des *seigneurs d'Oise*, substituée aux nom et armes des comtes de Forcalquier, et dont les membres furent titrés marquis de Céreste et barons du Castellet par érection de 1674, et princes de Nizaro dans l'Archipel, branche éteinte durant la révolution française par la mort du duc de Brancas-Céreste, grand d'Espagne depuis 1753; 2° celle des marquis puis ducs de Villars-Brancas, ducs et pairs par lettres d'érection de 1716, seule branche existante, laquelle a aussi été apanagée du marquisat de Maubec, du comté de Lauraguais et de la baronnie de l'Oise. Il ne faut pas confondre avec elle les ducs de Villars, originaires du Lyonnais, et dont la maison, tout à fait différente de celle de Brancas, a produit le maréchal de Villars, le vainqueur de Denain.

La maison de Brancas était représentée au milieu du siècle dernier par Louis II, duc de Lauragnais, comte de Forcalquier, qui épousa 1° Adélaïde-Geneviève-Félicité d'O, fille et héritière des marquis d'O, sénéchaux héréditaires du comté d'Eu ; 2° Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle; 3° Wilhelmine de Nivenheim de Newkirchem. Du premier lit il eut deux fils : *a*. Louis-Léon-Félicité, duc de Villars-Brancas, appelé à la pairie en 1814, et décédé en 1824 sans laisser d'enfants de son mariage avec Élisabeth-Pauline de Mérode-Middelbourg; *b*. Antoine, comte de Brancas, père du duc actuel. Du second lit il n'a laissé qu'un fils, le duc de Céreste.

En cas d'extinction de la souche française de la maison de Brancas, la grandesse d'Espagne passera à la ligne italienne, dont le chef est aujourd'hui le prince de Brancas Ruffano, maréchal de la cour à Naples.

Le titre de duc de Lauraguais, conféré par brevet, était porté par les fils aînés des ducs de Brancas; et celui de Céreste appartenait à la branche cadette, comme attaché à la grandesse d'Espagne.

BRANCHE DUCALE (*unique en France*).

Louis-Marie-Buffile, duc de Brancas et de Lauraguais, pair de France, marié en 1807 à

Caroline-Ghislaine, comtesse de Rodoan, fille et héritière du comte de Rodoan (des comtes de Rouvroy) et de mademoiselle de Mérode-Westerloo.

De ce mariage :

1° Marie-Wilhelmine de Brancas, retirée au couvent.

2° Marie-Ghislaine-Yolande de Brancas.

Oncle.

Louis-Albert de Brancas, duc de Céreste, grand d'Espagne de première classe, ancien colonel de cavalerie, nommé pair de France 27 janvier 1830, marié à

N. de Monestay-Chazeron, dernier rejeton de sa maison.

Armes : *D'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules et accosté de quatre jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres, et mouvantes des flancs de l'écu.*

BROGLIE.

Tous les historiens d'Italie reconnaissent la maison de Broglia comme l'une des sept nobles familles d'*Albergue*, fondatrices de la ville de Quiers en Piémont. Dès le milieu du treizième siècle, on voit figurer Raimond Broglia, cardinal-archevêque de Césarée; Guillaume Broglia, dont la femme dota en 1256 le monastère de filles de la Maison-Dieu à Quiers, et Ubert Broglia, membre du conseil souverain de cette ville, qui commence la filiation donnée par plusieurs généalogistes. Les descendants d'Ubert ont rempli les premiers emplois dans leur patrie, où ils jouissaient des priviléges réservés aux fondateurs de la république. Par une de ces prérogatives, tous les rejetons

d'une famille d'*Albergue* prenaient dès leur naissance la qualité de comte, sans être tenus de posséder aucune terre à ce titre qu'ils affectaient au contraire à leurs domaines seigneuriaux.

L'empereur Henri VII, à son passage à Quiers en 1310, habita le palais d'Ardizzon-Broglia, d'où il data un acte d'investiture des châteaux de Brozzi et de Castromonte. Simon ou Simondin de Broglia, seigneur de Gribaudanges, vivait un demi-siècle plus tard. C'est à lui que le père Anselme, d'après les preuves de noblesse produites en plusieurs circonstances, remonte la généalogie littéralement prouvée de la famille de Broglie, dont les personnages antérieurs n'étaient rattachés entre eux que par des anneaux hypothétiques.

Charles de Broglie, connu sous le nom de comte Carles, issu de Simondin au septième degré, entra au service de France lorsque, par suite de l'alliance de Louis XIV avec la Savoie, le prince Thomas fut nommé général des armées confédérées au delà des Alpes. La seigneurie de Dormans fut érigée pour lui en marquisat par lettres-patentes de 1671. Il ne laissa qu'une fille, mariée au prince de Ligne. François de Broglie, frère de Charles, fut créé comte de Rével par le duc de Savoie en 1643, et maréchal-de-camp par Louis XIV en 1646. Il était désigné pour recevoir le collier des ordres du roi et le bâton de maréchal de France, lorsqu'il mourut. Son fils puîné, le comte de Rével, se distingua au passage du Rhin ; Boileau, dans son épître IV, et madame de Sévigné, dans sa lettre du 21 septembre 1689, rendent hommage à sa bravoure. Il ne laissa pas de postérité. Victor-Maurice son frère, créé maréchal de France en 1724, fut le père de François-Marie, qui fut élevé dix ans après à la même dignité, et qui obtint de Louis XV l'érection en duché de la baronnie de Ferrières en Normandie sous le nom de Broglie, pour lui et ses descendants mâles. Les lettres-patentes données au mois de juin 1742 ne furent enregistrées que le 20 août suivant, jour où le nouveau duc livrait un sanglant combat sous les murs de Prague. Il laissa deux fils : Charles-François, le plus jeune, fonda la branche des comtes de Broglie, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours; Victor-François, l'aîné, obtint comme son père et son aïeul le bâton de maréchal, et devint ministre de la guerre sous Louis XVI en 1789. L'empereur, par

diplôme du 28 mars 1759, lui avait accordé le titre de prince de l'empire, transmissible à ses descendants des deux sexes. Il est le grand-père du duc actuel.

BRANCHE DUCALE.

Achille-Léonce-Victor-Charles, duc de Broglie, pair de France, né en 1785, marié en 1816 à

Ida-Gustavine-Albertine de Staël-Holstein, fille d'Éric-Magnus, baron de Staël-Holstein, et de Anne-Louise-Germaine, fille de Necker, connue sous le nom de madame de Staël.

De ce mariage :

1° *Albert*, prince de Broglie, né en 1818.

2° N. de Broglie, mariée au comte d'Haussonville.

Oncles du duc.

I. *Charles*-Louis-Victor, prince abbé de Broglie, né 28 août 1765.

II. Victor-*Amédée*-Marie, prince de Broglie, né 23 octobre 1772, membre de la chambre des députés de 1815 à 1830.

Armes : *D'or, au sautoir ancré d'azur.* Couronne princière sur l'écu, couronne ducale sur le manteau. Supports : Deux lions ayant leurs queues fourchées et leurs têtes contournées. Cimier : Un cygne d'argent portant sur sa poitrine le sautoir ancré d'azur, orné d'une banderole de gueules.

CAYLUS.

La maison Robert de Lignerac est ancienne et illustre. Cependant il y a peu d'apparence qu'elle ait porté originairement le nom de *Mure,* comme quelques généalogistes l'ont avancé sans preuves ni présomptions raisonnables. Celui de Lignerac lui vient de la possession d'une baronnie située dans la Marche Limousine, possession qui remontait au règne de Charles VII.

Ils prirent successivement les titres de comte et de marquis de Lignerac au commencement du siècle dernier. Achille-Joseph Robert, marquis de Lignerac, grand-bailli d'épée, lieutenant-général et commandant pour le roi Louis XV dans la Haute-Auvergne, épousa Marie-Odette de Lévis, dont il n'eut qu'un fils, Joseph-Louis, qui lui succéda dans ses titres et dignités. En 1783, Joseph-Louis fut créé grand d'Espagne de première classe et titré duc de Caylus. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, et attacha à son institution le titre ducal par ordonnance du 31 août 1817. Le duc de Caylus obtint les entrées de la chambre du roi au mois de décembre 1818, et il mourut le 23 juillet 1823. Il avait épousé en premières noces, le 4 avril 1784, la fille du marquis de Mailly, dont il n'eut point d'enfants. Il se remaria, le 28 mars 1819, à la fille du marquis de Lagrange, dont il a laissé un fils héritier de sa pairie.

François-Joseph Robert de Lignerac, duc de Caylus, grand d'Espagne de première classe, unique rejeton de sa maison, né en 1820, prendra séance à la chambre des pairs en 1845, et y aura voix délibérative à l'âge de trente ans, en 1850.

Armes : *D'azur, à trois étoiles à six rais d'or, et au chef du même,* qui est de Caylus ; *sur le tout, un écu d'argent à trois pals d'azur,* qui est de Robert. Devise : *Dum spiro, spero.*

CHASTELLUX.

(Ducs de Rauzan.)

La maison de Chastellux est originaire du duché de Bourgogne. Quoique les historiens et les généalogistes ne la fassent connaître que depuis le milieu du XIVe siècle, le caractère que lui donnaient alors ses alliances et ses possessions ne permet pas de douter qu'elle ne soit d'ancienne chevalerie. Sa filiation authentique, rapportée dans l'*Histoire des Grands Officiers de*

la Couronne, remonte à Jean, seigneur de Bordeaux et d'Auxerre, chevalier, marié avant 1339 avec Jacquette d'Autun, qui lui apporta en dot la seigneurie de Beauvoir. Le nom de cette dernière terre est devenu celui de la famille pendant deux générations. Guillaume de Beauvoir, fils de Jean, recueillit dans la succession de Laure de Bordeaux, sa proche parente, la terre de Châtelus, située non loin d'Avallon, et plusieurs autres domaines considérables. Les petits-enfants de Guillaume quittèrent le nom de Beauvoir pour prendre celui de Châtelus, dont leurs descendants ont depuis changé l'orthographe; il s'écrit aujourd'hui *Chastellux*, mais l'ancienne prononciation a été conservée.

Claude de Beauvoir, seigneur de Châtelus, de Bordeaux, etc., vicomte d'Avallon, reçut le bâton de maréchal de France en 1418, comme récompense de ses exploits contre les Anglais. Il obtint pour lui et ses descendants le droit d'entrée et de séance au chœur de l'église cathédrale d'Auxerre et aux assemblées du chapitre, en qualité de chanoine honoraire, *l'épée au côté, revêtu d'un surplis, l'aumusse sur le bras et un faucon sur le poing.* Ce privilége lui fut accordé par le doyen et les chanoines de l'église, en reconnaissance du service que ce maréchal leur avait rendu en leur remettant la ville de Crévant, dont il s'était emparé par surprise et dont il avait ensuite soutenu vaillamment le siége contre Jean Stuart, connétable d'Écosse, qu'il fit prisonnier. Georges de Beauvoir-Châtelus, frère du maréchal, était en 1420 amiral de France.

La maison de Chastellux s'est divisée en plusieurs branches : 1° les seigneurs de Baserne, et d'Avigneau éteints vers 1660; 2° les seigneurs de Chastellux, vicomtes d'Avallon, aujourd'hui comtes de Chastellux et ducs de Rauzan; 3° les seigneurs de Coulanges, qui n'ont fourni que trois générations et se sont éteints en 1674.

Henri-Georges-César, comte de Chastellux, créé maréchal-de-camp le 9 mars 1788, devint quelques mois après le représentant de sa maison par la mort de son oncle le marquis de Chastellux, membre de l'Académie française, qui ne laissait pas de postérité. Il épousa Angélique-Victoire de Durfort-Civrac, dont il a eu plusieurs enfants : l'aîné est le comte actuel; le

second a le titre de duc de Rauzan, que le roi lui a conféré le 1er septembre 1819, le jour même de la célébration de son mariage avec la fille du duc de Duras. Par ordonnance royale du 21 décembre 1825, M. le duc de Rauzan avait été substitué aux rang, titre et qualité de pair de France du duc de Duras, son beau-père, qui s'est retiré de la chambre en 1830.

I. BRANCHE COMTALE DE CHASTELLUX.

César-*Laurent*, comte de Chastellux, frère aîné du duc de Rauzan, maréchal-de-camp et pair de France, retiré de la chambre et du service depuis 1830, né à Versailles 14 février 1781, marié 17 novembre 1813 à

Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, fille du feu duc de Damas, veuve 10 octobre 1807 du comte de Vogué.

De ce mariage:

1° *Thérèse* de Chastellux, née en 1815, mariée au marquis de Lur-Saluces.

2° *Marguerite* de Chastellux, mariée à son cousin Amédée de Chastellux.

II. BRANCHE DUCALE DE RAUZAN.

Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, marié 1er septembre 1819 à

Claire-Césarine de Durfort de Duras, fille du feu dernier duc de Duras.

De ce mariage :

1° *Amédée*, marquis de Chastellux, né en 1820, marié en 1841 à sa cousine, Marguerite de Chastellux.

2° *Césarine*-Marie de Chastellux, mariée 7 février 1842 à *Ernest*, comte de Lubersac.

3° *Nathalie* de Chastellux.

4° *Félicie* de Chastellux.

Sœurs du comte et du duc.

I. Gabrielle-Joséphine de Chastellux, mariée en mai 1817 au marquis de La Valette-Montgaillard.

II. Victoire-*Georgine* de Chastellux, mariée en novembre 1813 à Charles Huchet, vicomte de Labédoyère; veuve depuis 1815.

Cousin (*fils d'un grand-oncle*).

Alfred, comte de Chastellux, chef d'escadron, chevalier d'honneur de madame la princesse Adélaïde.

Armes : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande et une à l'angle sénestre supérieur.*

CHOISEUL.

(Ducs de Choiseul et de Praslin.)

L'ancienneté de la maison de Choiseul, l'étendue de ses possessions, le nombre de ses vassaux, ses alliances, la garde ou avouerie qu'elle avait d'un monastère (prérogative réservée aux souverains et aux hauts seigneurs) et tous les autres caractères de grandeur qu'elle rassemblait dès le commencement du XIIIe siècle sont le fondement légitime des opinions qui lui donnent une origine comtale. Entre ces opinions, la plus vraisemblable est celle qui la fait descendre des comtes de Bassigny, puisqu'elle est fondée sur la possession que cette maison avait de plusieurs terres qui formaient le patrimoine de ces anciens comtes, et sur son cri de guerre, qui est le mot *Bassigny*. Elle a pour tige certaine Rainier ou Renier, seigneur de Choiseul, de Varennes, et autres terres situées en Bassigny, le premier vassal, et conséquemment l'un des plus grands seigneurs du comté de Langres, lequel vivait en 1960. Il fonda le prieuré de Saint-Gengoul de Varennes et en fit don à l'abbaye de Molème vers l'an 1084. Rainier de Choiseul avait pour vassal

Renaud, comte de La Ferté, auquel il permit de faire une donation au même monastère. Cette qualité de suzerain d'un comte, que possédait un seigneur de Choiseul dans le XIe siècle, suffit pour prouver qu'il était d'une famille ancienne et illustre [1].

La maison de Choiseul a donné dans les temps modernes des ministres, des ambassadeurs, des chevaliers du Saint-Esprit, quatre maréchaux de France, plusieurs colonels-généraux, et plus de trente lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp.

Elle s'est divisée en trois lignes principales :

I. La *première* branche des seigneurs de Beaupré, marquis de Stainville, ducs de Choiseul, pairs de France, éteinte le 8 mai 1785. Elle avait été formée par François-Joseph, baron de Choiseul-Beaupré, marié, vers 1680, à Nicole de Stainville, dont il eut un fils qui fut institué héritier universel par son oncle maternel, le comte de Stainville, à la charge de relever son nom et ses armes. La baronnie de Stainville, unie aux seigneuries de Mesnil-sur-Saulx, de Lavinecourt et de Montplonne, fut érigée pour cette branche en marquisat le 27 avril 1722, puis en duché de Choiseul en 1758, et enfin en duché-pairie au mois de décembre 1759.

II. La *seconde* branche de Beaupré, seigneurs de Daillecourt, séparée de la précédente vers 1593, et subdivisée en trois rameaux : 1° celui des comtes de Choiseul-Gonffier, qui eut pour auteur Auguste, comte de Choiseul-Beaupré, marié 22 septembre 1771 à la fille et héritière du marquis de Gouffier, maréchal des camps et armées du roi ; 2° celui des comtes de Choiseul-Daillecourt ; 3° celui des comtes de Choiseul-Stainville, dont le dernier rejeton hérita du duché-pairie de la première branche de Beaupré en 1785, et mourut en 1838, ne laissant lui-même qu'une fille, mariée au marquis de Marmier, qui, par ordonnance du roi du 15 mai 1818, avait été substitué aux rang, titre et qualité de pair du royaume de son beau-père. Le marquis de Marmier a conservé son nom, mais il a fait régulariser par la chancellerie, en 1837, la transmission du titre ducal.

[1] Tout ce qui précède est la transcription littérale du mémoire dressé par Clairambault, généalogiste des ordres du roi, pour le comte de Choiseul, lieutenant-général des armées du roi, nommé chevalier-commandeur du Saint-Esprit, le 1er janvier 1760. (*Bibl. Roy., cab. des titres.*)

III. La branche des comtes de Chevigny, séparée de la souche en 1478. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de Montgomer, près Chinon en Poitou, fut érigée, au mois de novembre 1762, en duché-pairie de Praslin, nom d'un marquisat possédé par la branche de Praslin, éteinte en 1690. De nouvelles lettres-patentes, datées du mois d'août 1764, ont transféré le titre ducal sur la terre de Villars près Melun, en lui conservant la dénomination de duché-pairie de Praslin. Le duc de Choiseul-Praslin, mort le 29 juin 1841, a laissé plusieurs enfants.

Armes : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq posées en sautoir dans chaque canton du chef, quatre posées en carré dans chaque canton de la pointe* (voyez Pl. I).

La branche de Choiseul-Stainville, éteinte, portait la croix d'or *chargée en cœur d'une croix ancrée de gueules.*

CLERMONT-TONNERRE.

Après la défaite sanglante des Sarrasins par Charles-Martel en 732, une multitude innombrable de ces infidèles se réfugièrent dans les montagnes du Dauphiné, où ils se maintinrent à la faveur des dissensions et des guerres qui déchirèrent l'Occident sous les princes carlovingiens. Les comtes ou gouverneurs de la province, abandonnés à eux-mêmes, luttèrent pendant deux siècles contre les infidèles, et s'érigèrent en souverains des pays dont ils avaient sauvé l'indépendance. Lorsqu'en 965 les Sarrasins furent définitivement expulsés, le Dauphiné se trouvait partagé en plusieurs petits États, qui s'agrandirent bientôt après des débris du royaume d'Arles, comme d'autres se formèrent des débris de la Bourgogne Transjurane. Les rois de Germanie et les chefs de l'empire, après avoir inutilement tenté de réduire ces nouveaux États, leur accordèrent les droits de régale et tous les attributs de la souveraineté, dont ils jouissaient de fait depuis plusieurs générations; les titres de roi d'Arles et de Bour-

gogne que les empereurs continuèrent de porter ne furent plus que de simples qualifications honorifiques servant à perpétuer le souvenir d'une puissance qui avait cessé d'exister.

Les nouvelles principautés furent fondées par le clergé et la noblesse, défenseurs de la religion et libérateurs du pays. L'archevêque d'Embrun et l'évêque de Grenoble gouvernèrent sous la dénomination de princes; l'archevêque de Vienne et les évêques de Valence, de Gap et de Die, sous celle de comtes. Parmi les princes laïques, on voyait figurer les comtes d'Albon, devenus dans la suite dauphins de Viennois; les comtes de Savoie, de Valentinois et de Diois; les barons de la Tour-du-Pin, de *Clermont*, de Sassenage et de Montauban. Tous ces princes marchaient de pair, sinon en puissance, du moins en autorité. Tous avaient leur cour, leurs barons, leurs armées, leurs tribunaux, et usaient des droits de pleine souveraineté dans leurs domaines.

Les comtes de Savoie, de Viennois et de Valentinois conservèrent seuls leur indépendance au delà du milieu du XIVe siècle. Les autres, moins puissants dès l'origine, ou affaiblis par des aliénations partielles, reconnurent la suzeraineté de leurs voisins. La maison de Clermont, qui, par le nombre de ses vassaux et l'étendue de ses possessions, avait pu résister plus long-temps aux tentatives de la force et de la persuasion, fut une des dernières à renoncer à ses prérogatives. Le traité qui incorpora la baronnie libre et souveraine de Clermont au domaine delphinal est de l'an 1340; les plus grands honneurs et un accroissement considérable de domaine furent le prix de ce sacrifice. Le baron de Clermont fut créé premier pair, connétable et grand-maître héréditaire de Dauphiné. Des revenus et des priviléges considérables furent attachés à l'exercice de ces charges à l'instar des grands officiers de la couronne, en sorte que le baron de Clermont devint, après le dauphin, la première personne en dignité de ses États.

Depuis la réunion du Dauphiné à la France la maison de Clermont a conservé tous les caractères de grandeur et d'illustration qu'elle tirait de son origine. Henri, créé duc de Clermont, pair de France, par lettres-patentes de 1572, aurait transmis à ses descendants la plus ancienne pairie actuelle du royaume, si

le défaut d'enregistrement au parlement n'eût atteint en sa personne l'effet d'une concession qui assurait à sa maison le premier rang à la cour de France, comme elle l'avait eu à celle des dauphins de Viennois. La baronnie de Clermont-Tonnerre a été érigée de nouveau en duché-pairie par lettres-patentes de Louis XVI en 1775 [1].

Quelques recherches qu'on puisse faire sur l'origine des grandes maisons antérieurement à l'adoption des noms propres, on ne trouve qu'incertitude et conjectures. Aussi n'est-ce que depuis l'année 1080 que les titres de la maison de Clermont établissent sa filiation d'une manière suivie. Mais, depuis lors, son nom est étroitement lié à l'histoire civile et ecclésiastique du Dauphiné et de la Savoie. Les cartulaires des diocèses de Grenoble, de Vienne, de Valence et de Die attestent les nombreux bienfaits de la maison de Clermont envers les monastères, et quelques-unes de ces congrégations religieuses doivent leur fondation à sa munificence.

Cette maison a donné un maréchal et un grand-maître des eaux et forêts de France, des officiers-généraux, des gouverneurs de provinces, un cardinal, des prélats, des ministres d'État, un grand-maître de l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, un grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du Roi et du Saint-Esprit, etc. Le P. Anselme et Moréri ont donné sa généalogie jusqu'en 1730 : elle a été continuée jusqu'en 1772 par La Chesnaye-des-Bois; mais cet historien l'a reproduite, quant aux générations antérieures, d'une manière fort inexacte. Enfin une *Histoire généalogique de la maison de Clermont* en 2 volumes in-folio, l'un de texte, l'autre de preuves, existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale.

La souche des barons de Clermont s'est divisée en plusieurs branches principales, dont quatre subsistent encore : 1° la branche ducale, devenue l'aînée en 1751, par l'extinction de la branche des comtes de Clermont-Tonnerre; 2° celle des marquis de Clermont-Thoury, qui s'est détachée de la tige en 1521, et

1 Le bourg de Clermont, chef-lieu de la baronnie, est situé dans une vallée à quatre lieues de Pont-de-Beauvoisin et à cinq lieues de Grenoble.

qui forme aujourd'hui deux rameaux; 3° celle des marquis de Clermont-Montoison, dont la dernière héritière a épousé le fils aîné du duc actuel; 4° celle des marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, dont un cadet a obtenu, par ordonnance royale, d'ajouter à son nom celui de Coucy, en mémoire de sa grand'-mère qui était issue de cette maison.

BRANCHE DUCALE.

Aimé-Marie-Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre, pair de France, retiré de la chambre depuis 1830, né en 1790, marié 8 mai 1811 à

Charlotte de Carvoisin d'Achy, veuve du comte de Carvoisin, son parent.

De ce mariage :

1° *Aimé*, marquis de Clermont-Tonnerre, né en 1812, marié à sa cousine

Cécile de Clermont-Montoison, née en 1814, dernier rejeton de sa branche.

2° *Jules*, comte de Clermont-Tonnerre, né en 1814, marié à

Léontine de Crillon, fille du marquis de Crillon, pair de France.

3° Aimé-*Gaspard* de Clermont-Tonnerre.

4° *Aynard* de Clermont-Tonnerre.

Armes : *de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir* (voyez Pl. I).

COIGNY.

La maison de Franquetot de Coigny, consacrée à la profession des armes depuis plus de deux siècles, a donné deux maréchaux

de France, un commandant d'armée et plusieurs officiers-généraux. Robert de Franquetot, président à mortier au parlement de Normandie sur la résignation de son père le 20 avril 1637, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant Chamillart rendu le 29 juillet 1666. Jean-Antoine de Franquetot, fils de Robert, créé maréchal-de-camp en 1646, fut forcé de se retirer du service par suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Lens. Il obtint, en 1650, l'érection de la terre de Coigny en comté. François, son petit-fils, maréchal de France, créé duc de Coigny par lettres-patentes de février 1747, enregistrées le 18 avril suivant, obtint les honneurs de la cour en 1754. Il se démit deux ans après des fonctions de gouverneur de la ville de Caen et du titre de duc en faveur de son petit-fils Henri de Franquetot, dont le père était décédé en 1749. Henri fut successivement commandeur du Saint-Esprit en 1777, lieutenant-général en 1780, et pair de France en 1787, par l'érection du duché de Coigny en pairie. Louis XVIII l'appela, en 1814, à siéger à la Chambre des Pairs, et le nomma deux ans après gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides et maréchal de France. Il est mort en 1821, ne laissant d'autre représentant de sa maison que son petit-fils le duc actuel.

Augustin-Louis-Joseph-Casimir-Gustave de Franquetot, duc de Coigny, pair de France, chevalier d'honneur de S. A. R. la duchesse d'Orléans, né 4 septembre 1788, marié à

Henriette Dalrymple-Hamilton, fille de sir John Dalrymple-Hamilton.

De ce mariage :

Jeanne-Henriette-*Louise* de Coigny.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, chargée de 3 étoiles d'azur et accompagnée de 3 croissants du même métal.* Supports : 14 drapeaux passés en sautoir. En pointe de l'écu, sur le manteau ducal, deux fusils passés en sautoir, et accostés de deux tambours.

CRILLON.

La maison de Balbes de Berton, originaire de Quiers en Piémont, était, comme celle de Broglia, une des sept nobles familles *d'Albergue*, fondatrices de cette ville. Elle a contracté des alliances avec les maisons de Savoie, de Saluce et de Valpergue, et s'est divisée en trois branches : celle des Balbes, qui réside encore à Quiers; celle des Balbes-Berton-Sambui, qui habite Turin; et celle des Balbes-Berton de Crillon, qui est venue s'établir dans le comtat Venaissin vers 1450. De cette dernière descendait Louis de Berton, surnommé *le brave Crillon,* frère d'armes de Henri IV et colonel-général de l'infanterie française. La terre de Crillon fut érigée en duché par le pape Benoît XIII en 1725. Le duc de Crillon-*Mahon*, grand d'Espagne de première classe et chevalier de la Toison-d'Or, reçut ce surnom, en 1782, en mémoire de la conquête de l'île de Minorque, dont Mahon est la capitale. Son fils, *François*-Félix-Dorothée de Crillon, créé maréchal-de-camp en 1784, fut appelé à la pairie le 17 août 1815, pour siéger au banc des comtes; mais, par ordonnance du 11 juin 1817, le titre ducal fut affecté à sa dignité de pair. La maison de Crillon est aujourd'hui représentée par ses deux enfants, seuls rejetons mâles de leur maison.

I. BRANCHE DUCALE.

Marie–Gérard–Louis-Félix–Rodrigue, duc de Crillon, pair de France, né à Paris 15 décembre 1782, marié 15 septembre 1806 à

Zoé-Victurnienne–Françoise de Rochechouart de Mortemart, née 10 juin 1787, fille de Bonaventure, marquis de Mortemart, et de Marie-Célestine de Nagu.

De ce mariage :

1° Victurnienne–*Ernestine*, née en 1807, mariée au comte de Grammont.

2° Marie-Victurnienne-*Stéphanie*, née en 1809, mariée

29 mai 1832 à Sosthènes, comte de Chanaleilles; dame d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orléans.

3° Victurnienne-Louise-*Valentine*, mariée au comte Charles Pozzo di Borgo, colonel démissionnaire en 1830, et neveu de l'ancien ambassadeur de Russie.

4° N..., mariée au marquis de Caraman.

5° *Juliette* de Crillon.

II. MARQUIS DE CRILLON.

Louis-Marie-Félix-Prosper, marquis de Crillon, frère du duc, né 31 juillet 1784, marié en février 1810 à

Caroline-Louise d'Herbouville, fille du marquis d'Herbouville et de Marie-Louise-Victoire le Bascle d'Argenteuil.

De ce mariage :

1° *Léontine*, mariée à Jules, comte de Clermont-Tonnerre.

2° Marie-Louise-Amélie, mariée en juin 1842 au prince Armand de Polignac.

Armes : *D'or, à cinq cotices d'azur.* Devise : *Fais ton devoir* (voyez Pl. 6, n° 41).

CROY.

D'après les traditions historiques reconnues par divers diplômes des empereurs d'Allemagne des années 1486, 1510, 1594 et 1654, la maison de Croy descend de Béla III, surnommé l'Aveugle, roi de Hongrie, qui, après avoir été vaincu par Étienne, son neveu et son compétiteur, s'était retiré en France, où Marc son fils épousa Catherine, fille et héritière d'Airaines et de Croy. Il est la tige des branches de Croy, de

Chimay, d'Arschott, de Rœux et d'Havré. Le comte Charles de Croy obtint de l'empereur Maximilien Ier, le 9 avril 1486, en faveur de son origine royale, la dignité de prince de l'empire pour lui et tous les membres de sa famille; Philippe, comte de Croy, issu de la branche de Chimay, aujourd'hui éteinte, reçut la même dignité, en 1662. Quoiqu'il fût alors possesseur de la seigneurie immédiate de Millendonck et qu'en 1666 il eût été créé, par un décret impérial, membre du conseil des princes de l'empire, il ne put obtenir la jouissance de cette prérogative. Millendonck fut vendu, le 25 mai 1699, à la comtesse douairière de Berlepsch, dont la fille et héritière épousa le comte de Jean-François-Henri-Charles d'Ostein en 1732. Son fils Jean-Frédéric, comte d'Ostein, obtint, en 1766, un vote parmi les comtes de Westphalie.

A la diète de l'empire de Ratisbonne en 1594, l'empereur Rodolphe II éleva le marquis d'Havré, ambassadeur d'Espagne, à la dignité de prince de l'empire qui appartenait déjà à la branche de Croy. Sa tige mâle s'éteignit, en 1684, dans son petit-fils Ernest Bogislas. Par le recès de la diète de 1803, Croy obtint les terres de Dulmen, au bailliage de Munster. L'acte du Congrès de Vienne de l'an 1815, article 43, a soumis les possessions de la maison de Croy comme seigneurie à la couronne de Prusse. En qualité de seigneur prussien, le duc a voix virile aux états de la province de Westphalie.

I. CROY-DULMEN.

Alfred-François, duc de Croy-Dulmen, pair de France, retiré de la chambre depuis 1830, grand d'Espagne de première classe, né 22 décembre 1789, succède à son père le duc *Auguste*-Philippe 19 octobre 1822, marié 21 juin 1819 à

Éleonore-Wilhelmine-Louise, née 6 décembre 1794, fille de Constantin, prince de Salm-Salm.

De ce mariage :

1° *Rodolphe*-Maximilien-Louis-Constantin, né 13 mars 1823.

2° *Alexis*-Guillaume-Zéphirin-Victor, né 13 janvier 1825.

3° *George*-Victor, né 30 juin 1828.

4° *Léopoldine*, mariée à son cousin Emmanuel de Croy.

5° *Emma*-Auguste, née 26 juin 1826.

6° *Anne*-Françoise, née 24 janvier 1831.

7° *Berthe*-Rosine-Ferdinande, née 12 mai 1833.

8° *Gabrielle*-Henriette-Wilhelmine, née 5 janvier 1835.

Frères et sœur germains du duc.

I. *Ferdinand*, né 31 octobre 1791, major-général au service du roi des Pays-Bas, marié 3 septembre 1810 à sa cousine

Constance-Anne-Louise, née 9 août 1789, fille d'Emmanuel de Croy-Solre.

De ce mariage :

1° *Emmanuel*, né 11 décembre 1811, marié 13 juillet 1841 à sa cousine

Léopoldine-Auguste-Jeanne-Françoise, née 9 août 1821, fille du duc Alfred de Croy.

De ce mariage :

Alfred-Emmanuel, né 18 mars 1842.

2° *Maximilien*, né 21 janvier 1821, prince de Croy-d'Havré, comme héritier testamentaire du dernier duc de ce nom.

3° *Juste*, né 19 février 1824.

4° *Auguste*-Adélaïde-Constance, née 7 août 1815, mariée 13 juin 1836 au prince héréditaire de Salm-Salm.

II. *Philippe*, né 26 novembre 1801, major de cavalerie au service de la Prusse dans le 8e régiment des hussards, marié 28 juillet 1824 à

Jeanne-Wilhelmine-Auguste, née 5 août 1796, fille de Constantin, prince de Salm-Salm.

De ce mariage :

1° *Léopold,* né 5 mai 1827.

2° *Alexandre,* né 21 août 1828.

3° *Auguste*-Philippe, né 19 mars 1840.

4° *Louise*-Constantine-Nathalie-Jeanne-Auguste, née 2 juin 1825.

5° *Stéphanie*, née 7 octobre 1831.

6° *Amélie,* née 15 novembre 1835.

7° *Marie*, née 2 février 1837.

III. *Stéphanie,* née 5 juin 1805, mariée 3 octobre 1825 à Benjamin, prince de Rohan-Rochefort.

Frère consanguin du duc.

IV. *Gustave*, né posthume 12 mars 1823.

Oncles du duc.

I. Emmanuel *de Croy-Solre, né 7 juillet* 1768, *marié* 9 *avril* 1788 *à*

Adélaïde-Louise, née 10 juillet 1768, fille du feu duc Joseph de Croy-d'Havré, veuve 25 janvier 1842.

De ce mariage :

Constance-Anne-Louise, mariée à son cousin Ferdinand.

II. *Gustave*-Maximilien-Juste, né 12 septembre 1773, cardinal et archevêque de Rouen.

II. CROY-D'HAVRÉ.

Cette branche s'est éteinte dans les mâles avec le duc Joseph, décédé le 12 novembre 1839, laissant trois filles :

I. *Adélaïde*-Louise, née 10 juillet 1768, mariée à Emmanuel, prince de Croy-Solre.

II. *Amélie*, née 13 janvier 1774, mariée 23 janvier 1790 à Louis, marquis de Conflans.

III. *Aimée*-Pauline, née 25 septembre 1776.

DAMAS.

Guillaume II, comte de Forez et de Lyonnais à la fin du xe siècle, avait laissé deux fils : Artaud Ier, l'aîné, hérita du comté de Forez et le transmit à ses descendants, qui le possédèrent jusqu'en 1107 ; Béraud Ier, le cadet, fut la tige de la maison de Beaujeu, dont la riche dotation comprenait, entre autres seigneuries, la terre de Cousan, première baronnie du Forez. Le château de Cousan, situé sur un rocher inaccessible à trois lieues de Montbrison, avait été construit sur les ruines d'une antique forteresse, célèbre par la résistance qu'elle opposa à toutes les attaques des Sarrasins. Guichard II, sire de Beaujeu, arrière-petit-fils de Béraud Ier, étant mort vers l'an 1050, la terre de Cousan, dans le partage de sa succession, échut à Dalmas, son troisième fils, dont des travaux généalogiques récents ont démontré qu'était issue la maison de Damas.

L'origine de la seigneurie de Cousan, sa situation topographique et sa dignité comme premier fief du Forez la plaçaient naturellement sous la suzeraineté des comtes de ce pays. Mais comme de toute ancienneté les sires de Beaujeu n'avaient reconnu que celle des rois de France, les seigneurs de Cousan, leurs puînés, affichèrent long-temps la même prétention. Ce ne fut qu'après plus d'un siècle de troubles et de guerres sanglantes qu'ils se reconnurent vassaux des comtes de Forez.

Tous ces faits, consignés dans des titres de la Chambre des comptes de Nevers, étaient restés ignorés jusqu'à nos jours. Les généalogistes, qui ne connaissaient d'une manière certaine que l'ancienneté de la maison de Damas, établirent les systèmes les plus hypothétiques sur son origine. Une tradition ancienne portait qu'un soudan de *Damas*, fait prisonnier par les croisés et amené en France par Hugues III, duc de Bourgogne, avait été la souche de la maison de Damas. Selon Favyn et le P. Anselme, un seigneur, nommé *Chastillon,* ayant fait le voyage de la Palestine avec Godefroi de Bouillon, changea de nom et d'armes à son retour en France, et fut appelé Damas, de la province d'Amasie qu'il avait conquise. Guichenon, Imhof, les

continuateurs du P. Anselme, et la plupart des généalogistes, reconnurent que la maison de Damas avait un nom d'origine française ; mais ils supposèrent qu'elle descendait d'Elziran Damas, chevalier languedocien, qu'ils qualifièrent seigneur de Cousan en Forez, et qui fut présent avec plusieurs prélats et chevaliers à une charte d'Almodis, comtesse de Rhodez en 1066. Ces divers systèmes, malgré leurs erreurs, rendent du moins un fait incontestable, c'est que les ancêtres des ducs de Damas florissaient dès le xie siècle. Alix de Damas, dernier rejeton de la tige principale en 1423, porta la terre de Cousan dans la maison de Lévis, par son mariage avec Eustache de Lévis, seigneur de Villeneuve. La souche cadette s'est divisée en une vingtaine de rameaux, dont cinq se sont perpétués jusqu'à nos jours :

1° Les comtes, puis ducs de Damas-Crux, branche aînée actuelle, qui a donné trois généraux, plusieurs officiers supérieurs, deux chevaliers des ordres du Roi. Étienne-Charles, comte de Damas, resté seul représentant de cette branche par la mort de son frère en 1814, fut créé pair de France le 17 août 1815, et duc le 26 décembre suivant. Comme il n'avait point d'enfants, il fit substituer sa pairie au comte Alexandre de Damas, de la branche de Tredieu; mais, depuis les événements politiques de 1830, il a cessé de faire partie de la chambre des pairs. Sa nièce a épousé le marquis de Biron.

2° Les vicomtes de Damas du Rousset, branche à laquelle appartenaient plusieurs officiers supérieurs de la marine royale, un maréchal des camps et armées du roi, un gouverneur de la Martinique. Le chef et unique rejeton de ce rameau était, en 1830, le comte Casimir de Damas, mort il y a quelques années, laissant un fils et deux filles.

3° Les seigneurs de Tredieu et de Gignat en Auvergne. Le chef de cette branche, le comte Alexandre de Damas, avait été substitué à la pairie du duc de Damas-Crux par ordonnance royale du 2 janvier 1830. Son fils unique, René-Adolphe de Damas, né en 1786, officier au service de S. M. Britannique, s'est marié, à Halifax, en 1814; de cette union sont nés un garçon et deux filles.

4° Les comtes, puis ducs de Damas d'Antigny, qui comptent

parmi leurs rejetons trois gouverneurs de la souveraineté de Dombes, quatre lieutenants-généraux et des maréchaux-de-camp. Cette branche, en 1810, avait pour représentants les deux frères. Joseph de Damas, l'aîné, créé pair de France en 1814, et duc en 1825, est mort le 5 mars 1829, sans laisser d'héritier de son titre ducal. Adélaïde de Damas, sa fille unique, mariée, le 24 mai 1802, à Charles-Elzéar-François, comte de Vogué, veuve le 10 octobre 1807, a épousé en secondes noces, le 17 novembre 1813, Laurent-César, comte de Chastellux. Roger de Damas, frère puîné du duc de Damas d'Antigny, est mort au mois de septembre 1823, ne laissant de Pauline de Chastellux, sa femme, qu'un fils unique, Charles, comte de Damas.

5° Les comtes et barons de Damas-Cormaillon, dont la tige s'est détachée au XIVe siècle, et dont on a long-temps ignoré le point de jonction avec la souche commune. Elle était représentée par les deux frères : le baron et le comte de Damas. Ce dernier est mort sans enfants le 16 janvier 1841.

I. DAMAS-CRUX.

Étienne-Charles, duc de Damas-Crux, né 10 février 1754, pair de France 17 août 1815, marié en 1799 à

Anne-Félicité-Simonne, fille du feu duc de Sérent.

II. DAMAS-D'ANTIGNY.

Charles, comte de Damas, né en 1815, neveu du feu duc de Damas-d'Antigny.

Mère.

Pauline de Chastellux, mariée au comte Roger de Damas 21 août 1814, veuve depuis septembre 1823.

Cousine germaine.

Adélaïde-Louise-Zéphirine de Damas, mariée : 1° le 24 mai 1802 à Charles, comte de Vogué, veuve 10 octobre 1807; 2° le 17 novembre 1813 au comte de Chastellux, maréchal-de-camp et pair de France, retiré de la chambre et du service depuis 1830.

III. DAMAS-CORMAILLON.

Ange-Hyacinthe-*Maxence*, baron de Damas, né 30 septembre 1785, ancien gouverneur de monseigneur le duc de Bordeaux, marié 7 juin 1818 à

Sigismonde-*Charlotte*-Laure, née en 1800, fille du feu comte de Hautefort et d'Alix-Julie de Choiseul-Praslin.

De ce mariage :

1° Charles-Gabriel-*Godefroi*-Marie-Maxence-Michel, comte de Damas, né à Marseille 15 mai 1819.

2° Pierre-Marie-*Edmond*, vicomte de Damas, né à Marseille 13 mai 1820.

3° *Amédée*-Jean-Marie-Paul de Damas, né à Marseille 4 juillet 1821.

4° Alfred-Jacques-Marie-*Maxence*-Michel, né 6 octobre 1822, titré, 16 janvier 1841, comte de Damas par succession de son oncle.

5° *Paul*-Marie de Damas, né 6 juin 1826.

6° *Charles*-Marie-Michel de Damas, né 31 juillet 1827.

7° *Albéric*-Marie de Damas, né 22 octobre 1828.

8° *Alix*-Laurence-Marie de Damas, née à Paris 13 septembre 1824.

9° *Marie*-Thérèse-Philomène de Damas, née 29 octobre 1834.

Sœur.

Antoinette-Jeanne-Isidore de Damas, mariée au marquis de Loménie.

Armes : *D'or, à la croix ancrée de gueules.* Devise : *Et fortis et fidelis* (voyez Pl. 6, n° 45).

HARCOURT.

La maison d'Harcourt est la première de Normandie et l'une des plus considérables du royaume. Ses nombreuses illustrations répondent à la grandeur et la haute ancienneté de son origine; car, outre une foule de personnages célèbres dans les premières dignités de l'Église et de la diplomatie, elle compte quatre maréchaux de France, un amiral, deux grands-maîtres des eaux et forêts, six chevaliers et un commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, un chevalier de la Toison-d'Or, et plus de trente généraux et gouverneurs de province. Le savant Gille de la Roque a publié, en 1662, en quatre volumes in-folio, la généalogie de la maison d'Harcourt, à laquelle il donne pour auteur Bernard, surnommé le Danois, parent du fameux Rollon ou Raoul, duc de Neustrie. Une branche s'est établie en Angleterre depuis la conquête de ce royaume, en 1066, par Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. Elle est en possession de la pairie de la Grande-Bretagne, et a été successivement titrée baron en 1711, vicomte en 1721, et comte en 1749.

La souche restée en France s'est divisée en plusieurs lignes :

1° Les comtes d'Harcourt, d'Elbeuf, de Brionne, de Lillebonne et d'Aumale, vicomtes de Châtellerault, maréchaux héréditaires de Poitou, éteints au milieu du xve siècle. Ses biens ont passé par mariage dans la maison de Lorraine-Guise, devenue ducale d'Aumale et d'Elbeuf. Les personnages les plus marquants de cette branche aînée ont été : Richard d'Harcourt, chevalier de l'ordre du Temple, qui fonda la commanderie de Renneville vers l'an 1150; Philippe d'Harcourt, son frère, évêque de Salisbury en 1140, de Bayeux en 1145; Renaud d'Harcourt, neveu des précédents, échanson du roi Philippe-Auguste, qui, au mois de février 1216, lui fit don d'une halle située dans la juiverie de Paris; Robert d'Harcourt, évêque de Coutances; Raoul d'Harcourt, son frère, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris et conseiller ordinaire de Philippe-le-Bel, qui fonda, en 1280, le collége d'Harcourt, appelé aujourd'hui

collége Saint-Louis. On pourrait citer encore Jean Ier d'Harcourt, maréchal de France, mort en 1302; Jean IV, *premier comte* d'Harcourt par lettres-patentes d'érection du mois de mars 1338, tué à la bataille de Crécy; Godefroi, son frère, maréchal d'Angleterre, qui périt dans une rencontre près de Coutances; Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, décédé en novembre 1422.

2° Les barons d'Olonde, marquis d'Harcourt, branche aînée actuelle, détachée de la souche au quatorzième siècle. Elle avait pour chef, en 1814, Charles, marquis d'Harcourt, pair de France, mort en 1820.

3° Les barons, puis marquis de Beuvron, devenus ducs d'Harcourt en 1700, et pairs de France en 1709, par érection des marquisats de la Motte-Harcourt et de Thury en duché-pairie; c'est la seconde branche actuelle de la maison, et c'est d'elle que sont issus les deux derniers maréchaux de la maison d'Harcourt. Marie-François d'Harcourt, créé pair de France le 4 juin 1814, au titre ducal qui existait dans sa maison depuis l'année 1700, est mort le 21 novembre 1839. Il était veuf, depuis le 18 décembre 1825, de Jacqueline-Madeleine Le Veneur de Tillières. Son fils Eugène a hérité de ses titres.

I. HARCOURT-D'OLONDE

Amédée-Louis-Charles-François, marquis d'Harcourt, pair de France, chef du nom et des armes de sa maison, né 17 juillet 1771, a succédé à son père 6 juin 1820, s'est retiré de la chambre depuis 1830; a épousé à Londres

N... d'Harcourt, de la branche établie en Angleterre depuis la conquête par les Normands.

II. HARCOURT-BEUVRON.

Eugène, duc d'Harcourt, pair de France, né en 1785, appelé à la pairie 3 octobre 1837, marié à

Mademoiselle Terray, dont il a plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, à deux fasces d'or* (voyez Pl. 1).

La branche d'Olonde, par concession royale, ajoute un *écu d'azur, à la fleur de lys d'or brochant sur le tout.*

GRAMONT.

(Ducs de Gramont et de Guiche.)

La maison de Gramont n'est connue sous ce nom, auquel elle a donné une illustration historique, que depuis le milieu du xvie siècle. Elle le prit alors à l'exclusion du sien, par l'effet d'une substitution de biens, noms et armes de l'ancienne maison de Gramont, *de Agramonte*, florissante au comté de Bigorre dès le xe siècle, et dont Menaud d'Aure, vicomte d'Aster, avait épousé l'héritière en 1525. Les généalogistes ne font pas connaître les ancêtres de ce vicomte au delà de Sanche-Garcie d'Aure, son bisaïeul, vicomte de Larboust et seigneur de plusieurs terres considérables mouvantes du comté de Foix en 1381. Mais on pense qu'ils descendaient, en ligne directe et masculine, des premiers comtes souverains de la vallée d'Aure, dont ils portaient les armoiries avec une légère brisure.

Les seigneurs de Gramont ont de temps immémorial possédé en pleine souveraineté la principauté de Bidache et Barnache, où ils exerçaient les droits régaliens, et notamment celui de battre monnaie. Ils étaient alliés aux rois d'Aragon et de Navarre et aux anciens comtes de Béarn, qui les ont toujours honorés du titre de *cousins*, comme le constatent les lettres-patentes de 1648 pour l'érection des comtés de Gramont, de Guiche et autres lieux, en duché-pairie héréditaire de France. Il est à remarquer que, dans ces lettres-patentes, la principauté de Bidache et Barnache, dont les Gramont étaient seigneurs indépendants, ne fut point comprise au nombre des terres qui composèrent leur duché.

Ils prirent parti pour la France et pour le roi de Navarre contre l'empereur Charles-Quint en 1523. Le château et la ville de

Bidache opposèrent une vigoureuse résistance à l'armée impériale commandée par Philibert de Châlons, prince d'Orange, et Inigo-Hernandès Velasco, connétable de Castille. Après avoir soutenu un siége de vingt jours la place fut emportée; tout fut mis à feu et à sang, et les titres de la famille de Gramont périrent dans les flammes.

En 1585, une enquête solennelle justifia de l'incendie et de la perte des titres de cette maison. En conséquence, pour suppléer au défaut de titres, et par suite d'une contestation, le seigneur de Gramont fut admis à faire preuve de ses droits par témoins. Le conseil de Navarre et les juges d'Oleron furent commis pour cette enquête, et reconnurent la légitimité de ses prétentions.

Une multitude de lois et d'actes de souveraineté, rendus par les chefs de la maison de Gramont et homologués par la cour de Bidache, attestent l'exercice non interrompu de leur autorité suprême depuis 1523 jusqu'en 1789. Durant cette période, les rois de France, dans les lettres-patentes et dans leurs brevets pour les collations d'office ou pour les missions spéciales dont ils ont honoré les comtes et les ducs de Gramont, leur ont constamment donné le titre de princes souverains de Bidache.

Les seigneurs de Gramont avaient un régiment de milice dont les officiers n'étaient brevetés que par eux; et les bandes gramontoises, formées de leurs vassaux, tenaient garnison à Bayonne en temps de guerre. La belle Corisande, comtesse de Gramont, veuve de Philibert de Gramont, mort au siége de La Fère, envoya au roi Henri IV un renfort de 24,000 Gascons qu'elle avait levés à ses frais; et le prince, en témoignage de reconnaissance, vint déposer à ses pieds, au château de Guiche, les 22 drapeaux qu'il avait pris sur l'ennemi.

La maison de Gramont alliée aux races royales d'Aragon et de Navarre, l'est également à celle de France par Christine de Noailles, tante du comte de Toulouse, grand'-tante du duc de Penthièvre, et arrière-grand'-tante de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, roi des Français. Christine avait épousé Antoine V de Gramont, prince souverain de Bidache, duc de Guiche, puis duc de Gramont, pair et maréchal de France.

Cette famille compte parmi ses rejetons des cardinaux, des

évêques, deux maréchaux de France, six lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, deux colonels-généraux de l'infanterie française, six chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, plusieurs chevaliers de l'ordre du Roi, et un chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or. Louis, duc de Gramont, lieutenant-général, fut tué à Fontenoy à la tête des gardes-françaises, dont il était colonel-général. Il laissait deux enfants : l'aîné, Antoine-Antonin, mourut en 1799, n'ayant eu qu'un fils, le duc de Lesparre, mort neuf ans auparavant; Antoine VIII, le cadet, nommé sur le champ de bataille de Fontenoy colonel du régiment de Hainaut, est la tige des deux branches existantes. Le duc actuel est son petit-fils.

I. BRANCHE DUCALE.

Antoine-Geneviève-Héraclius-Agénor, duc de Guiche en 1813 et duc de Gramont en 1836, époque où par la mort de son père il devint chef de sa maison, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Sardaigne, né 17 juillet 1789, marié 23 juillet 1818 à

Anna-Quintina-Albertine, née comtesse d'Orsay.

De ce mariage :

1° Antoine-Alfred-*Agénor* de Gramont, duc de Guiche, né en 1819, élève de l'école Polytechnique, sorti dans l'artillerie.

2° Antoine-Philibert-Léon-*Auguste*, comte de Gramont, né en 1820, élève de l'école militaire de Saint-Cyr, officier au 8e de hussards.

3° Antoine-Alfred-Ainerius-*Théophile*.

4° Antonia-Armandine-Aglaé-*Ida*.

Sœurs du duc.

I. Armandine-Sophie-Léonie-Corisande de Gramont, née 6 octobre 1782, mariée à Charles Bennet, lord Ollulston, comte de Tackerville, à Londres.

II. Aglaé-Angélique-Gabrielle de Gramont, née 17 janvier 1787, veuve du général russe Dawidoff, remariée au comte Sébastiani della Porta, maréchal de France.

II. GRAMONT D'ASTER.

Antoine-Eugène-Aimable-Stanislas-Agénor, comte de Gramont-d'Aster, membre de la chambre des pairs, où il n'a pas encore voix délibérative. Son père étant décédé en 1825 sans avoir institué un majorat qui seul pouvait rendre sa pairie transmissible, le roi, par ordonnance du 18 janvier suivant, érigea, en faveur du jeune comte de Gramont-d'Aster, une nouvelle pairie.

Sœurs.

I. Antoinette-Claire-Amélie-Gabrielle-Corisande de Gramont-d'Aster, mariée à Roger Gabélion, comte de Salmaur, en Piémont.

II. *Thérèse* de Gramont-d'Aster, mariée à Claude-Marie-Gustave, marquis d'Advisard.

III. Antoinette-Marie-Madeleine-Amable-Amélie de Gramont-d'Aster, mariée à Edmond-Jean-Guillaume, comte de Vergennes.

Tantes.

I. Antoinette-Sainte-Eugénie-Cornélie de Gramont, supérieure du couvent du Sacré-Cœur, à Paris.

II. Antoinette-Jeanne de Gramont, supérieure du couvent du Sacré-Cœur, au Mans.

Armes : *Écartelé au* 1er *d'or, au lion d'azur,* qui est de l'ancienne maison de Gramont; *aux* 2e *et* 3e *de gueules, à trois flèches tombantes et rangées d'argent, empennées d'or,* qui est des anciens vicomtes d'Aster; *au* 4e *d'or, au levrier rampant de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or,* qui est d'Aure de Larboust; *sur le tout de gueules, à quatre otelles d'argent, adressées en sautoir*, qui est de Commingus. L'écu posé sur dix étendards.

GRAMONT.

(Ducs de Caderousse.)

Cette maison, établie en Dauphiné depuis le milieu du xve siècle, a été titrée marquis de Vachères par lettres-patentes du mois de juin 1688; puis duc de Caderousse par succession d'un cousin maternel décédé en 1767. Marie-Philippe-Guillaume de Gramont, qui fut appelé à recueillir cet héritage, eut pour fils André-Joseph-Hippolyte de Gramont, marié en 1779 à Marie Gabrielle de Sinety. De cette union était né Emmanuel de Gramont, duc de Caderousse, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, décédé en 1841. Par brevet du 20 décembre 1825, Charles X accorda à ce duc, à sa mère et à sa femme, Armande de Vassé, *les honneurs du Louvre pour en jouir comme les autres ducs et duchesses de son royaume; le roi voulant faire jouir cette famille, considérable par sa naissance et par sa fortune, des mêmes avantages dont elle jouissait dans l'ancien comtat d'Avignon, aujourd'hui réuni à la France.* Un majorat de 30,000 francs fut affecté au titre de duc, dont l'institution eut lieu par lettres-patentes du 28 avril 1827. Il est mort en 1841, laissant un fils héritier du titre ducal.

Charles-Marie-Léonce-Robert de Gramont, duc de Caderousse, né 7 avril 1808, marié à

N... Paulze d'Ivoy, dont deux fils et une fille.

Sœur.

Louise-Marie-Hippolyte-Gabrielle, née 14 mars 1806, mariée 26 juin 1828 à Gustave, comte de Sparre.

Tantes.

I. *Eulalie* de Gramont, mariée au comte Raimbault d'Estourmel.

II. *Amélie* de Gramont, mariée au marquis de Pracomtal.

Armes : *D'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules.*

Outre la maison de Gramont du Béarn et celle du Dauphiné, il en existe une troisième dont le nom s'écrit *Grammont*, et qui est originaire de la Franche-Comté. Elle a le titre de marquis.

LEUCHTENBERG.

La maison de Beauharnais, originaire d'Orléans, était issue de Guillaume de Beauharnais, seigneur de Miramion et de La Chaussée, marié par contrat du 20 janvier 1390 avec Marguerite de Bourges. C'est à lui que remonte la généalogie de cette maison, imprimée en 1764 dans l'*Armorial général de France* de d'Hozier. Elle était alors représentée par deux frères, François et Claude. Ce dernier, chef d'escadre des armées navales, obtint du roi, par lettres-patentes du mois de juin 1750, l'érection de la châtellenie des Roches-Baritaud en comté. Sa femme, connue dans le monde littéraire sous le nom de comtesse Fanny Beauharnais, est morte en 1813 à l'âge de soixante-quinze ans. Leur fils, Claude II, comte des Roches-Baritaud, créé pair de France par Louis XVIII le 4 juin 1814, mourut en 1819. Il avait épousé la fille du marquis de Marnézia-Lezay, député de la noblesse aux états-généraux, dont il ne laissa qu'une fille, dernier rejeton de la troisième branche de sa maison, aujourd'hui grande-duchesse douairière de Bade.

François de Beauharnais, frère aîné de Claude Ier, obtint du roi, au mois de juillet 1756, des lettres-patentes dûment enregistrées, portant érection en marquisat de la châtellenie de La Ferté-Aurain, sous le nom de La Ferté-Beauharnais. Il était alors chef d'escadre des armées navales et gouverneur des îles de la Guadeloupe, Marie-Galande, etc. Il eut deux fils; François, marquis de Beauharnais, l'aîné, député aux états-généraux en 1789, ambassadeur de France en Italie et en Espagne sous l'empire, lieutenant-général sous la restauration, n'a laissé que deux filles : 1° Émilie-Louise Beauharnais, mariée en 1802 au comte de La Valette, dont elle sauva la vie en se substituant à lui dans la prison la veille du jour où il devait être exécuté;

2° Hortense-Louise-Françoise, marquise de Beauharnais, dame chanoinesse du chapitre royal de Munich, née en 1812.

Alexandre, vicomte de Beauharnais, frère puîné du marquis, fut député de la noblesse de Blois aux états-généraux de 1789, et devint victime du tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794. Il avait épousé Marie-Rose-*Joséphine* Tascher de la Pagerie, née à la Martinique le 24 juin 1763, remariée, le 8 mars 1796, à Napoléon Bonaparte, depuis empereur des Français, et morte à la Malmaison le 29 mai 1814. De ce mariage il laissait deux enfants : 1° Eugène-Rose de Beauharnais, né en 1780; 2° *Hortense* Beauharnais, née le 10 avril 1783, mariée le 3 janvier 1802 avec Louis Bonaparte, depuis roi de Hollande. Elle prit en 1815 le titre de duchesse de Saint-Leu, et mourut, le 3 octobre 1837, en Suisse où elle s'était retirée.

Eugène-Rose de Beauharnais, fils adoptif de Napoléon Bonaparte, vice-roi d'Italie, prince de Venise, et grand-duc héréditaire de Francfort, se retira, par suite des malheurs qui signalèrent les dernières années du règne de Napoléon, dans les Etats de son beau-père, le roi Maximilien de Bavière.

En 1817, le roi conféra à son gendre, avec le titre de duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, celui d'Altesse royale, déclara sa maison la première maison princière de la monarchie bavaroise, et lui assigna le rang immédiatement après les princes de la famille royale. En même temps il céda au prince la principauté d'Eichstædt moyennant une somme de cinq millions de francs.

Cette acquisition était le résultat d'un engagement qu'avaient pris les souverains coalisés par le traité du 11 avril 1814, de former au prince un établissement aussitôt que les circonstances le permettraient.

Le prince conserva ses dotations en Italie ainsi que ses propriétés particulières en France et en Amérique.

L'acte royal qui a conféré au feu prince Eugène les titres de duc de Leuchtenberg et de prince d'Eichstædt, statue que tous les honneurs, droits et priviléges attachés à ces deux titres appartiendront à perpétuité à sa maison; il statue en même temps que le titre d'Altesse sérénissime sera porté par tous ses descendants, que le titre de duc le sera seulement par le fils

aîné dans l'ordre de primogéniture, et que les autres enfants porteront les titres de princes et de princesses de Leuchtenberg et d'Eichstædt. Par un autre acte royal en date de 1818, le duc de Leuchtenberg et ses descendants par ordre de primogéniture sont déclarés premiers pairs héréditaires de la couronne de Bavière. Le prince Eugène mourut à Munich le 24 septembre 1824. Depuis sa majorité, son fils, le duc Auguste, a rétrocédé à la couronne de Bavière la juridiction et les droits seigneuriaux fonciers de la principauté d'Eichstædt, en se réservant tous les autres droits et toutes les autres prérogatives accordés à sa maison. Il épousa, le 1er décembre 1834 par procuration, et le 27 janvier 1835 en personne, la reine de Portugal, Dona Maria, et prit le titre de prince de Portugal, ainsi que la dignité de pair et de général en chef des forces du royaume; il mourut le 28 mars 1835.

I. LEUCHTENBERG.

Maximilien-Joseph-Eugène-Auguste-Napoléon, duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstædt, né 2 octobre 1817, succède à son frère le duc Auguste 28 mars 1835 sous tutelle maternelle; major-général au service de Russie, chef du régiment des hussards de Kiew, colonel-propriétaire du 6e régiment des chevau-légers de la Bavière, a reçu depuis son mariage le titre d'Altesse impériale; marié 14 juillet 1839 à

Marie-Nicolaiewna, grande-duchesse, fille aînée de l'empereur de Russie, née 18 août 1819, duchesse de Leuchtenberg et princesse d'Eichstædt.

De ce mariage:

Alexandra-Maximilianowna, grande-duchesse, princesse de Leuchtenberg, née 9 avril 1840; par un ukase, l'empereur de Russie lui a donné le titre d'Altesse impériale.

Marie-Maximilianowna, grande-duchesse, princesse de Leuchtenberg, née 16 octobre 1841, titrée Altesse impériale.

Sœurs du duc.

I. *Joséphine*-Maximilienne-Eugénie, née 14 mars 1807, mariée 19 juin 1823 à Oscar, prince royal de Suède.

II. *Eugénie*-Napoléone, née 23 décembre 1808, mariée 22 mai 1826 à Frédéric, prince régnant d'Hohenzollern-Hechingen.

III. *Amélie*, née 31 juillet 1812, mariée 2 août 1829 à don Pedro, empereur du Brésil, veuve depuis le 24 septembre 1834.

IV. *Théodolinde*-Louise-Eugénie-Napoléone, née 13 avril 1814, mariée 8 février 1841 à Guillaume, comte de Wurtemberg.

Belle-sœur.

Dona Maria II da Gloria, reine de Portugal, mariée 26 janvier 1835 au duc de Leuchtenberg, veuve 28 mars 1835.

Mère.

Auguste-Amélie, duchesse douairière, née 21 juin 1788, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière, mariée 13 janvier 1806 au prince Eugène, veuve 21 février 1824.

II. ROCHES-BARITAUD.

Cette branche s'est éteinte dans les mâles le 10 janvier 1819, dans la personne de Claude, comte de Beauharnais, pair de France.

Fille du dernier comte.

Stéphanie-Louise-Adrienne, grande-duchesse douairière de Bade, née 28 août 1789, mariée 8 avril 1806, veuve du grand-duc Charles-Louis-Frédéric depuis le 8 décembre 1818. (*Résidence :* Mannheim.)

Armes : *d'argent, à la fasce de sable, surmontée de trois merlettes de même.* Devise : *autre ne se sers.*

LORRAINE.

La maison de Lorraine descend d'Étichon Ier, duc d'Alsace en 720, dont le fils aîné, Adalbert, est regardé comme la souche tant de la maison de Habsbourg que de celle de Zæhringen; l'autre fils, Étichon II, perpétua la ligne d'Alsace. Évrard III et Hugues Ier étaient fils d'Évrard II, un des descendants d'Étichon : le premier fonda la ligne éteinte des comtes d'Égisheim; l'autre, margrave en Basse-Lorraine, fut de la tige de la maison de Lorraine, qui posséda en ligne de primogéniture le duché de Lorraine depuis 1048 jusqu'en 1733, obtint en 1837, en dédommagement, le grand duché de Toscane, et monta sur le trône d'Autriche.

A la mort de René II, duc de Lorraine, décédé le 10 décembre 1508, sa maison se divisa en deux grandes souches. Antoine, son fils aîné, fut l'auteur de celle qui règne aujourd'hui en Autriche, en Toscane, à Modène et à Parme. Claude, duc de Guise, second fils de René II, hérita par alliance des biens de la maison de Vaudemont, et sa race, pendant trois siècles, a jeté le plus vif éclat historique en France, sous les noms de Lorraine et de Guise.

Cette dernière ligne se divisa en trois branches par les trois fils du duc Claude, savoir :

I. Celle des ducs de Guise, de Joyeuse et d'Angoulême, pairs de France, fondée par François, éteinte en 1675 dans le duc François-Joseph; le rameau des ducs de Mayenne, qui appartenait à cette branche en 1621;

II. Celle des ducs d'Aumale, pairs de France, fondée par Claude, éteinte en 1616, dans Charles, duc d'Aumale;

III. Celle des ducs d'Elbeuf, fondée par Renaud. Cette branche se subdivisa en deux lignes:

A. D'Elbeuf-Elbeuf, divisée en trois branches : 1° D'Elbeuf, éteinte en 1702; 2° d'Harcourt, éteinte en 1747; 3° de Lillebonne, éteinte en 1763;

B. D'Elbeuf-Harcourt-Armagnac, qui passa en Autriche au commencement de la révolution française, et s'éteignit dans les

mâles avec le duc *Charles*-Eugène le 21 novembre 1825. Il ne reste plus aujourd'hui que sa veuve.

Ducs d'Elbeuf–Harcourt–Armagnac.

Marie-*Victoire*, née en 1772 des comtes Folliot de Crenneville, veuve 10 mars 1806 de François-de-Paule, comte de Collorédo-Waldsée, remariée 23 janvier 1816 au duc Charles de Lorraine, veuve de ce prince 21 novembre 1825.

Armes : *Parti de trois traits, coupé d'un,* ce qui fait huit quartiers; *au* 1er *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, qui est de Hongrie; *au* 2e *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules à quatre pendants*, qui est d'Anjou-Sicile; *au* 3e *d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même*, qui est de Jérusalem (*voyez* 6, no 47); *au* 4e *d'or, à quatre vergettes de gueules*, qui est d'Aragon; *au* 5e *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules*, qui est d'Anjou; *au* 6e *d'azur, au lion contourné d'or, couronné de gueules*, qui est de Gueldre; *au* 7e *d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules*, qui est de Flandre; *au* 8e *d'azur, semé de croisettes tréflées d'or, à deux bars adossés du même*, qui est de Bar; *un lambel de gueules brochant sur les quatre premiers quartiers; sur le tout, d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent*, qui est de Lorraine. *Les écartelures environnées d'une bordure de gueules, chargée de* 8 *besants d'or.* Couronne de prince sur l'écu, et couronne ducale sur le manteau.

MONACO.

(Ducs de Valentinois.)

La principauté de Monaco appartenait, dès le xe siècle, comme possession souveraine héréditaire, placée depuis 1450 sous la protection de l'Espagne, à l'ancienne maison de Grimaldi, qui avait encore des possessions considérables dans le Milanais et le

royaume de Naples. Par le traité de Péronne de 1641, Honoré II s'était mis sous la protection de la France, et avait reçu garnison française à Monaco ; l'Espagne confisqua ses possessions milanaises et napolitaines. En indemnité de ces pertes, Louis XIV céda au prince Honoré le duché de Valentinois, ainsi que le marquisat de Baux, le comté de Carlades dans le Lyonnais, la baronie de Buis en Dauphiné, et la seigneurie de Saint-Remi en Provence. La ligne mâle de la maison s'éteignit le 26 février 1731, dans Antoine Grimaldi, dont la fille Louise-Hippolyte, morte le 29 décembre 1731, avait épousé, le 20 octobre 1715, Jacques-François-Léonard de Goyon-Matignon. Le prince Antoine céda en 1715 le duché de Valentinois à son gendre, qui prit pour lui et ses descendants le nom et les armes de Grimaldi, et lui succéda dans la principauté de Monaco en 1731.

Les seigneurs Goyon de Matignon, dont était issu le nouveau prince, appartenaient à une race noble du pays de Bretagne. Son petit-fils, Honoré IV, perdit par la révolution française la principauté de Monaco, réunie à la France le 14 février 1793. La paix de Paris du 30 mai 1814 le lui rendit dans les mêmes relations avec la France. Le traité de Paris du 20 novembre 1815 le mit sous la protection de la Sardaigne.

Florestan-Roger-Louis de Grimaldi, prince de Monaco, né 10 octobre 1785, succède à son frère le prince Honoré V le 2 octobre 1841 ; marié en 1816 à

N... Gibert de Lameth, née en 1792.

De ce mariage :

1° *Charles*-Honoré de Grimaldi, duc de Valentinois, né 8 décembre 1818.

2° *Florestine*-Gabrielle-Antoinette Grimaldi, née 22 octobre 1833.

Cousines.

(*Filles de l'oncle paternel le prince Joseph Grimaldi, mort* 28 *juin* 1816, *et de Marie de Choiseul-Stainville, sœur du dernier duc de ce nom, mort en* 1838.)

I. *Honorine*-Camille-Athénaïs, née 22 avril 1784, mariée 20 juillet 1803 à René-Louis-Victor, marquis de La Tour-du-Pin, né au mois d'août 1779.

II. *Athénaïs*-Euphrosine-Louise-Philippine, née 22 juin 1786, mariée 8 août 1804 à Louis-Michel-Félix Letellier, marquis de Louvois, pair de France, né 3 décembre 1783.

Armes : *Fuselé d'argent et de gueules* (voyez Pl. 3, n° 24).

MONTESQUIOU.

(Ducs de Fezensac.)

L'origine de la maison de Montesquiou se lie à celle des anciens comtes de Fezensac, qui avaient pour auteur Sanche-Mittara, duc de Gascogne en 890. Les généalogistes prétendent que Sanche était petit-fils par sa mère de Loup Centulle, qui, ayant perdu l'an 819 son comté de Gascogne, s'était retiré en Castille. Une charte d'une haute importance historique et dont l'authenticité a fait naître de vives discussions dans le monde savant, charte donnée en 835 par l'empereur Charles-le-Chauve pour confirmer la fondation du monastère d'Alahon, au diocèse d'Urgel, faite dix ans auparavant par Godresegile, comte des Marches de Gascogne et parent de Loup Centulle, nous apprend que ces deux princes descendaient du célèbre Eudes, duc d'Aquitaine, arrière-petit-fils de Clotaire II, roi de France. La maison de Montesquiou serait alors issue, par les femmes, de la race mérovingienne.

En 1777, Louis XVI ayant fait examiner les titres par lesquels le marquis de Montesquiou prouvait sa filiation depuis Aimeri, comte de Fezensac, leur authenticité fut reconnue, et le roi permit en conséquence à tous les membres de la maison de Montesquiou de joindre à leur nom celui de Fezensac, et à l'aîné de s'appeler le comte de Fezensac. Un arrêt du parlement de Paris de 1783 confirma la reconnaissance de cette extraction

Raimond-Aimeri II, baron de Montesquiou, prit la croix avec Philippe-Auguste; son nom et ses armes figurent à la salle des croisades du musée de Versailles (n° 133). Sa descendance s'est partagée au quinzième siècle en diverses branches, dont deux subsistent encore.

1° Celle de Marsan, l'aînée, titrée comte de Fezensac en 1777, a été appelée à la pairie le 17 août 1815 dans la personne de l'abbé de Montesquiou. Par ordonnance du 30 avril 1821, le titre de duc a été attaché à sa dignité de pair, qui, par une autre ordonnance du 12 septembre 1817, avait été substituée à son neveu Raimond, vicomte de Montesquiou, aujourd'hui duc de Fezensac.

2° Celle d'Artagnan eut pour auteur, en 1483, Manaud de Montesquiou, fils puîné de Barthélemi, seigneur de Marsan. Au nombre de ses rejetons étaient Joseph d'Artagnan, lieutenant-général des armées du roi en 1702, et son cousin-germain Pierre de Montesquiou, créé maréchal de France le 20 septembre 1709, et chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724. Le comte de Montesquiou-Fezensac, pair de France en 1814, était l'arrière-petit-fils de Henri, frère aîné du maréchal.

I. BRANCHE DUCALE DE MARSAN.

Raimond-Aimeri-Philippe-Joseph, né 26 février 1784, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; titré duc de Fezensac 5 février 1832 comme substitué à son oncle l'abbé-duc de Montesquiou; créé pair de France 11 novembre 1832, marié 18 avril 1808 à

Henriette, fille du premier lit de Clarke, duc de Feltre.

De ce mariage :

1° Roger-Aimeri, comte de Fezensac, capitaine d'état-major, né 13 avril 1809, marié 5 janvier 1837 à

Gasparine-Ursule-Ida de Finguerlin-Bischingen.

2° Louise-Mathilde, née 16 août 1811, mariée 8 juillet 1830 à Maurice, vicomte de Flavigny.

3° Oriane-Henriette, née 16 novembre 1813, mariée 16 novembre 1836 à Auguste, vicomte de Goyon.

II. BRANCHE D'ARTAGNAN.

Les divers rameaux sortis de cette branche depuis un demi-siècle remontent à Anne-Pierre-Élisabeth, comte de Montesquiou-Fezensac, né le 31 septembre 1764, ministre en Saxe en 1792, président du Corps législatif en 1808, grand chambellan de l'empereur, sénateur, pair de France en 1814, mort le 4 août 1834. Il avait épousé en 1780 Louise-Françoise le Tellier de Montmirail. Leur fils aîné, Charles-Eugène de Montesquiou-Fézensac, épousa Aline d'Harcourt et mourut en 1810.

Paul, marquis de Montesquiou-Fezensac, né en 1804, chef actuel de la branche d'Artagnan, fils de Charles-Eugène de Montesquiou-Fezensac et d'Aline d'Harcourt.

Frère et sœur.

I. *Eugène*, comte de Montesquiou-Fezensac, né en 1811, marié en 1835 à

Élianne de Cypierre.

II. *Aline* de Montesquiou-Fezensac, née en 1807, mariée à Aldonce, comte de Guéroult.

Oncles.

I. *Anatole*, comte de Montesquiou-Fezensac, aide-de-camp de l'empereur Napoléon, maréchal-de-camp, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de la reine des Français, élu député en 1834, 1837 et 1839; créé pair de France en 1841, marié en 1809 à sa cousine germaine

Elodie, fille de Henri, comte de Montesquiou-Fezensac.

De ce mariage :

1° *Napoléon*-Anatole, vicomte de Montesquiou-Fezensac,

membre de la chambre des députés, né en 1810, marié en 1833 à

Élisabeth, nièce du général Cuiller-Perron, qui commandait dans la guerre des Indes.

De ce mariage :

a. Odon, né en 1835.

b. Bertrand, né en 1837.

c. Raoul, né en 1839.

d. Bernard, né en 1840.

e. Marie, née en 1834.

2° *Thierry*-Anatole de Montesquiou-Fezensac, né en 1824.

3° *Wladimir*-Anatole de Montesquiou-Fezensac, né en 1830.

II. *Alfred*-Félix, comte de Montesquiou-Fezensac, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon, chef d'escadron démissionnaire, officier de la Légion-d'Honneur, marié en 1817 à

Madeleine-Barbe, fille du général Cuiller-Perron.

De ce mariage :

1° Xavier-*Edgard*, né 24 mars 1820.

2° Félix-*Gonzalve*, né 14 décembre 1821.

3° *Arsieu*, né 14 août 1825.

4° *Raymond*, né 30 août 1827.

5° *Arthur*, né 16 juillet 1829.

6° *Ludovic*, né 14 novembre 1831.

7° Françoise-*Lilia*, née 6 octobre 1818, mariée au comte de Cessac.

8° *Cécile*, née 5 avril 1823.

Cousin et cousines.

(*Enfants du grand-oncle Henri, comte de Montesquiou-Fezensac et d'Augustine Dupleix de Bacquencourt :*)

I. *Pierre*-François-Henri, vicomte de Montesquiou-Fezensac, officier de cavalerie, né 24 octobre 1793, marié 6 avril 1818 à

Célina de Mornay.

De ce mariage :

Fernand de Montesquiou-Fezensac, né en 1819.

II. Élodie, née en 1794, mariée en 1809 à Anatole de Montesquiou-Fezensac, son cousin germain.

III. *Zoé*, née en 1796, mariée en 1812 à Arrighi, duc de Padoue.

Armes : *Parti au* 1er *de gueules plein, au* 2e *d'or, à deux tourteaux de gueules posés en pal* (voyez Pl. 1).

Ces armes des anciens barons de Montesquiou sont encore celles de la branche ducale de Marsan. Mais les seigneurs d'Artagnan n'ont conservé que le *deuxième parti*, et ils portent simplement *d'or à deux tourteaux de gueules*, à titre de *puînés* sans doute, car il paraît que le *champ de gueules plein* était la couleur des grands vassaux de Gascogne et figurait dans les écussons des d'Albret, des Narbonne, etc. C'est donc à tort que dans la salle des croisades du musée de Versailles les armes de Raimond-Aimeri II, baron de Montesquiou, qui accompagna Philippe-Auguste à la troisième croisade, sont représentées sans le *premier parti*.

MONTMORENCY.

(Ducs de Montmorency, de Luxembourg, de Beaumont et de Laval.)

La maison de Montmorency, dont le nom inspire l'admiration, est la première de France par la splendeur et l'antiquité de son origine, par la foule de grands hommes qu'elle a produits et par les hauts emplois dont ils ont été revêtus. Son premier auteur connu est Bouchard de Montmorency, qui en 954 prenait déjà le titre de *premier baron chrétien*, titre qui depuis ce temps a toujours été porté par le chef de la famille. Il avait épousé la fille d'Édouard, comte de Blois, cousine germaine de Hugues-Capet. En 1139, Mathieu II de Montmorency, dit le Grand, connétable de France, épousa Adélaïde de Savoie, veuve de Louis VI dit le Gros, roi de France.

La ville et la baronnie de Montmorency, situées sur une éminence à quatre lieues nord de Paris, relevaient nuement de la couronne, sous le relief d'un faucon d'or à chaque mutation de seigneur. Elle était défendue jadis par un château flanqué de tours que sa position sur une éminence rendait une des plus fortes places de l'Ile-de-France. Ce château, résidence habituelle des seigneurs de Montmorency, mettait Paris à l'abri des incursions, et en 978 il arrêta l'empereur Othon II qui, à la tête de soixante mille hommes, marchait sur la capitale. Les Anglais détruisirent entièrement ses fortifications pendant la captivité du roi Jean en 1360.

La baronnie de Montmorency a été érigée pour la première fois en duché-pairie au mois de juillet 1551, en faveur du connétable Anne de Montmorency, issu d'une branche cadette. Son petit-fils Henri II, maréchal de France, condamné à mort en 1632 et exécuté par les ordres de Richelieu, ne laissa pas de postérité; et sa sœur porta par mariage les biens de sa branche dans la maison de Bourbon-Condé. Ces circonstances ont laissé croire à quelques personnes que le maréchal était le dernier des Montmorency, tandis qu'au contraire il n'était que le rejeton

l'une branche cadette, dont l'aînée, celle des Montmorency Fosseux, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

François de Montmorency, seigneur de Bouteville, fils puîné de Claude de Montmorency, baron Fosseux, mort en 1546, fut la tige des branches ducales de Luxembourg et de Beaumont. Son petit-fils, Henri de Luxembourg, épousa Madeleine de Clermont-Tonnerre, sœur utérine de Léon d'Albert, duc de Luxembourg, qui lui céda en faveur de ce mariage la terre de Luxembourg, dont le titre ducal lui fut confirmé par nouvelles lettres d'érection registrées le 20 mai 1662.

Gui de Montmorency, second fils de Mathieu II, connétable de France sous Philippe-Auguste, a formé la souche de Montmorency-Laval, quatrième branche actuelle.

Par un acte de famille du 1er mars 1820, MM. de Montmorency, réunis chez M. le duc de Montmorency, pair de France, chef du nom et des armes, considérant « que, plusieurs branches s'étant éteintes, il se pourrait que des étrangers voulussent se substituer à ces branches éteintes ou prétendre appartenir à des branches qui n'ont jamais existé, » ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient comme Montmorency et ayant le droit d'en porter le nom et les armes, que les personnes désignées dans l'acte et appartenant aux quatre branches ci-dessous. Ils ont protesté en même temps contre toute reconnaissance provenant d'une autorité étrangère et contre tous jugements rendus sur ce point qui ne le seraient pas contradictoirement avec eux.

I. MONTMORENCY.

Anne-Charles-François, duc de Montmorency, pair de France, premier baron chrétien, chef de nom et d'armes de sa maison, né 28 juillet 1768, marié 2 juin 1788 à

Anne-Louise-*Caroline* Goyon, des comtes de Matignon, née à Naples 23 mai 1774.

De ce mariage :

1° Anne-Louis-Victor-*Raoul*, baron de Montmorency, né 14 décembre 1790, colonel de cavalerie; marié en mars 1821 à

Euphémie de Harchies, veuve du comte Thibaut de Montmorency, son oncle.

2° Anne-Élisabeth-*Laurence* de Montmorency, née 7 avril 1803, mariée 6 septembre 1819 à Théodore, prince de Bauffremont.

3° Anne-Louise-*Alix* de Montmorency, née 13 octobre 1808, mariée 25 février 1829 à Louis de Talleyrand-Périgord, duc de Valençay.

Frère et sœur.

I. Anne-*Louis*-Christian, né 7 mai 1759, prince de Montmorency et de Tancarville, pair de France, grand d'Espagne de première classe, marié 6 septembre 1797 à Marie-*Henriette* de Bec-de-Lièvre de Cany, veuf 15 mars 1833.

De ce mariage :

1° Anne-Marie-Christian-*Gaston* de Montmorency, prince de Robecq, né 4 mai 1801, capitaine de cavalerie.

2° Anne-Charlotte-Marie-*Henriette* de Montmorency, née 28 août 1798, mariée 27 octobre 1817 à Emmanuel-*Timoléon* de Cossé, comte de Brissac.

3° Anne-*Sidonie*-Joséphine-Marie de Montmorency, née 17 décembre 1799, mariée en juin 1819 au comte de La Châtre.

4° Anne-Élie-Marie-*Aurélie* de Montmorency, née 24 avril 1803, mariée au comte de Biencourt.

II. Anne-*Éléonore*-Pulchérie de Montmorency, née 1er novembre 1776, marquise-douairière de Mortemart.

II. LUXEMBOURG.

Charles-Emmanuel-Sigismond de Montmorency, duc de Luxembourg, pair de France, né 27 juin 1774, ancien capitaine des gardes-du-corps du roi Charles X et lieutenant-général des armées françaises.

Sœur.

Bonne-*Charlotte*-Marie-Adélaïde de Montmorency, née 29 avril 1773, mariée 14 avril 1788 à feu Anne-Pierre-Adrien de Montmorency, duc de Laval.

III. BEAUMONT-LUXEMBOURG.

Anne-*Édouard*-Louis-Joseph de Montmorency, duc de Beaumont, prince de Luxembourg, pair de France, né à Paris 9 septembre 1802, marié en 1837 à

N... de Croix, dont il a un fils et deux filles.

Frère et sœurs.

I. Anne-Charles-Maurice-Marie-*Hervé*, prince de Tingry, né à Paris 9 avril 1804, ancien officier de cavalerie dans la garde royale.

II. Anne-Albertine-Josèphe-Marie de Montmorency-Luxembourg, née en 1790, mariée 1er juin 1808 à Marie-Louis-Eugène, comte de Béthune de Saint-Venant.

III. Marie-Élianne de Montmorency-Luxembourg.

IV. LAVAL.

Eugène-Alexandre de Montmorency, duc de Laval, né 20 juillet 1773, lieutenant-général; marié : 1° en 1802 à Maximilienne-Augustine de Béthune-Sully, veuve du comte de Charost; 2° le 26 novembre 1833 à

Anne-Nicole-Constance de Maistre, fille de Joseph, comte de Maistre.

Belle-sœur.

Bonne-*Charlotte*-Marie-Adélaïde de Montmorency-Luxembourg, mariée 14 avril 1788 à Anne-Adrien-Pierre de Montmorency, duc de Laval et de Fernando, veuve 8 juin 1837.

De ce mariage :

1° *Charlotte* de Montmorency, née en 1799, mariée en 1817 à Gustave de Lévis, marquis de Mirepoix, pair de France.

2° *Marguerite* de Montmorency, née en 1811, mariée en 1829 au comte de Couronnel.

Cousine.

Pauline-*Hortense* de Luynes, fille de Louis-Amable, duc de Luynes, et de Guionne-Élisabeth-Joséphine de Montmorency-Laval, née 1er janvier 1774, mariée 12 août 1788 à Mathieu, vicomte, puis duc de Montmorency; veuve 24 mars 1826.

Armes : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur* (voyez Pl. 1).

Avant 1214, les barons de Montmorency ne portaient que quatre alérions dans leurs armes. Ils en ajoutèrent douze en mémoire des douze aigles ou enseignes impériales que Mathieu II dit le Grand, seigneur de Montmorency, enleva à la bataille de Bouvines. La tradition porte que les quatre premiers alérions avaient une origine semblable.

La branche de Fosseux, comme aînée de la maison, porte seule les armes pleines.

Celles de Luxembourg et de Beaumont chargent le cœur de la croix d'un écusson d'*argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir*, qui est de Luxembourg.

Celle de Laval porte la croix *chargée de cinq coquilles d'argent* comme brisure.

NOAILLES.

(Ducs de Noailles, d'Ayen et de Poix.)

La terre de Noailles, qui a donné son nom à une illustre maison, était la seconde seigneurie de la sénéchaussée de Brives

en Limousin ; le château n'est distant que d'une lieue de cette dernière ville. Raimond, seigneur de Noailles, fit plusieurs dons, en 1023, à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, comme on le voit par les anciens titres conservés à la Bibliothèque royale, au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit. Les différents cartulaires du Limousin représentent ses descendants, comme figurant dans l'histoire avec les vicomtes de Limoges et avec les maisons de Turenne, de Ventadour, d'Aubusson et de Lubersac. Hugues, seigneur de Noailles, étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte avec le roi saint Louis, en 1248, substitua à l'infini la terre de Noailles à sa descendance mâle; cet acte est devenu dans sa maison une loi d'hérédité, qui fut confirmée par arrêt du parlement de Paris le 24 mars 1528, et qui démontre d'une manière certaine sa filiation et son origine. Hugues épousa Luce de Comborn, proche parente des comtes de Champagne et de Périgord et des sires de Beaujeu. De ce mariage est issue une postérité nombreuse, qui embrasse dans ses alliances les premières races du royaume.

François de Noailles, évêque de Dax, fut ambassadeur de France en Angleterre, à Venise et à Constantinople. Son petit-neveu, Anne de Noailles, lieutenant-général des armées du roi, obtint l'érection du comté d'Ayen en duché-pairie, sous le nom de Noailles, par lettres-patentes du mois de décembre 1663. Il se démit quinze ans après de son titre de duc et pair en faveur de son fils Anne-Jules, créé maréchal de France le 27 mars 1693.

Adrien-Maurice, fils d'Anne-Jules, et comme lui maréchal de France, est l'auteur commun des diverses branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Il eut deux enfants : Louis, l'aîné, tige des ducs de Noailles, et Philippe, tige des princes-ducs de Poix, reçurent l'un et l'autre le bâton de maréchal; ce qui fait dans la même famille quatre maréchaux de France en trois générations.

I. Le duc de Noailles, qui fut appelé, comme l'un des anciens pairs du royaume, au banc des ducs et pairs par l'ordonnance royale du 4 juin 1814, était le fils aîné de Louis et le petit-fils d'Adrien-Maurice. Il est mort en 1824, sans postérité masculine, laissant ses titres et sa pairie à son petit-neveu, Paul de Noailles, chef actuel de la maison.

II. Philippe de Noailles, duc et maréchal de Mouchy, prince de Poix, fils puîné d'Adrien-Maurice, devint grand d'Espagne de première classe, par la cession que lui en fit son père pour que la branche cadette jouît, comme la branche aînée, du rang et des honneurs de duc. Il eut deux fils : Louis-Marie, le plus jeune, a formé le rameau des comtes de Noailles; Louis-Philippe-Marc-Antoine, l'aîné, a continué la branche des princes de Poix. Ce dernier, appelé à la pairie le 4 juin 1814, a reçu le titre ducal par l'ordonnance du 31 août 1817, et mourut à Paris le 15 février 1819. Son fils aîné lui succéda dans ses titres et dignités; mais il s'est retiré de la chambre des pairs en 1831, après l'abolition de l'hérédité de la pairie, et il est mort, il y a quelques années, sans laisser de postérité masculine.

I. NOAILLES.

Paul, duc de Noailles, pair de France, né en 1801, substitué à la pairie de son oncle par lettres patentes du 6 janvier 1823, marié en 1823 à

Alix-Victurnienne de Rochechouart, sœur du duc de Mortemart.

De ce mariage :

1° *Jules*, né en 1825.

2° *Emmanuel*, né en 1827.

3° *Pauline*, mariée à Maurice de Noailles, son cousin germain.

Neveu du duc.

Maurice, comte de Noailles, né en 1808, fils de Victor, comte de Noailles et de N... Dusuc de Saint-Afrique, marié 21 juin 1842 à sa cousine germaine

Pauline de Noailles, née en 1824, fille du duc de Noailles.

II. POIX.

Antonin-Claude-Dominique-*Juste*, prince-duc de Poix, connu sous le nom de comte *Juste* de Noailles jusqu'à la

mort de son frère aîné ; né à Paris 25 août 1777, marié 11 mai 1803 à

Françoise-Xaxier-*Mélanie*-Honorine, née 19 septembre 1785, fille de feu Archambaud-Joseph, duc de Talleyrand-Périgord.

De ce mariage :

1° Charles-Philippe-*Henri* de Noailles, né 9 septembre 1808, marié à sa cousine

Anne-Marie-*Cécile* de Noailles, fille d'Alfred, vicomte de Noailles.

De ce mariage :

Antoine, né en 1840.

2° Charles-*Antonin*, né 13 mars 1810.

3° Amédée-Adélaïde-*Louis*, né 9 octobre 1811.

4° Angélique-Léontine-*Sabine*, née 13 mai 1819.

Nièce du duc de Poix.

Charlotte-Marie-Antoinette-*Léontine*, née en 1792, veuve de son cousin Alfred, vicomte de Noailles, mort en 1812 au passage de la Bérésina.

Armes : *De gueules, à la bande d'or* (voyez Pl. 4, n° 28).

POLIGNAC.

Les anciens comtes héréditaires du Vélay, plus connus sous le nom de vicomtes de Polignac, parce qu'ils faisaient leur résidence ordinaire dans le château de Polignac, chef-lieu de leur domaine, descendaient d'une des plus puissantes maisons de l'Aquitaine. Ils jouissaient d'une grande autorité dans le pays, si on en juge par le surnom de *Rois des Montagnes* que leur ont donné les historiens de la croisade contre les Albigeois. Le premier vicomte de Polignac dont les titres généalogiques fas

sent mention, est Heriman ou Armand, qui vivait en 870. Il maintint son frère Vital sur le siége épiscopal du Vélay, malgré les armes du comte d'Auvergne, comme on le voit par l'accord passé entre les parties contendantes vers l'an 886. Cet acte est conservé dans les archives de la cathédrale de la ville du Puy.

Lorsque Raoul, roi de France, accorda, le 8 avril 924, à l'évêque du Puy et à son église, le droit de faire battre monnaie, ce droit régalien fut partagé par les vicomtes de Polignac. Les pièces qu'ils frappèrent à leur coin se nommaient *viscontines*. Elles ont eu cours dans l'Auvergne et dans le Languedoc jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Armand de Polignac et Pons III, son fils, ligués avec le comte d'Auvergne, soutinrent les armes à la main, contre le roi Louis-le-Jeune, l'établissement d'un péage sur les grands chemins qui traversaient leurs domaines. La paix fut conclue à Souvigny, en 1162, par l'intervention du pape; mais, à peine l'armée royale se fut-elle éloignée, que les princes confédérés recommencèrent leurs ravages. Louis-le-Jeune dirigea contre eux une nouvelle expédition, les défit en 1169, et emmena prisonnier à Paris le vicomte de Polignac, qu'il retint en captivité pendant deux ans.

La première race des vicomtes de Polignac s'éteignit avec les deux frères Armand IX, mort en 1385, et Armand X, mort en 1421; leur héritage passa par substitution à Pierre de Chalençon, fils de leur sœur Valpurge.

La maison de Chalençon avait pris son nom de la possession d'une baronnie considérable, située dans le Vélay, à cinq lieues du Puy et à huit de Montbrison, et qui se composait anciennement de sept mandements ou châtellenies. Son premier auteur connu est Ébrard, baron de Chalençon, rappelé dans une charte par laquelle Guillaume de Baffie, évêque de Clermont en 1095, donne au monastère de Soucillanges des biens qu'il avait acquis de ce seigneur. Pons, baron de Chalençon, est compris dans la chronique de Raimond d'Azille, chanoine de l'église du Puy et chapelain de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, au nombre des seigneurs et chevaliers qui accompagnèrent ce prince à la première croisade.

Pierre de Chalençon, neveu, par sa mère, des deux derniers

rejetons de l'ancienne race des vicomtes de Polignac, fut appelé par le testament d'Armand IX, en 1385, à recueillir tous les biens de sa maison, à la charge d'en prendre le nom et les armes, dans le cas où Armand X, frère puîné et héritier du testateur, viendrait à mourir sans enfants mâles; ce qui arriva en 1421. Le baron de Chalençon prit alors le nom d'Armand XI, vicomte de Polignac; mais il ne recueillit pas l'héritage de son oncle; car, au mépris de la substitution faite en 1385, Armand X en avait disposé, par un testament de l'année 1416, en faveur du seigneur de Montlaur. Il s'éleva entre les deux compétiteurs un procès dont ni l'un ni l'autre ne vit la fin. L'arrêt du parlement de Paris, rendu en 1464, mit Guillaume de Chalençon, petit-fils de Pierre, en possession des biens des vicomtes de Polignac.

Cette seconde maison de Polignac releva le nom et les armes de la première, et posséda jusqu'à l'époque de la révolution les priviléges attachés à la vicomté, dont le possesseur présidait les états du Vélay en l'absence de l'évêque du Puy, et tenait le second rang parmi les barons qui assistaient aux états-généraux de Languedoc. Les nouveaux vicomtes de Polignac continuèrent à exercer dans leur province une telle influence qu'après la paix de 1475, entre Louis XI et le duc de Bretagne, ils furent appelés à intervenir comme garants de l'exécution du traité. Des lettres de garantie furent en effet délivrées par Armand XIII, vicomte de Polignac, et scellées de son sceau le 18 août 1476. Nos rois donnaient à ces seigneurs le titre de *cousin*, comme le constatent plusieurs lettres de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et Catherine de Médicis.

La vicomté de Polignac fut érigée en duché, l'an 1780, par lettres-patentes de Louis XVI, en faveur de Jules-François-Armand, mort le 21 septembre 1817, dont les trois fils existent aujourd'hui. Le deuxième, Auguste-Jules-Armand-Marie de Polignac, fut créé prince romain par le souverain pontife en 1820, et confirmé dans ce titre par ordonnance de Louis XVIII, le 30 juillet 1822. Par suite d'un rescript de S. M. le roi de Bavière en date du 17 août 1838, il fut porté, ainsi que ses descendants des deux sexes, au registre matricule de la noblesse de Bavière, dans la classe des princes.

Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc de Polignac, né 17 janvier 1771, maréchal-de-camp, premier écuyer du feu roi Charles X (possède Polignac, en Auvergne); marié 6 septembre 1790 à

Idalie-Jeanne-*Lina*, née baronne de Neukirchen dit Nyvenheim, née 26 janvier 1775.

Frères du duc.

I. Auguste-*Jules*-Armand-Marie, prince de Polignac, né 14 mai 1780, maréchal-de-camp, président du conseil des ministres sous Charles X; marié : 1° le 6 juillet 1816 à Barbara Campbell, née Campbell, en Écosse; 2° à

Marie-*Charlotte*-Parkyns, fille du feu lord Rancliff, née 6 janvier 1792.

Du premier lit :

1° Jules-*Armand*-Jean-Melchior, prince de Polignac, né 12 août 1817, lieutenant dans le 1er régiment d'artillerie, au service de Bavière, marié en juin 1842 à

Marie-Louise-Amélie de Crillon, fille du marquis de Crillon, pair de France.

Du deuxième lit :

2° *Alphonse*-Armand-Charles-Georges-Marie, né 27 mars 1826.

3° Charles-*Ludovic*-Marie, né 24 mars 1827.

4° *Yolande*-Justine-Victoire-Marie, née 16 novembre 1830.

5° *Camille*-Armand-Jules-Marie, né 16 février 1832.

6° *Edmond*-Melchior-Jean-Marie, né 19 avril 1834.

II. Camille-Henri-*Melchior*, comte de Polignac, maréchal-de-camp, né 27 décembre 1781, marié 1er octobre 1810 à

Charlotte-Calixte-*Alphonsine*, des comtes Levassor de La Touche, née 15 septembre 1791.

De ce mariage :

1° *Jules*-Antoine-Calixte-Melchior, comte de Polignac, né 31 août 1812, lieutenant au service d'Autriche dans le régiment n° 8 des hussards Saxe-Cobourg.

2° *Melchior*-Henri-Jean-Alexandre, né 16 août 1817.

3° Armand-Calixte-*Agénor*, né 8 novembre 1818, lieutenant au service de l'Autriche.

4° *Henri*-Marie-Armand, né 23 février 1821, lieutenant au service de l'Autriche.

5° *Charles*-Marie-Thomas-Étienne-Georges, né 23 décembre 1824.

6° Gabrielle-Émilie-Geneviève-*Georgine*, née 24 août 1822.

Oncle.

Héraclius-Auguste-Gabriel, comte de Polignac, né 2 août 1788.

Armes : *Fascé d'argent et de gueules.* Supports : *Deux griffons.* Devise : *Sacer custos pacis.*

RICHELIEU.

Le nom de Richelieu, dont a hérité de nos jours un rejeton de la maison de Jumilhac, avait été déjà porté par deux races également fécondes en personnages historiques; celle des seigneurs du *Plessis*, en Poitou, et celle de Vignerot, qui a été substituée aux nom, biens et armes de la première vers le milieu du dix-septième siècle.

Les seigneurs du Plessis ont eu pour berceau une terre de ce nom située à trois lieues de la baronnie d'Angle, en Poitou, et à une demi-lieue de la ville du Blanc, en Poitou. André Duchesne a publié leur généalogie en 1631, et son travail a été reproduit en partie dans l'*Histoire des grands officiers de la cou-*

ronne. D'après ces deux ouvrages, la filiation des anciens seigneurs du Plessis remonterait à Guillaume, premier du nom, qui vivait vers l'an 1213. Mais il faut remarquer que Duchesne rédigeait son œuvre au moment où le cardinal de Richelieu, rejeton de la maison du Plessis, était tout-puissant en France.

Armand-Jean du Plessis-Richelieu, né à Paris le 5 septembre 1585, était le plus jeune de trois frères qui moururent sans postérité et avec lesquels s'éteignit la première maison de Richelieu. Il devint évêque de Luçon en 1607, cardinal en 1622, premier ministre de Louis XIII en 1624. Il fit ériger en duché-pairie la terre de *Richelieu* par lettres-patentes du mois d'août 1631, et le marquisat de *Fronsac* par lettres-patentes du mois de juillet 1634; ces deux fiefs de dignité furent déclarés transmissibles à ses héritiers mâles ou femelles. Le cardinal-duc de Richelieu mourut le 4 décembre 1642, léguant ses biens, son nom et ses armes, par testament, à Armand-Jean de Vignerot, petit-fils de sa sœur Françoise du Plessis, et de René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlay. Armand-Jean de Vignerot, duc de Richelieu et de Fronsac, fut le père du maréchal de Richelieu, décédé le 8 août 1788, et l'aïeul du duc de Fronsac, qui mourut trois ans après. Ce dernier laissait un fils, Armand, duc de Richelieu, qui, comme possesseur de l'une des anciennes pairies du royaume, fut nommé le 4 juin 1814 membre de la Chambre des Pairs instituée par la Charte. Il devint, le 24 septembre 1815, ministre des affaires étrangères et président du conseil, fonctions qu'il exerça jusqu'au 29 décembre 1818. Il mourut le 18 mai 1822 sans laisser de postérité de son mariage avec Rosalie-Sabine de Rochechouart.

En lui s'éteignait la seconde maison de Richelieu. Une ordonnance royale du 27 décembre 1818 l'avait autorisé à transmettre héréditairement sa pairie au fils aîné du marquis de Jumilhac, son beau-frère. Elle fut confirmée par des lettres-patentes du 19 décembre 1822 qui appelèrent le comte de Jumilhac à relever les titres, le nom et les armes de la maison de Richelieu, et qui lui substituèrent son frère cadet à défaut de postérité.

Armand-François-Odet de Chapelle de Jumilhac, duc de Richelieu, pair de France, né 19 novembre 1804, fils

d'*Armande*-Simplicie-Gabrielle de Vignerot du Plessis-Richelieu et d'*Antoine*-Pierre-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, succède à son oncle maternel 18 mai 1822.

Frère du duc.

Louis-Armand de Chapelle de Jumilhac, substitué, lui et ses descendants mâles, à son frère aîné le duc de Richelieu dans le cas où la ligne directe de celui-ci viendrait à s'éteindre.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules* qui est de Gênes, *à l'écusson d'argent chargé de trois chevrons de gueules, brochant au centre de la croix*, qui est du Plessis-Richelieu.

La maison de Jumilhac porte : *D'azur, à une chapelle d'or.*

RIVIÈRE.

La maison noble de Riffardeau de Rivière, établie en Bourbonnais depuis le quinzième siècle, a donné à nos armées plusieurs officiers distingués. Le vicomte de Rivière était aide-de-camp du prince de Carignan en 1748. Son petit-fils Charles-François de Riffardeau, né en 1765, fit ses preuves de noblesse pour entrer à l'école militaire en 1778. Compromis et condamné à mort avec Georges Cadoudal en 1804, le marquis de Rivière obtint sa grâce par l'intercession de la femme du premier consul. Louis XVIII le nomma en 1815 lieutenant-général, pair de France et ambassadeur à Constantinople; mais avant de se rendre à son poste, il reçut le commandement de la vingt-troisième division militaire (île de Corse), que désolaient des insurrections. Le marquis de Rivière, créé duc héréditaire avec application de ce titre à sa pairie le 30 mai 1825, et nommé gouverneur de monseigneur le duc de Bordeaux le 10 avril 1826, mourut au mois de juillet 1828. Il avait épousé mademoiselle de La Ferté de Meung, dont il laissait trois enfants; Charles, l'aîné, a hérité de ses titres.

Charles, duc de Rivière, né 1er juillet 1812, marié en 1840 à N... de Cossé, fille du comte de Brissac.

Frère et sœur.

I. Louis, né à Constantinople 8 juillet 1817, filleul de Louis XVIII et de madame la duchesse d'Angoulême.

II. Adrienne de Rivière, née 12 juillet 1814, mariée au comte de Solages.

Armes : *Fascé d'argent et d'azur, au chevron de gueules, brochant sur le tout.*

ROCHECHOUART.

(Ducs de Mortemart.)

Tous les historiens et les généalogistes reconnaissent pour premier auteur de la maison de Rochechouart Aimeri Ier, surnommé Ostofrancus, cinquième fils de Gérard, vicomte de Limoges en 963, et de Rothilde de Brosse. Aimeri ayant été apanagé de la ville et vicomté de Rochechouart, située en Poitou près de la Vienne et de la source de la Charente, le nom de ce fief passa à sa descendance. Il est qualifié *prince d'Aquitaine* dans une charte de l'an 1018, par laquelle lui, Ève sa femme, et Aimeri leur fils, donnèrent la moitié de l'église de Nieul à l'abbaye d'Uzerche. Il fut le bisaïeul d'Aimeri IV, vicomte de Rochechouart, qui figura parmi les chevaliers de la première croisade en 1096, et dont les armes sont représentées dans les galeries historiques du musée de Versailles (n° 37). La maison de Rochechouart s'est successivement divisée en plusieurs branches dont les principales étaient :

1° Les *vicomtes de Rochechouart*, dont l'héritière et dernier rejeton, Anne, dame de Tonnay-Charente, épousa, le 21 août 1470, avec l'agrément du roi Louis XI, Jean de Pontville, vicomte de Breuilhez, sénéchal de Saintonge, capitaine de la ville et du château de Saint-Jean-d'Angély. Ce fut le duc de Guienne qui fit ce mariage, à condition que les enfants qui en naîtraient prendraient le nom et les armes de Rochechouart. Cette substitution a formé la branche des vicomtes de Rochechouart-Pont-

ville, barons du Bâtiment, qui s'est perpétuée jusqu'à la fin du siècle dernier.

2° Les *comtes de Rochechouart-Faudoas*, dont le dernier descendant mâle, député par la noblesse de Paris aux États-Généraux de 1789, est mort au mois de juillet 1791, ne laissant qu'une fille, mariée en 1781 au duc d'Aumont de Rochebaron.

3° Les *comtes de Rochechouart*, dont est issu le comte Auguste-Louis-Victor-Léon de Rochechouart, chef actuel de nom et d'armes de la maison. Il fut d'abord général-major au service de Russie, rentra en France le 14 juillet 1814 avec le grade de maréchal-de-camp, et fut commandant de la place de Paris de 1814 à 1822. Il a épousé en 1817 la fille de Julien Ouvrard, fournisseur général des armées, dont il a un fils et deux filles. Ce sont les seuls membres de cette branche.

4° Les *seigneurs*, puis *ducs de Mortemart* en 1650, pairs de France, princes de Tonnay-Charente, grands d'Espagne de première classe. Cette branche s'est détachée de la souche en 1256, et reçut en apanage les terres de Pérusse, de Salagnac et de Mortemart. Elle a donné un maréchal de France, trois généraux des galères, un lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Elle s'est subdivisée en deux rameaux à la fin du siècle dernier; l'un était représenté en 1830 par le duc de Mortemart; l'autre par son cousin le marquis de Mortemart, alors secrétaire de la Chambre des Pairs.

I.

Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, né 20 mars 1787, pair de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général, ancien capitaine-colonel des cent-suisses, ancien ambassadeur de France en Russie, marié à

Virginie de Sainte-Aldegonde.

De ce mariage :

1° *Alix* de Rochechouart-Mortemart, mariée à Edmond, comte de Sainte-Aldegonde, ancien officier de cavalerie.

2° *Henriette* de Rochechouart-Mortemart, mariée à Alphonse, marquis d'Havrincourt.

3° *Cécile* de Rochechouart-Mortemart, mariée à Ernest, comte de Guébriant.

4° *Berthe* de Rochechouart-Mortemart.

Sœurs du duc.

I. *Nathalie*-Victurnienne-Henriette de Rochechouart-Mortemart, mariée à Marc-Antoine, prince de Beauveau-Craon.

II. N... de Rochechouart-Mortemart, mariée à Charles-Théodore-Antoine-Palamède-Félix, marquis de Forbin-Janson.

III. *Alix*-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart, mariée à Paul, duc de Noailles.

II.

Anne-Victurnien-*René*-Roger de Rochechouart, marquis de Mortemart, ex-officier aux lanciers de la garde royale, né en 1805, marié en février 1829 à

Gabrielle-Bonne de Laurencin.

De ce mariage :

1° *Mathilde* de Rochechouart-Mortemart, née en avril 1830.

2° *Léonie* de Rochechouart-Mortemart, née en décembre 1833.

Frères et sœurs.

I. Anne-*Henri*-Victurnien de Rochechouart, vicomte de Mortemart, ex-officier aux grenadiers à cheval de la garde royale, né 27 février 1806, marié 24 janvier 1832 à

Anne-Agnès-Marie, princesse Borghèse-Aldobrandini.

De ce mariage :

François-Victurnien de Rochechouart-Mortemart, né 1er décembre 1832.

II. Anne-Victurnien-*Louis*-Samuel de Rochechouart, comte de Mortemart, né 29 octobre 1809, marié 21 mai 1839 à

Marie-Clémentine de Chevigné.

De ce mariage :

1° Marie-Anne-*Paul*-Victurnien de Rochechouart-Mortemart, né 28 mai 1841.

2° *Pauline*-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart, née 6 juin 1840.

III. Anne-Victurnienne-Mathilde de Rochechouart-Mortemart, mariée à Édouard de Bésiade, marquis d'Avaray, ex-officier de cavalerie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

IV. Anne-Victurnienne-Louise-*Clémence* de Rochechouart-Mortemart, mariée à Hippolyte, comte de Bernis, ex-officier de cavalerie.

Mère.

Anne-Éléonore-Pulchérie de Montmorency, marquise douairière de Mortemart, mariée en 1801 à Victor-Louis-Victurnien de Rochechouart, marquis de Mortemart, pair de France, lieutenant-honoraire des cent-suisses; veuve 28 janvier 1834.

Tante.

Zoé-Françoise-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart, née 10 juin 1787, mariée au duc de Crillon.

Aïeule.

Adélaïde-Marie-Céleste de Nagu, marquise douairière de Mortemart, mariée 14 avril 1779 à Victurnien-*Bonaventure*-Victor, marquis de Mortemart, pair de France et lieutenant-général; veuve 16 janvier 1823.

Armes : *Fascé, nébulé d'argent et de gueules de six pièces* (voyez Pl. 1).

D'autres les blasonnent : *Fascé, ondé,* et dans ce cas les sinuosités sont moins prononcées et forment de simples ondulations. C'est ainsi qu'elles sont représentées à la salle des Croisades. Si l'on consulte au contraire les auteurs les plus anciens, ils blasonnent : *Fascé, enté,* et alors les sinuosités sont plus fortes et deviennent des têtes ou engrainures arrondies.

ROHAN.

(Ducs de Rohan, de Bouillon et de Montbazon.)

La maison de Rohan descend en ligne directe et masculine des anciens ducs de Bretagne. Le comté de Porrhoët et la vicomté de Rennes furent donnés en apanage à Guethenoc, cadet de la maison de Bretagne, et cette branche prit alors vers l'an 1021 le nom de Rohan qu'elle porte encore de nos jours.

Il nous suffira de dire à sa louange que, par son ancienneté, par son importance, par le nombre et la grandeur de ses illustrations, elle est, parmi les premières familles de France, celle que les écrivains s'accordent à placer immédiatement après la maison de Montmorency. C'est à raison de son origine souveraine reconnue depuis plus de sept cents ans, et dans une foule de circonstances importantes, par les ducs de Bretagne eux-mêmes, que les Rohan jouissaient à la cour de France, avant la révolution, du rang et des honneurs de *princes étrangers.*

Il n'y a plus que deux branches existantes de la maison de Rohan : les princes de Rohan-Guémenée, et les princes de Rohan-Rochefort, branche cadette des princes de Guémenée.

La branche de Rohan-Soubise s'est éteinte le 4 juillet 1787 avec Charles, duc de Rohan, dont la fille épousa son cousin le prince de Guémenée, père du chef actuel de la maison. La terre de Soubise, dont elle avait emprunté le nom, lui avait été apportée en dot par Catherine de Parthenay, dame de Soubise, qui

avait épousé en 1551 René II, vicomte de Rohan, lieutenant-général de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Le duché de Bouillon a passé dans la maison de Rohan à l'extinction de la branche masculine princière de la Tour-d'Auvergne, dont était issue la grand'mère du prince Charles de Rohan, alors chef de nom et d'armes de la famille. Ce dernier a été reconnu duc de Bouillon par décision arbitrale et sans appel du congrès de Vienne de l'année 1814, devant lequel s'était présenté un compétiteur à ce duché dans la personne de M. l'amiral d'Auvergne. Pour décider cette question et en entendre les débats, l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne ont été nommées par cet article du congrès pour former à Leipsick un tribunal arbitral sans appel, qui, après s'être réuni et avoir entendu les parties, a rendu un jugement par lequel il a mis le prince de Rohan en possession de la souveraineté.

Plus tard, le duc de Bourbon, le prince de La Trémoille et la princesse de Poix ont attaqué le prince de Rohan au tribunal de Liége, qui s'est cru le droit de réformer un jugement sans appel rendu aux noms des puissances, et qui en conséquence a mis ses adversaires en possession des domaines qui se trouvaient dans la juridiction dudit tribunal; acte contre lequel le prince de Rohan a protesté en se réservant ses droits.

La terre de Montbazon, en Touraine, fut érigée en duché-pairie au mois de mai 1588 pour Louis de Rohan, prince de Guémenée, mort sans enfants; puis, au mois de mars 1594, en faveur de son frère Hercule de Rohan, qui l'a transmise à ses descendants. C'était la troisième pairie laïque du royaume en 1789. Louis XVIII, le 4 juin 1814, remit en possession de cette dignité Charles-Alain-Gabriel, duc de Montbazon, chef de nom et d'armes de la maison de Rohan, mort en 1836. Son frère, le duc actuel, dernier rejeton de sa branche, a adopté par lettres-patentes les deux fils de leur sœur, mariée au prince de Rohan-Rochefort.

I. ROHAN-GUÉMENÉE.

Victor-Louis-Mériadec, né 20 juillet 1766, prince de Guémenée, duc de Rohan, de Bouillon et de Montbazon, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, veuf

22 février 1841 de Berthe de Rohan, duchesse de Bouillon, fille de son frère Charles-Alain-Gabriel; succède à ce prince 24 avril 1836 de son propre chef pour le duché de Montbazon, et du chef de sa femme pour celui de Bouillon.

Neveux

(*héritiers directs par adoption* [*voyez* ROHAN-ROCHEFORT]).

I. *Camille*-Philippe-Joseph-Idesbald, prince de Guémenée et de Rochefort, né 19 décembre 1801, marié 28 mai 1826 à

Adèle, fille du prince de Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg, née 19 décembre 1806.

II. *Benjamin*-Armand-Jules-Mériadec, prince de Guémenée et de Rochefort, né 13 juin 1804, marié 3 octobre 1825 à

Stéphanie, née 5 juin 1805, fille de feu Auguste-Philippe, prince de Croy-Dulmen.

De ce mariage :

1° *Arthur*-Charles-Louis-Victor, né 13 juin 1826.

2° *Victor*-Louis-Auguste, né 15 octobre 1827.

3° *Alain*-Gustave-Louis, né 8 octobre 1829.

4° *Louis*-Antoine-Benjamin, né 17 juin 1833.

5° *Benjamin*-Marie-Antoine-Emmanuel, né 9 décembre 1835.

II. ROHAN-ROCHEFORT.

Charles-Louis-Gaspard, prince de Rohan-Rochefort, né 1er novembre 1765, marié 12 juillet 1780 à Louise-Marie-Joséphine, sœur du prince de Guémenée, chef actuel de la maison de Rohan, veuf 21 septembre 1839.

De ce mariage :

1° et 2° *Camille* et *Benjamin*, fils adoptifs du prince

de Guémenée, leur oncle maternel (*voyez* ROHAN-GUÉMENÉE).

3° *Herminie*, née en 1785, mariée 8 novembre 1809 à Gabriel-Joseph de Froment, baron de Castille.

4° *Armande*, née en 1787, mariée au marquis de Bernis.

5° *Gasparine*, née 8 août 1800, mariée 2 janvier 1822 à Henri XIX, prince de Reuss-Greitz; veuve 31 octobre 1836.

Sœur.

Clémentine, princesse de Rohan-Rochefort, née 26 octobre 1786, mariée au marquis de Quierrieu.

ARMES : *De gueules, à neuf macles accolées d'or* (voyez PL. 1).

ROHAN-CHABOT.

Cette maison est une des plus anciennes et des plus considérables du Poitou. Elle a pour premier auteur connu Guillaume Chabot, qu'on voit figurer dès l'an 1040, avec Guillaume, duc d'Aquitaine, dans la charte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, accordée par Geoffroi-Martel, duc d'Anjou. Des titres antérieurs font présumer qu'elle descend en ligne directe et masculine des anciens comtes de Poitou et d'Auvergne, dont étaient issus les ducs de Guyenne. Elle a contracté des alliances directes ou indirectes avec plusieurs maisons royales et souveraines, telles que celles de Luxembourg et de Lorraine. Geoffroi de Lusignan, comte de la Marche, et du roi de Jérusalem et de Chypre, épousa une fille de la maison de Chabot, et de ce mariage descendent par les femmes les princes de la maison de Bourbon.

Le titre de *cousin du roi* appartient depuis plusieurs siècles à tous les membres des deux sexes de la famille de Chabot; et l'on compte parmi ses rejetons un grand-amiral, un grand-

écuyer, des ministres, ambassadeurs, gouverneurs de province, cardinaux, etc.

En 1645, Henri Chabot, fils puîné d'une branche cadette de sa maison, épousa, avec dispense du pape, Marguerite de Rohan, sa cousine, fille unique de Henri Ier, duc de Rohan, dernier rejeton de la branche de Gié, à laquelle appartenait le maréchal de ce nom. Marguerite, l'une des plus riches héritières de France, lui apportait le duché-pairie de Rohan, les principautés de Léon et de Soubise, et ses prétentions à la couronne de Navarre, à la condition de prendre le nom et les armes de Rohan pour lui et toute la postérité de son fils aîné. Un seul enfant mâle étant issu de ce mariage, toute sa descendance a pris le nom de Rohan-Chabot.

La souche de Rohan-Chabot s'est divisée en deux branches en 1727. L'aînée s'est éteinte avec Louis, duc de Rohan, mort pendant l'émigration. La seconde branche, aujourd'hui ducale, était représentée en 1814 par le prince de Léon, qui fut appelé à la Chambre des Pairs comme héritier d'une des anciennes pairies laïques du royaume. Il mourut le 8 février 1816. Son fils aîné lui succéda; mais devenu veuf de mademoiselle de Sérent, petite-fille du duc, il embrassa l'état ecclésiastique, et reçut le chapeau de cardinal. Sa mort a fait passer les titres héréditaires de sa maison à son frère puîné, le duc actuel.

Alexandre-Louis-*Fernand* de Rohan-Chabot, né 14 octobre 1789, duc de Rohan, prince de Léon, pair de France, maréchal-de-camp, chef du nom et des armes de la maison, retiré de la Chambre des Pairs et du service en août 1830; marié 19 mai 1817 à

Joséphine-Françoise, fille du vicomte de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard.

De ce mariage :

1° *Charles*-Louis-Josselin, prince de Léon, né 12 décembre 1819.

2° Charles-Guy-*Fernand*, né 16 juin 1828.

3° *Raoul*-Henri-Léonor, né 6 mars 1835.

4° *Isabelle,* née 23 novembre 1822, mariée 15 avril 1841 à Marie-Gaston, marquis de Béthisy.

5° *Louise*-Françoise, née 23 juin 1824.

6° *Alexandrine*-Amélie-Marie, née 26 mars 1831.

7° Jeanne-Charlotte-*Clémentine*, née 1er janvier 1839.

Frère et sœurs.

I. Louis-Charles-Philippe-Henri-Gérard de Rohan-Chabot, comte de Chabot, né 26 mars 1806, marié 10 novembre 1831 à

Marie-Caroline-Raymonde-Sidonie de Biencourt.

De ce mariage :

1° *Guy* de Rohan-Chabot, né 8 juillet 1836.

2° Anne-Marie-*Thibaut*, né 14 janvier 1839.

3° Élisabeth-Marie-Sidonie-Léontine, née 9 avril 1833.

4° Anne-Marie-Aline, née 24 avril 1841.

II. *Adélaïde*-Henriette-Antoinette-Stéphanie de Rohan-Chabot, née en 1794, mariée 24 novembre 1812 au comte de Gontaut-Biron; veuve 14 février 1840.

III. Anne-Louise-Emma-Zoé-*Clémentine* de Rohan-Chabot, née 21 janvier 1800, mariée en janvier 1822 à Joseph, comte d'Estourmel.

Armes : *Écartelé au* 1er *de* Navarre; *au* 2e *d'*Écosse; *au* 3e *de* Bretagne; *au* 4e *de* Flandre; *sur le tout, contre-écartelé au* 1 *et* 4 *de* Rohan; *au* 2 *et* 3 *d'or, à* 3 *chabots de gueules,* qui est de Chabot. Devise : *Potius mori quam fœdari.*

SABRAN.

La maison de Sabran, originaire du Languedoc, a pris son nom d'un ancien château, chef-lieu d'une baronnie, situé à

quatre lieues de la ville d'Uzès. Soit que la dignité de connétable des comtes de Toulouse fût attachée à la possession de la terre de Sabran, soit qu'elle eût été inféodée particulièrement à cette maison, les anciens seigneurs de Sabran se qualifiaient *par la grâce Dieu, connétables des comtes de Toulouse*, et ils ont possédé cette grande charge jusqu'à la réunion du Toulousain à la couronne.

Guillaume de Sabran accompagna Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, à la première croisade, et fut un des soixante chevaliers qui, au siége d'Antioche, défendirent un pont contre toute une armée de Sarrasins. Les historiens mentionnent avec détails ses exploits; son nom et ses armes figurent à la salle des Croisades du musée de Versailles (n° 18). Guillaume fut la tige de la maison de Sabran qui s'illustra dans les armes et dans l'Église, et dont un rejeton, Elzéar de Sabran, comte d'Ariano, mort le 27 septembre 1323, fut canonisé par le pape Clément XII à la demande des états de Languedoc. La mémoire de saint Elzéar est en grande vénération dans tout le midi.

Les seigneurs de Sabran possédaient en franc-alleu plusieurs domaines considérables, et notamment une portion de la ville d'Uzès, qu'ils ont recueillis par suite d'un mariage contracté vers l'an 1156. L'alliance de cette maison avec deux héritières des anciens comtés de Forcalquier, vers 1140 et 1178, a transmis à deux de ses branches des droits sur le comté de Forcalquier, que l'une d'elles a soutenus par les armes, et fait consacrer par un traité en 1220

La branche de Beaudinar, détachée de la souche vers la fin du XIIIe siècle, est devenue comtale, titulaire d'Ariano et d'Apici, par succession de son aînée, en 1503, pairiale en 1814, ducale en 1825.

Elzéar-Louis-Zozime de Sabran, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pair de France 17 août 1815, créé duc héréditaire par ordonnance du 30 mai 1825, veuf de mademoiselle de Pontevez.

Neveux (*fils adoptifs du duc*).

I. *Marc*-Édouard de Pontevez, né 25 avril 1811, fils du comte Louis-Balthasar-Alexandre de Pontevez et de Marie-Antoinette de Paule, substitué à la pairie ducale de son oncle par ordonnance du 18 juillet 1828.

II. *Joseph*-Léonide de Pontevez, né 25 avril 1811, frère jumeau puîné du précédent, substitué à son défaut comme fils adoptif du duc de Sabran.

Armes : *De gueules, au lion d'or.* Devise : *Noli irritare Leonem.*

Le duc porte écartelé; *aux 1 et 4 de gueules, à la croix de Toulouse d'or* qui est de Forcalquier; *aux 2 et 3 d'azur, au rocher de trois pointes de sable, celle du milieu supérieure et surmontée d'une étoile d'or,* qui est d'Ariano.

SÉRENT.

La maison de Sérent, originaire de Bretagne, a pris son nom d'une terre située dans l'évêché de Vannes, à trois lieues de Ploermel. Il est fait mention du bourg de Sérent dans des chartes du IXe siècle. Son plus ancien possesseur connu est Marquier, seigneur de Sérent, qui vivait vers l'an 1050. Son fils aîné, Maingui, se sentant sur le point de mourir, se consacra à Dieu et prit l'habit religieux dans le monastère de Redon, où il fut inhumé.

La filiation de la maison de Sérent, d'après une production faite en 1752 au cabinet des ordres du roi, est littéralement établie depuis Jean, seigneur de Sérent, qui, l'an 1351, fut un des trente champions choisis par Beaumanoir pour combattre contre un pareil nombre de chevaliers et écuyers anglais, fait d'armes célèbre dans les annales bretonnes sous le nom de combat des *trente*. En 1356, Jean de Sérent commandait une compagnie d'écuyers sous les ordres du sire de Rochefort, comme on le voit par une quittance qu'il donna au trésorier

des guerres sous son sceau représentant *un écu chargé de trois quintefeuilles.*

Lors de la réformation de 1669, cette maison fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction; elle existait en trois branches connues sous les dénominations: 1° de seigneurs de Sérent et de La Rivière, 2° de seigneurs de Brambac et de Kerlevenan, 3° de seigneurs de Kerfily. A cette dernière appartenait Armand-Louis, marquis de Sérent de Kerfily, né en 1736, nommé en 1788 gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry, qu'il conduisit à la cour de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, leur aïeul maternel. Devenu grand d'Espagne de première classe, il prit le titre de duc de Sérent, sous lequel il fut appelé à la pairie le 4 juin 1814. Il est mort en 1822 sans laisser de descendance mâle; son fils unique, le comte de Sérent, avait péri en Vendée en 1796, ne laissant qu'une fille [1], mariée à Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, veuf sans enfants le 10 janvier 1815, depuis cardinal de Rohan.

LIGNE ÉTEINTE DANS LES MALES.

Fille du duc.

Anne-Félicité-Simonne de Sérent, née en 1780, mariée en 1799 à Étienne-Charles, duc de Damas-Crux.

Belle-fille du duc.

Charlotte-Ferdinande-Marie de Choiseul, marié 26 octobre 1781 à *Arnaud*, comte de Sérent, veuve en 1796.

ARMES : *D'or, à trois quintefeuilles de sable.*

TALLEYRAND.

(DUCS DE TALLEYRAND, DE PÉRIGORD ET DE DINO.)

Suivant l'opinion de la plupart des généalogistes, la ligne cadette de l'ancienne maison de la Marche, qui possédait le comté

[1] Le feu ayant pris aux vêtements de la princesse de Léon, elle mourut des suites de cet horrible accident.

de Périgord, se divisa en deux branches, Périgord et Talleyrand. Celle de Périgord s'éteignit quelque temps après l'arrêt du parlement par lequel le comte Archambaud VI fut condamné à l'exil et à la confiscation de ses biens en 1399. Le comté de Périgord passa à Louis, duc d'Orléans, et fut enfin, après plusieurs échanges, réuni par Henri IV au domaine de la couronne.

La ligne de Talleyrand reconnaît pour auteur Hélie, fils puîné d'Hélie V, comte de Périgord et frère d'Archambaud Ier. Il fut présent, en 1199, à une charte d'une donation accordée par son père à l'abbaye de Chancelade. Boson Talleyrand, son fils, reçut de son oncle Archambaud, comte de Périgord, la châtellenie de Grignols; cession que confirma, en 1245, le comte Hélie VI, son cousin germain paternel.

La maison de Talleyrand acquit par un mariage la vicomté de Fronsac et la seigneurie de Chalais, qui fut érigée en principauté. Daniel, marquis de Talleyrand, tué au siége de Tournay en 1745, est la tige des divers rameaux actuels. Il avait été marié deux fois. Du premier lit, il eut Gabriel-Marie de Talleyrand, comte de Périgord, aïeul d'Augustin-Marie-Élie, chef du nom et des armes de la maison. Du second lit étaient issus : 1° Charles-Daniel, père du prince de Talleyrand et d'Archambaud-Joseph, dont le fils, Alexandre-Edmond, est le chef actuel de la seconde branche; 2° Louis-Marie-Anne, dont sont issus les rameaux des comtes et des barons de Talleyrand. Nous ne donnons que les deux premières branches.

Le roi des Deux-Siciles, par un décret du 9 novembre 1815, avait conféré au prince de Talleyrand le titre de duc dans son royaume. Par un second décret du mois de décembre 1817, et sur la demande du prince, la dignité ducale, instituée sous le nom de Dino, fut transférée au comte Edmond de Périgord pour être transmise par lui à son successeur immédiat lorsqu'il serait appelé à hériter des titres du prince de Talleyrand. Cependant, à la mort de ce dernier, le duc de Dino, devenu duc de Talleyrand-Périgord, a fait prendre à son fils aîné le titre de duc de Valençay, et au second celui de Dino.

I.

Augustin-Marie-*Charles* de Talleyrand, duc de Périgord, grand d'Espagne de première classe, né 10 janvier 1788, marié 23 juin 1807 à

Marie-Nicolette de Choiseul-Praslin.

De ce mariage :

1° Élie-Louis-*Roger,* prince de Chalais, né 23 novembre 1809, veuf en 1835 d'Élodie de Beauvilliers de Saint-Aignan.

De ce mariage :

Emma-Virginie, née 27 mai 1833.

2° *Paul*-Adalbert-René de Talleyrand, comte de Périgord, né 28 novembre 1811.

II.

Alexandre-*Edmond*, duc de Talleyrand-Périgord, né 2 août 1787, duc de Dino par cession de son oncle en 1817, duc de Talleyrand-Périgord par succession paternelle 28 avril 1838 ; marié 22 avril 1809 à

Dorothée, fille de Pierre, duc de Courlande et de Sagan, née 21 août 1793.

De ce mariage :

1° *Louis*, duc de Valencay, né 12 mars 1811, marié 23 février 1829 à

Anne-Louise-*Alix* de Montmorency, née 13 octobre 1808.

De ce mariage :

a. Bozon, né 7 mai 1832.

b. Nicolas-Raoul-*Adalbert*, né 20 mars 1837.

c. Valentine, née 12 septembre 1830.

2° *Alexandre*-Edmond, né 15 décembre 1813, marquis de Talleyrand, duc de Dino par la cession de son père; marié 8 octobre 1839 à

Marie-*Valentine*-Joséphine, née 29 mai 1820, fille du comte de Sainte-Aldegonde, général-major et aide-de-camp de l'empereur de Russie.

3° *Pauline*, née 29 décembre 1819, mariée 10 avril 1839 au marquis de Castellane.

Sœur.

Mélanie, née 19 septembre 1785, mariée 11 mai 1803 à *Juste* de Noailles, prince-duc de Poix.

Armes : *De gueules, à trois lions d'or, lampassés, armés et couronnés d'azur.* Devise : *Re que Diou.*

TARENTE.

Alexandre Macdonald, issu d'une famille noble d'Irlande qui partagea l'exil et les malheurs de Jacques II, roi d'Angleterre, et qui suivit ce monarque en France, est né à Sédan en Lorraine, le 17 novembre 1765. Officier dans le régiment irlandais de Dillon en 1787, colonel du 2e régiment d'infanterie en 1792, général de division en 1796, il fut créé maréchal de France et duc de Tarente sur le champ de bataille de Wagram, le 7 juillet 1809. Louis XVIII l'appela, le 4 juin 1814, à la Chambre des Pairs. Le maréchal Macdonald, veuf de mademoiselle Jacob, avait épousé en secondes noces la fille de Mathieu, marquis de Montholon, et d'Angélique-Aimée de Rostaing, remariée depuis au marquis de Sémonville.

Le 23 décembre 1823, le duc de Tarente, s'étant vu jusqu'alors sans enfants mâles pour lui succéder dans ses titres héréditaires, avait obtenu une ordonnance royale qui appelait son gendre, le marquis de la Rochedragon, à recueillir sa pairie dans le cas où il viendrait à décéder sans postérité mâle natu-

relle et légitime. Il épousa la même année, en troisièmes noces, Ernestine-Thérèse-Gasparine de Bourgoing, fille de l'ancien ambassadeur, morte au mois d'avril 1825. Elle lui avait donné un fils.

Alexandre Macdonald, duc de Tarente, né 11 novembre 1824, tenu sur les fonts de baptême par Charles X et madame la Dauphine.

Sœur consanguine du premier lit.

I. N... Macdonald, née en 1795, mariée à Nicolas-François-*Sylvestre* Regnier, duc de Massa, pair de France, fils de feu Claude-Ambroise, duc de Massa, ministre de la justice sous le gouvernement impérial, mort à Paris 24 juin 1814.

Sœur consanguine du deuxième lit.

II. N..... Macdonald, mariée en 1824 au marquis de Rochedragon, ancien colonel des cuirassiers de Berry.

Armes : *Écartelé, au 1er d'argent, au lion de gueules; au 2e d'or, au dextrochère armé de toutes pièces de gueules, tenant une croix de Calvaire recroisettée et fichée de même; au 3e d'or, à la galère de sable, pavillonnée et girouettée de gueules, sur une mer de sinople, dans laquelle nage un saumon d'argent; au 4e d'argent, à l'arbre arraché de sinople, surmonté d'une aigle éployée de sable; à la champagne d'or, chargée d'un scorpion de sable en bande; un croissant de gueules brochant au centre de l'écu sur les écartelures.*

LA TRÉMOILLE.

La maison de La Trémoille a pris son nom de la baronnie ou sirerie de La Trémoille, ancien fief du domaine des premiers comtes héréditaires de Poitou, située sur les frontières de la Marche, près Montmorillon et Bélabre, et dont le démembrement

parait remonter à la fin du xe siècle, temps auquel les cadets des maisons souveraines et puissantes commencèrent à prendre et à perpétuer le nom de leur apanage. Une charte que cette maison conservait dans ses archives, en partie brûlées, perdues ou dispersées lors des guerres de la Vendée et des diverses occupations de Thouars par les troupes républicaines, prouvait, dit-on, littéralement cette illustre origine, en établissant sa filiation depuis Guillaume III, comte de Poitiers, qui régna vers l'an 1000, jusqu'à Gui Ier, sire de La Trémoille, qui accompagna Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte, et dont les armes sont à la salle des Croisades (n° 60).

Gui VI, qui vivait vers la fin du xive siècle, devint le premier grand chambellan héréditaire du duc de Bourgogne. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopolis et mourut à Rhodes au moment où il revenait en France. Son petit-fils, Louis Ier de La Trémoille, eut, par son mariage avec Marguerite d'Amboise, le comté de Thouars et la principauté de Talmont. Son arrière-petit-fils, François de La Trémoille, épousa, en 1521, Anne de Laval, fille et héritière du comte Gui XVI de Laval et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. D'après l'ordre de succession établi alors à Naples, le trône aurait dû échoir aux descendants de cette princesse, fille de Frédéric, dernier roi de la race aragonaise, qui fut dépouillé de la couronne napolitaine en 1501, par Ferdinand-le-Catholique; mais une bulle du pape Jules II consacra l'usurpation. La maison de La Trémoille a plusieurs fois tâché vainement à faire valoir des réclamations; elle a du moins protesté formellement pour conserver ses droits. C'est en vertu de ces prétentions souveraines (prétentions qu'elle a été autorisée par nos rois à faire revivre aux congrès de Munster, de Ryswick et d'Aix-la-Chapelle) que les sires de La Trémoille jouissaient à la cour, avant la révolution, du rang et des honneurs de prince étranger et du titre d'Altesse. Le fils aîné de la branche ducale de Thouars a conservé le titre de prince de Tarente, qui était autrefois celui du prince royal de Naples.

Des trois lignes que fondèrent les trois fils de François de La Trémoille et d'Anne de Laval, celle des barons puis ducs de Noirmoutiers s'est éteinte en 1733; celle des marquis de Royan et des comtes d'Olonne, en 1708; la branche de Thouars, l'aînée,

s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours, et n'est plus représentée que par un unique rejeton. Le comté de Thouars fut érigé en duché par Charles IX, l'an 1562, et en pairie par Henri IV, l'an 1593. Le chef de la maison de La Trémoille était, à l'époque de la révolution de 1789, le premier duc à la cour et le quatrième pair laïque. Il a été appelé à reprendre son rang lorsque Louis XVIII, le 4 juin 1814, reconstitua la pairie. C'était *Charles*, duc de La Trémoille, qui, veuf, 1° en juillet 1814, de Louise-Emmanuelle, fille du dernier duc de Châtillon; 2° le 16 janvier 1829, de Marie-Virginie, comtesse de Saint-Didier, épousa en troisièmes noces la comtesse de Serrant, le 14 septembre 1830. Il est mort en 1839, laissant un fils en bas âge.

Charles-Louis, duc de La Trémoille et prince de Tarente, né 26 octobre 1838.

Sœurs consanguines du deuxième lit.

I. *Charlotte*-Antoinette-Amélie-Zéphirine, née 8 octobre 1825.

II. *Eléonore*-Louise-Henriette-Joséphine-Caroline, née 17 janvier 1827.

Mére.

Valentine-Eugénie-Joséphine, comtesse de Serrant, mariée 14 septembre 1830 à *Charles*-Bretagne, duc de La Trémoille; veuve depuis 1839.

Tante.

Auguste, fille d'Alexandre Murray, second fils de John Murray, pair d'Angleterre et d'Écosse; mariée en juillet 1834 à *Louis*-Stanislas-Kotska, prince de La Trémoille; veuve depuis août 1837.

De ce mariage :

1° *Félicie*-Emmanuelle-Agathe, née 8 juillet 1836.

2° *Louise*-Marie, sœur jumelle de la précédente.

Armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules* (voyez Pl. 1).

La branche aînée, seule subsistante encore, a souvent porté écartelé au 1er de France; au 2e de Naples; au 3e de Montmorency-Laval; au 4e de Bourbon, et sur le tout les armes de La Trémoille, ci-dessus décrites.

WAGRAM.

Louis-Alexandre Berthier, fils d'un lieutenant-colonel commandant le corps des ingénieurs géographes, fit les guerres d'Amérique sous les ordres du général de La Fayette. En 1789 il fut nommé major-général de la garde nationale de Versailles, devint général de brigade le 22 mai 1792, et général de division le 13 juin 1795. Il fit les campagnes d'Italie et d'Égypte, reçut deux fois le portefeuille de la guerre, et fut créé maréchal de France le 10 mai 1804. Napoléon lui donna, le 31 octobre 1806, la principauté de Neufchâtel et de Vallengin, possession qui le rendit grand dignitaire de l'empire et membre du sénat. Il reçut le titre de prince Wagram sur le champ de bataille de ce nom, et fut créé pair de France le 4 juin 1814. Pendant les Cent-Jours il se retira en Bavière, où il mourut dans les premiers jours du mois de juin 1815. Son fils unique a été créé pair de France le 17 août suivant, pour prendre séance à l'âge prescrit par la Charte, et le titre ducal a été attaché à sa pairie sous le nom de Wagram par ordonnance royale du 31 août 1817.

Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph, duc de Wagram, né en 1810, pair de France 17 août 1815.

Mère.

Marie-Élisabeth-Amélie, fille de Guillaume, duc de Bavière, née 5 mai 1784, mariée 9 mars 1808; veuve 1er juin 1815 d'Alexandre, duc de Wagram, prince de Neufchâtel.

Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 épées d'argent, passées en sautoir, garnies d'or, cantonnées d'un soleil et de 3 cœurs enflammés du même,* pour Berthier ; *aux 2 et 3 fuselé d'argent et d'azur en bande,* qui est de Bavière ; sur le tout, *d'or, au dextrochère, armé de toutes pièces d'azur, tenant une épée de sable et un bouclier de pourpre, sur lequel est tracé un W de sable,* qui est de Wagram.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE

LA PAIRIE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

La *pairie* n'existait pas comme institution chez les Francs; mais on retrouve dans leurs mœurs, dans leurs lois et dans leur langage les traces de son origine, qui suivit les progrès de la féodalité.

Si l'on s'arrêtait aux mots, on verrait figurer des *pairs* dès les premiers temps de la monarchie française; il en est parlé dans la loi des Allemands et dans les capitulaires de Charlemagne. Alors, et jusqu'à la fin de la seconde race, le mot *pair* exprimait l'égalité de rang et désignait les hommes d'une même condition. Ainsi les princes se donnaient réciproquement cette qualification, comme le firent les enfants de Louis-le-Débonnaire dans le traité de Mersen conclu en 851. Les évêques entre eux, les seigneurs, les membres d'une classe, d'une association, se conformaient aussi à la même règle. Dans les conciles, dans les assemblées religieuses ou politiques, on se servait souvent de l'expression *consensu parium nostrorum* (*du consentement de nos pairs*). Il ne faudrait pas croire pour cela que le mot *pair* n'eût d'autre importance que sa signification littérale.

Un principe fondamental de la législation des Francs attribuait à tout homme libre le droit de ne pouvoir être jugé que par ses égaux ou par ses *pairs*. En Germanie, la justice souveraine appartenait à l'assemblée générale; cet ordre de choses se maintint en partie après la conquête des Gaules, en s'appliquant aux deux principales classes du corps social. Les causes

des bourgeois furent portées devant les tribunaux des échevins, tandis que les procès des possesseurs de bénéfices furent réservés à la cour du prince ou à une assemblée de seigneurs.

La *pairie*, c'est-à-dire pour ce temps-là le droit de juger ses égaux et de n'être jugé que par eux, fut donc la loi commune et générale; ce qui doit paraître d'autant plus évident que, comme l'ont fait remarquer Le Laboureur et le président Hénault, dans les communes du moyen-âge on appela *pairs bourgeois* les maires, échevins et jurés, qui, nommés par élection, remplissaient les fonctions de juges naturels de leurs concitoyens ou de leurs égaux.

Lorsque, sous les premiers successeurs de Charlemagne, les bénéfices furent transformés en fiefs, la *pairie* attachée à leur possession changea aussi de caractère et devint une dignité transmissible comme eux par succession. Chaque seigneur fut juge inamovible et héréditaire dans ses domaines au même titre qu'il y était seigneur. En même temps la pluralité des degrés de la hiérarchie féodale entraîna celle des juridictions. Le feudataire fut appelé à exercer la justice conjointement avec ses pairs dans les assises du fief dominant, et à présider lui-même à son tour les assises de sa propre seigneurie, où siégeaient ses vassaux immédiatement inférieurs. « Le roi, nous dit M. Mignet, jugea avec ses barons, les barons avec leurs tenanciers, et ainsi de suite jusqu'au dernier degré de la féodalité. » Dès le règne de Lothaire, en 929, on trouve un jugement rendu en faveur de l'église de Saint-Martin de Tours, par le vicomte de Thouars, assisté des pairs de sa baronnie.

Il faut remarquer ici qu'il y avait deux significations bien distinctes renfermées sous le titre de *pair*, selon qu'il était considéré par rapport au fief ou à son possesseur. Les *pairs du fief* étaient les vassaux que le baron convoquait pour rendre la justice dans ses états; mais, au contraire, quand il s'agissait de juger le baron lui-même, il était traduit devant *ses pairs*, c'est-à-dire devant les seigneurs qui lui étaient égaux en rang et qu'on appelait ses compagnons de vasselage.

La hiérarchie féodale, régulière en théorie, ne le fut jamais en réalité; il y eut toujours une multitude d'exceptions et d'incohérences qui tenaient à l'essence même du système, l'indé-

pendance individuelle. Les espèces de fiefs furent très-nombreuses, très-compliquées; et l'association des feudataires, formée souvent par le hasard des événements ou par la division physique des territoires, demeura sans lien, sans unité. La *pairie* offrit encore moins une existence définie par des limites précises jusqu'au treizième siècle, temps où elle sortit de ce chaos pour se transformer en une institution solide et puissante.

Lors de l'usurpation des fiefs, à la fin de la seconde race, les grands vassaux de la couronne s'étaient partagé presque toutes les terres du royaume. Louis-d'Outremer ne possédait plus que le petit territoire dont Reims et Laon étaient les villes principales, et qui s'étendait entre la Meuse, la Marne, l'Oise, sans même atteindre vers l'ouest la ville de Soissons, appartenant au comte de Vermandois. Un seul lien rattachait encore les feudataires au monarque : c'était l'obligation de le reconnaître pour leur suzerain, de l'assister dans l'exercice de la justice et de lui prêter serment de fidélité.

Hugues-Capet, duc de France, réunit par son avénement au trône, en 987, ses propres domaines à ceux des Carlovingiens, et confondit dans sa personne deux caractères différents. Comme roi ou dernier terme de la hiérarchie féodale, il eut pour vassaux les grands feudataires de la couronne; comme duc de France, il resta seigneur suzerain de tous les tenanciers particuliers de son fief. D'après l'usage d'appeler spécialement *pairs* tous les vassaux d'un même baron, tenus de siéger avec lui pour rendre la justice, le roi eut deux classes de *pairs*. Les véritables *pairs du royaume* ou *de la couronne*, quoiqu'ils ne portassent pas encore ce nom, furent les hauts seigneurs qui relevaient immédiatement de lui. Quant aux vassaux qui lui rendaient hommage en sa qualité de duc de France, c'étaient les *pairs* de son fief propre ou de son duché.

Des relations distinctes unissaient le roi à ces deux ordres de vassaux, auxquels il devait également la justice; mais, puisque les principes du régime féodal établissaient entre eux une distance énorme, cette justice ne pouvait être administrée par une seule et même cour. On en a conclu qu'il exista dès les premiers Capétiens deux tribunaux présidés par le prince.

L'un, appelé *Haute-Cour*, où siégeaient les grands vassaux,

ne jugeait que les procès qu'ils avaient entre eux ou avec le roi. Il aurait succédé, dit-on, à l'ancienne *cour du palais* des Carlovingiens, juridiction dont nous ne connaissons les éléments que par une lettre d'Hincmar, écrite en 882 aux seigneurs du royaume, au sujet de l'éducation des princes Louis et Carloman. On y apprend que la principale fonction du comte du palais était de présider, en l'absence du roi, cette cour, où l'on réformait les sentences des tribunaux inférieurs, et où l'on jugeait en premier et dernier ressort toutes les affaires contentieuses que l'espérance d'un arrêt équitable lui faisait adresser des diverses parties du royaume. Ceux qui composaient ce conseil supérieur étaient appelés les grands, les échevins du palais, les rachimbourgs, les docteurs de la loi. Il est difficile de déterminer quelle était la durée exacte de leurs fonctions; mais on ne peut douter qu'ils n'appartinssent à la première classe des officiers du prince.

L'autre tribunal, dont on suppose l'existence simultanée, était une *cour particulière* ou *ducale* pareille à celles que les grands feudataires de la couronne avaient établies dans leurs états. Ce conseil, où le roi, comme duc de France, devait rendre la justice à ses propres tenanciers, aurait, dit-on, remplacé l'ancienne *cour du sénéchal*, dont le capitulaire *de villis* de Charlemagne contient seul une mention authentique.

Le plus grand nombre des publicistes et des historiens qui ont écrit sur les institutions judiciaires de la France, ont adopté l'opinion de l'existence des deux juridictions sous les premiers rois capétiens. Il faut reconnaître que cette manière de voir est conforme à la théorie des lois féodales et aux usages qui s'introduisirent en France vers la même époque. Mais la féodalité ne sortit pas tout armée du sol de la conquête. L'action lente et insensible du temps prépara les esprits à porter le nouveau joug qui s'appesantissait sur les peuples. Les usages ne prirent une forme certaine et ne furent réduits en lois ou en coutumes que quand ils ne trouvèrent plus d'anciennes habitudes à vaincre ni de résistances à dompter. Ainsi cette distinction entre les deux caractères que le roi réunissait dans sa personne, distinction qui nous paraît si vraie et si naturelle, rien n'indique dans les actes, dans les chartes ou dans les historiens qu'elle ait été faite avant le treizième siècle, époque où l'on commença à mé-

diter sur les lois féodales et à ériger en principes de simples usages.

On chercherait en vain quelque trace antérieure qui révélât l'existence des deux juridictions royales; on n'apercevrait jamais autour du prince qu'un conseil composé et réuni arbitrairement, dont le pouvoir était très-étendu, mais nullement défini. Il délibérait sur la paix et sur la guerre, sur toutes les affaires de l'État et sur les grands intérêts de l'association féodale. Il jugeait les causes des hauts barons et celles des simples vavasseurs. Ses membres étaient choisis, sous le bon plaisir du roi, parmi les prélats, les grands dignitaires, les vassaux du duché de France et les seigneurs auxquels la faveur du prince ou les événements attribuaient une importance momentanée.

Quant à la reconnaissance de cette juridiction elle n'eut lieu que dans les cas où les barons y furent contraints et dans ceux où ils crurent y trouver leur propre intérêt. Si nous consultons les annales des règnes de Hugues-Capet, de Robert, de Henri et de Philippe Ier, nous voyons que la France ne respira pas un instant entre les guerres que les seigneurs se firent sans relâche les uns aux autres, guerres soulevées presque toutes à l'occasion de droits et de prétentions, qui, au sein d'une société mieux constituée, auraient été du ressort des tribunaux.

Cependant au XIIe siècle cette cour, ou plutôt ce conseil royal, par l'importance et le nombre des affaires qui lui étaient soumises, autant que par la fréquence de ses réunions, et par le nombre et la dignité de ses membres, prit, avec le nom de *curia regis* ou *gallicana,* le caractère d'un véritable tribunal devant lequel les grands seigneurs ne rougirent plus de porter leurs contestations. En 1136 la comtesse de Soissons et Goslin, évêque de cette ville, eurent recours à l'intervention de la cou du roi pour terminer leurs différends. Le prélat obtint gain de cause comme le constate l'arrêt daté de Laon, signé par le roi et par quatre officiers du palais. Ainsi, aucun grand vassal, aucun évêque ne siégea dans cette circonstance, et les parties, malgré l'élévation de leur rang, ne firent pas entendre de réclamations, parce qu'elles se regardaient comme dûment jugées, l'ayant été par le roi.

En l'année 1153, Eudes, duc de Bourgogne, fut cité devant la

our de Louis-le-Jeune, à la requête de l'évêque de Langres, qui réclamait l'hommage de son vassal et se plaignait de quelques actes d'hostilité. Le duc comparut d'abord au jour indiqué; mais la cause ayant été remise à une autre audience, il fit plusieurs fois défaut et se laissa condamner. L'arrêt fut rendu par le roi et par trois officiers de sa maison, car l'absence de tout grand vassal était si peu une cause de nullité que le duc de Bourgogne, qui n'alléguait aucun motif convenable pour ne point obéir à la sommation de son suzerain, ne songea même pas à répondre qu'il ne devait être jugé que par ses pairs. Est-il croyable qu'il eût gardé le silence sur une atteinte portée à son droit, si dès lors la pairie eût été une dignité réellement bien définie.

Quelques écrivains ont prétendu que Louis-le-Gros avait le premier convoqué les douze pairs pour le couronnement de Louis-le-Jeune, son fils, sacré à Reims en 1131 par le pape Innocent II. Ils ajoutaient que ce fut sans doute à la prière du souverain pontife qu'il adjoignit aux six grands vassaux de la couronne un nombre égal de prélats revêtus de la pairie ecclésiastique. Mais Brussel a démontré qu'à cette époque les comtes de Vermandois, de Mâcon, du Perche et d'Anjou, relevaient encore directement du roi, tandis que le comté de Langres ne fut donné à l'évêque de cette ville qu'en 1179. Sur une objection aussi forte cette première opinion a été abandonnée.

Si l'on consulte Rigord, Roger Hoveden et les autres historiens du temps sur les particularités du sacre de Philippe-Auguste, fils et successeur de Louis-le-Jeune, on n'aperçoit rien qui indique la présence spéciale des douze pairs. L'onction sainte fut faite par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et oncle maternel du roi, avec l'assistance des archevêques de Tours, de Bourges et de Sens, et de presque tous les prélats du royaume. Cependant, lorsque Philippe-Auguste se rendit du lit de parade à l'église, l'épée royale fut portée devant lui par le comte de Flandre, et la couronne par Henri, roi d'Angleterre, qui assistait à cette cérémonie comme duc de Normandie.

Ainsi vers la fin du XIIe siècle l'institution de la pairie de France n'avait encore rien de régulier; c'était le premier développement d'un germe qui existait depuis long-temps dans les

mœurs et les lois du pays. Il fallait qu'une circonstance importante vînt lui donner toute sa force.

Jean-sans-Terre ayant fait périr son neveu Arthur de Bretagne dont les droits à la couronne d'Angleterre lui portaient ombrage, les Bretons dénoncèrent le coupable à Philippe-Auguste, son suzerain. Le roi de France, beaucoup moins préoccupé de la pensée de venger le meurtre d'Arthur que de celle d'atteindre un vassal puissant et dangereux, ajourna Jean-sans-Terre à comparaître devant lui le 30 avril 1203, et, certain qu'il n'obéirait pas à cette citation, il résolut de le faire déclarer coupable de trahison, et d'obtenir ainsi la confiscation et la réunion au domaine royal des belles et riches provinces que son rival possédait sur le continent. Philippe-Auguste comprit que pour donner plus d'autorité à un pareil arrêt, et pour mieux cacher sous l'apparence du droit ses desseins ambitieux, il fallait recourir à toute la solennité des formes judiciaires, et rendre au dogme de la *pairie* son ancienne vigueur. Si le roi d'Angleterre pouvait regarder comme indigne de son rang de venir se défendre devant de simples vassaux du roi, devant des prélats, des officiers du palais, des chevaliers ou des assesseurs choisis par son suzerain, il n'avait pas les mêmes motifs pour décliner la juridiction d'une cour composée de six souverains ou hauts-barons qui étaient ses égaux en rang, sinon en puissance, et qui tenaient le droit de le juger d'un principe fondamental et incontesté. Il convoqua donc les pairs du royaume, et assigna Jean-sans-Terre devant leur tribunal. Le prince anglais n'osa pas attaquer la compétence de ses juges, mais il demanda un sauf-conduit qui mît sa vie en sûreté contre les sentiments de haine et de vengeance de ses ennemis.

Condamné par défaut, l'assassin d'Arthur fit hommage au pape de toutes ses possessions pour se soustraire à l'arrêt. Honorius III intercéda auprès du roi de France en faveur de celui qui s'était fait son vassal; il soutint que la condamnation de Jean-sans-Terre n'était pas légale, et que les barons de France n'avaient pas eu le droit de prononcer contre lui la peine de mort, parce qu'il était l'*oint du Seigneur, rex inunctus;* à quoi les envoyés de Philippe-Auguste répondirent qu'une semblable qualité ne faisait pas sortir le roi d'Angleterre de la

classe des vassaux directs de la couronne, et qu'à ce titre il restait justiciable de la cour des pairs de France.

Aussi, lorsque saint Louis, en 1252, envoya l'ordre de restituer au monarque anglais les domaines qui lui avaient été confisqués, la noblesse témoigna, selon l'historien Mathieu Pâris, une vive indignation et répondit : « Loin de nous la pensée de casser et de regarder comme frivole le jugement des douze pairs par lequel le roi d'Angleterre a été jugé et dépouillé de la Normandie. »

Telle est la circonstance où, pour la première fois, l'existence des *douze pairs* est signalée par l'histoire. On trouve sans doute la mention de cette dignité dans beaucoup d'actes judiciaires ou politiques du XIIIe siècle, et dans une infinité de romans de chevalerie ; mais ou ils sont tous postérieurs au jugement rendu contre Jean-sans-Terre, ou ils font allusion aux *pairs de fiefs*, c'est-à-dire aux vassaux qui relevaient au même titre du même seigneur.

L'institution de la *pairie de France* avait des racines trop profondes dans les mœurs et les lois du temps pour rentrer au sein de l'obscurité, d'où elle venait d'être tirée avec tant d'éclat. Nous avons vu le duc de Bourgogne se laisser juger par la cour du roi, où pas un de ses pairs ne siégeait; désormais les choses vont prendre un autre aspect. En 1216, il s'élève une contestation entre Érard de Brienne et Blanche, comtesse de Champagne; non-seulement le procès est porté devant la Cour des pairs, mais la comtesse argue de nullité l'assignation qui lui est remise par deux chevaliers, Guillaume des Barres et Mathieu de Montmorency, et prétend qu'elle ne peut être citée que par un de ses pairs. Pour lever la difficulté, on adjoignit le duc de Bourgogne aux deux chevaliers, et la comtesse reconnut qu'elle était valablement assignée. Les lettres données par le roi à la suite de ce procès portent : « Il a été jugé par les pairs de notre royaume, savoir, Albéric, archevêque de Reims, les évêques Guillaume de Langres, Guillaume de Châlons, Philippe de Beauvais, Étienne de Noyon et Eudes, duc de Bourgogne, et par plusieurs autres évêques et barons du royaume, savoir : les évêques de Chartres, de Senlis et de Lisieux, les comtes Guillaume de Ponthieu, Robert de Dreux, Pierre de Bretagne, » etc.

Ce jugement est trop important et fournit trop d'éclaircissements sur notre sujet, pour qu'il ne nous soit point permis de nous y arrêter et d'en tirer quelques conséquences.

Les douze pairs étaient alors, selon tous les historiens, les six pairs laïques ou grands vassaux de la couronne, savoir : le duc de Bourgogne, le duc de Normandie, le duc de Guienne, le comte de Champagne, le comte de Flandre, le comte de Toulouse; et les six pairs ecclésiastiques : l'archevêque duc de Reims, l'évêque duc de Laon, l'évêque duc de Langres, l'évêque comte de Beauvais, l'évêque comte de Châlons, l'évêque comte de Noyon.

Il nous faut d'abord expliquer les raisons qui firent porter à douze le nombre des pairs par l'introduction de six prélats, dont trois avec le titre de duc et trois autres avec celui de comte. De tout temps des évêques avaient siégé dans la cour du prince et y avaient exercé l'influence que revendiquaient leur haute position et l'empire que leur caractère sacré exerçait sur les consciences et sur le gouvernement de la société. Il était donc naturel que pour compléter et fortifier l'institution de la pairie, le roi de France y appelât un certain nombre de prélats dont le zèle et la ponctualité à remplir leurs fonctions judiciaires devraient être plus assurés que ceux des pairs laïques. Une seule difficulté se présentait; si beaucoup d'évêques possédaient des seigneuries temporelles, aucun ne relevait directement de la couronne. Pour ne pas blesser trop vivement les principes de la législation des fiefs, le choix du prince se fixa sur des évêques de Champagne et de Picardie qu'il avait pour vassaux immédiats, sinon en sa qualité de roi, du moins en sa qualité de duc de France. La dignité du caractère épiscopal couvrit l'irrégularité de cette décision, contre laquelle il ne s'éleva pas une seule réclamation; et même il est à remarquer que de tous les pairs, ce furent les prélats qui se montrèrent les plus jaloux des priviléges de leur rang politique.

Des six pairs ecclésiastiques, il ne manquait au procès de la comtesse de Champagne que l'évêque de Laon; ce siége épiscopal était alors vacant ou du moins le nouvel élu n'en avait pas encore pris possession. Mais un seul pair laïque y assista, et sa présence suffit pour que l'arrêt fût valablement rendu. En effet, si

le concours des douze pairs eût été une condition essentielle, rarement un acte de la cour eût reçu le sceau de la légalité. Pouvait-on espérer que des hauts barons, véritables souverains dans leurs états et dont l'un était le roi d'Angleterre, négligeraient le soin de leurs propres affaires ou abandonneraient une guerre commencée pour aller juger, dans le lieu qu'il plairait au roi de France de désigner, des procès dont toute l'importance résultait le plus souvent du rang des personnes qui se trouvaient en cause. D'ailleurs, depuis la condamnation de Jean-sans-Terre et la réunion de la Normandie et de la Guienne à la couronne, le nombre des pairs laïques se trouvait réduit à quatre; encore faut-il remarquer que le membre appelé à comparaître devant la cour comme partie, ne pouvait en même temps y siéger comme juge.

Si les *pairs* étaient investis d'un pouvoir suffisant en quelque nombre qu'ils fussent réunis, pourquoi des évêques et des barons, qui n'étaient point revêtus de cette dignité, prirent-ils part à l'arrêt dans le procès de la comtesse de Champagne? Sans doute, dans les lettres-patentes du roi, on établit une distinction entre les *pairs* et les autres juges, mais c'est seulement à titre de préséance. La seule manière d'expliquer cette adjonction, c'est de dire qu'après le jugement de Jean-sans-Terre, les mêmes obstacles qui s'étaient déjà opposés à l'organisation régulière de la cour se présentèrent de nouveau, et que l'on en revint de gré ou de force à l'ancien usage, qui faisait regarder comme la véritable *Cour des pairs* une réunion de prélats et de seigneurs présidée par le roi, et au sein de laquelle siégeaient un ou plusieurs *pairs*. Les grands vassaux de la couronne appuyèrent eux-mêmes ce retour vers l'ancien ordre de choses, parce qu'ils comprirent que l'autorité, trop souvent arbitraire et violente de leur suzerain, avait besoin d'être modérée par le frein d'un tribunal dont la suprématie serait généralement reconnue.

Il est à remarquer que pendant la tenue des séances de la haute cour, le roi présidait, mais il ne jugeait pas. L'arrêt cependant n'était exécutoire qu'après avoir reçu sa sanction. Le souverain et chaque seigneur qui avait pris part au jugement lui donnaient de la publicité, en le faisant proclamer par lettres-patentes, dans leurs domaines respectifs.

Sous les successeurs de Philippe-Auguste, l'*ancienne cour de justice* du roi subit des modications essentielles, et donna naissance au parlement dont Philippe-le-Bel compléta l'organisation. Les pairs de France conservèrent la faculté de siéger avec les membres du nouveau corps judiciaire. Ils avaient entrée, séance et voix délibérative en la grand'-chambre et aux assemblées générales du parlement toutes les fois qu'ils jugeaient à propos d'y venir, sans avoir besoin pour cela de lettres de convocation. Ces droits étaient inhérents à la possession du fief déclaré *pairie,* abstraction faite des personnes. Aussi vit-on Mahaut, comtesse d'Artois, siéger comme pair de France, dans le procès de Robert de Béthune, comte de Flandre, en 1316, et assister l'année suivante au sacre de Philippe-le-Long avec les autres pairs du royaume.

Cependant il paraissait étrange et peu convenable que les droits de la pairie appartinssent à une femme. Plusieurs seigneurs s'étaient indignés de les voir exercés par la comtesse Mahaut, *aliqui indignati fuerant,* dit le continuateur de Guillaume de Nangis. Les princesses y renoncèrent elles-mêmes. En 1378, la cour ayant été convoquée à Paris pour juger Jean de Montfort, duc de Bretagne, la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe de France, s'excusa par lettres de ne pouvoir s'y rendre. En l'absence d'une disposition expresse du législateur, l'usage établit ce que les ordonnances de 1566 et de 1579 déclarèrent plus tard formellement, qu'une femme pouvait posséder une terre-pairie, mais non pas en exercer l'office.

La place des pairs à la grand'chambre était sur les hauts siéges de droite. L'âge pour le droit d'assistance avec voix délibérative était fixé à vingt-cinq ans. Avant l'ouverture de l'audience, les pairs déposaient leurs épées; les princes du sang eux-mêmes n'avaient pas cru devoir s'exempter de cette formalité, qui semblait un hommage rendu aux lois et à la magistrature. Le roi seul avait conservé le droit de se présenter dans le sanctuaire des lois sans déposer auparavant le glaive qui assure leur maintien. Mais Henri II abolit cet usage et rendit aux pairs la faculté de siéger avec l'épée au côté. Le parlement s'opposa vainement à cette innovation, qui dès lors eut son plein et entier effet.

Tous les pairs de France, dont les fiefs étaient dans le ressort du parlement de Paris, devaient, quand on appelait leur rôle, au mois d'avril, de mai et de juin, présenter à la cour des bouquets et des *chapels* ou couronnes de roses. Les cardinaux, les princes, les enfants de France eux-mêmes n'étaient pas exempts de ce devoir. C'est ce qu'on appelait la *baillée des roses*.

Outre le droit de séance au parlement, les pairs de France jouissaient de certaines distinctions qui les plaçaient au-dessus des autres barons. Lorsque le roi assemblait ses États-Généraux, ils y assistaient et s'y tenaient près de Sa Majesté. C'était surtout au sacre des rois qu'ils exerçaient leurs prérogatives les plus remarquables ; ils y paraissaient avec l'habit royal et la couronne en tête, comme représentants et soutiens de la monarchie, et ils y recevaient le serment que faisait le roi d'être le protecteur des droits de l'église et de la nation. Ces fonctions étaient communes à tous les pairs ; mais chacun d'eux en remplissait aussi une particulière indiquée dans le tableau suivant, où ils sont rangés dans l'ordre de leur dignité.

Fonctions des six pairs ecclésiastiques :

L'*archevêque duc de Reims*, premier pair de France, sacrait, couronnait le roi et faisait l'onction sainte.

L'*évêque duc de Laon* portait la Sainte-Ampoule.

L'*évêque duc de Langres* portait le sceptre.

L'*évêque comte de Beauvais* portait et présentait le manteau royal.

L'*évêque comte de Châlons* portait l'anneau royal.

L'*évêque comte de Noyon* portait le bandeau royal.

Fonctions des six pairs laïques :

Le *duc de Bourgogne*, qualifié doyen des pairs laïques, portait la couronne royale et ceignait l'épée au roi.

Le *duc d'Aquitaine* ou *de Guienne* portait la première bannière carrée.

Le *duc de Normandie* portait la seconde bannière.

Le *comte de Champagne* portait l'étendard de guerre.

Le *comte de Toulouse* portait les éperons.

Le *comte de Flandre* portait l'épée royale.

Ces douze anciennes pairies ont été communément appelées *féodales* par opposition à celles qui furent créées plus tard par nos rois, et qui n'avaient pas comme elles pour origine l'établissement des fiefs et du régime de la féodalité.

Les pairies ecclésiastiques n'étaient pas sujettes à tomber en déshérence, puisque les prélats dont la dignité était élective se succédaient sans interruption. Elles subsistèrent jusqu'à la révolution de 1789 ; seulement leur nombre fut porté à sept par la nomination de l'archevêque de Paris, créé duc de Saint-Cloud en 1674.

Les premières pairies laïques s'éteignirent au contraire rapidement. Les duchés de Guienne et de Normandie, confisqués en 1204 sur le roi d'Angleterre, avaient été incorporés à la couronne par Philippe-Auguste. Jeanne, comtesse de Toulouse, fille unique de Raimond VII, étant morte sans postérité en 1271, Philippe-le-Hardi s'était emparé de sa succession. Le comté de Champagne était entré dans la maison de France par le mariage de Philippe-le-Bel avec Jeanne de Navarre. Il ne restait plus alors que deux pairies laïques ayant des représentants, celle de Bourgogne et celle de Flandre.

Les avantages d'une institution qui prêtait à la couronne l'appui de l'autorité des lois et de la force des armes, et faisait exécuter elle-même les arrêts qu'elle avait rendus contre ses propres membres, étaient évidents et incontestables. Dans le désir de lui conserver sa force et sa prépondérance, et de rendre au trône toute sa splendeur [1], Philippe-le-Bel, par lettres-patentes du mois de septembre 1297, créa trois nouveaux pairs pour continuer les fonctions des anciens, et il les prit parmi les rejetons ou les alliés du sang royal, car on ne pouvait trouver que dans leurs rangs des personnages égaux en éclat et en puissance aux grands feudataires de la couronne. Son choix tomba sur son frère, le comte d'Anjou, sur son cousin, le comte d'Artois, et sur Jean II, duc de Bretagne, qui n'était pas, il est vrai,

[1] Considerantes etiam quod duodecim parium, qui in prædicto regno nostro antiquitus esse solebant, est adeo numerus diminutus, quod antiquus ejusdem regni status ex ejusmodi diminutione deformatus multipliciter videbatur. (*Lettres pat. de Philippe-le-Bel de sept.* 1267. *Voy. P. Anselme*, t. III, p. 2, 4 et 38.)

prince du sang, mais qui venait d'être fiancé avec Isabelle de Valois, nièce du roi de France. L'alliance projetée ne s'accomplit pas; la pairie resta néanmoins annexée au duché de Bretagne.

Ces créations enlevèrent à la pairie son caractère féodal et primitif; elles en firent une dignité à la collation du roi. Philippe-le-Long osa plus encore : pour se concilier les princes du sang et pour s'affermir sur le trône dont il avait pris possession en vertu de la loi salique, il nomma pairs, sans s'inquiéter du chiffre virtuel de douze, par lettres-patentes de 1316 et 1317, les comtes de La Marche, d'Évreux et d'Angoulême, ses plus proches parents. Dès lors le nombre des pairs devint indéterminé, et les rois n'attendirent plus qu'il y en eût de vacantes pour en créer de nouvelles.

Les érections de pairie continuèrent pendant deux siècles à êtres faites exclusivement en faveur des enfants de France et des princes du sang pour leur servir d'apanage, et sous la condition de la reversibilité à la couronne. Une telle restriction empêcha leur nombre de se multiplier rapidement; mais au XVIe siècle nos rois s'affranchirent de ces entraves, et conférèrent la dignité de duc et pair à de simples gentilshommes. Le premier exemple fut l'érection du Roannais en duché-pairie, faite par François Ier au mois d'avril 1519, pour son chambellan Artus Gouffier, seigneur de Boissy. Mais, comme ce gentilhomme mourut le mois suivant, les lettres-patentes ne furent pas enregistrées; ce qui a fait dire à plusieurs historiens que la duché-pairie de Guise est la première qui ait été érigée en faveur d'un autre que d'un prince du sang, quoiqu'elle ne date que de l'an 1526. Henri II, à l'exemple de son prédécesseur, ne borna plus son choix aux rejetons de la maison royale, et il éleva à la pairie le connétable Anne de Montmorency, dont la descendance directe s'est éteinte en 1632. Voici comment s'expriment les lettres-patentes de juillet 1551, par lesquelles la baronnie de Montmorency fut érigée en duché-pairie [1] : « Ayant mis en considération l'antiquité, grandeur et noblesse de la

[1] Voy. P. Anselme, t. III, p. 552; — Duchesne, Preuves de l'hist. de Montmorency, pag. 285, 287.

maison des seigneurs de Montmorency, les magnanimes et vertueux personnages qui en sont issus, les longs et recommandables services qu'ils ont fait à la deffense et conservation des droits de la couronne de France, en quoy ils se sont employés avec tel contentement de nos prédécesseurs rois, que Mathieu, seigneur de Montmorency en l'an 1222, régnant alors le roi Philippe-Auguste, il auroit, pour ses grandes prouesses, vertus et mérites, esté honoré de l'estat de connestable de France, première et principalle dignité de ce royaume. »

La pairie cessa au xve siècle d'être héréditaire en ligne collatérale; les femmes n'en communiquèrent plus les droits et les prérogatives à leurs maris. On vit cependant presque toujours ceux-ci élevés au rang de duc et pair; mais ce fut en vertu de lettres d'érection spéciales et par lesquelles le roi le leur conférait.

Sous Charles IX, les demandes d'érection de terres en fiefs de dignité s'étant multipliées, ce prince, pour ralentir l'empressement de ceux qui sollicitaient de pareilles faveurs, ordonna, par édit du mois de juillet 1566, que toute érection de terre en duché, marquisat ou comté, emporterait à l'avenir la condition qu'à défaut d'hoirs mâles la terre affectée au titre serait et demeurerait incorporée au domaine du roi. L'édit resta sans exécution.

Dans l'origine, le nombre des comtés-pairies était égal à celui des duchés; mais, à partir du xvie siècle, époque où l'on commença à conférer la dignité de pair à d'autres qu'à des princes du sang, le titre de duc fut attaché à toutes les érections nouvelles. Depuis le règne de François Ier, nous ne trouvons qu'un seul exemple de dérogation à cet usage, ce fut le *rétablissement* du comté-pairie d'Eu en faveur du duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, en 1694.

Une règle, invoquée lors du procès de Robert d'Artois, et restée depuis en vigueur, avait établi que chaque pair devait prendre rang suivant l'ordre d'ancienneté [1]. Louis XI, blessé de voir que des princes fussent précédés par des gentilshommes

[1] Chacun siée premier selon que premier a esté fait pair. *Voy.* P. Anselme, t. III, p. 34.

qui n'étaient pas du sang royal, déclara, par l'article 29 du traité d'Arras, que les premiers signeraient avant les pairs séculiers et ecclésiastiques. Cependant, en 1538, le duc de Guise voulut précéder le duc de Montpensier, prince du sang de la branche de Bourbon, en alléguant que la pairie de ce dernier était de création plus récente. François Ier, animé sans doute par un reste de ressentiment contre la famille du connétable de Bourbon, décida la question en faveur du duc de Guise. C'était méconnaître les lois les plus naturelles de la préséance. Henri III réforma cette décision par son ordonnance de 1576; enfin, Louis XIV déclara, par son édit du mois de mai 1711, que, comme l'usage et la raison l'avaient établi depuis longtemps, les princes du sang seraient pairs de naissance et siégeraient de droit au parlement avec voix délibérative à l'âge de quinze ans.

Il fallait distinguer deux choses essentielles dans la création d'une pairie : la concession des lettres-patentes et leur enregistrement. La première était une manifestation de la volonté royale et suffisait pour conférer au nouveau duc les honneurs du Louvre et les autres prérogatives de cour attachées à son titre. Mais l'indépendance du parlement s'opposait à ce que le pair fût admis à siéger dans son sein avant d'avoir fait vérifier et enregistrer les lettres-patentes qu'il avait obtenues du souverain. C'était une confirmation indispensable, un *exequatur*, et, jusqu'à l'accomplissement de cette formalité, le duché n'était pas considéré comme pairie et restait une dignité personnelle dont l'institué jouissait sa vie durant, ainsi que sa femme ou sa veuve, mais sans aucune transmission en faveur de leurs enfants. Après la vérification et l'enregistrement des lettres-patentes, le pair était admis à prêter serment. Mais à partir de la fin du XVIe siècle on exigea une information préalable de vie et de mœurs. Le rang était réglé à la cour par la date des lettres-patentes; au parlement par l'ancienneté de la pairie, c'est-à-dire par le jour où le nouveau titulaire était admis à prêter serment et à prendre séance.

Sous la fin du règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV, les pairs laissèrent tomber en désuétude l'exercice de leur droit de séance au parlement; ils ne s'y présentaient plus que pour

leur propre admission ou pour assister à celle de leurs amis; et l'institution de la pairie avait fini par être un simple titre honorifique. Quoique les arrêts rendus par le parlement portassent toujours en tête la formule : *La cour suffisamment garnie de pairs;* ces seigneurs ne prenaient aucune part aux délibérations. Telle était la position de la pairie en 1789, lorsqu'elle disparut dans le tourbillon général, le jour où l'assemblée constituante abolit la noblesse et toutes les anciennes institutions de la monarchie française. Pour le nombre et la liste des pairies alors existantes on peut consulter le précis historique des maisons ducales de France (voyez plus haut page 113).

Lorsque la tourmente révolutionnaire se fut un peu apaisée, on pensa qu'il fallait créer une puissance modératrice pour garantir l'état du retour de l'agitation dont il était à peine sorti. On institua le conseil des anciens à côté de celui des cinq-cents. Mais les membres qui composaient cette chambre haute, nés presque tous de la révolution, étaient sans crédit personnel et par conséquent sans puissance; ils ne firent qu'entraver la marche de l'autre assemblée.

Sous le consulat, le sénat conservateur fut organisé pour faire le contre-poids du corps législatif. On retrouve alors dans ces deux pouvoirs l'image assez exacte d'un gouvernement représentatif.

Si Napoléon eut respecté ses propres institutions, s'il eût maintenu la dignité du sénat où il avait placé tout ce que la France comptait alors d'hommes illustres, il aurait créé une pairie digne de la nation. Mais les exigences de son ambition et l'immensité de son influence absorbèrent l'autorité de la chambre haute, qui devint un instrument docile de ses volontés, et un agent responsable de ses actes législatifs, sans pouvoir modérer l'activité dévorante du gouvernement impérial.

Anéanti par la restauration en 1814, le sénat fut remplacé par la chambre des pairs. Louis XVIII avait étudié la constitution britannique; il avait compris quelle haute influence la pairie anglaise exerçait sur l'administration de la fortune publique, et quel rôle important elle jouait dans le mécanisme politique de l'état. Mais il craignait de créer un pouvoir rival de la royauté. D'ailleurs il n'existait plus en France aucun des éléments propres à constituer un corps comme celui de la chambre des lords.

De là naquit une pairie moins aristocratique et moins territoriale que celle d'Angleterre, moins turbulente que les anciens parlements, moins faible que l'ancien sénat. Afin de consolider le trône, Louis XVIII la composa de toutes les sommités de l'ancienne noblesse, de toutes les grandes notabilités du nouveau régime; il l'appela à partager la puissance législative avec l'autorité royale et avec l'assemblée démocratique.

Ici finit le domaine de l'histoire. Comme complément naturel de la notice qui précède il ne nous reste plus maintenant qu'à donner les lois, ordonnances et règlements relatifs à l'organisation et à la composition de la Chambre des pairs.

LOIS, ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS
RELATIFS A LA PAIRIE DE 1814 A 1815.

Louis XVIII, le 4 juin 1814, promulgua la charte constitutionnelle, dont un chapitre spécial réglait l'organisation de la Chambre des pairs, et publia une liste nominative de cent cinquante-quatre membres appelés à la composer.

Voici ces deux documents :

CHARTE CONSTITUTIONNELLE.
(Extrait)

Forme du gouvernement.

15. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs, et la Chambre des députés des départements

16. Le roi propose la loi.

17. La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la Chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.

18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

19. Les Chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qui leur paraît convenable que la loi contienne.

20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle

ne sera envoyée à l'autre Chambre par celle qui l'aura proposée qu'après un délai de dix jours.

21. Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du roi; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

22. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

De la Chambre des Pairs.

24. La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le roi en même temps que la Chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siègent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la Chambre des pairs sont secrètes.

33. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État qui seront définis par la loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé par elle en matière criminelle.

LISTE DES PAIRS DE FRANCE

NOMMÉS LE 4 JUIN 1814.

MESSIEURS :

L'archevêque de Reims [1].
L'évêque de Langres [2].
L'évêque de Châlons.
[3] Le duc d'Uzès.
Le duc d'Elbœuf.
Le duc de Montbazon.
Le duc de La Trémoille.
Le duc de Chevreuse.
Le duc de Brissac.
Le duc de Richelieu.
Le duc de Rohan.
Le duc de Luxembourg.
Le duc de Gramont.
Le duc de Mortemart.
Le duc de Saint-Aignan.
Le duc de Noailles.
Le duc d'Aumont.
Le duc d'Harcourt.
Le duc de Fitz-James.
Le duc de Brancas.
Le duc de Valentinois.
Le duc de Fleury.
Le duc de Duras.
Le duc de La Vauguyon.
Le duc de Praslin.

1 Alexandre de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, et cardinal-duc en 1817, décédé en 1821.

2 César-Guillaume de la Luzerne, cardinal-duc en 1817, décédé en 1821.

3 Les vingt-six ducs qui suivent étaient les représentants des anciennes pairies.

Le duc de La Rochefoucauld.
Le duc de Clermont-Tonnerre.
Le duc de Choiseul.
Le duc de Coigny.

[1] Le prince de Bénévent [2]
Le duc de Croy.
Le duc de Broglie.
Le duc de Laval-Montmorency.
Le duc de Montmorency.
Le duc de Beaumont.
Le duc de Lorges.
Le duc de Croy-d'Havré.
Le duc de Polignac.
Le duc de Lévis.
Le duc de Maillé.
Le duc de Saulx-Tavannes.
Le duc de la Force.
Le duc de Castries.
De Noailles, prince de Poix [3].
Le duc de Doudeauville.
Le prince de Chalais, *duc* 31 *août* 1817.
Le duc de Sérent.

[4] Le duc de Plaisance.
Le prince de Wagram, *duc* 31 *août* 1817.
Le maréchal duc de Tarente.
Le maréchal duc d'Elchingen, prince de la Moskowa.
Le maréchal duc d'Albuféra.

1 Les dix-huit pairs, dont les noms suivent, furent choisis parmi les ducs non pairs, les ducs à brevet et les grands d'Espagne de première classe. [illegible] rendu héréditaire par l'ordonnance du 31 août 1817.

2 Le pr[illegible]nd.

3 Duc [illegible]817.

4 Les quinze pairs dont les noms suivent furent pris parmi les ducs, princes et maréchaux de l'empire.

Le maréchal duc de Castiglione.
Le maréchal marquis de Gouvion Saint-Cyr.
Le maréchal duc de Raguse.
Le maréchal duc de Reggio.
Le maréchal duc de Conegliano.
Le maréchal duc de Trévise.
Le duc de Cadore.
Le maréchal duc de Dantzick.
Le maréchal duc de Valmy.
Le duc de Feltre.

Le comte d'Aboville.
[1] Le comte Abrial.
Le comte de d'Aguesseau, *marquis* 31 *août* 1817 [2].
Le comte Barral, archevêque de Tours.
Le comte Barthélemy, *marquis* 1817.
Le cardinal de Bayane.
Le comte de Beauharnais.
Le comte de Beaumont.
Le comte de Berthollet.
Le comte de Beurnonville, *marquis* 1817.
Le comte Barbé de Marbois, *idem*.
Le comte Boissy-d'Anglas.
Le comte Bourlier, évêque d'Évreux.
Le comte de Canclaux.
Le comte de Casabianca.
Le comte de Chasseloup-Laubat, *marquis* 1817.
Le comte Cholet.
Le comte Clément de Ris.
Le comte Colaud.
Le comte Colchen.
Le comte Cornet.

1 La série des pairs qui suivent jusqu'au comte Volney furent pris parmi les sénateurs de l'empire.

2 Nous ne mettrons désormais que le millésime 1817 pour tous les titres conférés par l'ordonnance du 31 août

Le comte Cornudet.
Le comte Davoust.
Le comte Demont.
Le comte de Croix.
Le comte de Delley-d'Agier.
Le comte Dejean.
Le comte Dembarrère.
Le comte Depère.
Le comte Destutt de Tracy.
Le comte d'Harville.
Le comte d'Haubersart.
Le comte d'Hédouville.
Le comte Dupont.
Le comte Dupuy.
Le comte Emmery.
Le comte Fabre de l'Aude.
Le comte de Fontanes, *marquis* 1817.
Le comte Garnier, *idem.*
Le comte Gassendi.
Le comte de Gouvion.
Le comte Herwyn.
Le comte de Jaucourt, *marquis* 1817.
Le comte Journu-Auber.
Le comte Klein.
Le comte de Lacépède.
Le comte de Lamartillière.
Le comte Lanjuinais.
Le comte Laplace, *marquis* 1817.
Le comte de Latour-Maubourg.
Le comte Lecouteulx de Canteleu.
Le comte Lebrun de Rochemont.
Le comte Legrand.
Le comte Lemercier.
Le comte Lenoir-Laroche.
Le comte de l'Espinasse.
Le comte de Maleville.

Le comte de Monbadon,
Le comte de Montesquiou.
Le comte Pastoret, *marquis* 1817.
Le comte Péré.
Le maréchal comte Pérignon, *marquis* 1817.
Le comte de Pontécoulant.
Le comte Porcher de Richebourg.
Le comte Rampon.
Le comte Rédon.
Le comte de Sainte-Suzanne.
Le comte de Saint-Vallier.
Le comte de Ségur.
Le comte de Sémonville, *marquis* 1817.
Le maréchal comte Serrurier.
Le comte Soulès.
Le comte Shée.
Le comte de Tascher.
Le comte de Thévenard.
Le comte de Valence.
Le comte de Vaubois.
Le comte Vernier.
Le comte de Villemanzy.
Le comte Vimar.
Le comte Volney.

Le comte Maison, *marquis* 1817.
Le comte Dessoles, *idem*.
Le comte Victor de Latour-Maubourg, *idem*.
Le comte Belliard.
Le comte Curial.
Le comte de Vioménil, *marquis* 1817.
Le comte de Vaudreuil.
Le bailli de Crussol, décédé en 1815.
Le marquis d'Harcourt.
Le marquis de Clermont-Gallerande.
Le comte Charles de Damas, *duc* 30 *mai* 1825.

Le même jour, 4 juin 1814, Louis XVIII rendit deux ordonnances relatives à la Chambre des pairs. Par la première le roi affectait à ladite Chambre le palais du Luxembourg et ses dépendances; il nommait vice-président le comte Barthélemy, et grand-référendaire le comte de Sémonville. Les fonctions de ce dernier dignitaire étaient révocables et comprenaient la garde du palais, celle des archives de la Chambre, l'apposition du sceau sur les actes émanés d'elle, et le service des huissiers et messagers d'état. Par la seconde ordonnance, la dotation du sénat était réunie au domaine de la couronne, et la pension des anciens sénateurs nés français était réglée à 36,000 francs; celle de leurs veuves, à 6,000 francs.

Napoléon, pendant les cent-jours, créa et assembla une Chambre des pairs où il appela quelques-uns des membres de celle que Louis XVIII avait instituée le 4 juin 1814. Une ordonnance royale du 24 juillet 1815 déclara que ceux qui avaient accepté ces fonctions étaient considérés comme démissionnaires et ne faisaient plus partie de la Chambre. Ils furent réélus par les ordonnances du 17 août 1815, du 5 mars et du 19 novembre 1819.

LISTE DES PAIRS DE FRANCE

NOMMÉS LE 17 AOUT 1815.

MESSIEURS :

Le marquis d'Albertas.
Le marquis d'Aligre.
Le duc d'Aumont[1].
Le comte Charles d'Autichamp.
Le marquis d'Avaray, *duc* 16 *août* 1817.
De Bausset, ancien évêque d'Alais.
Le prince duc de Wagram, fils aîné du maréchal Berthier.
Le duc d'Istrie[2], fils aîné du maréchal Bessières.

[1] Fils de celui qui avait été nommé pair de France le 4 juin 1814.
[2] Pour prendre séance à l'âge prescrit par la charte.

Le comte Boissy-d'Anglas[1].
Le marquis de Boisgelin.
Le comte de la Bourdonnaye-Blossac.
Le marquis de Boissy du Coudray.
Le baron Boissel de Monville.
Le marquis de Bonnay, ministre plénipotentiaire en Danemark.
Le marquis de Brezé.
Le comte de Brigode, maire de Lille.
Le comte de Blacas, *duc* 30 *avril* 1821.
Le prince de Beauffremont, *duc* 1817.
Le duc de Bellune.
Le comte de Clermont-Tonnerre, *marquis* 1817.
Le duc de Caylus.
Le comte du Cayla.
Le comte de Castellane.
Le vicomte de Châteaubriand.
Le comte de Choiseul-Gouffier.
Le comte de Contades.
Le comte de Crillon, *duc* 11 *juin* 1817.
Le comte Victor de Caraman, *marquis* 1817.
Le marquis de Chabannes.
Le comte de La Châtre, *duc* 1817.
Le général Compans, *comte* 1817.
Le comte de Durfort.
Emmanuel Dambray, *vicomte* 1817.
Le comte Étienne de Damas, *duc de Damas-Crux* 26 *décembre* 1815.
Le chevalier d'Andigné, *baron* 1817, *comte* 28 *décembre* 1825.
Le duc de Dalberg.
Le comte d'Ecquevilly.
Le comte François d'Escars, *duc* 30 *mai* 1825.
Le comte Ferrand.

[1] Pair des cent-jours.

Le marquis de Frondeville.
Le comte de La Féronnais.
Le comte de Gand.
Le marquis de Gontaut-Biron.
Le comte de La Guiche, *marquis* 9 *décembre* 1815.
Le marquis de Grave.
L'amiral Gantheaume, *comte* 1817.
Le comte d'Haussonville.
Le marquis d'Herbouville.
Le marquis de Juigné.
Le comte de Lally-Tollendal, *marquis* 1817.
Le duc de Montébello, fils aîné du maréchal Lannes.
Le marquis de Louvois.
Christian de Lamoignon, *vicomte* 1817.
Le comte de la Tour du Pin-Gouvernet, *marquis* 1817.
Le comte Lauriston, *marquis* 1817.
Le comte de Machaut-d'Arnouville.
Le comte Molé.
Le marquis de Mortemart.
Le marquis de Mathan.
Le comte de Mailly.
Le vicomte Mathieu de Montmorency.
Le comte de Mun, *marquis* 1817.
Le comte de Muy.
Le général Monnier.
Le comte de Sainte-Maure-Montausier.
L'abbé de Montesquiou, *comte* 1817, *duc* 30 *avril* 1821.
Le comte de Nicolaï, *marquis* 1817.
Le comte de Noé.
Le comte de Narbonne-Pelet, *duc* 1817.
Le marquis d'Orvilliers.
Le marquis d'Osmond.
Le comte Jules de Polignac.
Le marquis de Raigecourt.
Le baron de La Rochefoucauld.
Le marquis de Rougé.

Le marquis de La Rochejacquelin.
Le général Ricard, *comte* 1817.
Le marquis de Rivière, *duc* 30 *mai* 1825.
Le comte de La Roche-Aimon.
De Saint-Roman, *comte* 27 *décembre* 1815.
Le comte de Reuilly.
Le Pelletier de Rosanbo, *vicomte* 1817.
Le comte de Sabran, *duc* 30 *mai* 1825.
De Sèze, *comte* 1817.
Le baron Séguier.
Le comte de Suffren-Saint-Tropez.
Le marquis de la Suze.
Le comte de Saint-Priest.
Le marquis de Talaru.
Le comte Auguste de Talleyrand.
Le marquis de Vence.
Le marquis de Vibraye.
Le vicomte Olivier de Vérac, *marquis* 1817.
Morel-Vindé, *baron* 1817.

Deux jours après cette nomination de pairs, le 19 août 1815, une ordonnance établit l'hérédité de la pairie de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. Dans le cas où la ligne directe viendrait à s'éteindre, le roi se réservait la faculté d'autoriser la transmission du titre dans une ligne collatérale avec le rang d'ancienneté de la pairie originaire. Des lettres-patentes dont la forme et le mode d'expédition devaient être réglés par une ordonnance ultérieure, conférerait à chaque pairie un des titres de baron, vicomte, comte, marquis ou duc. Il était loisible au roi de changer le titre de l'institution primitive en le remplaçant par un titre supérieur.

Nomination du 17 *septembre* 1815 :

Lynch, maire de Bordeaux, *comte* 31 *août* 1817.

Du 20 *avril* 1816 :

Le comte Cortois de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo.

Du 10 juillet 1816 :

Le duc de Massa.

Du 23 août 1817 :

Le vicomte du Bouchage.

Deux ordonnances du 25 août 1817 réglèrent la formation des majorats et la collation des titres. La première portait :

Art. 1er. A l'avenir, nul ne sera par nous appelé à la Chambre des pairs, les ecclésiastiques excepté, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu, de notre grâce, l'autorisation de former un majorat, et s'il n'a institué ce majorat.

Art. 2. Il y aura trois classes de majorats de pairs; ceux attachés au titre de duc, lesquels ne pourront être composés de biens produisant moins de 30,000 francs de revenu net; ceux attachés aux titres de marquis et de comte, qui ne pourront s'élever à moins de 20,000 francs de revenu net; et ceux attachés aux titres de vicomte et de baron, lesquels ne pourront s'élever à moins de 10,000 francs de revenu net.

Les autres articles de cette ordonnance étaient consacrés à la forme et au mode d'expédition des lettres-patentes.

L'autre ordonnance réglait les droits, titres et préséance des pairs de France :

Art. 11. Il est enjoint à tous officiers publics de ne donner aux pairs de France d'autres qualifications ou titres honorifiques que ceux auxquels ils ont droit en vertu des lettres-patentes portant institution de leur titre de pairie.

Art. 12. Le fils d'un duc et pair portera de droit le titre de marquis; celui d'un marquis et pair, le titre de comte; celui d'un comte et pair, le titre de vicomte; celui d'un vicomte et pair, le titre de baron; celui d'un baron et pair, le titre de chevalier. Les fils puînés de tous les pairs porteront de droit le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné.

Le 31 août suivant, une nouvelle ordonnance détermina pour les membres de la Chambre des pairs alors existants les titres affectés à leur dignité, tels que nous les avons donnés dans les

listes de nomination. L'article 6 était ainsi conçu : « Pour cette fois seulement, les lettres-patentes portant institution du titre de pairie ne seront soumises qu'aux droits suivants : titre de duc, pour le sceau, 200 francs; pour le référendaire, 75 francs; de marquis, 150 et 50; de comte ou vicomte, 100 et 50; de baron, 50 et 25 [1].

Nomination du 31 janvier 1818 :

Le comte Decazes, *duc 20 février 1820.*

Du 15 septembre 1818 :

Le comte de Greffulhe.

Du 5 mars 1819 :

* Le maréchal duc d'Albuféra. [2]

Le marquis d'Angosse.

Le comte d'Argout, conseiller-d'état.

Le marquis d'Aragon.

Le marquis d'Aramon.

Le baron de Barante, conseiller-d'état.

Le comte Beker, lieutenant-général.

Le baron Bastard-d'Estang, 1er président de la cour royale de Lyon.

Le comte Belliard.

Le comte Raymond de Bérenger.

* Le maréchal duc de Conegliano.

Le comte Claparède, lieutenant-général.

1 Ces droits furent, par une ordonnance du 12 septembre 1819, portés à 2,000 francs pour les pairs en possession prouvée du titre de duc, à 1,400 francs pour les marquis, à 800 francs pour les comtes, à 600 francs pour les vicomtes, à 500 francs pour les barons et pour les pairs sans majorat.

Ils étaient indépendants des droits de la concession, préalablement nécessaire toutes les fois que la possession du titre n'était pas prouvée par des actes légaux ou authentiques; concession qui s'élevait à 18,000 francs pour les ducs, à 8,000 pour les marquis et les comtes, 5,000 pour les vicomtes, 4,000 pour les barons.

2 Nous avons fait précéder d'un astérisque les noms de MM. les pairs qui, après avoir fait partie de la Chambre en 1814, avaient été considérés comme démissionnaires pour avoir accepté les mêmes fonctions pendant les cent-jours.

Le comte Chaptal.
Le marquis de Catellan.
* Le duc de Cadore.
* Le comte Colchen.
* Le comte Cornudet.
* Le maréchal duc de Dantzick.
Le comte Daru.
Le lieutenant-général Dubreton.
Le vicomte Digeon, lieutenant-général.
Le comte d'Arjuzon.
* Le comte Dejean.
Le marquis de Dampierre.
Le maréchal prince d'Eckmull.
Le duc d'Esclignac.
Le comte Germain, préfet de Seine-et-Marne.
Le comte de Germiny, préfet de l'Oise.
Le comte de Gramont-d'Aster.
Le comte d'Hunolstein.
Le vicomte d'Houdetot.
Le maréchal comte Jourdan.
Le comte Laforest.
* Le comte Lacépède.
* Le comte de Latour-Maubourg.
Le comte de Montalembert.
Le comte Maurice-Mathieu, lieutenant-général.
Le baron Mounier.
Le comte Mollien.
Le comte de Montalivet.
Le comte Marescot, lieutenant-général.
* Le comte Montesquiou.
* Le comte de Pontécoulant.
* Le duc de Plaisance.
Le marquis de Pange, maréchal-de-camp.
Le comte Pelet de la Lozère.
Le comte Portalis, conseiller-d'état.
Le comte Reille, lieutenant-général.

Le comte Rutty, lieutenant-général.
Le comte Rapp, lieutenant-général.
* Le comte Rampon.
Le comte de Sparre, lieutenant-général.
Le marquis de Saint-Simon, maréchal-de-camp.
Le comte de Sussy.
* Le maréchal duc de Trévise.
Le marquis de Talhouet, maréchal-de-camp.
Le comte Truguet, vice-amiral.
Le comte Verhuell, vice-amiral.
Le comte de La Villegontier.
Le comte de Saint-Aulaire [1].

Les ordonnances du 25 et du 31 août 1817 avaient réglé la collation des titres sous lesquels seraient instituées les pairies alors existantes. Des places ou bancs séparés avaient été affectés à chaque ordre de titres, aux ducs, aux marquis, aux comtes, aux vicomtes et aux barons, et les pairs également titrés avaient été placés sur le même banc selon l'ordre de leur nomination ou de l'ancienneté de leur titre. La promotion du 5 mars 1819 fit surgir une difficulté, sur laquelle un rapport du garde des sceaux appela l'attention du roi. Il y avait à choisir entre deux manières de régler le rang et la place des pairs nouvellement nommés; on pouvait, soit les appeler de suite aux différents bancs de la Chambre, soit les faire tous entrer d'abord par le banc inférieur, celui des barons. Le rapport du garde des sceaux représenta que « le premier parti diminuerait nécessairement la considération attachée à ce banc inférieur et que ceux qui y siègent seraient blessés de le voir ainsi franchi par leurs nouveaux collègues. » Il conclut qu'il serait convenable d'arrêter en principe que *le premier titre à conférer aux pairs nouvellement créés serait celui de baron, en réservant au roi la faculté, pour récompenser de nouveaux services, d'élever les pairs par degrés à des titres supérieurs, de sorte qu'ils ne pourraient arriver à un titre supérieur qu'après avoir été revêtus du titre*

[1] Ce dernier fut nommé le même jour, mais par ordonnance séparée.

immédiatement inférieur. Louis XVIII approuva ces conclusions le 1er septembre 1819, et les pairs de création postérieure au 31 août 1817 furent institués avec le titre de baron; règle qui s'appliqua depuis lors jusqu'en 1830 à toutes les nominations, sauf dans quelques cas exceptionnels.

Nomination du 19 novembre 1819 :

Le comte Clément de Ris.[1]
Le comte de Delley d'Agier.
Le comte Fabre de l'Aude.
Le comte Gassendi.
Le duc de Praslin.
Le comte Casabianca.
Le comte de Ségur.
Le comte de Valence.

Du 4 août 1821 :

De Bernis, archevêque de Rouen.
Daviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux.

Du 25 octobre 1821 :

Le comte Siméon.

Du 13 décembre 1821 .

Le baron Portal.
Le comte Roy, ministre d'état.

Du 31 octobre 1822 :

Du Chilleau, archevêque de Tours.
De la Fare, archevêque de Sens.
De Coucy, archevêque de Reims.
De Quélen, archevêque de Paris.

[1] Tous les pairs de cette promotion avaient fait partie de la Chambre du 4 juin 1814, et avaient été considérés comme démissionnaires après les cent-jours

De Boulogne, évêque de Troyes.
De Latil, évêque de Chartres.
Le prince de Croy, évêque de Strasbourg.
Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

Le 8 janvier 1823, une ordonnance royale porta que dans la Chambre des pairs les cardinaux prendraient rang au banc des *ducs*, et les archevêques et les évêques à celui des *comtes*, et qu'ils jouiraient des droits, honneurs et prérogatives attachés à ces titres.

Nomination du 12 février 1823 :

Le comte de Lagarde.

Du 9 octobre 1823 :

Le maréchal comte Molitor.
Le comte Bordesoulle.
Le comte Guilleminot.
Le comte Bourck.
Le comte Bourmont.
Le baron de Damas.

Du 23 décembre 1823 :

Le comte Frère de Villefrancon, archevêque de Besançon.
Le comte de Vichy, évêque d'Autun.
Le baron de Glandevès, maréchal-de-camp.
Le comte de Mesnard, *idem.*
Le comte de Bourbon-Busset, *idem.*
Le comte de Puységur (Gaspard).
Le vicomte Dode de la Brunerie, lieutenant-général.
Le vicomte d'Agoult, *idem.*
Le marquis de Juigné.
Le vicomte Dubouchage (Gabriel).
Le chevalier de Charrette (Athanase).
Le marquis de Coislin, maréchal-de-camp.
Le comte de Tournon, conseiller-d'état.

Le comte de Breteuil, préfet de la Gironde.
[1] Le comte de Béthisy.
Le comte Chabrol de Crouzol.
Le comte d'Orglandes.
Le comte de Chastellux.
Le marquis de Villefranche.
Lainé, ministre d'état.
Le vicomte de Bonald.
Le comte de Vogué.
Le comte de Marcellus.
Le comte de Kergorlay (Florian)
Le marquis de Rastignac.
Le comte de Courtarvel (Pezé).
Le comte d'Ambrugeac (Louis).

Les pairs nommés par la présente ordonnance, les ecclésiastiques exceptés, furent déclarés ne pouvoir être admis s'ils n'instituaient dans l'année un majorat de 10,000 francs de revenu net; ou s'ils ne possédaient une pension irrévocable de 12,000 francs pour services rendus à l'État.

Nomination du 20 mars 1824 :

De Fontenay, archevêque de Bourges.

Du 5 décembre 1824 :

De Villèle, archevêque de Bourges.
De Chabons, évêque d'Amiens.
Salmon du Chatellier, évêque d'Évreux.

Du 21 décembre 1825 :

De Bausset-Roquefort, archevêque d'Aix.

Du 18 janvier 1826 :

Le comte de Gramont-d'Aster (Antoine-Stanislas).

[1] Les treize pairs qui suivent furent choisis parmi les membres de la Chambre des députés.

Du 5 novembre 1826 :

Le comte de Chéverus, archevêque de Bordeaux.

Du 5 novembre 1827 :

Le comte de Montblanc, archevêque de Tours.
Le comte de Brault, archevêque d'Alby.
Le comte de Morlhon, archevêque d'Auch.
Le comte Morel de Mons, archevêque d'Avignon.
Le comte de Pins, archevêque d'Amasie.
Le comte de Divonne.
Le comte Alexandre de Sainte-Aldegonde, lieutenant-général, membre du conseil-général du département de l'Aisne.
Le marquis de Monteynard (Isère)[1].
Le comte Eugène de Vogué (Ardèche).
Le comte de Mostuéjouls (Aveyron).
Le marquis de Lévis-Mirepoix (Seine).
Le comte de Panisse (Bouches-du-Rhône).
Le marquis Rioult de Neuville (Calvados).
Le marquis de Conflans, maréchal-de-camp.
Le comte de Bonneval-Doullée (Cher).
Le marquis de Mac-Mahon, maréchal-de-camp.
Perreney de Grosbois, conseiller-d'état.
Le comte de Kergariou (Côtes-du-Nord).
De Chiflet (Doubs).
Le comte d'Urre.
Le marquis de Radepont (Eure).
Le comte de la Fruglaye (Finistère).
Le comte Budes de Guébriant.
Le marquis de Calvière (Gard).
Le vicomte de Castelbajac, conseiller-d'état.
Le duc d'Esclignac, lieutenant-colonel.

[1] La plupart des pairs de cette promotion furent choisis parmi les membres des conseils-généraux. Nous l'indiquons par le nom du département placé entre parenthèses.

Le baron de Coussergues (Hérault).
Le comte de La Vieuville, ancien préfet.
Le marquis de Lancosme (Indre).
Le comte Ruzé d'Effiat (Indre-et-Loire).
Le comte Octave de Quinsonas, lieutenant-général.
Le marquis de Froissard (Jura).
Le marquis de Courtarvel (Loir-et-Cher).
Le comte Humbert de Sesmaisons (Loire-Inférieure).
Le marquis de Colbert-Chabanois.
Le marquis Élie de Dampierre.
Le comte René de Bernis (Lozère).
Le marquis de Civrac (Maine-et-Loire).
Le comte Louis de Kergorlay (Manche).
Le comte de Tocqueville, préfet de Seine-et-Oise.
Le vicomte de Sainte-Maure (Haute-Marne).
Le marquis de Bailly de Fresnois (Mayenne).
Le prince de Hohenlohe Bartenstein.
Le comte d'Imécourt (Meuse).
Le comte Dubotdéru (Morbihan).
Le comte d'Hoffelize (Moselle).
Le comte Albéric de Choiseul, gentilhomme de la Chambre.
Le prince Pierre d'Arenberg.
Le comte Maurice de Caraman, maréchal-de-camp.
De Frenilly, conseiller-d'état.
Le prince de Berghes-Saint-Winock.
Le marquis de Tramécourt (Pas-de-Calais).
Le comte de Bouillé, gouverneur de la Martinique.
Le comte de Pontgibaud.
Le comte d'Andlau, maréchal-de-camp.
Le comte d'Albon (Rhône).
Le marquis de Saint-Mauris (Haute-Saône).
Le marquis de Beaurepaire (Saône-et-Loire).
Le marquis de Lévis, maréchal-de-camp.
Le baron de La Bouillerie, ministre d'état.
Ollivier (Seine).
De La Panouze (Seine).

Le prince de Montmorency (Seine-Inférieure).
Le comte Hocquart de Turtot.
Le comte de Maquillé (Maine-et-Loire).
Le prince de Croy-Solre, lieutenant-général.
Le comte Adrien de Rougé (Somme).
Le maréchal Soult, duc de Dalmatie.
Le marquis de Gourgue, maître des requêtes.
Le marquis de Forbin-des-Issarts (Vaucluse).
Le vicomte de Causans (Vaucluse).
De Sapinaud (Vendée).
Le marquis Desmonstiers de Mérinville (Haute-Vienne).
Le comte Bertrand de Lur-Saluces.
Le comte de Suzannet.
Le comte de Nansouty.

Du 4 janvier 1828 :

Le comte de Villèle.
Le comte de Peyronnet.
Le comte de Corbière.

Du 24 janvier 1829 :

Le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch.
L'abbé Feutrier, évêque de Beauvais.

Du 10 août 1829 :

Ravez, député.

Du 27 janvier 1830 :

Le duc de Céreste.
Le marquis de Tourzel.
Le marquis de Puivert.
Le comte de la Bourdonnaye, député de Maine-et-Loire.
Le baron de Vitrolles.
Le comte Beugnot.
Le lieutenant-général comte Valée.

Toutes les créations de pairs faites par Charles X furent révoquées au mois d'août 1830 ; et l'hérédité de la pairie fut abolie

au mois de décembre de l'année suivante. Une partie des membres de la Chambre se retirèrent ou donnèrent leur démission à ces deux époques.

TABLE DES LETTRES PATENTES

PORTANT SUBSTITUTION OU TRANSMISSION DE PAIRIE.

Du 8 novembre 1815 : le comte Louis-Désiré de *Montholon* est substitué à la pairie de son beau-père, le comte de *Sémonville*, à défaut de postérité mâle.

Du 13 décembre 1815 : la transmission de la dignité de comte-pair du comte de *Lally-Tollendal* est autorisée, à défaut de postérité mâle, en faveur de son gendre le comte *Patron-d'Aux-de-Lescout*, qui s'appellera le comte d'*Aux-Lally*, et joindra à ses armes celles de son beau-père.

Du 25 décembre 1815 : le comte Archambaud-Joseph de *Talleyrand-Périgord* est institué héritier de la dignité de prince-pair (duc-pair, 31 août 1817) de son frère le prince de *Talleyrand*.

Du 25 décembre 1815 : la dignité de comte-pair du comte *Shée* est déclarée transmissible à son petit-fils Edmond *Dalton de Lignères*, né 2 juin 1810 de Jacques-Wulfran, baron Dalton, et de Françoise Shée, sa veuve; il prendra le nom de *Dalton-Shée de Lignères*.

Du 1er août 1817 : le comte Alexandre de *Boisgelin* est institué héritier de la pairie de son frère Bruno, marquis de *Boisgelin*.

Du 12 septembre 1817 : la pairie de l'abbé comte de *Montesquiou* est déclarée transmissible à son neveu le vicomte de *Montesquiou-Fezensac* (lettres-patentes de duc, 30 avril 1821).

Du 15 mai 1818 : la pairie du duc de *Choiseul* est déclarée transmissible à son gendre Philippe-Gabriel, marquis de *Marmier*.

Du 27 décembre 1818 : la pairie du duc de *Richelieu* est déclarée transmissible à l'aîné des fils du marquis de *Jumillac*,

son beau-frère, et à défaut dudit aîné à ses frères puînés, avec autorisation de prendre le titre de duc de Richelieu.

Du 1er mars 1819 : la pairie du vicomte de *Morel-Vindé* est déclarée transmissible à son petit-fils Charles-Louis *Terray*, qui joindra à ses noms et armes ceux de son aïeul maternel.

Du 27 février 1821 : la dignité de comte-pair du marquis d'*Ecquevilly* est déclarée transmissible à son neveu Amable-Charles, comte d'*Ecquevilly*.

Du 10 décembre 1822 : la dignité de duc-pair du duc de *Brancas* est déclarée transmissible à son neveu Louis-Marie Bufile, marquis de *Brancas*.

Du 6 janvier 1823 : la dignité de duc-pair du duc de *Noailles* est déclarée transmissible à son petit-neveu, Paul de *Noailles*.

Du 30 avril 1823 : la dignité de comte-pair du comte de *Laforest* est déclarée transmissible à son gendre Clément-Édouard de *Moustier*.

Du 23 décembre 1823 : sont autorisées les transmissions héréditaires, hors de la ligne directe, des pairies : 1° du chancelier de France *Dambray*, pour son gendre le comte de *Sesmaisons*; 2° du maréchal duc de *Tarente*, pour son gendre le marquis de *Rochedragon*; 3° du maréchal marquis de *Vioménil*, pour l'aîné de ses petits-fils; 4° de celle du vicomte de *Châteaubriand*, pour son neveu Geoffroy-Louis, comte de *Châteaubriand*; 5° du comte de *Saint-Vallier*, pour son gendre le comte *Moreton de Chabrillant*; 6° du comte de *Villemanzy*, pour son gendre le comte de *Beaumont*; 7° du vicomte de *Lamoignon*, pour son gendre, de *Ségur-Lamoignon*; 8° du marquis d'*Orvilliers*, pour l'aîné de ses petits-fils.

Du 19 janvier 1824 : la pairie du maréchal marquis de *Vioménil* est déclarée transmissible en faveur de son gendre René de *La Tour-du-Pin-Montauban*, marquis de *Soyans* (*voyez* ci-dessus 23 décembre 1823).

Du 21 décembre 1825 : sont autorisées les transmissions héréditaires hors de la ligne directe des pairies : 1° du duc de *Duras*, pour son gendre le duc de *Rauzan*; 2° du maréchal duc de *Conegliano*, pour son gendre Alphonse-Auguste *Duchesne de Gilvevoisin*, baron de *Conegliano*; 3° du comte de Durfort, pour

son petit-fils Étienne de *Béarn;* 4° du marquis d'*Aligre*, pour son petit-fils Étienne-Marie-Charles de *Pommereu*.

Du 16 janvier 1828 : la pairie du marquis *Barthélemy* est déclarée transmissible en faveur de son petit-neveu Sauvaire *Barthélemy*.

Du 7 avril 1828 : la pairie du vicomte d'*Agoult* est déclarée transmissible à son neveu Hector-Philippe, comte d'*Agoult*.

Du 18 juillet 1828 : la dignité de duc et celle de pair du duc de *Sabran* sont déclarées transmissibles en faveur de son neveu Marc-Édouard de *Pontevès*, et à défaut de ce dernier, en faveur de Joseph-Léonide de *Pontevès*, son frère puîné.

Du 18 juillet 1828 : le titre de comte-pair du comte *Lynch* est déclaré transmissible en faveur de son cousin Jean-Armand-Louis de *Calvimont-Saint-Martial*, qui prendra le nom de comte de Lynch.

Du même jour : la pairie du marquis de *Mac-Mahon* est déclarée transmissible à son neveu Charles-Marie de *Mac-Mahon*.

Du même jour : la pairie du comte de *Guilleminot* est déclarée héréditaire en faveur de son gendre le baron de *Roger*.

Du même jour : la pairie du comte de *Serre de Saint-Roman* est déclarée héréditaire en faveur de Jacques-Raymond de *Serre de Saint-Roman*, son cousin, seul héritier de son nom.

Du 28 août 1828 : la dignité de duc et celle de pair du duc de *Narbonne-Pelet* sont déclarées héréditaires en faveur de François-Raymond-Aimeric, comte de *Narbonne-Pelet*, son cousin-germain.

Du même jour : la pairie du comte *Du Puy* est déclarée héréditaire en faveur d'Eugène, comte d'*Astorg*, son gendre.

Du même jour : la pairie du marquis d'*Herbouville* est déclarée transmissible en faveur du comte de *Crillon*, son gendre.

Du même jour : Rodolphe de *Fay*, vicomte de *Latour-Maubourg*, est institué héritier de la pairie de son oncle le marquis de *Latour-Maubourg*, gouverneur des Invalides.

Du 13 mai 1829 : la pairie du comte Paul de la *Roche-Aimon* est déclarée héréditaire en faveur de son frère Casimir de la *Roche-Aimon*.

Du 13 mai 1829 : la transmission héréditaire du vicomté

d'*Houdetot* est autorisée en faveur de son frère Charles-Ile-de-France d'*Houdetot*.

Du 2 janvier 1830 : la pairie-baronnie du comte Humbert de *Sesmaisons* est déclarée transmissible héréditairement en faveur de son frère Rogatien, comte de *Sesmaisons*.

Du même jour : la pairie du duc de *Damas-Crux* est déclarée transmissible avec le majorat, sous le titre de pairie-baronnie, au comte Alexandre de *Damas*.

TABLETTES GÉNÉALOGIQUES

DES

MAISONS NOBLES DE FRANCE.

AGUESSEAU.

François d'Aguesseau, échevin de la ville d'Amiens, fut anobli par lettres-patentes de l'année 1597, pour avoir contribué à la réduction de cette cité sous l'obéissance de Henri IV. Son fils Antoine d'Aguesseau, premier président au parlement de Bordeaux, fut l'aïeul du chancelier d'Aguesseau, dont les vertus et les talents ont répandu un si grand éclat sur la magistrature française. La famille d'Aguesseau s'est divisée en deux branches; celle d'*Ignaucourt* s'est éteinte au siècle dernier; celle de Fresne, l'aînée, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son dernier rejeton, Henri d'Aguesseau, petit-fils du chancelier, député de la noblesse du bailliage de Meaux, aux États-Généraux de 1789, ministre plénipotentiaire du gouvernement français en Danemark en 1803, fut créé comte héréditaire et membre du sénat conservateur en 1808. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, et le titre de marquis fut attaché à sa pairie par l'ordonnance royale du 31 août 1817. Il avait épousé, le 18 janvier 1775, Marie-Catherine de Lamoignon, dont il n'eut qu'une fille, Félicité d'Aguesseau, mariée à Octave, comte de Ségur, fils d'une sœur du marquis d'Aguesseau. De cette union le comte de Ségur, mort le 15 août 1818, a laissé trois fils : 1° Eugène de Ségur, marié avec la fille du comte de Ros-

topsin, gouverneur de Moscou; 2° Adolphe, marié avec la fille unique du vicomte de Lamoignon, dernier rejeton de cette illustre famille; 3° Raymond de Ségur.

Le marquis d'Aguesseau est mort en 1819 sans laisser d'héritier mâle de son nom et de son titre (*voyez* Moréri, La Chesnaye-des-Bois).

Armes : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de cinq coquilles d'argent, posées* 3 *et* 2, *et d'un croissant d'argent en pointe.*

ALIGRE.

Étienne d'Aligre, garde des sceaux et chancelier de France sous Louis XIII, était issu d'une famille de robe dont l'origine ne remontait qu'à quelques générations. Son fils Étienne II fut également pourvu de la charge de garde des sceaux par lettres-patentes du mois d'avril 1672 et de la dignité de chancelier deux ans après. Leurs descendants ont continué à exercer des fonctions judiciaires, et ils ont donné trois présidents à mortier et un premier président au parlement de Paris. Le titre de marquis est porté par le chef de la maison d'Aligre depuis le milieu du siècle dernier. Le chef actuel, dernier rejeton mâle de sa famille, a été créé pair de France le 17 août 1815, et le titre héréditaire de marquis a été attaché à l'institution de sa pairie. Comme il n'avait qu'une fille mariée au marquis de Pommereu, il a obtenu, par une ordonnance royale du 21 décembre 1825, que ses rang, titre et qualité seraient transmis au fils né de cette union et à ses descendants en ligne directe et masculine. Le comte de Pommereu a joint dès lors à son nom celui d'Aligre, qu'il était appelé à relever.

Chef actuel : Étienne, marquis d'Aligre, pair de France, né 20 février 1770, marié : 1° à Marie-Adélaïde-Charlotte Godefroy de Senneville; 2° à Louise-Charlotte-

Aglaé Camus de Pontcarré, fille d'un premier président au parlement de Rouen. Il a eu du premier lit une fille unique :

Étiennette d'Aligre, mariée à Michel, marquis de Pommereu, fils d'un ancien président au parlement de Normandie, dont :

Étienne-Marie-Charles de Pommereu d'Aligre, substitué à son aïeul maternel par ordonnance royale du 21 décembre 1825.

Armes : *Burelé d'or et d'azur; au chef d'azur chargé de trois soleils d'or.*

AUDIFFRET.

La maison d'Audiffredi, originaire d'Italie, s'est transplantée au XIIIe siècle dans la vallée de Barcelonnette et y francisa son nom en celui d'Audiffred ou Audiffret. La branche aînée, fixée en Piémont, a justifié d'une manière légale de l'ancienneté de sa noblesse en remontant à l'an 1390 par-devant le sénat de Turin, qui a rendu à cette occasion une sentence confirmative. Les branches cadettes établies en France ont été maintenues dans leur noblesse par jugement du 29 novembre 1668, rendu sur productions de titres originaux. D'Hozier, juge d'armes de France, dressa leur filiation en 1697 pour l'admission de deux de leurs membres en qualité de pages du roi dans la grande et petite écurie. Il résulte de ce travail que lesdites branches descendent en ligne directe et masculine de Marcellin d'Audiffret, commandant du fort Jauzier, qui, étant général au service de René, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile, fit ses preuves de noblesse en 1463 pour recevoir le collier de l'ordre du Croissant. Elles ont contracté des alliances avec les maisons d'Albertas, de Castellane, de Pontevès, de Tallard, etc. La principale des branches établies en France est titrée marquis depuis un demi-siècle, et son chef actuel a été appelé à la pairie par ordonnance du 3 octobre 1837 (*voyez* La Chesnaye-des-Bois).

Chef actuel : Charles-Louis-*Gaston,* marquis d'Audiffret, pair de France, président à la cour des comptes, né 10 octobre 1787, marié 14 janvier 1823 à

Marie-Pauline-Lucile, fille du baron Portal, pair de France, ancien ministre de la marine, dont :

1° Pierre-Marie-Gustave, né 21 mai 1827.

2° Amélie-Marguerite, née 11 novembre 1823, mariée 27 décembre 1841 à Gustave, vicomte du Maisniel.

3° Pauline-Claire, née 16 novembre 1832.

Frère du marquis.

Florimond-Louis d'Audiffret, receveur-général du département de la Côte-d'Or, né 14 juin 1789, marié 27 décembre 1820 à

Gabrielle-Zoé, nièce du baron Pasquier, chancelier de France, président de la Chambre des pairs, dont :

1° Charles-Louis-Émile-Augustin d'Audiffret, né 27 novembre 1821.

2° Edme-Armand-Gaston d'Audiffret, né 20 octobre 1823.

3° Louis-Henri-Prosper d'Audiffret, né 1er juin 1826.

Armes : *D'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, et accompagné en pointe d'une montagne des trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée; à la bordure componée d'or et de sable de 28 pièces.* Couronne de comte, surmontée d'un fer de flèche d'or. Supports : Deux faucons. L'écu de forme ovale, orné de branches de laurier et d'olivier de sinople.

AYMARD.

Maison plébéienne du Languedoc. Elle a reçu le titre de baron, avec dotation en Westphalie, par lettres-patentes de l'empereur Napoléon du 20 juillet 1808, renouvelées le 28 mars 1818 par le roi Louis XVIII, en récompense des services militaires rendus à l'État par son chef depuis l'an 1792 jusqu'audit jour. Le titre et les armoiries transmissibles à sa descendance directe, légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. (Résidence : Paris. Domicile politique : Villemoustaussou [Aude].)

Chef de famille : Antoine, baron Aymard, pair de France, lieutenant-général des armées, grand-croix de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, aide-de-camp du roi, né 13 octobre 1773, marié 13 février 1817 à

Rosalie-Thérèse-Françoise Milhaud, fille du feu lieutenant-général comte Milhaud, dont :

1° Édouard-Antoine-Alphonse, chevalier Aymard, né 30 janvier 1820, sous-lieutenant au 9e bataillon de chasseurs à pied.

2° Antoinette-Rosalie-Anna-Vincentine, née 22 janvier 1818.

Armes : *D'azur, fuselé d'or, à la bordure componée de sable et d'argent, au franc quartier des barons militaires.*

BEC-DE-LIÈVRE.

Cette maison, originaire du duché de Bretagne, s'est divisée en sept branches, dont trois subsistent encore, et dont la quatrième, celle des marquis de Cany, admise aux honneurs de la cour en 1770 et 1775, s'est éteinte en 1791. Les deux filles et

héritières du dernier marquis de Cany ont épousé l'une le prince de Montmorency, frère du duc actuel, l'autre le prince Anne-Chrétien de Montmorency-Luxembourg, dont elle a eu le duc de Beaumont, pair de France, et le prince de Tingry.

La branche aînée actuelle a obtenu par lettres-patentes du mois de février 1717 l'érection de plusieurs terres en marquisat, sous le nom de Bec-de-Lièvre. Elle avait été maintenue noble d'extraction, et ses auteurs avaient été confirmés dans la qualité de chevaliers, par arrêts de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 14 mai 1669 et 29 septembre 1670. Elle justifia dans cette circonstance de sa filiation depuis 1350, et constata que ses partages avaient été faits de temps immémorial suivant l'*assise du comte Geoffroi*, ce qu'on appelle en Bretagne le gouvernement noble et *avantageux* qui forme le principal caractère de noblesse dans cette province (*voyez* La Chesnaye-des-Bois).

I.

Louis-Marie-Christophe, marquis de Bec-de-Lièvre, gentilhomme honoraire de la Chambre sous Charles X, né 18 juin 1783, marié 9 septembre 1805 à

Caliste-Françoise-Joséphine de Larlan[1] de Rochefort, dont :

1° Hilarion-François-Marie-Albéric, comte de Bec-de-Lièvre, né 15 février 1814.

2° Aliénor-Louise-Caliste-Marie-Juliette-Mathilde, née 13 octobre 1807, mariée 4 août 1828 à César-René, comte de Courtarvel.

3° Émilie-Caroline-Alix, née 9 juin 1810, mariée 30 mai 1838 à Joseph-Balthasar de Courtarvel.

Sœurs du marquis.

I. Marie-Madelaine-Julienne, mariée en 1800 à Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de Bourmont, pair et maréchal de France.

[1] La terre des Rochers, qui appartenait à madame de Sévigné, a été depuis possédée par la maison de Larlan, et a passé par mariage dans celle de Hay de Néthunières, qui en est actuellement propriétaire.

II. Émilie-Joséphine, mariée en 1798 à Philippe-Alexis-Fortuné Le Clerc, baron de Vezins en Anjou, veuve depuis 1813.

II.

François-Gabriel-Philippe-Narcisse, vicomte de Bec-de-Lièvre, né 28 mai 1778, marié 18 juillet 1812 à

Anne-Eugénie Artault de Viry, dont :

1° Anne-Marie-Louis-Gabriel-Philippe de Bec-de-Lièvre, né 30 juin 1816.

2° Hilarion-Ludovic de Bec-de-Lièvre, né en 1818.

3° Philippe-Élisabeth-Gabrielle-Émilie-Juliette, née 26 octobre 1813, mariée en 1836 à Auguste de Longeviale.

4° Françoise-Marie-Élisabeth-Caliste, née 30 mars 1817.

5° Jeanne-Marie-Eugénie.

III.

Alexandre-Michel-René, comte de Bec-de-Lièvre du Brossay, né 4 octobre 1791.

Sœurs.

I. Modeste-Augustine-Élisabeth, née 26 juillet 1789, mariée 8 novembre 1813 à N... Dondel du Faouedic.

II. Caroline, née 23 mars 1794.

Oncles.

I. Pierre-Henri, né en 1768, marié : 1° à Anne le Mosnier-de-Thouaré ; 2° en 1810 à

Angélique Binet de Jasson, née en mai 1782, fille du feu marquis de Jasson.

II. *Louis-Clair de Bec-de-Lièvre du Brossay, mort 14 février 1808, laissant de son mariage avec Marie-Thérèse le Lasseur de Ranzay :*

1° Louis-Marin, vicomte de Bec-de-Lièvre du Brossay, né 28 octobre 1806, marié en 1829 à

Marie-Blanche-Joséphine Le Clerc de Vezins, dont deux fils et une fille.

2° Marie-Rose, née 5 août 1802.

3° Marie-Thérèse, née 18 mars 1804.

Armes : *De sable, à deux croix de Calvaire, tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.* Devise : *Hoc tegmine tutus.* (Voyez Pl. 6, n° 48.)

BARANTE (Brugière de).

Famille d'Auvergne honorablement connue depuis le XVIe siècle dans la magistrature et dans l'armée. Elle était représentée à l'époque de la révolution par Charles-François Brugière de Barante, préfet du département de l'Aude en 1801, décédé en 1812, père du chef actuel de la maison. Elle a reçu le titre de baron sous le gouvernement impérial, et la pairie en 1819.

Chef actuel : Amable-Guillaume-Prosper Brugière de Barante, membre de l'Académie française, pair de France et ambassadeur en Russie, né à Riom 10 juin 1782, marié 27 novembre 1811 à

Césarine, fille du comte d'Houdetot, maréchal-de-camp en 1783, dont :

1° Prosper-Claude-Ignace-Constance, né 27 août 1816.

2° Sébastien-Ernest-Sophie-César, né 22 avril 1818.

3° Marie-Adélaïde-Suzanne, née 12 mars 1813, mariée à Gonsalve, baron de Nervo.

4° Marie-Constance-Frédérique, née 10 mai 1820.

5° Marie-Ernestine-Louise, née 10 avril 1826.

Armes : *Écartelé, au 1er et 4e d'or, à quatre bruyères de sinople soutenues d'une champagne de même, au chef d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'argent; au 2e et 3e d'azur, à la croix pattée d'argent.*

BOURBON-BUSSET.

Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, fonda la maison de Bourbon, qui se divisa en deux branches à la troisième génération. Pierre Ier continua la souche des ducs de Bourbon; Jacques Ier, comte de la Marche, son frère cadet, fut la tige des comtes de la Marche et de Vendôme, dont sont issues la branche royale de Bourbon et celle de Bourbon-Condé.

La postérité légitime de Pierre Ier s'éteignit par la mort du connétable de Bourbon, tué à la prise de Rome le 6 mai 1527; mais elle avait formé une branche naturelle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et dont voici l'origine. Louis de Bourbon, cousin du connétable, fut investi, en 1456, à l'âge de dix-huit ans, de l'évêché de Liége qui formait une principauté dont la possession n'exigeait point préalablement la consécration épiscopale; il ne fut sacré que douze ans plus tard. Avant cette dernière époque, il eut un enfant naturel, Pierre de Bourbon, surnommé le Bâtard de Liége, qui épousa Marguerite d'Alègre, dame de Busset, seigneurie dont leur postérité a conservé le nom. Le bourg de Busset, situé sur le mont de *Jour*, à une lieue de l'Allier, avait d'abord appartenu à la maison de Vichy, et avait passé par mariage dans celle des seigneurs de Tourzel, barons d'Alègre.

Les descendants du Bâtard de Liége et de Marguerite d'Alègre jouirent du rang et des honneurs des rejetons naturels de la maison royale de France, dont ils conservèrent les armes avec une brisure. Ils furent qualifiés *cousins* par nos rois, comme on le voit par des lettres de François Ier et de Henri IV, et par un brevet que Louis XV leur délivra pour leur confirmer ce privilége. Appelés d'abord barons de Bourbon-Busset, ils

prirent le titre de comtes dès la fin du XVIe siècle. Leurs principales alliances sont avec les maisons de Bermondet, de Borgia (ducs de Valentinois), de Chabannes, de Clermont-Tonnerre, de Moreton de Chabrillan, de La Rochefoucauld, etc.

François-Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, lieutenant-général des armées du roi, le 1er mars 1780, décédé le 16 janvier 1795, est la tige des deux branches actuelles représentées par ses petits-fils.

I.

François-Louis-Joseph, comte de Bourbon-Busset, né 4 février 1782, lieutenant-général, créé pair de France 23 décembre 1823, marié 4 juin 1818 à

Charlotte-Sabine-Louise-Gabrielle, fille du vicomte de Gontaut-Biron, née en 1795, dont :

1° Charles-Ferdinand, né 21 janvier 1819.

2° Gaspard-Louis-Joseph, frère jumeau du précédent

Sœur.

Gasparde de Bourbon-Busset, mariée au vicomte de Gouvello, maréchal-des-camps et armées du roi.

II.

Eugène, vicomte de Bourbon-Busset, cousin germain du comte, né 15 février 1799, marié en 1824 à Ida-Albertine-Charlotte de Calonne de Courtebonne, veuf 12 septembre 1828; remarié 7 novembre 1832 à

Marie-Claire-Eugénie de Nédonchel.

Du premier lit :

1° Marie-Louis-Henri, né à Paris 7 avril 1826.

2° Charles-Louis-Marie, né à Paris 23 janvier 1828.

Du deuxième lit :

3° Louise-Marie-Charlotte-Gasparine-Joséphine, née 28 septembre 1834.

4° Marguerite-Louise-Marie-Anne, née 28 août 1837.

Armes : *D'azur, à trois fleurs-de-lys d'or, à la cotice de gueules périe en bande, au chef d'argent, chargée d'une croix potencée d'or, cantonnées de quatre croisettes de même.*

BOURMONT.

La terre seigneuriale de Saint-Nicolas-du-Bois, au Maine, fut érigée en titre de comté de Ghaisne, par lettres du mois de janvier 1691, enregistrées le 22 mai 1693, en faveur de Marie-Henri de Ghaisne, seigneur du Genestay et de Bourmont, décédé le 10 septembre 1710. Il avait épousé Marie-Hélène de Maillé, fille de Charles de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesnes ; et il avait pour frère Nicolas de Ghaisne du Genestay, conseiller du roi aux bailliage et siége présidial du Mans, lequel fut pourvu d'une charge de secrétaire du roi, le 18 juin 1702. Cette maison est représentée aujourd'hui par le maréchal, comte de Bourmont, dont le père avait été aide-de-camp du prince de Condé pendant la guerre de sept ans.

Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de Bourmont, pair et maréchal de France sous la restauration, né au château de Bourmont 2 septembre 1773, marié en 1800 à

Marie-Madelaine-Julienne, fille du marquis de Bec-de-Lièvre, dont :

1° Louis-Auguste-Joseph, vicomte de Bourmont, né en 1801, ancien aide-de-camp.

2° Louis-Paul-Charles, baron de Bourmont.

3° Philippe-Auguste-Adolphe, baron de Bourmont.

4° César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Bourmont.

5° Marie-Auguste-Juliette.

6° Marie-Thérèse-Ernestine.

Armes : *Écartelé aux* 1er *et* 4e *de vair, au franc canton coupé d'argent et de sable, aux* 2e *et* 3e *fascé de vair et de gueules.*

BOYSSEULH.

Cette maison paraît avoir pris son nom de la terre de Boysseulh, située en Limousin, sur les frontières de Périgord, à deux lieues d'Excideuil, terre qu'elle possède depuis un temps immémorial. Dans les preuves de noblesse qu'elle a faites à différentes époques, soit pour l'admission aux pages, soit pour les honneurs de la cour, elle a produit plus de 400 titres originaux, dont 52 dans le seul intervalle de 1239 à 1300; de sorte qu'elle est du nombre des familles dont la filiation et l'ancienneté sont le plus solidement justifiées. Géraud Ier, qui vivait au commencement du XIIe siècle, est le premier auteur connu de la maison de Boysseulh. De lui était issu au sixième degré Géraud III, qui soutint, en 1298, un combat judiciaire ou duel contre Adhémar de la Faye, gentilhomme de la maison de Hautefort.

A partir du règne de Louis XIII, les seigneurs de Boysseulh ont été sans interruption attachés à la maison de nos rois en qualité d'écuyer. La plupart sont parvenus à des grades supérieurs dans les armées, où deux entre autres ont été maréchaux-de-camp.

Leurs principales alliances ont été contractées avec les maisons de Hautefort, de Pérusse d'Escars, de Tessières, d'Estaing et d'Abzac. En citant cette dernière dans la généalogie de la maison d'Abzac de la Douze, M. d'Hozier dit en note : « Le » nom de la maison de Boysseulh est un de ceux qui sont moins » connus qu'ils ne méritent de l'être. Le juge d'armes en a une » filiation exactement suivie depuis l'an 1239. »

Charles, marquis de Boysseulh, lieutenant-colonel du régiment de Marcieu, fils de Gilles de Boysseulh et de Marthe de Pérusse d'Escars, mourut en 1780, laissant de son mariage entre autres enfants : 1° Théophile, aïeul du marquis actuel; 2° François, comte de Boysseulh, qui fonda la deuxième branche, établie en Auvergne, dont deux rejetons ont eu l'honneur de monter dans les carosses du roi le 12 novembre 1784. (*Histoire généalogique des Pairs de France* de Courcelles, t. XI.)

I.

Chef actuel : Charles, marquis de Boysseulh, né en 1780, marié 18 octobre 1816 à

Charlotte de Lavalbousquet de Boreau, fille d'un ancien officier, dont :

1° Gabriel, comte de Boysseulh, né 11 novembre 1817.

2° Gaston, vicomte de Boysseulh, né 13 février 1819.

3° Octave de Boysseulh, né 5 juillet 1823.

4° Clémentine-Paule de Boysseulh, née 24 février 1830.

Frère.

Frédéric, comte de Boysseulh, né en 1782, marié 27 avril 1813 avec Octavie de Lavalbousquet de Boreau, sœur de la femme de son frère aîné; veuf depuis juin 1842.

II.

Auguste-Louis de Boysseulh, chef de la branche établie en Auvergne, né 10 avril 1782, marié en 1825 à Aménaïde de Prades.

Armes : *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois larmes d'argent; à la bordure de sable, semée de larmes de gueules et d'argent.*

CHABANNES.

Cette maison descend des comtes d'Angoulême de la première race, dont l'origine remonte au xe siècle. Elle doit aux grandes alliances qu'elle a contractées dès les temps les plus reculés avec plusieurs maisons souveraines de l'Europe, et à cinq alliances directes avec la maison de France, l'honneur de jouir depuis près de 400 ans du titre de *cousins du roi;* ses autres alliances principales ont été prises dans les maisons d'Armagnac, de Bart, de Coligny, de Crussol, de Foix, de Hautefort, de Lévis, de Lenoncourt, de Melun, de Mendoze, de Montboissier-Canillac, de Pompadour, de Prie, de La Rochefoucauld, de Requefeuille, de Talleyrand-Périgord, de la Tour-d'Auvergne, de la Trémoille, de Ventadour, de Vienne, etc. Elle a fourni des grands-officiers de la couronne, trois grands-maîtres et un maréchal de France dont la gloire est devenue populaire sous le nom de la Palice. Le nom et les armes de Chabannes figurent à la salle des Croisades du musée de Versailles, en vertu du titre original et authentique, déposé à la Bibliothèque royale, par lequel Gui de Chabannes donne, avec d'autres chevaliers, quittance d'une somme de 250 livres qu'ils avaient empruntée sous la garantie du comte de Poitiers, pour accompagner saint Louis à la croisade en 1248.

Des branches nombreuses et illustres qu'a formées cette maison deux seules subsistent aujourd'hui. Elles ont pour auteur commun Joachim de Chabannes, baron de Curton, comte de Rochefort, petit-fils de Gilbert de Chabannes et de Françoise de la Tour d'Auvergne. Joachim épousa : 1° en 1522, Pétronille de Lévis; 2° en 1526, Louise de Pompadour; 3° en 1533, Catherine de La Rochefoucauld; 4° en 1547, Charlotte de Vienne. De ces diverses unions il eut quatorze enfants, dont entre autres deux fils, François de Chabannes, marquis de Curton, et François de Chabannes, comte de Saignes, formèrent les deux seules branches continuées jusqu'à nos jours.

I. François, marquis de Curton, issu du troisième mariage de Joachim de Chabannes avec Catherine de La Rochefoucauld,

est la tige de la branche aînée dans laquelle est venue se confondre celle de la Palice, par suite de l'extinction de cette branche et de la substitution du marquisat de la Palice au profit de Jean-Frédéric, marquis de Chabannes-Curton, père du représentant actuel de la maison.

II. La seconde branche, celle des seigneurs de Saignes et du Verger, a pour auteur François de Chabannes, comte de Saignes et du Verger, issu de Joachim de Chabannes, baron de Curton, et de sa quatrième femme Charlotte de Vienne, comtesse de Blanchefort, dame de Pont-Château, gouvernante de la princesse Marguerite de Valois, fille de Henri II et femme du roi Henri IV. Cette branche a été élevée à la pairie en 1815 (*voyez* P. Anselme, Moreri, Chesnaye des Bois, etc.).

I. CHABANNES-LA-PALICE.

Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes-Curton et de la Palice, chef actuel du nom et des armes, titré *cousin du roi*, né à Smyrne 31 décembre 1791, colonel des lanciers de la garde en 1830, marié à Mathilde Dawson, dont :

1° Sophie de Chabannes.

2° Octavie de Chabannes.

3° Caroline de Chabannes.

4° Blanche de Chabannes.

Frères et sœurs.

I. Alfred-Jean-Édouard, comte de Chabannes-la-Palice, titré *cousin du roi*, né à Londres 13 janvier 1799, colonel aide-de-camp du roi, marié à Antonella Ellis, dont :

1° Charles-Frédéric de Chabannes, né 10 avril 1830.

2° Antoine-Édouard de Chabannes, né 16 juin 1836.

II. Antoine-Pierre-Octave, vicomte de Chabannes-Curton,

titré *cousin du roi*, né à Paris 16 mai 1803, capitaine de corvette, marié en 1839 à Grace Maitland, dont :

1° Albert de Chabannes, né en septembre 1840.

III. Anne-Marie-Élisabeth de Chabannes, mariée à Paul de Savenne, comte de Choulot, capitaine de chasse de feu monseigneur le duc de Bourbon.

IV. Olive-Louise-Marie de Chabannes, religieuse carmélite.

V. Emma-Sarah-Augusta de Chabannes.

VI. Anne-Henriette de Chabannes, religieuse.

II. CHABANNES-DU-VERGER.

Jean-Baptiste-Marie, marquis de Chabannes-du-Verger, titré *cousin du roi* comme chef de la seconde branche, né 27 décembre 1770, pair de France 17 août 1815, marié 20 février 1787 à

Cornélie-Zoé-Vitaline de Boisgelin, dame chanoinesse du chapitre noble de Remiremont, dont :

1° Eugène-Henri-François, comte de Chabannes, lieutenant des gardes du corps du roi en 1830, marié 29 décembre 1819 à

Gabrielle-Lucrèce-Zoé de la Tour-Vidaud, dont :

a. Gilbert-Marie-Gabriel, vicomte de Chabannes, né 30 octobre 1822.

b. Edme, né en 1831.

c. Amable, né en 1833.

d. Marie-Antoinette-Lucrèce, née 15 janvier 1821, mariée 30 novembre 1840 à Antoine-Théodore, marquis du Prat.

(*Un frère puîné du marquis de Chabannes-du-Verger, Louis-Jacques-Henri, comte de Chabannes, décédé il y a quelques années, a laissé :*)

1° Louis-Henri-Victor, comte de Chabannes, né 30 avril 1806.

2° Auguste, vicomte de Chabannes, né 17 février 1808.

3° Armand-Balthazar-Marcellin, baron de Chabannes, né 9 mars 1813.

4° Eugène de Chabannes, né en 1815.

5° Antoinette-Henriette, née 15 juillet 1811.

6° Adèle-Victoire-Cécile, née 12 novembre 1814.

Armes : *De gueules au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.*

CHATEAUBRIAND.

La maison de Châteaubriand est une des plus anciennes et des plus illustres de la chevalerie de Bretagne. Son premier auteur connu est un puissant seigneur, Tihern, dont le fils Briand bâtit, vers l'an 1045, dans l'évêché de Nantes, une forteresse considérable. Elle fut appelée Château-Briand du nom de son fondateur, et devint, en s'entourant d'une ville, le chef-lieu d'une grande baronnie, la troisième des neuf pairies de Bretagne, qui donnaient le droit de présider les États de cette province. Les descendants de Tihern se sont distingués par leurs fondations pieuses, par leurs alliances illustres, et par leur intervention dans les luttes sanglantes qui ont désolé la Bretagne après la mort d'Arthur, et pendant la rivalité de Charles de Blois et des comtes de Montfort.

Geoffroy V de Châteaubriand accompagna le roi saint Louis à la Terre-Sainte, et combattit dans les rangs de la chevalerie bretonne, qui, emportée sur les traces du comte d'Artois, poursuivit les infidèles jusque dans la ville de Massoure, où, comme le raconte Joinville, le duc de Bretagne avec sa bataille fit des prodiges de valeur. Geoffroy fut fait prisonnier et paya une forte rançon. A son retour en France, saint Louis, en mémoire de ce combat, concéda pour armoiries au baron de Châteaubriand *l'écu de gueules semé de fleurs de lys d'or*, dont l'explication glorieuse est complétée par la devise : *Mon sang*

teint les bannières de France. Ces armes figurent à la salle des Croisades du musée de Versailles.

Les descendants de Geoffroy ont formé trois grandes subdivisions ou branches principales.

I. Celle des barons de Châteaubriand, l'aînée, s'est éteinte en 1347, et tous ses riches domaines ont passé par mariage dans la maison des sires de Dinan.

II. La seconde, connue sous la dénomination des seigneurs des *Roches-Baritaut*, comtes de *Grassay* en Poitou, et de *Casan* au royaume de Naples, a donné un grand-veneur de France en 1581, et s'est éteinte vers la fin du XVIIe siècle. Le P. Anselme en a donné la filiation dans le tome VIII de son *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.*

III. La troisième branche, dite des sires de *Beaufort*, puis comtes de *Combourg*, est devenue chef de nom et d'armes à l'extinction de la seconde, et de nos jours elle a été élevée à la pairie dans la personne du vicomte de Châteaubriand, l'auteur des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme.* Cette souche a été maintenue sur preuves dans sa descendance des anciens barons de Châteaubriand, par arrêt du 7 septembre 1669 de la chambre de Rennes établie pour la réformation de la noblesse bretonne. Elle a fourni les mêmes preuves, en 1783, pour l'admission dans le chapitre noble de l'Argentière, et, en 1787, pour l'obtention des honneurs de la cour. A cette dernière époque, elle était représentée par deux uniques rejetons, par le vicomte de Châteaubriand, l'illustre écrivain, et par son frère aîné, Auguste, comte de Châteaubriand, qui épousa la fille de Lepelletier de Rosambo, gendre de Lamoignon de Malesherbes, défenseur de Louis XVI. Le comte et la comtesse de Châteaubriand, monsieur et madame de Rosambo et le vertueux Malesherbes, périrent le même jour sur l'échafaud révolutionnaire, le 22 avril 1794 (*voyez* Courcelles, *Histoire généalogique des Pairs de France*, t. IV).

Le vicomte de Châteaubriand n'ayant point de postérité, une ordonnance royale du 23 décembre 1823 avait nommé héritier présomptif de sa pairie son neveu Geoffroy, fils d'Auguste de Châteaubriand. Mais le vicomte s'est retirée de la Chambre depuis 1830.

Geoffroi-Louis, comte de Châteaubriand, chef actuel de la maison, né 1er février 1790, colonel des chasseurs à cheval, démissionnaire en 1830, marié à la fille du comte d'Orglandes, dont :

1° Marie-*Christian* de Châteaubriand, né en 1828.

2° Anne-Louise-Laure, mariée au baron de Baulny.

3° Jeanne-Françoise-Louise, mariée au comte d'Espeuilles.

4° Marie-Antoinette-Clémentine, mariée en mai 1842 au comte de Beaufort.

5° Camille-Adèle-Pauline-Félicie.

6° Marie-Adélaïde-Louise-Henriette.

Oncle du comte.

François-René-*Auguste*, vicomte de Châteaubriand, ancien ambassadeur, pair de France et membre de l'Académie française, né 4 septembre 1768, marié en 1792 à *Céleste* de la Vigne-Buisson, petite-fille d'un gouverneur de Pondichéry.

Armes : *De gueules, semé de fleurs de lys d'or.* Devise : *Mon sang teint les bannières de France.*

CHERISEY *ou* CHERISY.

Cette maison de nom et d'armes tient un rang distingué dans le Barrois et la Lorraine, où elle possède la terre de son nom depuis le XIIe siècle. Quelques-uns la font descendre de celle qui existait au pays de Soissons et de Laon et dont était Gérard Cherisy, seigneur de Quierry en 1083, qui se couvrit de gloire à la première croisade et fut assassiné dans la cathédrale de Laon le 12 janvier 1110.

Henri de Cherisey et Renaud son fils accompagnèrent Phi-

lippe-Auguste en Terre-Sainte l'an 1190, et leurs descendants, dont la filiation est littéralement prouvée jusqu'à nos jours, faisaient partie de la chevalerie de Lorraine.

La maison de Cherisey s'est divisée en deux grandes branches au XIIIe siècle, la seconde a pris le nom de Nourroy et s'est éteinte à la fin du XVIIe. L'aînée s'est perpétuée jusqu'à nos jours; elle possède les titres de marquis et a joui des honneurs de la cour en 1767 et 1783, sur preuves faites devant Chérin.

Charles-Louis, marquis de Cherisey, IIIe du nom, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant de ses gardes du corps, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Paris le 9 août 1751, mort le 16 octobre 1827, avait épousé, par contrat du 29 novembre 1781, signé par le roi et la famille royale, Marie-Aglaé le Séneschal, dont la sœur épousa le marquis d'Audiffret. Il eut de ce mariage deux fils, dont le plus jeune, François-Victor, comte de Cherisey, est chef de la branche cadette; l'aîné, Charles-Louis-Prosper, marquis de Cherisey, maréchal-de-camp, colonel du 2e régiment de la garde royale, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Saint-Ferdinand et du Mérite militaire de Prusse, né le 5 décembre 1786, épousa, par contrat du 13 août 1818, signé par le roi et la famille royale, Louise-Caroline de Lisa, fille de Louis-Charles de Lisa et de Sophie-Adélaïde de Forges, marquis de Châteaubrun, et mourut au château de Cherisey le 3 octobre 1837, laissant deux fils et deux filles.

I.

Charles-Auguste-René-Louis, marquis de Cherisey, chef actuel de la maison, né 17 juillet 1822.

Frère et sœurs.

I. Frédéric-François-Louis-Victor, comte de Cherisey, né 20 novembre 1824.

II. Lucie-Marie-Caroline de Cherisey, née 3 décembre 1820, mariée 1er septembre 1840 à François, baron de Straten-Ponthoz, fils de Louis-Marie-Hyacinthe,

comte de Straten, ou Vander-Straten-Ponthoz, et de Gabrielle-Françoise de Laittre.

III. Aglaé-Marie-Alexandrine de Cherisey, née 16 août 1826.

II.

François-Victor, comte de Cherisey, officier d'état-major, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Ferdinand, né 5 septembre 1793, marié 27 avril 1820 par contrat signé par le roi et la famille royale à

Clara de Joncy, fille de Jacques, baron de Joncy, et de Anne Choart de Crécy, de la maison de Choart, marquis de Buzanval, dont :

1° Gérard-Louis-Charles de Cherisey, né 21 mars 1823.

2° Henri-Charles-Victor de Cherisey, né 19 août 1824.

3° *Louis* de Cherisey, né 26 mai 1830.

4° Anne-Louise de Cherisey, née 12 février 1821.

5° Gabrielle-Jeanne-Marie de Cherisey, née 21 janvier 1822.

6° Marie-Caroline-Alexandrine de Cherisey, née 29 avril 1834.

Armes : *Coupé, d'or et d'azur, au premier chargé d'un lion issant de gueules, armé, lampassé et couronné de même.*

N. B. Ce nom s'écrit indistinctement Cherisey et Cherisy, et se prononce toujours Cherisy.

CONDÉ.

La ville de Condé, en Hainaut, dont une branche de l'auguste maison de Bourbon a porté et illustré le nom à partir du XVIe siècle, avait été auparavant le berceau de la famille des sires

et barons de Condé. Le domaine de Condé comprenait originairement deux fiefs, l'un que l'on distinguait sous le nom de Vieux-Condé et qui appartenait auxdits sires de Condé; l'autre que l'on appelait seigneurie du Château et qui appartenait aux d'Avesnes. La première passa par le mariage de Catherine de Condé, héritière de la branche aînée de la famille des Condé, dans celle de Châtillon. La petite-fille de Catherine, Jeanne de Châtillon, dame de Condé, etc., épousa en 1335 Jacques de Bourbon, comte de la Marche. La seconde passa des d'Avesnes aux Saint-Pol-Luxembourg, dont l'héritière Marie de Luxembourg eut aussi l'honneur d'épouser un Bourbon en 1487.

La maison des sires et barons de Condé a possédé les seigneuries de Fontaines, Bellœil, Moriames, Cayeux, Carency, Duysant, Aubigny, Bucquoy, Ronsoy, Bellefontaine, La Neuville, les Termes, etc.; elle a pris des alliances avec les Béthune et les Dampierre, et par suite avec les comtes de Flandre et les ducs de Brabant, et avec les maisons du Rœux, de Fiennes, de Bapaume, de Jauche, de Leuze, de Loos, de Walcourt, de Bevers, d'Hennin, de Coucy, d'Enghien, de Ligne, de Gâvre, d'Arsilières, de Brossart, etc. Elle a donné de nombreux capitaines aux armées et deux évêques à l'église de Cambrai. (*Nobiliaire de Saint-Allais*, t. XX.)

Chef actuel : Georges-Ferdinand-*Émile*, baron de Condé, auditeur au conseil-d'état, né 4 août 1810, fils de Jean-Baptiste-Ferdinand, baron de Condé, mort en 1813 au château de Tewneren (Belgique), et de Caroline de Freund-Sternfeld, petite-fille du ministre de Deux-Ponts à Paris.

Sœur.

Louise-Pauline de Condé, née en 1812.

Armes : *D'or, à la fasce de gueules.* Devise : *Loyauté.* Cri de guerre : *Vieil Condé.*

CUGNAC.

La maison de Cugnac, d'ancienne chevalerie, est originaire de Guienne, où elle florissait dès le XIIe siècle et où elle était connue dès l'an 1002. Elle a été titrée baron, puis marquis de Dampierre, par érection de 1598 et 1616, barons d'Huisseau, marquis du Bourdet, comtes et vicomtes de Cugnac. Pierre de Cugnac comparut dans un acte de 1105 en qualité de chevalier. Plusieurs gentilshommes de cette maison accompagnèrent saint Louis à la croisade de Palestine et à celle de Tunis.

Elle a produit des chevaliers de l'ordre du Roi et du Saint-Esprit, des sénéchaux et lieutenants-généraux de provinces, des maréchaux-de-camp et brigadiers des armées, des conseillers d'état, des chambellans et gentilshommes de la chambre, nombre d'officiers supérieurs, de chevaliers de Saint-Louis et des chevaliers de Malte depuis l'an 1551. Dans le clergé, elle compte un évêque de Lectoure sacré en 1772, un abbé doyen du chapitre royal de Saint-Denis, mort en 1841. Elle a obtenu les honneurs de cour sur preuves faites en 1784.

La maison de Cugnac subsiste actuellement en trois branches établies en Quercy, en Poitou et en Flandre. La première est représentée par le marquis Ludovic de Cugnac et par son frère Amalric non mariés, et par leur mère la marquise douairière de Cugnac, née de Solages. La seconde a pour chef Jules-Émilien, marquis de Cugnac, lequel a épousé en 1813 Marie-Julie-Aglaé de Meynard, dont il a deux fils et deux filles non mariés. La troisième est représentée par Jules-Henri, vicomte de Cugnac, marié en 1813 à Anne-Françoise de Chaton, dont il a eu un fils et une fille.

Armes : *Gironné d'argent et de gueules* (voyez Pl. 4, n° 19).

DELLEY DE BLANCMESNIL *et* D'AVAIZE.

La maison d'Anens ou d'Agnens de Delley, originaire du pays de Vaud, et dont plusieurs chartes conservées aux archives de Fribourg, en Suisse, attestent l'ancienneté, est venue s'établir en France vers 1660. Dans une généalogie de la maison d'Estavayé, publiée par le dernier baron de ce nom, l'on fait descendre les seigneurs de Delley de Guillaume, troisième fils de Robert, seigneur d'Estavayé en 1096, lequel Guillaume aurait pris le nom du fief d'Anens (Asnensia). Ses descendants y ajoutèrent vers 1280 celui de Delley, ancienne châtellenie dont quelques ruines et le village de ce nom subsistent encore sur les bords du lac de Neufchâtel. La maison de Delley a occupé en Suisse de hautes fonctions, et plusieurs de ses membres, depuis son établissement en France, ont été revêtus de charges importantes dans l'armée, la magistrature et les finances. Elle s'est divisée en trois branches.

Le comte de Delley d'Agier, député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux en 1789, sénateur sous l'empire, créé pair de France par Louis XVIII, est mort en 1827 dernier rejeton de sa ligne.

La branche aînée actuelle s'est détachée de la souche au milieu du XVIe siècle; la séparation de la seconde branche remonte à l'an 1520. (*Nobiliaire militaire suisse.* Bâle, 1787.)

I. DELLEY DE BLANCMESNIL.

Alphonse-Léon de Delley, comte de Delley de Blancmesnil, né 31 août 1801, officier de cuirassiers, démissionnaire en 1830, fils de Xavier-Pierre-Louis, comte de Delley de Blancmesnil, et de Joséphine, fille du marquis d'Hautefeuille.

Sœur.

Blanche-Marie-Esther de Delley de Blancmesnil, née 20 octobre 1803, mariée 16 janvier 1821 à Alexandre-Guy-Charles de Lavau, officier supérieur d'infanterie.

II. DELLEY D'AVAIZE.

Jean-François-Marie, baron de Delley d'Avaize, né à Poligny 12 juillet 1785, marié à Châtillon-sur-Sèvre 26 novembre 1814 à

Anne-Cornélie Jouault de Montifault, dont :

Élisabeth-Françoise-Cornélie, née à Paris 26 novembre 1825.

Augustin-Gabriel, baron de Delley d'Avaize, né à Poligny 2 février 1789, marié 10 juillet 1830 à

Victorine-Jacqueline de Lestre, dont :

1° Auguste-Nicolas-Louis de Delley d'Avaize, né 23 mai 1837.

2° Marie-Berthe de Delley-d'Avaize, née 1er novembre 1839.

Armes : *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, le bouquet de la queue tournée en dehors, à deux cotices d'or brochant l'une sur les pattes du lion, l'autre sur la queue.* Cimier : Un lion naissant d'or. Les armes surmontées en hors-d'œuvre et du côté senestre, par les trois lettres gothiques J. D. D. Devise : *Jussu Domini Dei.*

DOYEN.

La maison Doyen, originaire de Lorraine, a pour auteur Jean Doyen, garde du corps de Charles IV, duc de Lorraine, en 1628. Il reçut de ce prince, le 4 octobre de la même année, des lettres de noblesse en récompense de ses services militaires, concession qui fut confirmée en faveur de Charles Doyen, chevalier, son arrière-petit-fils, par lettres-patentes de 1764 données par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de

Bar, beau-père de Louis XV. Charles-François Doyen, chevalier, fils de Charles qui précède, né à Lunéville le 5 janvier 1755, ancien receveur-général des finances, a obtenu des lettres-patentes du 25 octobre 1841 qui lui confèrent le titre de baron. Elles ont été entérinées par la Cour royale le 19 novembre 1841.

Armes : *Parti d'or et d'argent* (à enquerre), *au chevron de gueules brochant sur le tout, chargé de deux lionceaux d'or.* Couronne de baron. Cimier : Un casque surmonté d'un dextrochère armé.

GONTAUT-BIRON.

Cette maison, dont des chartes du xe et du xie siècle attestent l'antiquité, a pris son nom de la ville et baronnie de Gontaut, située dans l'ancienne sénéchaussée d'Agénois, aujourd'hui département du Lot, entre la Dordogne et la Garonne. On voit par plusieurs titres du grand cartulaire de l'abbaye de la Sauve-Majeure que, dès le commencement du xiie siècle, les seigneurs de Gontaut figuraient parmi les hauts barons et princes de la cour de Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Cette époque (1120) est aussi celle où la filiation de cette maison s'établit d'une manière non interrompue. Gaston II de Gontaut, seigneur de Biron, étant sur le point d'accompagner saint Louis en Palestine, donna des lois et coutumes à ses vassaux de la ville et baronnie de Biron. Son frère puîné, Pierre de Gontaut, fut la tige des seigneurs de Badefol, dont la souche principale s'est éteinte en 1702, mais dont un rameau existe encore et porte le nom et les armes d'Hautefort, qu'il a été appelé à relever par substitution testamentaire de l'an 1395 (*voyez* Hautefort).

Les armes de Gaston II figurent à la salle des Croisades du musée de Versailles, où elles sont représentées avec l'écu quarré ou en bannière comme sa maison l'a toujours porté. De lui descendait au neuvième degré Armand de Gontaut, dit le *Boiteux*, baron de Biron, maréchal de France sous les rois Henri III et Henri IV. Il assista aux combats de Jarnac, de

Montcontour et d'Arques, au siége de Paris, et commanda la réserve de l'armée royale à la journée d'Ivry. Il fut tué par un boulet de canon sous les murs d'Épernay le 26 juillet 1592. Sa mort confirma la *devise* qu'il s'était choisie : *une mèche allumée*, avec ces mots au bas : PERIT, SED IN ARMIS. Il avait épousé Jeanne de Saint-Blancard, dont il eut plusieurs enfants.

Charles, fils aîné d'Armand, fut comme lui créé maréchal de France. Il obtint de Henri IV l'érection de la baronnie de Biron en duché-pairie par lettres-patentes de 1598; mais son titre ducal s'éteignit avec lui lorsqu'il fut décapité dans l'intérieur de la Bastille le 31 juillet 1602, sans vouloir implorer sa grâce du roi béarnais, qui, quatre ans auparavant, avait dit, en le présentant aux membres du parlement : Messieurs, voilà le maréchal de Biron que je présente avec un égal succès à mes amis et à mes ennemis.

Le duc de Biron laissait deux frères : 1° Jean, l'aîné, continua la branche des barons de Biron, redevenue ducale en 1723. Elle a donné deux maréchaux, trois lieutenants-généraux, un maréchal-de-camp et un brigadier des armées du roi dans l'espace de cinq générations. Elle s'est éteinte avec Armand-Louis de Gontaut, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 31 décembre 1793, titré d'abord duc de Lauzun, puis duc de Biron en 1788, par succession de son oncle Louis-Antoine, doyen des maréchaux de France.

2° Armand II, frère puîné de Jean, fut l'auteur de la branche des marquis de Saint-Blancard, en Astarac, marquis et comtes de Gontaut-Biron, la seule aujourd'hui existante (*voyez* P. Anselme, Moréri, La Chesnaye-des-Bois).

Armand-Louis-Charles de Gontaut, marquis de Biron, né 11 septembre 1771, pair de France 17 août 1815, marié 2 janvier 1802, veuf 2 août 1827 d'Élisabeth-Charlotte, fille du feu comte de Damas-Crux et nièce du duc, dont :

1° Henri, comte de Gontaut-Biron, né 1er novembre 1802.

2° Joseph, vicomte de Gontaut-Biron, né 1er novembre 1804.

3° Étienne, baron de Gontaut-Biron, né 5 juillet 1818.

Frère.

Aimé-*Charles*-Zacharie-Élisabeth, comte de Gontaut-Biron, né 5 novembre 1776, marié 23 novembre 1812 à

Adélaïde-Henriette-Antoinette-Stéphanie de Rohan-Chabot, sœur du duc, née en 1794, dont :

1° Armand-Louis-Henri-Charles de Gontaut-Biron, né 10 septembre 1813.

2° Joseph-Alexandre-Roger de Gontaut-Biron, né 15 février 1815.

3° Élie de Gontaut-Biron, né 9 septembre 1817.

Cousines germaines.

I. *Joséphine*-Françoise, fille de feu Charles-Michel, vicomte de Gontaut-Biron, née en 1794, mariée 19 mai 1817 à Fernand, duc de Rohan-Chabot.

II. Charlotte-Sabine-Louise-Gabrielle, née en 1795, mariée 4 juin 1818 au comte de Bourbon-Busset, pair de France et maréchal de camp, retiré de la Chambre et du service depuis 1830.

Armes : *L'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.* Devise : *Perit, sed in armis* (voyez Pl. 1).

HAUTECLOCQUE.

Les généalogistes, d'accord avec les monuments historiques, nous représentent cette maison comme une des plus anciennes races de la noblesse d'Artois. Elle possédait la terre seigneuriale de Hauteclocque (*Alta-Cloca*), au comté de Saint-Pol, dès le XIIe siècle, et ses rejetons ont siégé de tout temps dans le corps de la noblesse aux états de la province. Guilbert, *alias* Wilbert, seigneur de Hauteclocque, assista en 1174,

avec le chevalier Hugues son frère, à une donation faite à l'abbé saint Jean d'Amiens par Gérard de Picquigny. Le même Wilbert donna, avec ses frères, des biens à l'abbaye de Cercamps, près Frévent, par une charte dans laquelle il se trouve également qualifié chevalier. A partir de cette époque, les cartulaires des abbayes de Ham-lès-Lillers, de Saint-Jean-d'Amiens et de Saint-André-au-Bois font souvent mention des seigneurs de Hauteclocque. Wauthier de Hauteclocque et Pierron son frère suivirent le comte de Saint-Pol à la croisade de Tunis, où mourut saint Louis. Tassart, leur oncle, servait dans la compagnie du sire de Licques, en 1254, au siége d'Oisy, qui fut prise et livrée aux flammes. Jacques de Hauteclocque, suivi de deux écuyers, assista en 1340 à la bataille qu'Eudes, duc de Bourgogne, livra à Robert d'Artois près de Saint-Omer, ainsi qu'il appert des quittances de ses appointements militaires auxquelles pend son sceau. Jean de Hauteclocque fut tué à la prise de Saint-Denis en 1430; Robert, seigneur de Quatrevaulx, son arrière-petit neveu, député des états d'Artois, signa la pacification de Gand de 1576 et l'acte de réconciliation de l'Artois de 1579. (*Archives départementales, actes publics.*)

La maison de Hauteclocque a contracté des alliances directes avec celles de Berghes, de Brias, de Créquy, de Renty, de Ricametz. Elle a reçu de Louis XV des lettres-patentes de chevalerie au mois de décembre 1752, et le titre de baron fut conféré le 14 mai 1822, par d'autres lettres-patentes, à Léopold-Valentin-François de Hauteclocque, qui fit ses preuves pour être reçu chevalier de Malte, en la vénérable langue et prieuré de France. La généalogie de cette maison a été publiée par Expilly, Moréri, La Chesnaye-des-Bois et de Courcelles. Le P. Anselme, le Gallia-Christiana, Hennebert et don Devienne, historiens d'Artois, Louvet, Harbaville, Le Pez et le nobiliaire des Pays-Bas donnent aussi de nombreux détails sur l'histoire et la filiation des seigneurs de Hauteclocque. Le chevalier François-Louis-Joseph de Hauteclocque, mort il y a quelques années, avait épousé, 1° le 14 juillet 1785, Reine-Védastine de Lassus; 2° le 2 février 1796, Catherine-Philippine-Julie de Monet de La Marck. De ces deux unions sont issus tous les rejetons actuels de la famille.

Stanislas-François-Joseph de Hauteclocque, chef actuel du nom et des armes, né à Arras en 1786, marié 6 novembre 1822 à

Rosalie-Gabrielle de Beugny-d'Hagerne, dont :

1° *Ludovic*-Stanislas-François de Hauteclocque, né 24 août 1823.

2° *Raoul*-François de Hauteclocque, né en 1824.

3° *Marie* de Hauteclocque.

Frères germains du premier lit.

I. César-Louis-François-Joseph de Hauteclocque, ancien chef de bataillon, né 24 août 1787, marié en 1819 à

Eugénie du Bois-de-Bellejame, dont :

1° Édouard-Jean-François, né en 1824.

2° Élisa-Louise-Madelaine, née 15 juillet 1820, mariée à Théodore-Louis-Victor Des Chères.

II. Constantin-Gabriel de Hauteclocque, né à Arras 9 août 1788, marié 5 février 1822 à

Félicité-Élisabeth Rouvroy de Libessart, dont :

1° Alfred-François-Marie, né 19 décembre 1822.

2° *Gustave* de Hauteclocque.

Frères consanguins.

III. Alphonse-François-Philippe de Hauteclocque, né au château de Bourgogne-les-Fismes 19 juillet 1796, marié en 1825 à

Marie-Sidonie Lefebure du Hodent, dont :

1° Edmond-Pierre-François.

2° Arthur-François-Alphonse.

3° Marie-Joséphine-Mathilde.

4° Céline-Gabrielle-Sidonie

IV. Léopold-Valentin-François, baron de Hauteclocque, chevalier de Malte, né 19 juillet 1797, marié en 1823 à

Marie-Joséphine-Clémence de Navighuer.

Armes : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.* Couronne de comte. Tenants : Deux sauvages. Cimier : Un sauvage issant.

HAUTEFEUILLE (Texier d').

La maison de Texier, établie dans le Gâtinois, remonte par titres authentiques au commencement du XIVe siècle. La seigneurie d'Hautefeuille, qu'elle possédait, fut érigée en marquisat par lettres-patentes de Louis XIV, accordées à Germain Texier d'Hautefeuille au mois d'août 1689 et enregistrées au parlement. Étienne-Henri-Texier d'Hautefeuille était grand-prieur de Malte et ambassadeur de son ordre auprès de Louis XIV. Gabriel-Étienne-Louis, comte d'Hautefeuille, était mestre-de-camp général des dragons de France. Cette famille a fait ses preuves devant Chérin, et a joui des honneurs de la cour en 1787.

Le dernier marquis d'Hautefeuille était maréchal-de-camp et inspecteur général des armées du roi pour les provinces de Guienne et de Normandie; il avait eu plusieurs enfants de Suzanne-Bernardine-Léonore de Cauvigny, baronne d'Escoville. L'aîné est aujourd'hui le chef du nom et des armes de sa maison (*voyez* le P. Anselme et La Chesnaye-des-Bois).

Chef actuel : Charles-Louis-Félicité Texier, comte d'Hautefeuille, né à Caen 6 janvier 1770, ancien député, ancien gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, colonel, chef d'état-major de la première division de cavalerie de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Jean de Jérusalem, de l'Épée de

Suède, commandeur de la Légion-d'Honneur; marié à Versailles 16 janvier 1823 à Anne-Albe-Cornélie de Beaurepaire, dont :

Charles-Eugène-Henry-Joseph Texier, marquis d'Hautefeuille, né à Paris 28 avril 1826.

Frère et sœur du comte.

I Eugène-Gabriel-Louis Texier, comte d'Hautefeuille, né à Caen 15 juin 1779, chevalier de Malte de minorité; commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand, quatrième classe, maréchal de camp, marié à Bayeux 31 mai 1802 à

Anne-Marie-Caroline de Marguerye.

II. Joséphine Texier d'Hautefeuille, née à Caen 12 août 1781, mariée 28 août 1800 à Xavier-Pierre-Louis, comte de Delley de Blancmesnil.

Armes : *De gueules, à la levrette courante d'argent, accolée et bouclée d'or, surmontée d'un croissant d'or.* Supports : Deux lévriers au naturel. Devise : *Ad gloriam.*

HAUTEFORT.

La terre de Hautefort, l'une des plus considérables du Périgord par son nombreux vasselage et par la situation avantageuse de son château, était possédée au XIIIe siècle par la maison de Born. Mathe de la Faye, héritière de cette maison, épousa en 1388 Hélie de Gontaut, seigneur de Badefol, rejeton d'une branche cadette des Gontaut-Biron. Elle était nièce d'autre Mathe de Born qui, par testament de l'année 1395, établit en sa faveur la substitution de tous ses biens, au cas où le fils de la testatrice viendrait à mourir sans postérité. Par suite de ce mariage et de cette disposition, les enfants de Hélie de Gontaut-Badefol ont quitté leur nom de famille et leurs armoiries pour porter exclusivement ceux de Hautefort. Leur descendance

s'est divisée en plusieurs branches dont l'aînée s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Elle a donné deux gouverneurs du Limousin et du Périgord, des chambellans et gentilshommes de la chambre des rois Charles VIII, Charles IX, Henri IV et Louis XIII, quatre lieutenants-généraux, quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, quatre maréchaux des camps et armées du roi et un lieutenant-général des armées navales. Elle a contracté des alliances avec les maisons d'Abzac, d'Aubusson, de Choiseul-Praslin, de Crévant-d'Humières, de Durfort-Duras, d'Estourmel, d'Harcourt, de Pérusse-d'Escars, du Plessis-Richelieu.

La terre de Hautefort fut érigée en marquisat par lettres-patentes du mois d'août 1614, en faveur de François de Hautefort, veuf de Louise de Pérusse-d'Escars. Charles, son fils aîné, a continué la descendance de la maison. Elle était représentée en 1805 par Armand-Louis-Emmanuel, marquis de Hautefort, qui mourut sans postérité. Son neveu Amédée, comte de Hautefort, ne lui survécut que quelques années. Il est décédé le 17 avril 1809, laissant un frère puîné et une fille qu'il avait eue de son mariage avec Alix-Julie de Choiseul-Praslin, et qui a épousé le baron de Damas.

Il existe une autre maison du même nom et du même pays; elle est issue des seigneurs de Laron-Lastours, qui possédaient la terre de Hautefort avant la maison de Born. Comme elle porte le nom, les armes et la devise que la souche de Hautefort-Gontaut a pris par substitution, la plupart des historiens ont confondu ces deux maisons également illustres, mais qui n'ont rien de commun entre elles, si ce n'est la possession de la même terre de Hautefort dont elles ont toutes deux pris le nom. Celle descendue des seigneurs de Laron-Lastours est connue sous le nom de Hautefort, barons de Marquessac.

Il y avait en Provence, à la fin du siècle dernier, une troisième maison d'Hautefort, portant aussi les mêmes armoiries; mais elle est originaire de la ville de Caen, en Normandie, et ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Elle portait primitivement le nom de Hautefort sans être précédé de la particule *de*.

Armes : *L'écu en bannière, d'or, à trois forces de sable.*

HAUTERIVE (Blanc de Lanautte d').

Famille du Dauphiné, dont le nom *Blanc* est traduit par celui d'Albi dans un cartulaire du chapitre de l'église de Vienne, en 1338 : la souche dont elle est issue lui était commune avec trois autres rameaux, qui, sortis successivement de la tige-mère, ont formé trois familles distinctes au sein de la noblesse de cette province, et qui se sont éteints dans le siècle dernier; l'un d'entre eux, celui des Blancs de Blanville, qui produisit un sieur de Chepteuil, négociateur de Richelieu en diverses cours étrangères, se fondit dans la maison de Simiane (*Extrait des Mémoires de Famille*).

La famille actuellement existante prit à l'époque des guerres de religion une part active à la lutte dans les rangs du parti calviniste; ces circonstances l'attachèrent à la fortune et au service militaire du connétable de Lesdiguières, auquel une alliance l'unit en outre par des liens assez proches. Depuis on retrouve ses membres, soit au sein du parlement de Dauphiné, soit dans les armées de Louis XIV et de Louis XV.

Celui qui de nos jours se distingua dans les affaires publiques par d'éminentes qualités et d'importantes fonctions, Alexandre-Maurice, Blanc de Lanautte, comte d'Hauterive, naquit à Aspres-les-Corps le 14 avril 1754. Il accompagna, en 1784, le comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople en qualité de gentilhomme d'ambassade, et reçut bientôt une mission supérieure auprès du hospodar de Moldavie. Il représenta quatre ans les intérêts français dans cette principauté. Pendant les orages révolutionnaires, il s'était retiré aux États-Unis; à son retour, il dirigea long-temps les travaux politiques du ministère des affaires étrangères, fut ensuite placé à la tête du dépôt des archives de ce département, et mourut le 27 juillet 1830, après avoir pris part à la conclusion de 62 traités. Il était conseiller d'état, membre de l'Institut, commandeur de la Légion-d'Honneur, vice-président de la Société Asiatique, etc. Il n'a point laissé d'enfants : l'aîné de ses neveux a hérité, par transmission régulière, du titre de comte qui lui avait été conféré sous l'empire.

Chef actuel : Auguste, comte d'Hauterive, membre de la Chambre des députés, sous-directeur au département des affaires étrangères, né 9 mai 1797, marié 20 mai 1818 à sa cousine

Agnès-Mélanie de Lanautte, dont :

1° Auguste-Maurice, vicomte d'Hauterive, né 12 mai 1819, marié en novembre 1842 à Alix, fille du marquis de Nédonchel.

2° Amélie, née 17 mai 1825.

Frère.

Maurice, baron d'Hauterive, consul de France, marié à mademoiselle de La Forest, dont il a plusieurs enfants.

Armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cygne d'argent sur une mer de sable, au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur.*

Outre la terre d'Hauterive située dans le département des Hautes-Alpes, et appartenant à la maison Blanc de Lanautte, il y avait plusieurs autres seigneuries du même nom, en Auvergne, en Languedoc, en Normandie et en Dauphiné.

Entre Grenoble et Saint-Marcellin, sur les rives de la Galaure, s'élevait un château d'Hauterive, dont on aperçoit encore les ruines. Après avoir eu ses seigneurs particuliers, il échut au dauphin Henri, qui le donna avec ses terres, juridiction, fiefs et arrière-fiefs, par acte du 12 janvier 1321, à Geoffroi de Clermont, issu d'une branche cadette de la maison de Clermont-Tonnerre. A l'extinction de la postérité de Geoffroy, la terre d'Hauterive passa successivement dans plusieurs familles, et fut vendue, en 1601, par Jacques de Miolans à noble Amieu Borel. Le contrat d'acquisition et les actes de foi et hommage d'Amieu, de Charles, son fils, et d'André Borel, son petit-fils, sont conservés dans les registres de la Chambre des Comptes de Grenoble, au coffre de Saint-Marcellin. L'inventaire de ces registres, avec la substance des actes, existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris.

HÉBRAIL.

Maison du Haut-Languedoc, où elle s'est établie après la guerre des Albigeois. Elle obtint de Simon de Montfort les terres de la Cortade, Tonnac, Rivière et Cornabruc, conquises sur les hérétiques. Lucas Hébraïl, seigneur de la Cortade, épousa, en 1422, la comtesse de Goth de Rouillac, cousine germaine de Bertrand de Goth, élu pape sous le nom de Clément V. La branche aînée de cette maison s'est éteinte en la personne de Jean d'Hébraïl, baron de Dalon, seigneur de la Cortade, mort, ainsi que sa femme, Anne de Montlezun, peu après 1688. La branche cadette, seule existante aujourd'hui, tire son origine d'Alexandre, deuxième fils de Pons d'Hébraïl de la Cortade, gentilhomme de la chambre du roi François Ier, qui acheta la terre de Canast de François de Tersac, baron de Montberaud, en 1588. Elle a le titre de marquis depuis un siècle. Résidence : Castelnaudary et Canast en Languedoc (*voir* La Chesnaye-des-Bois, t. VIII).

Chef actuel : Jacques-Marie-Joseph, marquis d'Hébraïl, fils de Jean d'Hébraïl et de Marie de Bellisens, chevalier de Saint-Louis, ancien page du roi Louis XVI, né 1er février 1769 ; marié 20 juillet 1829 à

Marguerite-Marie-*Augustine* de Mas-Latrie, dont :

Louis-François-Marie d'Hébraïl, né 20 septembre 1832.

Armes : *D'azur, à deux lièvres d'or passant l'un sur l'autre.*
Devise : *Egenis sollicito.*

HIBON DE FROHEN.

Cette maison, dont l'existence en Boulonnais est établie dès l'an 1069, prit part aux événements qui, pendant le moyen âge, agitèrent le nord de la France. Elle fit les preuves de gentilhomme de nom et d'armes le 18 octobre 1493, devant le lieutenant-général du roi en la sénéchaussée du Boulonnais, comme

cela est rapporté dans d'autres preuves faites depuis pour Saint-Cyr.

Le nom de cette famille s'écrit tantôt *Frohen*, tantôt *Frohan* dans les anciens titres.

François Hibon, sire et baron de Frohen, marquis de Campsart, se distingua aux siéges de Boulogne et de Calais contre les Anglais, au XVIe siècle.

(*Du mariage de Prosper Hibon, comte de Frohen, avec sa cousine Marie-Anne-Catherine Darie, fille de Henri Hibon, des sires de Frohan, et d'Elisabeth-Lucine de Ricquebourg, sont issus entre autres enfants :*)

1° Prosper-Marie.

2° Marie-Ferdinand.

Armes : *D'argent, à trois bustes de reines de carnation, couronnées d'or et posées* 2 *et* 1. Supports : Deux dauphins.

LAMOIGNON.

La petite ville de Donzy, au comté de Nevers, fut le berceau de la maison de Lamoignon, dont Blanchard et La Chesnaye-des-Bois font remonter l'origine jusqu'à l'année 1228, mais dont la filiation authentiquement prouvée ne remonte qu'à Pierre de Lamoignon, qui vivait au commencement du XVe siècle. Au reste, le caractère historique de cette famille dû aux services qu'elle a rendus et aux grands personnages qu'elle a produits, l'élève bien au-dessus d'une simple prétention d'ancienneté. Pierre de Lamoignon, qui servit, sous Charles VI et Charles VII, dans les armées du duc de Bourgogne, est l'auteur de ses diverses branches. La principale, celle des seigneurs de Bâville, obtint l'érection de la terre de Bâville en marquisat par lettres-patentes de 1670. Elle a donné une suite de magistrats illustres pendant deux siècles, et un garde des sceaux de France sous Louis XVI. Le rameau des seigneurs de Malesherbes et de

Blancmesnil, détaché, en 1709, de la souche des marquis de Bâville, eut pour auteur Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, chancelier de France en 1750, et s'éteignit avec son fils le *vertueux* Malesherbes, qui paya de sa tête le crime d'avoir osé accepter la défense de Louis XVI. Il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 22 avril 1794, avec sa fille, son gendre Le Pelletier de Rosambo, et ses petits-enfants le comte et la comtesse de Châteaubriand. La branche de Bâville, restée alors la seule, était représentée, en 1815, par deux frères : 1° Christian, vicomte de Lamoignon, le plus jeune, appelé à la pairie en 1815, avait épousé la nièce du comte Molé, et mourut en 1826, ne laissant qu'une fille, mariée au petit-fils du comte de Ségur. Sa pairie a passé à son gendre, à qui elle avait été substituée par ordonnance royale du 23 décembre 1823, et qui siège sous le titre de vicomte de Ségur-Lamoignon. 2° Augustin, frère aîné de Christian et dernier rejeton mâle de son illustre famille.

Chef actuel : Augustin, marquis de Lamoignon, né au mois de juin 1765, pair de France 11 octobre 1832.

Armes : *Losangé d'argent et de sable, au franc quartier d'hermine* (Pl. 6, n° 47).

LUBERSAC.

Maison du Limousin connue dès le XIe siècle, et dont la filiation, dressée sur preuves authentiques, remonte au XIIIe siècle. Geoffroy de Lubersac prit part à la croisade de Constantinople en 1205, comme on le voit par une quittance qu'il donna à son retour au comte d'Aubusson, pour les revenus des terres de Lubersac et de Saint-Pardoux qu'il lui avait confiées. Le titre est scellé de son sceau, où il est représenté à cheval et tenant un écu chargé d'*un loup passant*, armes que porte encore sa maison et qui figurent dans la nouvelle salle des Croisades du musée de Versailles. Les seigneurs de Lubersac se distinguèrent toujours par leur fidélité et par leur dévouement pour

nos rois, même dans les temps les plus difficiles, comme l'attestent plusieurs lettres de Henri IV, publiées dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*, par M. Berger de Xivrey. La maison de Lubersac, en possession du titre de marquis depuis 1670, a joui des honneurs de la cour en 1785, en vertu de preuves faites devant Chérin. Elle a formé neuf branches, dont il n'existe plus qu'une seule. Résidence : Paris, et Lubersac en Limousin (*voir* sa généalogie par l'abbé de Lespine, *Nobiliaire de Saint-Allais*, t. IX).

Chef actuel : Pierre, marquis de Lubersac, chevalier de Saint-Louis, né 25 janvier 1771, marié en 1810 à

Armandine-Marie-Louise-Virginie Le Sellier de Chezelle, dont :

1° Jean-Baptiste-Antoine-*Ernest*, comte de Lubersac, né 8 février 1812, veuf de Marie-Aimée-*Gabrielle* de Clermont-Tonnerre, morte à Naples 8 juin 1839, fille d'Aimé-Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre, et de Charlotte de Carvoisin; remarié 7 février 1842 à

Claire-Césarine-*Marie* de Chastellux, fille d'Henri-Louis de Chastellux, duc de Rauzan, et d'Henriette de Durfort de Duras.

2° Pierre-Raoul-*Albéric*, vicomte de Lubersac, né 8 juin 1816.

Armes : *De gueules, au loup passant d'or*. Devise : *In prœliis promptus*.

LUDRE.

La maison de Ludre descend de celle de Frolois, qui est une des plus anciennes et des plus illustres de Bourgogne, et qui a fourni à cette province des capitaines distingués et des connétables. Il paraît résulter de documents authentiques et de preuves multi-

pliées que les sires de Frolois étaient issus des anciens ducs de Bourgogne, dont ils portaient les armes, sans autre différence qu'*une bordure engreslée de gueules*. Les historiens du pays, les dictionnaires héraldiques attestent cette origine, et la reconnaissance en a été faite par les ducs de Lorraine et de Savoie. L'armorial de Berry, héraut d'armes de Charles VII, conservé au cabinet du Saint-Esprit à la Bibliothèque royale, et un titre des Croisades nouvellement retrouvé, ont confirmé cette croyance.

La terre de Ludre fut achetée en 1283 par Ferry de Frolois, cadet de sa maison, qui prit et qui transmit à sa postérité le nom de la seigneurie dont il était devenu possesseur. Le roi de Pologne, par lettres-patentes du 20 mars 1757, érigea en marquisat la terre de Guise en faveur du comte de Ludre, qui s'en était rendu acquéreur. Cette maison a fait ses preuves de cour pour monter dans les carrosses du roi.

Théodore-Charles-Gabriel de Ludre, marquis de Frolois, chef du nom et des armes de sa famille.

Cousins germains.

I. *Charles*-Louis-Marie-Yves, comte de Ludre, ancien député de Château-Salins, marié à Victoire de Riston, dont :

1° Caroline de Ludre, née en 1829.

2° Auguste de Ludre, né en 1832.

II. Auguste-Gabriel-Barthélemy, vicomte de Ludre, marié en 1827 à

Télésie de Girardin, fille du comte de Girardin, et de Jeanne-Marie de Navailles, duchesse douairière d'Aiguillon, dont :

1° Gaston de Ludre, né en 1830.

2° Claire de Ludre, née en 1829.

3° Amélie de Ludre, née en 1839.

Armes : *Bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure engreslée de gueules.*

MAILLY.

La maison de Mailly a pris son nom d'un bourg situé en Picardie à six lieues nord-est d'Amiens. Anselme, seigneur de Mailly, son premier auteur connu, vivant en 1050, était un puissant baron. Les chartes et les chroniques du temps nous apprennent qu'il gouverna, de concert avec Dreux de Boves, sire de Coucy, les états de Richilde, comtesse d'Artois, et qu'il fut tué en 1070 au siége de Lille, où il commandait en qualité de lieutenant de cette princesse. D'après le témoignage des nombreux monuments du onzième et du douzième siècle, la maison de Mailly tenait rang parmi les plus illustres et les plus puissantes de la Picardie, et ne le cédait en grandeur et en éclat qu'aux seules races comtales. Son chef salique prétendait s'intituler *sire de Mailly par la grâce de Dieu*, et l'on voit dans les documents historiques des Croisades de Philippe-Auguste et de saint Louis que les sires de Mailly s'y faisaient toujours suivre et servir par un si grand nombre de chevaliers, écuyers et autres vassaux, sous trois bannières, qu'on aurait cru voir l'*ost* d'un comte de Flandre ou de Champagne. Colart, baron de Mailly, fut en 1410 l'un des *régents* de France pendant la maladie de Charles VI, et, en mémoire de ces illustres fonctions, sa maison a timbré depuis lors son écu d'une couronne dont les fleurons sont entremêlés de fleurs de lys. Dans des lettres-patentes du 28 septembre 1535, le roi François Ier qualifia René de Mailly du titre de *cousin*, « parce que, dit ce prince, il appartient de près et par lignage à la reine Claude, mon épouse. » René devait cette illustre parenté à sa mère Jacqueline, fille du comte d'Astarac. Nicolas de Mailly, grand-maître de l'artillerie de France qu'il commandait à la bataille de Cérisoles, en 1544, était le filleul du roi Louis XII. François de Mailly, mort le 13 septembre 1721, était cardinal-duc-archevêque de Reims.

La branche de Mailly-Rubempré obtint en 1732 l'érection de son ancienne sirerie au titre de marquisat; mais elle possédait déjà l'immense domaine des connétables de Nesle, qui était revêtu du même titre et qui renfermait dans sa mouvance plus de quinze cents fiefs nobles. Le grand Condé écrivait dans son admiration : « Nesle est un apanage incomparable et prodigieux. »

Parmi les grands noms qui fournissent leurs alliances aux Mailly, on distingue ceux d'Ailly, d'Astarac, de Bauffremont, de Brancas, de Coislin, de Craon, de Créquy, d'Hocquincourt, de Montmorency, de Narbonne-Pelet, de Nassau, de Vintimille, etc. C'était dans la maison de Mailly que l'illustre Gonsalve de Cordoue avait marié l'aîné de ses petits-fils. Il est à remarquer encore que c'est dans cette même maison qu'on a vu s'éteindre les derniers rejetons des races des Coucy, des Coligny et des Lascaris d'Urfé.

Les principales branches de la maison de Mailly étaient :

1° Celle des marquis de Nesle, éteinte au commencement du siècle dernier;

2° Celle des comtes de Rubempré, qui hérita des biens et des titres de la précédente; Marie-Louise de Mailly, dernier rejeton de cette branche, avait épousé le marquis de Coislin, pair de France; elle est morte en 1816;

3° Celle des marquis d'Haucourt, dont était issu Louis-Marie, comte de Mailly-d'Haucourt, gouverneur d'Abbeville, créé duc par brevet du 2 février 1777. Il mourut en 1794 sans laisser de postérité des deux alliances qu'il avait contractées, l'une avec Marie de Talleyrand-Périgord en 1762, l'autre avec sa cousine Marie-Anne de Mailly de Nesle. Son neveu Adrien, comte de Mailly, fut appelé à la pairie en 1815; mais il n'a pas hérité de son titre ducal. C'était, en 1830, le chef du nom et des armes de la maison, dont il formait l'unique branche.

Chef actuel : Adrien, comte de Mailly, né 19 février 1792, ancien aide-de-camp de S. A. R. le duc de Bordeaux, pair de France 17 août 1815, marié 4 septembre suivant à Henriette de Lonlay de Villepaille, dont :

1° *Ferry* de Mailly, né en 1822.
2° *Anselme*, né en 1827.
3° *Aliénor*, née en 1817.
4° *Adrienne*.
5° *Amanda*.
6° *Arnoldine*.

Armes : *D'or à trois maillets de sinople* (voyez Pl. 1

Il existe dix autres terres du nom de Mailly, dont sept en Bourgogne, deux en Champagne et une en Barrois. Quelques-unes ont été le berceau de familles anciennes, qui n'ont avec celle de Picardie rien de commun que le nom.

On compte en outre : 1° la maison de Mailly, des seigneurs d'Arc-sur-Thil, barons d'Escots en Bourgogne, anoblie en 1403; 2° Mailly du Breuil, seigneur de Franconville, en Champagne, anoblie en 1704; 3° Mailly de Château-Renaud, en Bourgogne, anoblie au siècle dernier par des charges en la chambre des comptes de Franche-Comté; 4° Mailly-Couronnel, en Artois, ayant pour auteur Hugues de Mailly, avocat du roi à la cour de Besançon en 1427. Les armes de ces diverses familles ne diffèrent de celles de la maison de Picardie que par la différence des métaux et des couleurs.

MÉRODE.

Cette maison, originaire des provinces rhénanes, possède, outre ses terres en Allemagne et dans les Pays-Bas, des domaines dans le Hainaut français et en Franche-Comté. Sa filiation authentiquement prouvée remonte à Pierre Bérenger, troisième fils de Raymond Bérenger, roi d'Aragon et comte de Barcelonne et de Provence [1], lequel se trouva à la seconde croisade en 1147, et se maria en 1179 avec l'héritière de Rode ou Mérode, au duché de Juliers, terre qui est restée immédiate et libre jusqu'en 1398, et qui appartient encore à l'aîné de cette maison. Baudouin de Mérode fut à la croisade de 1218, ainsi qu'il appert d'un titre authentique, daté du camp devant Damiette, septembre 1218. Les successeurs directs de Pierre ont toujours

[1] Cette filiation, reconnue dans l'ouvrage intitulé : *Les Souverains du Monde*, Paris, 1734, tome III, page 603, est prouvée par un diplôme du prince d'Orange et des États de Hollande, du 16 mai 1640, et par la généalogie de la maison dressée officiellement sur parchemin par la chambre héraldique de Brabant, en 1699.

porté les armes d'Aragon avec une brisure; ils s'allièrent aux maisons de Limbourg et d'Oldenbourg, pendant les XIIIe et XIVe siècles. Ils partagèrent au XIIIe avec les ducs de Gueldre et de Juliers la charge de protecteur de la république de Cologne, et acquirent au XVIIe celle de vidame (burgrave) héréditaire de l'archevêché de cette ville. Ils furent reconnus anciens *libres* barons du Saint-Empire par diplôme de l'empereur Frédéric III, d'octobre 1473; puis créés comtes du Saint-Empire au XVIIe siècle, et obtinrent plus tard voix et séance aux Diètes souveraines de l'empire, sur le banc des comtes de Westphalie. Les chefs des diverses branches de cette maison possédaient alors dix-huit terres titrées de comtés ou de marquisats dans les Pays-Bas et dans l'empire. Ils avaient été créés par les rois d'Espagne marquis de Westerloo en 1626, marquis de Trélon en 1628, comtes d'Ongnies en 1647, et ils furent revêtus de la grandesse d'Espagne en 1709. Jean, comte de Mérode, fut un des principaux généraux des armées catholiques pendant la guerre de Trente-Ans : il succéda au commandement du comte de Pappenheim, tué à la bataille de Lutzen, et fut à son tour tué à la tête de l'armée impériale à la bataille de Hameln en 1636. Un autre comte de Mérode, également général des armées impériales, fut tué à la bataille de Prague en 1620. Florent, comte de Mérode, entra au service de Louis XIV comme lieutenant-général en 1709, et sa femme, dona Maria de Salcedo, fut dame du palais de la reine Marie Leczinska.

Claude de Mérode épousa l'héritière de Ray, en Franche-Comté, et leurs descendants ont possédé cette terre jusqu'au mariage de la dernière Mérode de la branche avec un duc de Holstein-Ploën. L'illustre maison de Rubempré, issue des rois de Hongrie, s'est fondue dans la maison de Mérode en 1704, par le mariage de Louise-Brigitte, princesse de Rubempré, avec Philippe-François, comte de Mérode-Montfort, chevalier de la Toison-d'Or, qui devint par ce mariage prince de Rubempré et d'Éversberghe (*voir* Moréri, art. Rubempré, tome IX, p. 421).

Maximilien, comte de Mérode en 1675, fut gouverneur de Namur et chevalier nommé de la Toison-d'Or. Jean-Philippe-Eugène, bisaïeul du chef actuel de la maison, comte de Mérode et du Saint-Empire, marquis de Westerloo, fut fait chevalier de la

Toison-d'Or, à quinze ans, par Charles II d'Espagne, puis feld-maréchal et capitaine des gardes de l'empereur Charles VI, et élevé à la grandesse d'Espagne en 1709; il épousa en premières noces l'héritière des ducs de Montéléons, petite nièce du pape Innocent XII; et en secondes, Charlotte, princesse de Nassau-Hadamar. Son fils aîné n'eut, de son mariage avec Éléonore, princesse de Rohan-Montauban, qu'une fille, mariée à Hermann, prince souverain de Hohenzollern-Hechingen. Le second fils du maréchal, Mathias, épousa l'héritière de la branche princière de Mérode-Rubempré; et le seul rejeton de cette alliance, Charles, comte de Mérode, prince de Rubempré, a réuni de nouveau la plupart des anciennes terres de cette maison, tant par lui-même que par son mariage en 1777 avec Marie d'Ongnies, princesse de Grimberghe, comtesse de Mastaing et de Coupigny, héritière de la branche collatérale de Mérode-Deynse, dont l'avant-dernier mâle, chevalier de la Toison-d'Or, avait possédé la principauté de Luz dans les Pyrénées. De ce mariage sont issus tous ceux qui suivent :

Chef actuel : Henri-Marie-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, prince de Rubempré, d'Everberghe et de Grimberghe, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de première classe, sénateur du royaume de Belgique, grand'croix de l'ordre de Léopold, a éte ambassadeur extraordinaire du roi des Belges au sacre de l'empereur Ferdinand d'Autriche à Milan; né 15 août 1782, marié 26 août 1805 à

Jeanne de Thézan, née 14 janvier 1787, fille de Jean-François Bérenger, vicomte de Thézan, et de Louise de Noailles d'Ayen; dame d'honneur de la reine des Belges, dont :

1° *Marie*-Joseph-Hildegarde-Ghislaine, née 8 novembre 1820.

2° *Charles*-Antoine-Ghislain, prince de Rubempré, né 1er août 1824.

Frères et sœur.

I. *Françoise*-Louise-Ghislaine, comtesse de Mérode et du Saint-Empire, née 13 mai 1787, mariée 23 septembre 1804 au comte Adolphe de Thiennes; veuve 19 janvier 1814.

II. Philippe-*Félix*-Balthasar-Otton-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, marquis de Trélon, ministre d'État du royaume de Belgique, grand'croix de l'ordre du Christ, etc., a été membre du gouvernement provisoire après la révolution belge en 1830, et ministre de la guerre, des affaires étrangères, etc., depuis l'avénement du roi Léopold; né 13 avril 1791, marié en premières noces 4 juin 1809 à *Rosalie*, fille d'Alexandre, marquis de Grammont, et de Rosalie de Noailles d'Ayen; morte 29 septembre 1823; et en secondes noces à

Philippine de Grammont, sœur de la première femme, née 15 août 1800.

Enfants du premier lit :

1° Charles-*Werner*-Ghislain, né 13 janvier 1816.

2° Marie-*Théoduline*-Ghislaine, née 22 juillet 1817.

3° Marie-*Anne*-Henriette-Ghislaine, née 22 août 1818, mariée 16 août 1836 à Charles, comte de Montalembert, pair de France.

4° *Frédéric*-Xavier-Ghislain, né 26 mars 1820, officier au 2e régiment d'infanterie belge.

Du deuxième lit :

5° Marie-*Albertine*-Ghislaine, née 2 juillet 1839.

III. *Louis*-Frédéric-*Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, né 9 juin 1792, et tué au combat de Berchem, contre les Hollandais, 4 novembre 1830, marié à*

Marie-*Antoinette*, fille d'Antoine, comte de Cluzel, lieutenant-général des armées du roi; remariée en 1833 au marquis de Cossé.

IV. Werner-*Jean-Baptiste-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Esprit, membre de la Chambre des représentants belges, né 24 juin 1797, mort en août 1840, marié à*

Victoire, comtesse de Spangen, née 23 décembre 1797, mariée 24 juin 1818.

Enfants :

1° *Louise*, née 22 mai 1819.

2° *Louis*, né 7 août 1821.

3° *Thérèse*, née 17 octobre 1823.

4° *Fanny*, née 11 août 1825.

5° *Amaury*, né 14 mars 1827.

6° *Antoinette*, née 28 septembre 1828.

7° *Marie*, née 19 novembre 1830.

Armes : *D'or, à quatre pals de gueules, à la bordure engreslée d'azur.* Cimier : L'écu des armes en petit, accosté d'un vol éployé, dont un demi-vol est de gueules, et l'autre d'or. Supports : Deux griffons d'or, ayant chacun l'une des deux ailes de gueules, et tenant un étendard aux armes de la maison. Manteau et couronne ducale. Devises : *Plus d'honneur que d'honneurs,* et *Ou serasse Mérode?*

MONTALEMBERT.

Maison du Poitou connue dès 1050 (*Hist. Ms. de l'Angoumois*, par Louis de Brandes, à la bibl. d'Angoulême); sa filiation régulièrement suivie remonte à 1250. Elle a fait ses preuves pour les carrosses en 1772 devant Chérin (cabinet des titres à

la Bibl. du roi; v. la note de Chérin dans Courcelles, *Hist. des pairs de France*, t. XII, art. MONTALEMBERT). Haimeric de Montalembert, *de Monte Aremberti*, chevalier, et Guillaume de Montalembert, valet, ou fils de chevalier, se trouvèrent avec saint Louis devant Damiette en novembre 1249, à la sixième Croisade, comme il appert de deux titres sur parchemin; Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi, s'y porte garant pour eux d'un emprunt contracté avec des marchands génois. Jean III de Montalembert servit de 1375 à 1388 avec plusieurs chevaliers et écuyers contre les Anglais, et devint conseiller et chambellan de Jean, duc de Berry.

Jean de Montalembert, moine de Cluny, fut prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1457, abbé de Saint-Geldas et de Gimont, évêque de Montauban en 1470, et ambassadeur du duc de Guienne à Rome pour négocier son mariage avec la fille de Charles-le-Téméraire (*Gallia Christiana*, t. XIII, p. 244, Merrier, *Hist. monast. S. Martini de Campis*, t. III, p. 248, titres scellés de la Bibl. royale).

André de Montalembert, seigneur d'Essé, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre et panetier du roi, fut un des trois gentilshommes du Poitou qui, avec François Ier, furent les tenants du tournoi de 1520. Trois fois lieutenant-général pour le roi, il défendit victorieusement Landrecy en 1544 contre l'empereur Charles-Quint, commanda les armées françaises en Écosse en 1548, et fut tué sur la brèche de Térouanne, à l'âge de 70 ans, en 1553 (Brantôme, *Capit. illustres*, art. M. D'ESSÉ. — Bouchet, *Annales d'Aquitaine*. — Rabutin, *Commentaires des guerres présentes*, 1555. — Paradin, *Hist. de notre temps*, 1556, etc.). Léon de Montalembert fut grand-prieur de Champagne en 1551. Christophe de Montalembert fut capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi en 1574. Marc-René, marquis de Montalembert, maréchal-de-camp, lieutenant-général de Saintonge et d'Angoumois, dirigea les armées suédoises et russes pendant la guerre de Sept-Ans, et inventa le système de fortification défensive qui porte son nom. Jean-Charles, baron de Montalembert, a commandé une légion d'émigrés pendant la révolution. Marc-René, comte de Montalembert, fils du précédent, ministre plénipotentiaire

en Allemagne et en Suède, a été créé pair de France en 1819, et est mort en 1831.

Chef actuel : Charles, comte de Montalembert, pair de France, né 29 mai 1810 (fils de Marc-René, comte de Montalembert, pair de France, mort en 1831, et d'Élisabeth Forbes, de la maison des lords Forbes en Écosse, et des comtes de Granard en Irlande), marié 16 août 1836 à

Marie-*Anne*-Henriette, comtesse de Mérode et du Saint-Empire, fille de Philippe-Félix, comte de Mérode et du Saint-Empire, ministre d'État du royaume de Belgique, et de Rosalie de Grammont, dont :

1° Marie-*Elisabeth*-Viltrude, née 11 juin 1837.

2° Marie-*Catherine*-Thérèse, née 21 mai 1841.

Frère du précédent.

Marc-*Arthur*-Jacques, comte de Montalembert, lieutenant au 3e régiment de chasseurs à cheval, né 6 août 1812.

Branche en Périgord.

Jacques-Joseph-Louis, comte de Montalembert, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre militaire de Pologne, ancien capitaine de cavalerie, né 6 juillet 1788, marié 8 février 1821 à

Caroline-Ferdinande de Wavrin-Villers-Autertre, dont :

1° Artus-Louis-Henri-Jacques, né 14 juillet 1824.

2° Caroline-Ferdinande, née 24 septembre 1822.

3° Henri-Dieudonné-Charles-Godefroy, né 27 novembre 1831.

Il y a d'autres branches en Saintonge et en Agenais.

Cette maison est tout à fait distincte de celle de Tryon, qui existe en Poitou, en Angoumois et à Paris, et qui a joint le nom de Montalembert au sien à la suite d'un mariage conclu en 1516 entre Pierre de Tryon et l'héritière de la branche de Montalembert-d'Essé.

Armes : *D'argent, à la croix ancrée de sable.* Cimier : *Une tête de loup de sable, colleté d'or.* (Sceau de Jean de Montalembert de 1371, à la Bibl. du roi.)

Devise : *Ferrum fero, ferro feror.* — Pour la branche revêtue de la pairie, manteau d'azur doublé d'hermine avec la devise : *Ni espoir ni peur.*

MORETON DE CHABRILLANT.

La maison de Moreton est une des races d'ancienne chevalerie de la province du Dauphiné, comme l'attestent les monuments publiés et les titres domestiques qu'elle a produits pour faire ses preuves de cour en 1765. Un acte authentique sur parchemin, scellé de deux sceaux et daté de juin 1191, au camp devant Acre, est un emprunt fait à des marchands génois par Gui de Moreton et plusieurs autres gentilshommes de la croisade de Philippe-Auguste. En vertu de cette pièce, le nom et les armes de la maison de Moreton sont appelés à figurer dans la deuxième salle des Croisades du musée de Versailles.

La terre de Chabrillant, qui fut son principal domaine pendant quatre siècles et qu'elle possède encore aujourd'hui, lui est venue par échange, en 1450, du dauphin, depuis Louis XI, auquel elle céda ses droits sur la ville, le territoire et le château de Pierrelatte, que ses auteurs possédaient en majeure partie. Par lettres-patentes du mois d'octobre 1674, la seigneurie de Chabrillant fut érigée en marquisat.

Cette maison a donné un chevalier de l'ordre du Roi, capitaine des gardes de la porte, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes, des gouverneurs de provinces et de Château-Gaillard, des maréchaux-de-camp et plusieurs officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle compte presque à chaque génération, depuis trois siècles, des chevaliers de Malte parmi ses rejetons. Elle est aujourd'hui représentée par quatre branches.

I. MARQUIS DE CHABRILLANT.

Chef actuel : Alfred-Philibert-Victor-Guignes de Moreton, marquis de Chabrillant, pair de France, né 4 octobre 1800, marié 28 avril 1823 à

Marie-Madelaine-Charlotte-Pauline de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, née 29 décembre 1803, dont :

1° Louis-Hippolyte-René-Guigues de Moreton de Chabrillant, né 19 novembre 1824.

2° Paul-François-Guigues de Moreton de Chabrillant, né 26 mars 1826.

3° Louise-Françoise-Eulalie, née 22 octobre 1827.

4° Marie-Fortunée-Marguerite, née 30 septembre 1837.

Sœurs.

I. Joséphine-Marie-Zoé, née 19 août 1798, mariée 6 mai 1818 à Antoine-Joseph Godart, comte de Belbœuf.

II. Fortunée-Louise-Innocente-Malvina, née 26 décembre 1801, mariée 30 avril 1821 à Auguste-Victor, comte de Masin de Bouy.

II. COMTES DE CHABRILLANT.

Charles-Fortuné-Jules, comte de Chabrillant, chef d'escadron, cousin germain du marquis, né 1er avril 1804, marié en 1827 à

Joséphine-Philis-Charlotte de la Tour-du-Pin de Gouvernet de la Charce, dont :

1° Hippolyte-Camille-Fortuné-Guigues, né 11 septembre 1828.

2° Louis-Robert-Fortuné-Guigues, né 6 janvier 1832.

III. BARONS DE CHABRILLANT.

Henri-Marie, baron de Moreton de Chabrillant, ancien garde du corps, né 16 octobre 1780, marié 2 octobre 1825 à

Marie-Thérèse-Laurence-Manuelle de Rodriguez, dont :

1° Charles-Alexandre, né 7 juin 1827.

2° Marie-Thérèse-Henriette, née 24 décembre 1829.

Frère.

Charles-Alexandre-Henri de Moreton de Chabrillant, né 15 mai 1782, marié 11 mai 1832 à

Maly-Victoire de la Barthe-Giscaro.

Cousin et cousine.

I. Eugène-Alexandre de Moreton de Chabrillant, né 4 septembre 1801.

II. Joséphine de Moreton de Chabrillant, née 22 octobre 1794, mariée en septembre 1832 à N... Baudin.

IV. COMTES DE MORETON-CHABRILLANT.

Aimé-Jacques-Marie-Constant, comte de Moreton-Chabrillant, né 4 juillet 1780, ancien gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X, marié 27 juin 1803 à

Alexandrine-Françoise-Eugénie-Zéphirine-Olympe de Choiseul-Gouffier, fille de feu l'ancien ministre de France à Constantinople, dont :

1° Marie-Louis-Olivier-Théodose, auditeur au conseil-d'État.

2° Paul-Josselin-Lionel, né 30 novembre 1818, attaché à la légation de Copenhague.

3° Marie-Louise-Martiane, mariée 6 juillet 1829 à Édouard, marquis de Colbert-Maulevrier.

4° Marie-Jacqueline-Sidonie, mariée 9 juin 1831 à *Louis*-François-Alphonse, comte de Montholon-Sémonville.

Armes : *D'azur, à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, le tout d'argent, maçonné de sable; à la patte d'ours d'or mouvante du quartier senestre de la pointe et touchant à la porte de la tour.*

MUSSET.

Cette famille, originaire de la Beauce et du Vendômois, fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 9 juin 1660, et produisit des titres qui faisaient remonter sa filiation jusqu'au commencement du quinzième siècle. Son nom se traduisait en latin par *Muscetus*, qui signifie une espèce d'épervier ou de faucon que quelques-uns appellent *fragel*. Catherine du Lis, nièce de Jeanne d'Arc, épousa François de Villebresme, allié aux Musset par le mariage de Denis de Musset avec Marie de Villebresme en 1479. C'est en mémoire de Jeanne d'Arc, dit-on, que les Musset ont pris pour devise : *Courtoisie, Bonne-avanture-aux-Preuses.*

Victor-Donatien de Musset de Pathay, rejeton de la branche cadette de cette maison et petit-neveu de Marie-Madeleine de Musset, que madame de Maintenon appelait dans sa correspondance sa *petite Bonnaventure*, fit ses preuves de noblesse pour entrer au collége royal et militaire de La Flèche en 1768. Il épousa, par contrat du 2 juillet 1801, Edmée-Claudette Guyot-des-Herbiers, fille de Claude-Antoine Guyot-des-Herbiers, membre du Corps Législatif; et il en a eu deux fils, connus par leurs succès littéraires : *Paul*-Edme de Musset, bibliothécaire du ministère de l'intérieur, né le 7 novembre 1804; Louis-Charles-*Alfred* de Musset, né le 11 novembre 1807.

Armes : *D'azur, à l'épervier d'or, chaperonné, longé, perché de gueules.* Devise : *Courtoisie, Bonne-avanture-aux-Preuses.*

NONANT (Le Conte de).

D'après les preuves faites en 1784 pour les honneurs de la cour, et à diverses époques pour les ordres du Roi, de Malte et de Saint-Lazare, cette maison noble de la province de Normandie reconnait comme son auteur Colinet Le Conte, connétable de Navarre vers la fin du XIIe siècle. Un de ses descendants, Guillaume Le Conte, seigneur de Cerrières, épousa vers 1400 Raoulette Le Gris, qui lui apporta en dot la baronnie de Nonant. Depuis lors, le nom de cette terre est devenu dans toutes les branches inséparablement uni à celui de Le Conte.

La maison Le Conte de Nonant a le titre de marquis depuis 1630. Elle a formé diverses branches connues sous les noms de marquis de Nonant, marquis de Fontaines, marquis de Bretoncelles, marquis de Pierrecourt, marquis de Raray; de comtes de Cerrières, de barons de Beaumesnil, etc. Elle n'est plus maintenant représentée que par une seule, toutes les autres s'étant éteintes; celle qui en perpétue le nom a joint alternativement à celui de Le Conte de Nonant les noms et titres de marquis de Pierrecourt, marquis de Néry, marquis de Raray, marquis de Flamanville. Ses principales alliances ont été prises dans les maisons d'Aché, d'Angennes, d'Anquetil, de Bouton de Chamilly, de Bruc, d'Épinay-Saint-Luc, d'Étampes, de Laval-Montmorency, de Narbonne, du Plessis-Châtillon, de Vipart de Silly, etc., par lesquelles elle se trouve descendre en ligne maternelle de celles d'Ailly, d'Aguesseau, de Courtenay, de Dreux, d'Estouteville, de Moy.

Résidence : Paris et Poncé, dans le Maine. Le château de Poncé, avant la révolution, était la première baronnie du Vendômois.

Chef actuel : Amédée-Charles-Joseph Le Conte de Nonant-Raray, comte de Nonant de Raray, et de droit marquis de Raray et de Pierrecourt par relief des noms et titres de ses deux grands-pères, né 2 juillet 1786, veuf 11 mai 1825 de Marie-Caroline de Viney, dont :

1° Charles-Henri Le Conte de Nonant-Raray.

2° Léopold-Joseph Le Conte de Nonant-Raray.

3° Marie-Cécile Le Conte de Nonant-Raray, mariée en janvier 1840 au vicomte Georges du Petit-Thouars.

Sœur.

Simplicie-Reine-Rose Le Conte de Nonant-Raray, née 7 janvier 1790, mariée 2 février 1807 à Pierre-Jean-François Du Prat, veuve 17 mars 1815.

Mère.

Cécile-Rose Le Conte de Nonant-Raray, dernier rejeton du rameau des marquis de Pierrecourt, veuve 29 novembre 1792 d'Alexis, comte de Nonant.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois besans d'or posés un et deux.* Couronne de marquis. Supports : Deux sauvages de carnation, ceints de sinople et appuyés sur leurs massues.

LA PANOUSE.

Cette maison d'origine chevaleresque, du pays de Rouergue, a pris son nom de la petite ville de La Panouse, au diocèse de Rhodez. Sa filiation est authentiquement prouvée depuis Motet de La Panouse, qui accompagna saint Louis à la Terre-Sainte, et dont le nom et les armes figurent dans la seconde salle des Croisades du musée de Versailles. Elle a donné un sénéchal de Rouergue, un sénéchal de Carcassonne et deux évêques de Mende. Ses principales alliances sont avec les maisons d'Aligre, d'Aubusson, d'Escorailles, de Lentilhac-Sédières, de Vezins. Le comte Joseph de La Panouse, mort en 1841, avait fait ses preuves de cour au mois de mai 1784; et son frère César, vicomte de La Panouse, avait été élevé à la pairie le 5 novembre 1827. Il n'existe qu'une seule branche de cette famille.

César-Armand-Anatole, comte de La Panouse, chef actuel du nom et des armes de la famille, fils de feu le vicomte de La Panouse, pair de France, né 30 décembre 1809, marié 25 mai 1842 à

Delphine-Céleste-Marie-Victurnienne de Rougé, fille d'Adrien-Gabriel-Victurnien, comte de Rougé, et de Caroline-Jeanne-Marie-Sophie de Forbin-d'Oppède.

Frères et sœurs.

I. Henri-Louis-César, vicomte de La Panouse, né 24 août 1812.

II. Arthus-Charles-César de La Panouse, né 12 juin 1821.

III. Anastasie-Louise-Charlotte, née 24 mars 1811, mariée à Joseph-Armand, comte de Bonneval.

IV. Armandine-Louise-Marie, née 25 juillet 1827.

Oncle et tante.

Charles-François de La Panouse, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Louis, marié en 1806 à Marie-Joséphine du Greils de Missillac, dont :

1° Joseph de La Panouse, né en 1810.

2° Joseph-François-Alexandre-Bertrand, né en 1813.

3° Jacques-Alexandre-César de La Panouse, né 16 juin 1815.

Armes : *D'argent, à six cotices de gueules.* Supports : *Deux anges.*

POZZO-DI-BORGO.

La maison Pozzo-di-Borgo est une de ces grandes races dont la noblesse, la puissance et l'illustration se trouvent mentionnées dans l'histoire de Giovanni della Grossa, le plus ancien des chroniqueurs de l'île de Corse. Elle florissait dès le XIIe siècle dans la province d'Ajaccio, et habitait alors le château de Mon-

ticchi, dont elle portait le nom, et qui figure encore dans ses armoiries. Ses possessions embrassaient le territoire des villages de Pietra, Villa-Nova, Pozzo-di-Borgo, Monticchi, Case-Soprane, etc. Lorsque les Génois, après une lutte de plusieurs siècles, eurent renversé la puissance des hauts-barons de la partie ultramontaine de l'île, la maison Pozzo-di-Borgo fut du petit nombre de celles qui conservèrent leur influence. Elle accepta, comme les Christinacce, la dignité de *Caporali*, dont l'importante autorité avait succédé au pouvoir féodal des anciens barons.

En 1465, elle obtint du pape Paul II l'exemption de la dîme et de toute redevance pour services rendus à l'église; privilège qui lui fut confirmé en 1619, à la requête de Suzzone Pozzo-di-Borgo, colonel des bataillons corses de la garde du souverain pontife.

Lorsque les familles qui composaient l'élite de la noblesse de l'île furent appelées en 1582 à constituer la suprême magistrature du *Conseil des Six* d'Ajaccio, la maison Pozzo-di-Borgo y figura en première ligne, et ce fut parmi ses rejetons que l'on choisit presque toujours le député, *oratore*, que le souverain conseil envoyait à Gênes pour représenter le peuple corse. Elle donna Pasquale Pozzo-di-Borgo élu en 1585, Santo en 1587, Secondo en 1597; Pasquale, réélu en 1598, Secondo en 1599, et Geronimo, choisi en 1611. Quelques années après, cette fonction d'*oratore* fut abolie.

Le gouvernement génois, en considération du haut crédit dont jouissait la maison Pozzo-di-Borgo, accorda à tous ses membres, en 1582, l'exemption de tout impôt et l'insigne privilége d'entrer dans les forteresses et villes de guerre de l'île avec une suite de trois hommes armés. Lorsque Louis XV, pour incorporer à la noblesse de France celle de l'île dont il venait de faire la conquête, ordonna que tous ceux qui se prétendaient nobles eussent à produire leurs titres devant le conseil supérieur de Corse et à justifier de leur possession d'état depuis au moins deux cents ans, la famille Pozzo-di-Borgo fut du nombre des quatre-vingts dont le conseil admit les preuves.

Lorsque la révolution française éclata, les Pozzo-di-Borgo se déclarèrent contre la tyrannie des partisans de la Convention et

furent obligés de s'exiler avec Paoli. Le chef de la famille se retira en Russie, où ses talents diplomatiques le firent nommer, en 1814, ambassadeur près la cour de France, fonctions qu'il fut autorisé à accepter par Louis XVIII. Comme son intention n'avait jamais été de s'éloigner des intérêts et du service de sa patrie, il reçut de Louis XVIII, sous le ministère du duc de Richelieu, le titre de comte et la dignité de pair de France transmissibles en ligne collatérale, honneurs qui lui furent confirmés par Charles X sous le ministère du comte de La Ferronays. Il était rentré depuis plusieurs années dans la vie privée, lorsqu'il mourut à Paris au mois de février 1842, laissant pour héritiers de ses biens et de ses titres ses neveu et petits-neveux.

Chef actuel : Charles, comte Pozzo-di-Borgo, neveu de feu l'ambassadeur, colonel démissionnaire en 1830, marié à Victurnienne-Louise-*Valentine* de Crillon, fille du duc de Crillon, pair de France.

Neveux.

I. Charles-André Pozzo-di-Borgo, né en 1827.

II. Jérôme Pozzo-di-Borgo, né en 1829.

III, IV et V. Mathieu, Félix et Pierre Pozzo-di-Borgo.

Armes : *Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au château de trois tours d'argent sur un rocher du même*, qui est de Pozzo-di-Borgo ; *aux 2 et 3 d'argent à l'écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or*, par concession de Louis XVIII, *sur le tout au chef d'or, chargé de l'aigle issant de Russie.*

DU PRAT.

La maison Du Prat, illustrée par un chancelier de France et par d'éminents services rendus à la religion et à la monarchie, est originaire de la ville d'Issoire en Auvergne. Des nombreux rameaux qu'elle a formés, et dont la plupart sont éteints, les uns ont marqué par leurs charges et par l'état de leur fortune,

les autres par leurs alliances avec les plus nobles familles du royaume. On trouve sa généalogie dans l'*Histoire des Chanceliers de France*, par Duchesne, dans les ouvrages du P. Anselme, de Moréri, de La Chesnaye-des-Bois. Un travail de d'Hozier, fait sur titres originaux en 1705, et conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, commence la filiation à Barthélemi Du Prat, qui vivait vers le milieu du XIVe siècle. Son arrière-petit-fils Antoine Du Prat, qualifié seigneur de Verrières en 1471, et consul de la ville d'Issoire en 1489, fut le père du chancelier. Ce dernier, après avoir débuté avec éclat au barreau, entra dans la magistrature et fut premier président du parlement de Paris en 1507. François Ier l'appela dans son conseil et lui donna les sceaux et la dignité de chancelier de France. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut nommé à l'archevêché de Sens en 1525, puis cardinal du titre de Sainte-Anastasie le 3 mai 1527.

La descendance directe du chancelier Du Prat s'éteignit durant l'émigration dans la personne d'Antoine Du Prat, marquis de Barbançon, colonel de cavalerie. Mais Claude Du Prat, seigneur d'Hauterive en Auvergne, oncle du chancelier, fonda une branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui, à l'extinction de son aînée, prit le titre de marquis, pour le relever.

Une autre branche, ayant pour auteur Thomas-Annet Du Prat, frère cadet du chancelier, n'était plus représentée, en 1716, que par Jean-François, comte Du Prat, qui mourut sans postérité; mais qui institua sa nièce, Claire-Françoise Du Prat, son héritière universelle, sous la condition que son fils unique relèverait le nom et les armes de sa maison. En vertu de cette substitution, Jean-Baptiste des Bravards d'Eissat, fils de Claire-Françoise et du chevalier des Bravards d'Eissat, a pris le titre de comte Du Prat, et l'a transmis à ses descendants avec l'écu écartelé aux 1 et 4 des Bravards d'Eissat, aux 2 et 3 de Du Prat.

I.

Antoine-*Théodore*, marquis Du Prat, né à Versailles 22 janvier 1808, marié 30 novembre 1840 à

Marie-Antoinette-Lucrèce de Chabannes, née 15 janvier

1821, fille d'Eugène-Henri-François, comte de Chabannes, et petite-fille du marquis de Chabannes, pair de France, retiré de la Chambre depuis 1830.

Frère.

François-Charles, comte Du Prat, né à Versailles 19 juillet 1815, reçu chevalier de Malte à Rome par bulle en date du 4 avril 1840.

Mère.

Simplicie-Reine-Rose Le Conte de Nonant de Raray, née 7 janvier 1790, fille de feu Joseph-Antoine-Alexis Le Conte de Nonant, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, mariée à Pierre-Jean-François Du Prat 2 février 1807; veuve 17 mars 1815.

II. DES BRAVARDS D'EISSAT.

Marc-Louis-Gabriel des Bravards d'Eissat, comte Du Prat, né 25 septembre 1792, marié en février 1824 à

Anne-Jeanne-Joséphine Merlat, dont :

1° Gabriel-Antoine Du Prat, né à Lyon 21 avril 1838.

2° Céleste-Augustine-Françoise-Marie Du Prat, née à Lyon 21 septembre 1825.

3° Marie-Madeleine Du Prat, née à Lyon 9 avril 1827.

Armes : *D'or, à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople.* Devise : *Spes mea Deus.*

La branche des Bravards d'Eissat écartèle *aux* 1 *et* 4 *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois billettes du même,* qui est des Bravards d'Eissat; *aux* 2 *et* 3 de Du Prat.

QUÉLEN.

La maison de Quélen, d'ancienne chevalerie de la Basse-Bretagne, a pris son nom d'une terre, seigneurie et châtellenie situées dans le diocèse de Quimper. Elle a été reconnue noble

d'ancienne extraction, et l'aînée maintenue dans la qualité de *chevalier* par arrêts de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 17 novembre et 10 décembre 1668, 4 février, 15 juin et 16 août 1669, et 14 octobre 1670. Sa filiation est prouvée depuis Guillaume de Quélen, époux de Marguerite de La Lande, vivant en 1404. Ce Guillaume avait sans doute pour père Jean de Quélen, qui servait en 1372 et 1378 sous le connétable Du Guesclin. Le sceau de ce seigneur, apposé à un acte de l'année 1372, représente des fasces. Le comte Louis de Quélen, admis aux honneurs de cour, a eu quatre fils, dont le second était Hyacinthe-Louis de Quélen, né en 1778, archevêque de Paris le 20 octobre 1821, pair de France le 31 octobre 1822, décédé le 31 décembre 1839.

Amable-Gilles-Anne, comte de Quélen, frère aîné de l'archevêque, né 30 juin 1773, marié à Marie-Eugénie de Kercabus, dont :

1° Amédée-Auguste, vicomte de Quélen, ancien gentilhomme honoraire de Charles X, marié à Alix-Marie-Gratienne de Kergariou, fille du comte de Kergariou, pair de France sous la restauration.

2° Mathilde, mariée au comte Frédéric de Kerouartz.

Frères.

I. Auguste-Marie-Louis de Quélen, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à Éléonore Hocquart, dont :

1° *Raoul*-Alphonse de Quélen, né en 1812.

2° Augusta de Quélen, mariée au marquis du Bouchet.

II. Antoine-Victoire-Alphonse, vicomte de Quélen, ancien colonel de cavalerie, marié à Henriette de Gastaldi, dont :

1° Olivier de Quélen.

2° Alix de Quélen.

Armes : *Burelé d'argent et de gueules.* (*Voyez* Pl. 6, n° 40).

Devise : *En peb emser Quelen;* c'est-à-dire : En tout temps prends conseil.

ROSIÈRES.

La maison de Rosières, de race chevaleresque, est originaire de la province de Touraine, et s'est établie depuis cinq siècles dans le Barrois et la Lorraine, où elle a contracté des alliances avec les principales maisons nobles du pays, les Alamont, les d'Ambly, les Cardon-Vidampierre, les Gondrecourt, les Lénoncourt, les de La Mothe, les Raigecourt-Gournay, les Stainville. Sa filiation remonte à Alfonse de Rosières, qui est qualifié chevalier dans une transaction de l'an 1260, et qui mourut à Chinon en Touraine. Il fut le père de Girard de Rosières, dont l'établissement dans le Barrois est prouvé par des lettres-patentes datées du jour de la Circoncision de l'an 1326, et scellées du grand scel d'Édouard, comte de Bar, qui lui fait plusieurs donations en faveur de ses bons et loyaux services dans les guerres de Mervaux. La souche principale s'est éteinte en 1673, avec Pierre de Rosières, grand-aumônier de Lorraine, prieur commendataire de Varangeville.

La branche cadette, celle des seigneurs de Rosières et d'Euvesin, qui s'était détachée de la souche un siècle auparavant, se perpétua jusqu'à nos jours. Charles-Antoine de Rosières, seigneur d'Euvesin et de plusieurs ieux, capitaine de cavalerie au service de Lorraine, obtint au retour du duc Léopold dans ses États un diplôme en date du 21 novembre 1713, qui lui confère et à toute sa postérité le titre de *comte*, en considération de l'ancienneté de sa maison. De lui était issu au troisième degré Charles-Joseph, comte de Rosières et d'Euvesin, marié, en 1764, à Marie-Célestine-Philippine-Simone de Marmier, fille de François-Philippe, marquis de Marmier, et de Marie-Antoinette de Rouault de Gamaches. De ce mariage il a laissé entre autres enfants :

I. *Charles*-Joseph-Émile, comte de Rosières et d'Euvesin, né en 1765, marié en premières noces à une demoiselle de Gournaix, en secondes noces à une demoiselle de Gondrecourt. De ces deux unions il n'a eu que des filles.

II. Jean-Jacques-Louis-*Emmanuel*, comte de Rosières, né 28 septembre 1772, chambellan de S. M. I. R. A.

III. François-Philippe-*Gaston*, comte de Rosières, reçu chevalier de Malte de minorité 7 août 1776, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (*Résidence* : METZ).

ARMES : *D'or, à deux léopards d'azur, l'un sur l'autre, armés et lampassés de gueules, celui de la pointe contourné, à la bordure engreslée de gueules.*

SAHUGUET-D'ESPAGNAC.

L'ancienne maison Sahuguet, originaire du Béarn, avait pour souche Denis de Sahuguet, homme d'armes du roi de Navarre, marié en 1543 à Marguerite du Joyet. On retrouve antérieurement Noble Sahuguet, seigneur de la Rouye, qui avait épousé en 1307 Louise-Éléonore, fille du comte de Tersac; mais comme il appert d'une enquête faite le 10 janvier 1594 à la requête de Jacques Sahuguet, devant le juge d'Alsac, cette famille avait perdu ses papiers et ses titres dans les guerres civiles de la Ligue, ce qui ne lui permit pas de remonter sa filiation au delà du XVIe siècle.

Elle s'est divisée en deux branches qui se sont fixées l'une en Champagne et l'autre en Limousin. La première, titrée marquis de Termes, s'est éteinte de nos jours dans la personne de Nicolas-René-Anne de Sahuguet, marquis de Termes, ancien capitaine au régiment de Languedoc, dragons. La branche du Limousin était représentée en 1653 par Jacques de Sahuguet, qui mourut sans postérité, et dont la tante, Françoise de Sahuguet, avait épousé Pierre de Damarzit, seigneur de Saint-Michel. Il institua pour son héritier universel Jacques-Gilbert de Damarzit, issu de ce mariage, à la charge qu'il prendrait le nom et les armes de Sahuguet. Jean-Baptiste-Joseph de Sahuguet, petit-fils de Jacques-Gilbert, obtint par lettres-patentes de 1748 la confirmation en sa faveur de l'ancienne baronnie de Cazillac,

réputée la seconde du Quercy. Mais au lieu d'en prendre le nom, il adopta celui de baron d'Espagnac, terre située aux environs de Tulle. Il mourut en 1783, lieutenant-général et gouverneur de l'Hôtel des Invalides, dont les caveaux renferment ses cendres. Il avait écrit plusieurs ouvrages militaires et la Vie du maréchal de Saxe, qui l'avait honoré d'une amitié toute particulière et l'avait attaché comme aide-de-camp à sa personne. Il eut entre autres enfants l'abbé d'Espagnac, connu par son talent littéraire et par son esprit financier. Les richesses immenses qu'il avait acquises et le nom qu'il portait lui valurent l'honneur de périr sur l'échafaud révolutionnaire. Un fils de son frère puîné est aujourd'hui le seul représentant mâle de sa famille. Il possède une des plus belles galeries de tableaux.

Jean-Amable-Charles de Sahuguet, baron d'Espagnac, chef actuel et seul rejeton mâle de sa famille, né 22 décembre 1788, mariée en 1819 à Gabrielle d'Arjuzon, dont il a trois filles.

Sœurs du baron.

I. Suzanne-Élisabeth-Louise Sahuguet-d'Espagnac, née en 1784, mariée 18 juin 1803 à Philippe-Antoine d'Assailly, d'une maison noble du Poitou; veuve en 1832.

II. Clémentine-Ursule, mariée à M. d'Astanières.

III. Agathe-Caroline, mariée au marquis de la Groye.

Armes : *De gueules, à une coquille d'argent en chef et un croissant de même en pointe, accostés de deux épées d'or, posées en pal, la pointe en bas.*

SAINT-MAURIS.

Cette maison paraît avoir emprunté ou plutôt donné son nom à trois villages des montagnes du bailliage de Baume, dans le comté de Bourgogne, dont l'un possède un château-fort dominant le Dessoubre, et porte le nom de Saint-Mauris-en-

Montagne. Il touche au second, appelé Court-lès-Saint-Mauris, et se trouve à peu de distance du troisième, Saint-Mauris-sur-Doubs. Elle posséda ces seigneuries et châteaux-forts depuis le XIIe siècle jusqu'en 1792, excepté Saint-Mauris-sur-Doubs qui, par l'extinction de la branche dont elle formait l'apanage, passa au domaine vers 1530. La branche des marquis de Saint-Mauris, barons de Châtenois, seule subsistante, a été admise aux honneurs de la cour de France en vertu de ses preuves, certifiées par Chérin, qui attestent qu'elle remonte au XIe siècle et qu'elle a pour auteur Richard de Saint-Mauris, marié à Adeline de Montjoie. La généalogie historique de cette maison a été publiée à Vesoul en 1820, un volume in-folio. On y voit qu'elle a donné des chevaliers des Croisades, des chambellans et des grands-officiers de la cour des ducs de Bourgogne, de Lorraine et de Savoie, des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, des gouverneurs de Péronne, du Neuf et du Vieux Brisach. En 1634, un marquis de Saint-Mauris commandait un corps de deux mille chevaux levés pour la défense de toute la Franche-Montagne.

Depuis la conquête et la réunion du comté de Bourgogne à la couronne de France par Louis XIV, la maison de Saint-Mauris a fourni plusieurs officiers supérieurs de nos armées. Elle a été appelée à la pairie le 5 novembre 1827, dans la personne de Charles-Emmanuel, marquis de Saint-Mauris, maréchal-de-camp, décédé il y a quelques années. Ses principales alliances sont : Ambly, Banffremont, Dolomieu, Grammont, Haussonville, Jussey, Ligniville, Moustier, Raigecourt, Tuillière-Montjoye.

Marie-Charles-Emmanuel-Édouard, marquis de Saint-Mauris, petit-fils du pair de France, né en 1808, marié en 1829 à

Adélaïde-Caroline-Antide de Moustier, fille de l'ancien ambassadeur en Suisse, dont :

1° Marie-Caroline-Adilie-Claire, née 7 mai 1834.

Frère.

Alfred-Marie-Charles-Emmanuel, né en 1810, sous-lieu-

tenant dans les dragons de la garde, démissionnaire en 1830, marié en 1841 à mademoiselle de Chavagnac.

Oncle à la mode de Bretagne.

Victor-Alexandre, comte de Saint-Mauris-Lambrey, né en 1797, ancien secrétaire d'ambassade à Naples, veuf en 1833 d'Émilie de Dolomieu, fille d'Alphonse, marquis de Dolomieu, et de Christine-Zoé, comtesse de Tuillière-Montjoye.

Armes : *De sable, à deux fasces d'argent.* Tenants : Deux Maures, tenant d'une main l'écu et une bannière en pennon au blason de l'écu, et de l'autre un badelaire nu. Devise : *Antique, fier et sans tache.* Couronne de marquis.

STRATEN.

La maison des comtes et barons de Straten ou Van der Straten est originaire de la Flandre; elle possédait d'importantes seigneuries en Flandre, au pays de Gueldre, au marquisat d'Anvers, au duché de Brabant et au pays Wallon.

Les preuves d'ancienne chevalerie de nom et d'armes de la maison de Straten ont été reçues à l'ordre Teutonique, à l'ordre de Malte, aux états nobles des Pays-Bas autrichiens, à la cour de Bruxelles et en France, aux chapitres de Maubeuge, de Denain, et à l'ordre de la noblesse du Hainaut.

En 1758, Charles III, Fortuné-Henri, baron Van der Straten, seigneur de Waillet, du Mont, de Ponthoz, de Wallay, de Reppe, aux Pays-Bas, et de Frénoy, en France; fils de Oger-Jean, huitième du nom, et de Marie-Lambertine de Marchin, était le dernier représentant de sa maison. Il eut de sa femme, Marie-Josèphe de Hamal de Brialmont, entre autres enfants, deux fils qui furent chefs des deux branches aujourd'hui existantes.

I. L'aîné, Charles-François-Joseph, comte et baron Van der Straten, chevalier, seigneur de Waillet, du Mont, de Ponthoz, des Enneilles aux Pays-Bas, de Frénoy et de Cerfontaine au

royaume de France, membre de l'état noble du duché de Luxembourg et comté de Chiny, député de l'ordre de la noblesse aux états du Hainaut français jusqu'en 1789, fut investi par le roi de France Louis XVI du titre de *comte* et des priviléges de la qualité de Français. Il épousa : 1° en 1763, Élisabeth de Witry, fille d'Ernest-Guillaume de Witry et de Marie-Anne de Hamal de Brialmont; 2° en 1780, Marie-Cécile-Agnès-Josèphe de Maulde, dame héritière de Cerfontaine, du Cornet, de La Deuze, etc., fille de Jean-Baptiste de Maulde, des sires de Condettes et marquis de Colembert, et de Thérèse-Aldegonde de Haynin. Du premier lit il eut : *A.* Charles-Alexandre, baron Van der Straten Waillet, membre de l'ordre de la noblesse du royaume des Pays-Bas en 1815, marié : 1° en 1796, à Charlotte, baronne de Pouilly, chanoinesse de Maubeuge, fille d'André, baron de Pouilly, marquis de Lançon, baron de Cornay, et de Louise-Élisabeth de Lardenoy de Ville; 2° à Louise, baronne van Eyll, fille de Guillaume Alard, baron van Eyll, baron de Soucholt, et de Marie-Anne de Straten, mort en 1827. *B.* Louis-Marie-Hyacinthe-Joseph, comte et baron Van der Straten Ponthoz, officier des gardes wallonnes au service de S. M. C. le roi Charles IV, membre de la noblesse du royaume des Pays-Bas en 1815, sénateur du royaume de Belgique, marié à Gabrielle-Françoise-Eustache de Laittres, fille de Robert-Joseph de Laittres et de Jeanne de Maillard, des barons de Gorcy et de Braudenbourg. *C.* Marie-Anne-Aldegonde, chanoinesse de Maubeuge, morte en 1834. *D.* Marie-Louise-Josèphe, chanoinesse de Maubeuge, morte en 1835. *E.* Louis-Marie-Joseph, chevalier de Malte, page à la cour de Bruxelles de LL. AA. RR. l'archiduchesse Marie-Christine et Albert de Saxe, officier des gardes wallonnes au service de S. M. C. le roi Charles IV, marié à Marie de Sénocque, issue d'une famille de Lorraine, du pays de Verdun, mort en 1841. *F.* Henriette-Scolastique, chanoinesse de Denain, comtesse d'Ostrevant, morte jeune.

II. Antoine-Joseph-Adrien, baron Van der Straten ou de Straten, seigneur de Wallay et de Reppe, membre de l'état noble du comté de Namur en 1771, épousa Charlotte-Hubertine-Colette-Guilaine, vicomtesse de Nieulant et de Pottelsberghe, chanoinesse du chapitre d'Andenne, fille de Hubert, vicomte de

Nieulant, de Pottelsberghe et de Ruddervoorde, chambellan et conseiller d'épée de LL. MM. II. R. A., et de Françoise d'Alegambe, baronne d'Auweghem, dont : 1° Charlotte-Marie-Josèphe-Hubertine-Colette, mariée à Joseph-Ferdinand-Gobert, comte d'Aspremont, comte de Hynden et du Saint-Empire romain, baron de Froidecourt, fils de François-Joseph-Maximilien, comte d'Aspremont, comte de Hynden et du Saint-Empire, et de Marie-Yolande, baronne de Wal d'Anthines. 2° François-Joseph-Hubert, baron Van der Straten-Wallay, membre de l'ordre de la noblesse du royaume des Pays-Bas en 1815. 3° Mathilde, mariée à Désiré, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, fils de Désiré-Hubert, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, et de Marie-Henriette-Baldine, baronne d'Exaerde. 4° Adrien. 5° Prosper. 6° Cécile. 7° Euphémie.

Armes : *Fascé d'azur et d'argent de huit pièces, au chef d'or chargé de trois pieds d'aigle de sable, arrachés de gueules.*

Supports : Deux aigles de sable éployées. Bannières, à dextre d'azur et d'argent de huit pièces, chargé d'un lion de sable couronné d'or, portant au col une croix d'or; à senestre fascé d'azur et d'argent de huit pièces. Devise : *Preux et loyal.* Couronne de marquis (aux Pays-Bas) à cinq hauts fleurons.

VAULCHIER.

Famille noble de l'ancien comté de Bourgogne, qui a fourni plusieurs officiers distingués. Elle a fait des preuves de seize quartiers de noblesse au chapitre de Saint-Claude en 1718. Le titre de marquis lui a été accordé par lettres-patentes du mois de février 1755, en faveur de François de Vaulchier, aïeul du marquis actuel. C'est la seule branche existante.

Louis-René-Simon, marquis de Vaulchier, chef du nom et des armes de sa famille, né 12 février 1780, marié en 1807 à

Céleste-Guillelmine-Gasparine de Montjustin [1], née à Vesoul 10 août 1790, dont :

1° *Louis*, comte de Vaulchier, né au Déchaux 14 octobre 1808, marié en mai 1836 à Philippine de Maucler, fille du comte de Maucler et d'Anne de Chollet, morte 20 mai 1837, dont :

a. Louis-Anne, né 18 février 1837.

2° *Charles*-Marie, né à Besançon 30 novembre 1812.

3° *René*-Gaspard, né à Besançon 23 février 1817.

4° Henri, né à Damerey 23 mars 1819.

5° Louise-Simone-Félicie, née à Besançon 10 septembre 1825.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.*

[1] Une tradition dit que Clotilde, femme de Clovis, fut élevée au château de Montjustin.

NÉCROLOGE.

Janvier 1841.

1. Henriette-Caëtano-Alvarès-Pereira de Mello, âgée de 18 ans, fille de la duchesse de Cadaval (née Montmorency-Luxembourg).

6. Le baron de Bignon, pair de France, ancien ministre plénipotentiaire, ancien député de l'Eure, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

7. Le comte Miot de Melito, ancien conseiller d'État, traducteur de Diodore de Sicile et d'Hérodote.

8. Le comte Hulin, lieutenant-général en retraite, âgé de 82 ans. — Le comte Sommers, pair d'Angleterre.

9. Le baron Blanquart de Bailleul, ancien député du Pas-de-Calais, ancien procureur-général à la cour royale de Douai, père de l'évêque de Versailles. — Le chevalier d'Acunha, réfugié portugais, ancien secrétaire d'ambassade. — La marquise d'Andigné. — Le baron Morisset, ancien député des Deux-Sèvres.

11. Le marquis de Coriolis d'Espinousse, issu d'une famille noble de Provence, auteur de plusieurs écrits politiques.

15. L'abbé de Cugnac, doyen du chapitre de Saint-Denis, issu d'une ancienne famille du Périgord. En 1783, Roger de Caux, évêque d'Aire, l'avait nommé son grand-vicaire; il avait été ensuite député du clergé à l'Assemblée des notables de 1788. Rentré en France après la restauration, il refusa par humilité l'honneur de l'épiscopat.

20. La marquise de Saint-Géry, née des comtes O'Celly, d'origine irlandaise, veuve d'un conseiller au parlement de Toulouse, mort sur l'échafaud révolutionnaire. — Min-Menh, roi de la Cochinchine, persécuteur acharné du christianisme.

22. La princesse Marie-Thérèse d'Arenberg, née comtesse de Vindisch-Grœtz, âgée de 67 ans.

27. Le général comte Clary.

30. Le baron Grenier, membre de la Chambre des pairs, premier président honoraire de la cour royale de Riom. — Frédéric de la Corbière, ancien officier aux gardes-suisses; il combattit à la journée du 10 août 1792.

Février

8. Maurice de Roques, comte de Montgaillard, auteur d'une Histoire de France.

10. Augustin-Louis Picot, comte de Dampierre, maréchal-de-camp, ancien lieutenant des gardes-du-corps, âgé de 60 ans.

11. Le comte de Hercé, député de la Mayenne en 1815, âgé de 81 ans.

14. Le comte de Choiseul d'Aillecourt, maréchal-de-camp, âgé de 58 ans. — Le baron de Puymaurin, ancien député de la Haute-Garonne.

19. S. A. R. Frédérique-Chrétienne-Auguste, électrice de Hesse et sœur du roi de Prusse.

22. Le comte de Forbin, directeur des musées royaux. — La princesse de Rohan, duchesse de Bouillon, née Rohan-Guémenée, établie en Bohême depuis 1830.

Mars.

1. Le maréchal duc de Bellune (Victor), pair de France. — La princesse Colonna di Sciara, née comtesse Roussel de Rosemberg.

2. Le comte Alexandre de La Rochefoucauld, pair de France.

9. Le duc de Seytres-Caumont, issu d'une famille avignonaise, qui tenait son titre ducal du séjour des papes dans le comtat Venaissin.

11. La comtesse de Floirac, née de la Ferronays.

14. Marie-Charlotte-Léontine de Rohan-Chabot, marquise de Lambertye.

17. Le comte Dorrigton, dernier rejeton du comte Williams Dorrigton, qui, colonel du régiment anglais de son nom sous les Stuarts, suivit Jacques II dans l'exil.

15. Le général don Antonio Quiroga, à Sant-Yago.

20. La comtesse de Choisy, veuve du vicomte d'Agout, retirée à Goritz.

29. Madame de la Ferronays, supérieure du couvent de la Visitation à Nantes, et sœur du ministre de la Restauration.

Avril.

1. La duchesse douairière de Malborough. — Le baron de Valsuzenay, sous-préfet de Fontainebleau.

2. Le comte Dubois de Riocourt, ancien député de la Meurthe et ancien premier président de la cour royale de Nancy, âgé de 79 ans. — Le marquis d'Andrea, ministre des finances à Naples.

4. Le vice-amiral sir Thomas Dundas, au service de la Grande-Bretagne. — Le général Williams Harrison, président des États-Unis.

5. Manuel-Gonzalez Miranda, ministre de la marine et des colonies, en Portugal.

6. Le baron de Juniac, ancien colonel des hussards de Berchini, retiré à Versailles.

8. Charles-Louis de Salmon du Châtellier, évêque d'Évreux, né, le 24 août 1761, d'une famille noble et distinguée du Maine; aumônier du comte d'Artois en 1814, il fut nommé évêque en 1822, et créé comte et pair de France par Charles X en 1824.

10. Le comte de Virieu, secrétaire d'ambassade à Turin avant 1830.

14. Le comte de Salha, capitaine de vaisseau en retraite et ancien ministre du roi de Westphalie.

17. Madame Necker de Saussure, auteur de l'*Éducation progressive*, et parente du ministre de Louis XVI, âgée de 76 ans.

20. Le général anglais sir Thomas Gordon, entré au service de la Grèce depuis 1821.

22. L'amiral anglais sir Lawrence Halsted.

23. Le comte Alopeus, secrétaire de la légation russe à Turin, beau-frère du vicomte de la Ferronays et fils du diplomate qui négocia la cession de la Finlande à la Russie.

25. Le cardinal Gamberini, évêque de Sabine.

27. Le prince Félix Bacciocchi, beau-frère de l'empereur Napoléon, âgé de 81 ans; laisse une fille, la princesse Camerata.

Mai.

4. L'abbé Alfonse-Constance de Pontevès, âgé de 91 ans, rejeton d'une des plus anciennes familles de Provence.

6. La marquise d'Aramon, née de Mellet, femme du pair de France.

10. Le comte de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, maréchal-de-camp, député des Pyrénées-Orientales en 1815, et frère du cardinal, évêque d'Arras.

11. L'abbé de la Calprade, doyen du chapitre de Paris. — Le prince de Piombino, grand d'Espagne de première classe.

20. Le marquis de Marguerye, maréchal-de-camp, âgé de 59 ans, à Metz. — Julien-Ursin Niemcewicsz, émigré polonais, retiré à Montmorency.

22. Le marquis de Grammont, beau-frère du général La Fayette, et député de la Haute-Saône presque sans interruption depuis 1815 jusqu'en 1839.

26. La comtesse Lanjuinais, veuve de l'ancien membre de nos grandes assemblées délibérantes.

Juin.

2. Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, pair de France et grand d'Espagne de première classe, âgé de 76 ans; il s'était retiré de la Chambre des pairs depuis l'abolition de l'hérédité de la pairie.

9. Le comte Perregaux, membre de la Chambre des pairs.

13. Le lieutenant-général Lacuée, comte de Cessac, pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie française, ministre de la guerre sous l'empire.

14. Le prince Frédéric-Charles-Émile de Holstein-Sunderbourg-Augustenbourg, oncle de la reine de Danemark.

29. Le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, âgé de 63 ans. — La mère du comte de Pontois, ambassadeur de France à Constantinople. — La baronne de Stein-Alsteintein, âgée de 101 ans, à Munich. — Le général Maitland, frère du comte de Lauderdale.

Juillet.

2. Le marquis de Courtarvel, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, ancien député de Loir-et-Cher, pair de France en 1827.

5. Le général vicomte Picot de Peccadeuc, ancien colonel de la légion des Côtes-du-Nord.

6. Mademoiselle de Châteaubriand, fille du comte Geoffroi de Châteaubriand et petite-nièce de l'auteur du *Génie du Christianisme.*

10. Le comte César de La Panouse, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, ancien intendant de la province de Thèbes pendant l'occupation de l'Égypte par l'armée française, auteur de quelques mémoires sur cette contrée, publiés par ordre du premier consul.

11. Madame de La Moricière, mère du général de ce nom dans l'armée d'Afrique. — Lebrun de Henriquez, réfugié espagnol, ancien consul à Cette.

12. Le vicomte de Beaumont, ancien député de la Dordogne, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, âgé de 71 ans. — François-Xavier de Schwœbl, évêque de Ratisbonne.

17. Le maréchal-de-camp de Fauconnet de Fontannois, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

20. Monseigneur Belmas, évêque de Cambray.

23. Le baron Henri de Longuève, ancien député du bailliage d'Orléans aux États-Généraux, cinq fois député du Loiret sous la restauration, âgé de 91 ans.

25. Le comte Just de Tournon, âgé de 26 ans, fils de l'ancien préfet de Rome, de Bordeaux et de Lyon, pair de France en 1827.

Août.

2. Le maréchal-de-camp en retraite Bauldry des Lozières, chevalier de Saint-Louis, âgé de 90 ans.

4. La duchesse douairière de Rovigo. — Le baron d'Hénin-Cuvillers, maréchal-de-camp en retraite.

5. Le comte Charles Le Pelletier d'Aulnay, âgé de 36 ans, ancien secrétaire d'ambassade à Turin.

6. Marie-Thérèse de Rougé, âgée de 24 ans, filleule de madame la duchesse d'Angoulême.

9. Le marquis de Nieuil, d'une ancienne maison noble du Poitou, dont l'aîné était héréditairement grand-sénéchal de Saintonge. — La comtesse de Thémines-Lauzières. — Le baron Hoffmann, ministre des finances de la Hesse.

10. Le marquis de Gourgues, pair de France en 1827, gentilhomme de la chambre du roi Charles X.

13. L'archiduchesse Caroline, âgée d'un an, fille du grand-duc Léopold II.

17. Le R. P. Charles Odescalchi, créé cardinal par Pie VII en 1823, et qui avait renoncé à la pourpre romaine.

23. Sigismond de Banans, âgé de 19 ans, dernier rejeton d'une des plus anciennes familles du Dauphiné.

27. La princesse Adélaïde de Carolath-Beuthen, âgée de 19 ans.

29. Le baron Antoine de Mandat, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel d'infanterie.

30. Édouard Perez, vice-président de la république d'Uruguay.

Septembre.

1. Le baron de Nogaret, ancien préfet, membre, depuis 1817, de la Chambre des députés, qu'il avait présidée plusieurs fois en qualité de doyen, âgé de 79 ans.

3. Le marquis de Saporta, frère du général de ce nom, fils de l'ancien sous-préfet d'Apt, et chambellan du roi de Bavière, âgé de 70 ans.

6. Monseigneur Paysant, évêque d'Angers. — De Kersauson, à Saint-Meen, ancien officier breton. — Le général baron Dujon, ancien colonel des cuirassiers de la garde, âgé de 66 ans, à Sassay (Indre-et-Loire).

7. Charles-François-Xavier Hugon d'Augicourt, doyen des membres survivants du parlement de Franche-Comté, d'une ancienne famille du Châlonnais.

9. Auguste Pyrame de Candolle, botaniste, né à Genève le 4 février 1778.

11. Le vicomte Gérard, âgé de 23 ans, fils du maréchal de ce nom.

17. Le baron de Paraza, ancien officier de la garde royale, âgé de 44 ans, au château de Madon près Blois.

20. Le lieutenant-général sir John Murray, ancien gouverneur de Démérari, âgé de 64 ans, à Paris.

22. De Sainte-Marie, ancien député de la Nièvre.

25. Le comte Bothrel, colonel en retraite.— La comtesse de Rybeyreys, née de Carbonnière, à Pontlevoy.

27. Le prince Henri LXIII, né le 18 juin 1786, fils du prince régnant de Reuss-Schleitz-Kœstritz.

28. Le vicomte Jules de Narbonne-Lara, âgé de 30 ans.

30. La comtesse de Rosenberg, née 30 septembre 1766, dame de l'ordre de la Croix-Étoilée, tante du chef actuel de la maison de Rosemberg en Carinthie. — Le comte Louis de Caulaincourt, âgé de 27 ans, lieutenant au 3e bataillon des chasseurs d'Afrique, à Alger.

Octobre.

1. Suzanne, comtesse de Rheday, mariée morganatiquement au duc Alexandre de Wurtemberg.

2. Honoré V Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, grand d'Espagne de première classe.

5. L'archiduchesse Caroline, fille aînée du grand-duc de Toscane, âgée de 19 ans. — La marquise de la Magdelaine-Ragny, née de Mandat, âgée de 67 ans, au château de Vaudremont (Haute-Marne).

8. Lord Monson, pair d'Angleterre, âgé de 32 ans.

14. Le comte de Liedekerke-Beaufort, grand-maréchal du palais du roi de Hollande avant la révolution belge.

16. Le comte de Bruges, lieutenant-général, ancien grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

17. La princesse Amélie de Hohenzollern-Sigmaringen, mère du prince régnant.

19. Le marquis de Pérignon, pair de France, retiré de la Chambre depuis 1830.

22. Le comte de Home, pair d'Écosse, âgé de 72 ans, à Londres.

23. La marquise d'Hautpoul, née Tavernier de Boullogne de Magnainville.

25. Le duc de Caderousse, de la maison de Gramont du comtat Venaissin.

Novembre.

1. Le comte de Celles, conseiller d'état, préfet sous l'empire et beau-frère du maréchal comte Gérard.

5. Le duc de Gaëte, ministre des finances sous l'empire, ancien gouverneur de la Banque de France, doyen des grand'croix de la Légion-d'Honneur. — Le prince d'Anhalt Cœthen, frère du duc régnant.

10. Monseigneur Cottret, évêque de Beauvais, âgé de 74 ans.

11. La comtesse de Ginestous, née de Célésia, ancienne dame de la princesse de Lamballe. — Le comte abbé de Verdalle, chanoine honoraire de Limoges, et ancien capitaine de dragons, âgé de 76 ans, au château de Chartrin (Creuse).

12. Le marquis de Lothian, pair d'Écosse, membre du parti conservateur.

13. La reine donairière de Bavière, âgée de 65 ans.

18. Le comte d'Elgin et de Kincardine, issu de la maison de Robert Bruce, représentant de la pairie écossaise, ancien ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, âgé de 76 ans, à Paris.

20. Le prince *Alexandre*-Nicolas de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, fils du landgrave, cadet de marine au service du Danemark — La baronne Peupart de Neuflize, âgée de 65 ans, à Paris. — La comtesse Dupont, née Bickam, belle-fille de feu le lieutenant-général Dupont, ancien ministre de la guerre.

21. Marie-Stéphanie du Fougerais, religieuse du couvent de la Visitation de Paris.

23. Monseigneur Guillaume-Aubin de Villèle, archevêque de Bourges, âgé de 72 ans.

24. Le vicomte Louis de la Briffe, frère jumeau du comte Camille, fils du pair de France.

27. Monseigneur de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, âgé de 92 ans.

28. Le duc d'Infantado, à Madrid. — La comtesse de Durham, fille aînée de lord Grey.

30. Le lieutenant-général vicomte Tirlet, pair de France, grand'croix de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de

Saint-Louis.—Le duc d'Alagon, à Madrid.—Anténor de Caligny, issu d'une famille noble de Normandie, lieutenant de vaisseau, commandant la goëlette *la Décidée*, en station aux Antilles.

Décembre.

1. Ursule de Richery, sœur du contre-amiral de Richery et de feu monseigneur l'archevêque d'Aix de ce nom.

4. Beccaria de Pavie, marquis de Fourquevaux, membre du Corps-Législatif sous l'empire, âgé de 83 ans, au château de Fourquevaux (Haute-Garonne).

9. De Savignac, ancien sous-préfet de Bourganeuf sous la restauration, âgé de 59 ans, à La Souterraine (Creuse).

10. Le marquis de Bausset, ancien député d'Aix, chevalier de Saint-Louis.

12. Monseigneur Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ancien ministre des cultes sous Charles X, retiré à Saint-Geniès (Aveyron).

14. De Benkendorf, conseiller d'état au service de la Russie, et gouverneur civil de l'Estonie.

18. Le cardinal Joseph Della Porta Rodiani, vicaire-général de sa Sainteté et préfet de la sacrée congrégation de la résidence des évêques, né à Rome en 1775.

19. Le baron Despatys, ancien président du tribunal, âgé de 88 ans.

26. La vicomtesse de Curzay, née de l'Épinay-Pally, femme de l'ancien préfet.

28. La comtesse Clémentine Malachousko, née princesse Sangusko.

29. Le comte de Marcellus, ancien député de la Gironde, créé pair de France en 1827. — Le comte de Monbadon (Laurent de la Faurie), maréchal-de-camp, pair de France, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

La comtesse de Loverdo. — Le chevalier de Bournazel, l'un des derniers défenseurs de l'île de Malte, et doyen des chevaliers de la Langue de Provence. — Le comte de la Florida, à Bordeaux.

Janvier 1842.

2. Le lieutenant-général anglais sir Lionel Smith, gouverneur de Saint-Maurice. — Le comte Batowski, grand-veneur de Russie et de Pologne, retiré près de Thionville (Moselle).

3. Le comte de Franquemont, général d'infanterie au service du Wurtemberg.

5. La baronne Gros, veuve du peintre.

6. Le comte d'Egmont, pair d'Angleterre, membre du parti conservateur.

9. Le comte Baudon d'Issoncourt, ancien officier supérieur de cavalerie, l'un des défenseurs du trône au 10 août.

10. La comtesse Emma de Lippe-Biesterfeld, sœur du comte régnant.

15. Monseigneur de Bouillé, évêque de Poitiers.

17. Le comte de La Ferronays, ancien ministre et pair de France sous la restauration. — Le baron de Frauenberg, évêque de Bamberg.

18. Le duc de Castries, lieutenant-général, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ancien gouverneur de Meudon, âgé de 85 ans.

19. Le comte Siméon, pair de France, ministre de l'intérieur sous la restauration, grand-croix de la Légion-d'Honneur, âgé de 93 ans.

28. Le duc de Cleveland, lord-lieutenant, chevalier de l'ordre de la Jarretière, âgé de 76 ans.

29. Le maréchal-de-camp baron Cambronne.

31. Monseigneur Rey, évêque d'Annecy.

Le comte Louis de Vaucelles, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis. — Le baron de La Roque, ancien sous-préfet de Tournon. — Le baron de Bressoles, en Bourbonnais. — Le marquis de Nettancourt, maire de la ville d'Étain depuis le 22 septembre 1815 (Moselle).

Février.

1. La princesse Caroline-*Louise*-Marie, fille du grand-duc régnant de Mecklembourg-Strélitz, âgée de 23 ans.

3. Le comte François de Bosredon, ancien officier, chevalier de Saint-Louis. — Le marquis de Castell-Dorrius, grand-d'Espagne, à Madrid.

6. Le baron de Coussay, ancien conseiller au parlement de Paris, âgé de 78 ans, beau-père de M. le marquis de Larochejacquelein. — Hugues-Eusèbe Rozier de Linage, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien officier des gardes-du-corps.

10. Le marquis de Vidampierre, ancien colonel, âgé de 82 ans, à Lille.

12. Madame de Morgan, née de Béthune, ex-chanoinesse de Maubeuge, fille du comte de Béthune-Sully, sœur de feu la marquise de Tramecourt et mère d'Henri de Morgan, ancien brigadier des gardes de Charles X.

13. L'archiduchesse Hermine, abbesse du chapitre de Sainte-Thérèse à Prague, fille de l'archiduc Joseph.

15. Le comte Pozzo-di-Borgo, ancien ambassadeur de Russie en France, âgé de 78 ans.

16. La marquise de Fortia-d'Urban, née des Achards de Sainte-Colombe, d'une famille du comtat Venaissin.

18. De Saint-Allais, généalogiste, auteur d'un Nobiliaire universel. — La comtesse Horace Sébastiani.

20. Le vicomte de Courtivron, ancien officier supérieur de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, chevalier de Malte et officier de la Légion-d'Honneur, neveu du cardinal et du duc de Clermont-Tonnerre.

25. Le comte Louis-Archambaud de Douglas, ancien député de l'Ain.

Le comte de Floirac, ancien préfet de l'Aisne, âgé de 86 ans. — La marquise de Rumigny, femme de l'ambassadeur. — Le baron Roger, membre de l'Académie française. — Le marquis de Hertfort, pair d'Angleterre.

Mars.

2. Le lieutenant-général comte Rampon, pair de France. — Le comte de Saint-Aubin de Sandouville, ancien officier supérieur des gardes-du-corps du roi. — La marquise de Castelbajac, à Toulouse.

3. Le lieutenant-général comte de Tromelin, à Morlaix.

5. Le baron Galfrid de Keating, issu d'une ancienne famille d'origine irlandaise, retiré à Poitiers et âgé de 94 ans.

7. Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, âgé de 41 ans. — Le marquis de Couronnel, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X, et gendre du duc de Laval-Montmorency.

12. Le marquis de Talhouet, pair de France, maréchal-de-camp, ancien colonel des grenadiers à cheval de la garde royale. — Le chevalier Despériers, otage de Louis XVI, ancien officier supérieur des gardes-du-corps, âgé de 80 ans.

15. Le duc de Norfolk, pair catholique d'Angleterre.

17. La comtesse de Beaumont, née Le Boulanger, veuve du petit-neveu de l'archevêque Christophe de Beaumont.

22. Le cardinal-prêtre Joseph Morozzo, évêque de Novare. — Le comte de Macclesfield, pair d'Angleterre, âgé de 87 ans.

24. Le marquis de la Marche, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X. — Le baron Wattier, contre-amiral, âgé de 66 ans, à Boulogne.

25. Le marquis de Chaumont, ancien colonel dans les armées sardes, et gentilhomme de la chambre du roi de Sardaigne.

27. Le marquis de Nicolaï, ancien député.

30. Le baron de Wirsing, conseiller de légation de la Saxe-Royale et ministre résident à la cour de Wurtemberg.

Avril.

3. La comtesse de Balbi, sœur du duc de La Force. — Lord Rolle, pair d'Angleterre.

4. D'Andigné de Resteau, ancien député de la Sarthe.

6. Le comte de Frémeur, ancien magistrat. — La comtesse de Solar. — Le baron Schœffer, maréchal-de-camp en retraite, âgé de 68 ans, à Strasbourg.

10. La comtesse de Calvimont-Saint-Martial.

12. Aguado, marquis de Las-Marismas. — Le marquis de Pisançon, chevalier de Malte et de Saint-Louis, à Grenoble.

15. Le prince d'Eckmühl. — Le comte de Mesnard.

16. La comtesse de Salaberry. — La comtesse de Montboissier, à Paris.

18. La marquise de Boisgelin, fille du marquis d'Harcourt, âgée de 72 ans.

20. Le duc de Conégliano (Moncey), pair et maréchal de France, gouverneur de l'hôtel des Invalides, âgé de 88 ans.

21. Le comte Clauzel, pair et maréchal de France. — Le comte Alexandre de Lur-Saluces, âgé de 68 ans, à Bordeaux.

23. La baronne de Gazan, fille de Bernardin de Saint-Pierre. — Édouard de Rigny, ancien préfet, frère de l'amiral.

27. Le comte de la Gardie, grand-maréchal de Suède, d'une famille originaire de France.

28. Le comte Donatien de Sesmaisons, pair de France.

Mai.

2. Le baron de Lalive-d'Épinay, introducteur des ambassadeurs sous la restauration.

4. Le comte de Toll, directeur des voies de communication et des bâtiments publics au service de Russie.

8. Paul de Drionville, fils de l'ancien sous-préfet de Dieppe, victime de l'événement du chemin de fer.

12. Le chevalier de la Croix-d'Azelette, frère de l'archevêque d'Auch.

13. La duchesse de Conégliano, veuve du maréchal Moncey, âgée de 82 ans, à Besançon.

14. Le comte de Las Cases, député de la Seine.

16. Monseigneur Augustin de Maillet de Vachères, évêque de Tulle, âgé de 80 ans. — Le comte de Panisse, pair de France de la promotion de 1827.

17. Archambaud d'Esclignac, fils du duc et petit-neveu par sa mère du prince de Talleyrand.

20. Le marquis de Neuchèze, ex-colonel du 9e léger, issu d'une ancienne famille du Nivernais, âgé de 50 ans, au château de Sauzet.

25. Le comte de La Bourdonnaye, fils de l'ancien ministre de Charles X.

30. La marquise de Sémonville, née de Rostaing, âgée de 85 ans.

Juin.

2. La duchesse de Melfort-Perth, née baronne de Rotberg-Coligny, veuve en premières noces du général Rapp.

3. Le comte d'Hoffelize, ancien député de la Meurthe, âgé de 74 ans.

8. La comtesse de Montmorency-Laval, ancienne chanoinesse de Veines, en Auvergne. — Le comte O'Mahoni, maréchal-de-camp.

11. Le lieutenant feld-maréchal comte de Rothkirch, général commandant dans les provinces d'Illyrie, de Styrie et du Tyrol.

13. L'abbé de Raigecourt de Gournay, âgé de 89 ans, ancien directeur du séminaire de Reims. — De Préseau d'Angemont, ancien député d'Avesnes.

14. Monseigneur Édouard de Gualy, archevêque d'Alby, âgé de 55 ans. — Le comte Auguste de Pons, chevalier de Saint-Louis, âgé de 71 ans, à Moulins.

25. La comtesse d'Hennezel, âgée de 88 ans, à Besançon. — Le chevalier de Cacheleu, ancien lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, âgé de 88 ans, à Abbeville.

Le comte Woldemar de Brancas, ancien préfet de la Haute-Saône et de l'Aube, veuf d'une petite-fille de Colbert. — Le comte de Leicester.

Juillet.

7. Joseph-Guillaume de Paule, beau-père de M. de Surian, député des Bouches-du-Rhône.

8. Le marquis de Carrion Nisas, au château de Lésignan (Hérault). — De Folleville, ancien député du Calvados.

9. La comtesse de Latour-Landorte, née de Polastron, sœur consanguine de la duchesse de Polignac, âgée de 87 ans.

12. Le duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, frère du cardinal.

13. Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal, âgé de 32 ans.

16. Le baron de Montfaucon, député du Gard. — La comtesse douairière d'Hane de Stenhuyse.

17. De Noiron, chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de Bar-sur-Seine sous la restauration.

20. Le comte de Saporta, lieutenant-colonel, à Poligny (Jura).

25. Le baron Saint-Cyr-Nugues, pair de France.

30. Le marquis de Pina, ancien député, ancien maire de Grenoble.

Août.

1. Le marquis d'Argenson, ancien député, âgé de 71 ans.

2. La duchesse douairière d'Escars. — Le marquis de Villeneuve, ancien préfet des Hautes-Pyrénées, du Cher, de la Creuse et de la Corrèze.

5. Le comte Mengin de Palabert, chevalier de Saint-Louis, âgé de 76 ans. — La comtesse douairière de Mérode, princesse de Grimberghen.

17. Du Mesnil-Simon, officier supérieur, porte-étendard des gardes-du-corps de la compagnie de Croy.

20. La comtesse Bottu de La Barmondière, ancienne chanoinesse d'honneur de Joursay, à Lyon. — La marquise d'Asfeld.

26. Monseigneur Lepappe de Trévern, évêque de Strasbourg.

28. Monseigneur Anthimos, ancien patriarche de Constantinople, âgé de 96 ans.

30. Le marquis de Villeneuve-Villeneuve, âgé de 69 ans, issu d'une des plus anciennes familles du Languedoc.

31. Le vicomte de Curzay, député de la Vienne sous la restauration, ancien préfet des Deux-Sèvres, des Côtes-du-Nord et de la Gironde, gentilhomme honoraire de la chambre du roi Charles X, retiré au château de Curzay, près Lusignan.

Septembre.

2. Le baron de La Brousse, ancien colonel, adjudant-major des gardes-du-corps, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

3. Le baron de Blonay, ambassadeur de Sardaigne près la Confédération helvétique, âgé de 47 ans.

5. Le général de Muller, ancien colonel des hussards de la garde royale.

14. Madame de Gasc, née Lerat de Magnitot, femme du pair de France, âgée de 36 ans.

15. Antonin de Lantivy, lieutenant d'artillerie, fils de M. le comte de Lantivy, ancien préfet de la Corse.

17. La comtesse de Juigné, dame d'honneur de madame la Dauphine sous la restauration. — Le comte Henri de Busseul, colonel des chasseurs de Nemours sous la restauration.

18. Le chevalier Tarbé de Vauxclairs, pair de France, directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées.

20. Le marquis de Wellesley, pair d'Angleterre; le comte de Maryborough, frère du duc de Wellington, hérite de cette pairie.

24. Le comte de Rothe, d'une famille irlandaise passée en France avec Jacques II. — La princesse d'Arenberg, née de Talleyrand-Périgord.

La marquise de Beaupoil de Saint-Aulaire, née de Saint-Janvier, veuve du marquis de Beaupoil de Saint-Aulaire, lieutenant-général, grand'croix de Saint-Louis, ancien officier des gardes-du-corps.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DU

BLASON.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.

De l'origine des armoiries.

De temps immémorial, pour se distinguer dans les combats et dans les actes de la vie civile, les hommes ont adopté des marques symboliques et les ont fait graver sur leurs anneaux, peindre sur leurs boucliers et sur leurs étendards. C'était aussi un moyen de perpétuer le souvenir d'une action glorieuse. Eschyle, dans sa tragédie des *Sept Chefs devant Thèbes*, décrit avec soin les signes et les figures qu'ils portaient sur leurs boucliers; un seul, bien jeune encore, avait le sien peint en blanc, parce qu'il n'avait encore rien fait pour se distinguer.

A défaut d'action d'éclat, on adoptait un emblème moral: l'un prenait pour symbole le lion, qu'il croyait égaler en courage; l'autre le serpent, dont il prétendait avoir la ruse et la prudence. Alcibiade, avide tout à la fois de plaisirs et de gloire militaire, avait choisi Cupidon jouant avec la foudre; Octave, prudent et dissimulé, un sphinx, symbole

du silence; Mécènes, courtisan adroit et rusé, une grenouille, parce que cet animal se cache au fond des eaux sitôt qu'un danger le menace sur terre.

Les peuples et les villes de l'antiquité eurent aussi leurs emblèmes. Les Argiens avaient adopté un crapaud; les Locriens, une cigale; les Spartiates, un dragon; les Messéniens, un renard; les Babyloniens[1], une colombe. La tribu de Juda prit, dit-on, pour marque distinctive, un lion; celle d'Éphraïm, un bœuf; celle de Ruben, l'image d'un homme. Dans des temps plus rapprochés, les légions romaines se distinguaient entre elles au moyen de signes particuliers peints sur leurs boucliers, et qui pour la plupart étaient les symboles de leur désignation. Les *Dragonnaires* se reconnaissaient à leurs *dragons;* les *Joviniens*, à leur oiseau de *Jupiter*. Mais qu'y a-t-il de commun entre ces signes et le blason, et que devrait-on penser d'un historien qui s'aviserait aujourd'hui de chercher des armoiries dans le soleil qui décore les cuirasses de nos cavaliers, dans les grenades que nos soldats portent sur leurs gibernes?

Cependant le système, général à la fin du moyen âge, de tout rapporter à une origine antique et merveilleuse, entraîna dans d'innocentes fables la plupart des écrivains qui se sont occupés de la science héraldique. Favin, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, considère le blason comme aussi ancien que le monde; Ségoing se contente de remonter au déluge; le héraut Sicile s'arrête à Alexandre-le-Grand. D'autres plus raisonnables rapportent l'origine des armoiries aux empereurs romains, aux Goths ou à Charlemagne. Jérôme Bara, dans son livre du Blason, publié à Lyon en 1681, ne se prononce point d'une manière précise; mais il semble partisan des auteurs qui font remonter à une haute antiquité la science dont il s'occupe; car il donne la description des armoiries de Nemrod,

[1] Ce peuple croyait que la reine Sémiramis avait été métamorphosée en colombe.

d'Hercule, de Priam, de Josué, de Mithridate, de Jules-César et même de Jésus-Christ.

Nous ne nous arrêterons pas à combattre ces opinions, qui ont été réfutées par le père Ménestrier avec une conscience et une sagacité dignes de s'attacher à une controverse plus sérieuse.

Si l'on convient que les armoiries sont des marques de noblesse et de dignité qui servent à distinguer les races, il faut nécessairement avouer qu'elles ne sauraient être plus anciennes que l'établissement du régime féodal. Mais à quelle époque doit-on placer leur première apparition? Ce serait une témérité que de prétendre la fixer d'une manière précise, car les choses ne se perfectionnent qu'après un long usage et de nombreuses expériences, et l'on en trouve les premiers rudiments long-temps avant qu'elles soient constituées et soumises à des lois fixes et déterminées.

L'opinion la plus raisonnable et la mieux fondée fait remonter l'origine du blason au premier temps des tournois et des croisades, c'est-à-dire vers le XIe siècle. Les guerres saintes, en effet, rassemblèrent dans un même camp un nombre infini de bandes particulières commandées par des seigneurs, dont chacun dut avoir un drapeau particulier, signe de ralliement pour les vassaux qui combattaient sous lui. Les chevaliers, bardés de fer, sentirent la nécessité de porter eux-mêmes des marques distinctives. Ils firent peindre ou graver sur leurs écus les mêmes symboles qu'ils portaient sur leurs enseignes. Au retour, le croisé conserva ces signes d'honneur comme un témoignage de la part qu'il avait prise à l'expédition contre les infidèles; ses enfants les adoptèrent à leur tour et les transmirent à leurs descendants comme une marque de suprématie et de commandement, comme la preuve de leur naissance illustre, en un mot, comme un de leurs plus précieux titres de noblesse. On ne fut plus gentilhomme seulement pour posséder un fief, mais pour avoir un écu armorié; et dans la suite,

quand quelqu'un méritait d'être rejeté dans la classe des roturiers, on commençait par briser son écu.

Les Croisades avaient rendu général l'usage des figures héraldiques, qui s'était introduit dès le commencement du XIe siècle. Les tournois le soumirent à des règles fixes et déterminées, qui constituèrent la science du blason, dont le nom même indique l'origine. Lorsqu'un chevalier se présentait à la barrière du champ-clos, le héraut dont il était accompagné sonnait du cor pour annoncer l'arrivée de son maître. Les juges du combat descendaient de l'estrade d'où leur vue dominait toute la lice, et se postaient en dedans de la barrière comme pour défendre l'entrée du champ au nouveau venu : « Qui êtes-vous, disaient-ils, pour vous présenter dans cette noble assemblée? Retournez sur vos pas, si vous ne pouvez prouver que vous êtes de haut lignage. » Le héraut répondait en décrivant à haute voix les diverses pièces de l'écusson de son maître, dont il expliquait en même temps la noble origine. Les juges reconnaissaient alors les droits du gentilhomme à se présenter dans la lice, et disaient : « Qu'il entre donc. » Aussitôt la barrière se levait, et le chevalier, armé de toutes pièces, faisait le tour du camp et saluait toutes les dames, tandis que le héraut recommençait à sonner du cor.

Il faut remarquer ici que *sonner du cor* se dit, en langue allemande, *blasen*, et que sans doute de cette expression s'est formée celle de *blasonner* les armes, c'est-à-dire en décrire les diverses parties. On a d'autant plus de motifs de croire à cette étymologie, adoptée par la plupart des héraldistes, que les premières notions du blason nous viennent d'Allemagne, où les joutes et les tournois commencèrent à être en usage dès le règne de Henri-l'Oiseleur, au milieu du Xe siècle. Quoi qu'il en soit, les mots *blasonner*, en français; *blasonar*, en espagnol; *blazon*, en anglais; signifient également déchiffrer des armoiries, et se sont même souvent appliqués à la description de choses étrangères à la science héraldique. Ainsi Jacques du Fouilloux,

dans le livre de vénerie qu'il présenta à Charles IX, fait en quatre vers le *blason*, ou la définition du Lièvre :

> Lièvre je suis de petite structure
> Donnant plaisir aux nobles et gentils;
> D'estre léger et vite de nature,
> Sur toute beste on me donne le prix.

Il faut donc se garder de confondre, comme on le fait généralement, les armoiries et le blason. Les premières sont les figures et les devises dont est chargé l'écu; le blason est la description qu'on en fait verbalement. En d'autres termes, le blason est une science dont les armoiries sont l'objet.

Les principales fonctions des hérauts d'armes étaient d'assister aux joutes, emprises et tournois, de recevoir le nom et le blason des chevaliers qui désiraient combattre, d'établir les arbres généalogiques, de tenir registre de tout ce qui se passait dans la lice, de modifier ou de changer les écussons suivant les résultats des luttes et les belles actions des compétiteurs, et d'en composer ensuite des recueils ou armoriaux, de là vient qu'on a donné au blason le nom de *science héraldique*.

Quand un chevalier avait paru deux fois dans ces tournois solennels, il ne lui était plus nécessaire de faire preuve de noblesse, car ses armes avaient été suffisamment reconnues et *blasonnées*. Il mettait alors deux trompes en cimier sur son casque, pour marquer qu'il était gentilhomme de noblesse vérifiée; et désormais il conservait religieusement sur son écu les mêmes figures héraldiques afin d'être distingué plus facilement. C'est ainsi que les armoiries commencèrent à se fixer, et c'est l'origine des cimiers de deux cornets, qui sont d'un usage si fréquent en Allemagne, et que plusieurs héraldistes ont pris mal à propos pour des *proboscides*, ou trompes d'éléphant.

La forme des anciens écussons est encore une preuve que les armoiries tirent leur origine des tournois; car ils sont représentés soutenus par des courroies et inclinés sur

un de leurs côtés, parce qu'on les attachait ainsi aux tribunes de la lice ou aux balcons des maisons voisines; ce qui s'appelait *faire fenêtre*. Ils sont placés de cette manière dans la description du célèbre tournoi de la Gruthuse, dont l'original, en vélin, est conservé à la Bibliothèque royale.

Le pal ou *pieu*, les chevrons, les frettes ou *treillis*, sont des pièces empruntées aux lices et barrières où se faisaient les tournois; les rocs et les annelets sont venus des joutes et des courses de bague. Les bandes et les fasces représentent, dit-on, les écharpes que les dames donnaient souvent aux cavaliers, comme nous le lisons dans les anciens romans. Les lambrequins, le tortil ou diadème, les volets, étaient appelés *faveurs des dames*, parce qu'elles prenaient le soin de les ajuster elles-mêmes aux casques des chevaliers qui allaient rompre une lance en leur honneur.

Les supports de sauvages, d'anges, de lions, de griffons, venaient, dit-on, de l'usage de faire déguiser les varlets de diverses manières pour leur faire porter les écussons des chevaliers, et pour leur faire garder le *pas d'armes* et les écus pendants.

Ainsi les croisades et les guerres féodales rendirent nécessaire l'emploi des signes héraldiques; les tournois établirent la transmission héréditaire des armoiries, et créèrent les premiers éléments de la science du blason. Mais faut-il conclure de là que dès la première moitié du XIIe siècle les écussons fussent soumis aux règles qu'ils ont suivies depuis? Non, sans doute! Peu à peu, et selon les besoins des temps, les juges d'armes et les hérauts ramenèrent à une loi commune les signes et les emblèmes que chaque gentilhomme avait adoptés d'après son seul caprice. Au XIVe siècle, les rois se réservèrent le droit de concéder ou de fixer les armoiries; puis, comme ils touchent rarement à quelque chose sans en tirer profit, ils établirent plus tard que quiconque porterait un écusson sans administrer la

preuve de son droit, payerait une amende. Enfin, à titre de droit de confirmation pour ceux qui avaient des armoiries, ils prélevèrent une taxe : c'était là, sous le nom de *droit de recherche*, une ressource fiscale très-productive. Ainsi, dans la grande recherche de 1696, qui fut la dernière, on taxa à vingt livres l'enregistrement de chaque écusson, et leur nombre s'éleva à près de trois cent mille.

Le père Ménestrier et la plupart des écrivains judicieux qui ont traité du blason placent les commencements de l'art héraldique en France au temps de Louis-le-Jeune, qui régla les fonctions et les offices des hérauts d'armes pour le sacre de Philippe-Auguste, et fit semer de fleurs de lis tous les ornements dont on se servit à cette cérémonie. On trouve, dans les temps antérieurs, des fleurs de lis sur les sceptres, sur les couronnes et sur d'autres insignes de la royauté; mais on n'en voit aucun sur des écussons. Louis-le-Jeune est le premier roi de France qui en ait fait son contre-scel.

Les armoriaux et les recueils de blason du XIVe siècle prouvent que la science avait fait dès lors de rapides progrès et se trouvait à peu près fixée. Les métaux, les couleurs, les fourrures, les partitions et les meubles héraldiques y figurent tels qu'ils sont encore représentés dans les traités les plus modernes. Seulement la peinture était le seul moyen employé pour marquer les différents émaux, et dans les armoiries sculptées sur la pierre ou gravées sur le bois ou le métal, on était obligé de les indiquer par des lettres. Ce fut vers la fin du XVIe siècle que l'on eut recours aux traits ou guillochis, et Christophe Butkens est, dit-on, le premier qui les ait mis en usage. Wulson de La Colombière s'en servit dans son *Traité de la science héroïque*, et peu à peu l'emploi en devint général. On voit encore cependant sur la garde des manuscrits de Bigot et de plusieurs autres savants du XVIIe siècle, des *Ex libris* où la gravure ne reproduit les émaux que par les initiales de leurs noms.

Une erreur assez répandue chez les personnes restées étrangères à l'étude de la science héraldique, c'est de croire que les pièces et les figures du blason forment une espèce d'écriture hiéroglyphique. Des hérauts d'armes eux-mêmes ont donné naissance à cette opinion en prêtant aux émaux et aux objets qui entrent dans les armoiries des significations arbitraires. L'or, disent-ils, signifie *noblesse* et *grandeur;* l'argent, *humilité* et *innocence;* l'azur, *royauté, majesté*; le gueules, *courage, hardiesse*, etc. On a, il est vrai, établi dans le monde une corrélation fictive entre ces métaux ou ces couleurs et les qualités morales auxquelles nous les avons donnés pour emblèmes. Mais les chevaliers du moyen âge, dans l'usage du blason, cherchèrent seulement à se distinguer, sans s'arrêter à ces applications mystérieuses.

Des personnes demandent encore tous les jours quelles sont les armoiries les plus belles et les plus nobles; et de peur de paraître ignorants, les uns leur répondent que ce sont celles où figurent l'or, le gueules, le lion, l'aigle et les autres objets auxquels se rattachent des idées de grandeur et de supériorité. Il serait moins erroné de dire que les armes les plus nobles sont celles qui appartiennent aux familles les plus anciennes et les plus illustres, sans s'inquiéter des objets héraldiques dont elles se composent. Est-il en effet rien d'aussi simple et cependant d'aussi grand et recherché en blason que ces trois fleurs de lis dont est meublé l'écu de France !

Les seigneurs, dans le choix des objets qu'ils adoptèrent pour leurs armoiries, obéirent nécessairement à une impulsion quelconque; car, en l'absence de toute cause déterminante, l'homme resterait dans une indécision dont il ne pourrait sortir. Mais le plus souvent, le motif qui dirigea leur préférence sur tel ou tel objet dut être si léger qu'il serait ridicule de chercher aujourd'hui à le découvrir. On ne le retrouve plus en général que dans les *armes parlantes* et dans les *armes symboliques.*

On appelle *armes parlantes* celles où il y a quelques pièces ou meubles qui font allusion au nom de la famille qui les porte. Elles sont fort nombreuses, et elles le seraient encore davantage si la plupart des maisons n'avaient changé leurs noms primitifs. Aussi, loin de blâmer l'emploi ou de suspecter l'ancienneté de ces armoiries, on peut avancer qu'elles ne sont ni moins régulières, ni moins nobles que les autres. Il y a même bien peu de familles dont les noms aient de l'analogie avec un objet quelconque, et dont le blason ne reproduise la figure de cet objet.

Les Mailly portent trois *maillets;* les Créqui, un *créquier*, ou cerisier sauvage; les Chabot, trois *chabots*, espèce de poisson de rivière. Les comtes de Bar, les dauphins de Viennois et d'Auvergne, avaient dans leur blason, ceux-ci des *dauphins*, ceux-là des *bars* ou barbeaux ; des *châteaux* figurent dans les armes de Castellane, de Castille, de Castelnau, de Châteauneuf, de Châteauperse, de Castiglione; des *tours* dans celles des La-Tour-d'Auvergne, La-Tour-du-Pin, La Tour-Gouvernet, etc.

Ces armoiries, qui rappellent les noms propres, sont encore de plusieurs autres espèces. Il y en a qui sont parlantes, à l'aide des lettres initiales, comme les armes de Riom, de Péronne, de Montargis, d'Issoudun, qui portent un R, un P, un M, un Y. D'autres contiennent des figures qui ne représentent pas immédiatement le nom, mais qui ont avec lui quelque rapport : ainsi la maison Archer a dans son blason des *flèches;* les Davi ont des harpes, par allusion à *David;* les Duprat, des trèfles qui viennent dans les *prés;* les Blanchet, un cygne, à cause de la *blancheur* de cet animal. Quelquefois il faut chercher le rapport dans une seule syllabe, dans une partie du nom ou même dans son anagramme : alérion est l'anagramme de Lorraine, province dont les armoiries étaient chargées de trois alérions d'argent[1]. De tels rapprochements sont de

[1] Des auteurs disent que ces alérions furent adoptés par Godefroy de

nature si diverse et quelquefois si bizarre, qu'on ne saurait les ramener à des règles précises. Il est même à supposer que souvent, au lieu d'être la cause de l'adoption de certaines armes, ils n'en ont été que la conséquence, et que des esprits plus futiles qu'ingénieux se sont attachés ensuite à découvrir de l'intention et du calcul où il n'y avait eu que du hasard.

Les armes symboliques[1] sont celles qui servent, non-seulement à distinguer les familles et à marquer leur noblesse, mais encore à rappeler le souvenir d'une action éclatante ou d'un événement glorieux. La maison de Montmorency porte seize alérions d'azur, pour indiquer autant de drapeaux enlevés aux armées impériales par deux de ses rejetons. Charles VII donna aux frères de Jeanne d'Arc, pour armoiries, *d'azur, à une épée d'argent, à la garde d'or, la pointe en haut, surmontée d'une couronne d'or et accostée de deux fleurs de lis du même* (voyez Pl. 1); c'était rappeler que l'épée de l'héroïne de Vaucouleurs avait sauvé la France. L'écu de Portugal, chargé de cinq petits écussons, fait allusion aux cinq rois maures vaincus par Henri de Bourgogne, à la journée d'Ourique. Les armes d'Aragon étaient primitivement d'or plein. Paillot raconte que, dans une bataille livrée contre les Normands, l'empereur Charles-le-Chauve, témoin des prodiges de valeur de Geoffroy-le-Velu, souverain d'Aragon, trempa ses quatre doigts dans le sang qui coulait des blessures de ce prince et les glissa du haut en bas de l'écu, traçant ainsi la figure de quatre pals de *gueules*, ou couleur de sang. Depuis lors, les comtes de Barcelonne et de Provence et les rois d'Aragon ont porté pour armes *d'or, à quatre pals de gueules.*

La principale source des armoiries symboliques se trouve

Bouillon, duc de Lorraine, parce qu'il perça trois oiseaux en tirant une flèche contre des tours de Jérusalem.

1 C'est le nom que leur donnent le P. Ménestrier et la plupart des écrivains héraldiques; mais elles seraient plus justement nommées *commémoratives.*

dans les concessions faites par les souverains pour récompenser quelque service ou quelque action d'éclat. Mais lorsqu'on aborde ce chapitre de la science héraldique, il faut s'avancer avec précaution, pour se mettre en garde contre les interprétations fabuleuses. Il y a peu de familles anciennes dont la flatterie n'ait point cherché à environner le berceau d'une origine mystérieuse. Pour y parvenir, on s'est servi des contes les plus étranges, des rêves les plus chimériques. Le merveilleux a dépassé tout ce que pouvait concevoir une imagination en délire; de là on est arrivé naturellement à puiser à la même source l'explication des armoiries des grandes maisons. L'*étoile* ou *comète à seize rais de gueules,* que portent les Blacas, fut adoptée par eux, suivant une de ces traditions, en mémoire de Melchior, le roi mage, dont on les prétendait issus. Les armes de la maison de Grammont, *d'azur, à trois bustes de reines de carnation, couronnées d'or, à l'antique,* lui furent, dit-on, concédées parce qu'un de ses premiers rejetons tua en duel un géant qui faisait la guerre à trois sœurs, filles et héritières d'un roi d'Ecosse. L'origine des armoiries des comtes de Toulouse, des ducs de Bretagne, des maisons de Médicis, de Savoie, d'Autriche, et de cent autres races des plus considérables de l'Europe, est tirée de pareilles fables qu'on a inventées à plaisir. A en croire certains héraldistes, on ne verrait plus dans le blason que des forteresses prises d'assaut, des villes forcées, des rois enchaînés, des têtes de Maures coupées et des miracles de toute espèce. Ces fabuleux récits sont d'autant plus pernicieux, qu'ils affaiblissent la créance que l'on pourrait accorder à des explications plus vraies et plus vraisemblables.

CHAPITRE II.

Des ornements extérieurs de l'écu.

Les armes ou armoiries se composent de deux parties distinctes : l'une, que quelques écrivains appellent *armes extérieures*, comprend tous les ornements qui environnent l'écu ; l'autre, qu'ils nomment *armes extérieures*, forme les armoiries proprement dites, et se borne à l'écusson lui-même et aux émaux et figures qui y sont représentés.

Les ornements extérieurs servent en général à faire connaître les dignités, les emplois, les fonctions et le rang des personnes. Ils ont pour pièces principales les heaumes ou casques, les couronnes, les lambrequins, les cimiers, les manteaux, les supports, les tenants, la devise, et les insignes ou marques de certains offices personnels.

Heaumes.

Le mot TIMBRE, comme dénomination générique, s'étend à tout ce qui se pose immédiatement sur l'écu, au casque, au cimier, à la couronne : d'où vient l'usage de dire *timbrer ses armes*, pour signifier *couvrir* la partie supérieure de l'écusson des ornements qni lui appartiennent. Comme terme spécial, il s'applique au casque ou heaume lui-même en particulier, parce que c'est la première des pièces extérieures de l'écu, et qu'elle sert à protéger la tête ou le chef, qui est la partie principale du corps humain. Le casque a porté divers noms suivant sa forme et son usage. On appelait *pot*, *morion*, *bacinet*, une armure de tête assez légère que portaient les fantassins ; *salade* ou *bourguignote*, une espèce de casque sans crête dont les anciens Bourguignons s'étaient servis les premiers. Enfin on appelait HEAUME, et quelquefois au XVIe siècle *armet*, un casque dont se servaient les chevaliers, et qui couvrait le visage de telle sorte cependant que, par une ouverture placée à l'endroit des yeux et garnie de grilles, on pouvait

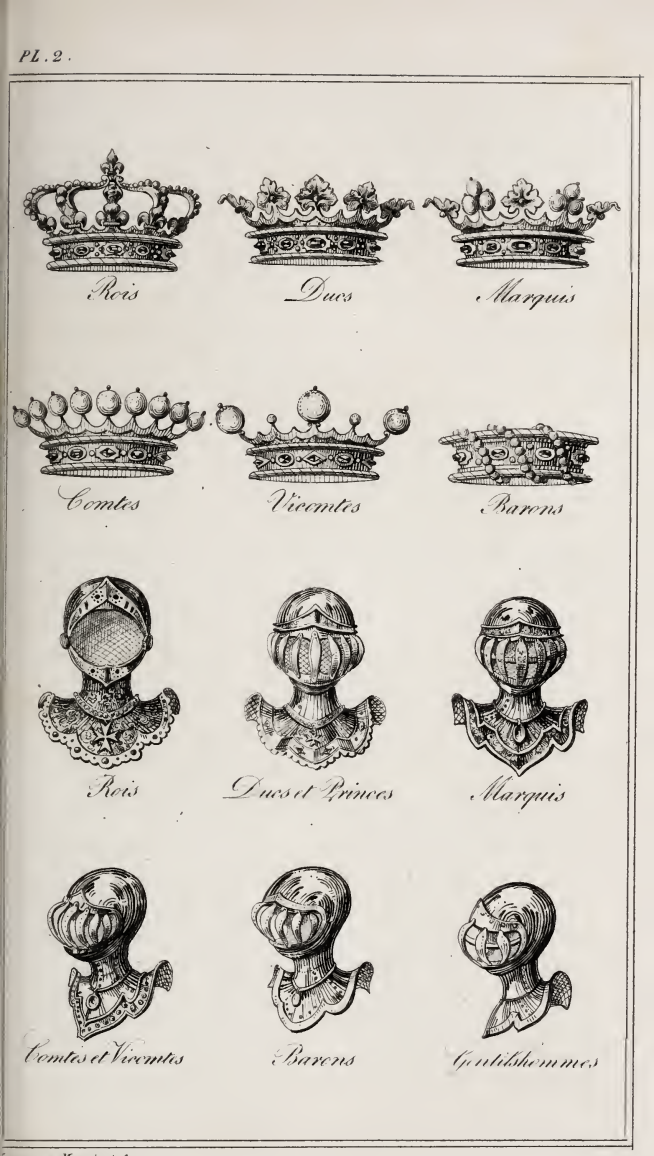

Leteurtre-Maurisset, Sc.

dans le combat reconnaître l'ennemi pour l'assaillir et pou se défendre. Comme la chevalerie ne se composait que de gentilshommes, le heaume devint un signe distinctif de noblesse qu'on plaça au-dessus de l'écu, pour marquer, par sa forme, par sa matière et par sa position, l'ancienneté de la race et les titres des fiefs de son possesseur. Les armoiries des roturiers ne devaient pas être timbrées, mais de tout temps le désordre et la vanité ont violé ces règles, malgré les prohibitions et les peines portées par les ordonnances[1]. Les simples gentilshommes posèrent sur leurs écus les heaumes des barons ou des vicomtes; les barons ou les vicomtes, ceux des comtes ou des marquis, et les timbres des ducs et des souverains eux-mêmes ne furent pas toujours à l'abri de pareilles usurpations.

Les empereurs et les rois ont seuls le droit de porter le heaume *tout d'or, brodé et damasquiné, tarré*[2] *de front, la visière entièrement ouverte, sans aucune grille* (voyez Pl. 2), pour montrer, disent les anciens héraldistes, qu'ils doivent avoir l'œil sur tout, ne rien ignorer, et commander sans empêchement.

Les princes et les ducs souverains portent le heaume pareil à celui des rois, mais la visière un peu moins ouverte, pour montrer que leur puissance, quoique grande, relève de celle des rois ou des empereurs dans les États desquels leurs principautés sont enclavées.

Si les uns ou les autres veulent mettre des grilles ou barreaux, ils doivent en élever le nombre à onze, pour se distinguer des autres gentishommes titrés, qui n'en portent jamais plus de neuf.

Les princes et les ducs non-souverains, les chanceliers, les amiraux, les maréchaux et les autres grands officiers

1 Voyez l'arrêt du parlement du 4 janvier 1655, qui défendit aux roturiers de timbrer leurs armes, et aux gentilshommes de prendre le titre de messire et de couronner leurs armes s'ils n'étaient possesseurs d'un fief érigé en marquisat, comté, vicomté ou baronnie, à peine de cent livres d'amende.

2 Tarré, c'est-à-dire, *posé, tourné.*

portent le heaume *d'argent, tarré de front et à neuf grilles ou barreaux, les visières, œillères, nasal*[1], *ventail, bordure et clous d'or* (voyez Pl. 2).

Les marquis le portent *d'argent, tarré de front et à sept grilles* (voyez Pl. 2).

Les comtes et vicomtes le portent *d'argent tarré de deux tiers, montrant sept barreaux* (voyez Pl. 2).

Les barons et les anciens gentilshommes le portent *d'argent bruni, tarré de deux tiers et ne montrant que cinq barreaux* (voyez Pl. 2).

Les gentilshommes de trois races et les simples gentilshommes doivent le porter *d'acier poli, tarré de profil, la visière ouverte, le ventail abaissé, montrant trois grilles à la visière* (voyez Pl. 2).

Les nouveaux anoblis, comme étant les premiers de leur race, doivent les porter *de fer, tarré de profil et morné*, c'est-à-dire *clos et fermé*, la visière abattue, pour montrer, dit Paillot, qu'ils n'ont rien à voir sur les actions des autres, mais qu'ils doivent obéir en silence, ayant la bouche close ainsi que les yeux. Les bâtards portent les heaumes comme les anoblis, à la réserve qu'ils sont contournés, c'est-à-dire tournés vers la gauche de l'écu, ou vers la droite du spectateur. Toutes ces espèces de casques étaient autrefois surmontées d'un bourrelet, c'est-à-dire d'un cercle tortillé en cordon, dont les émaux devaient être pareils à ceux du champ et des figures principales de l'écu; mais depuis plus d'un siècle l'usage de supprimer ce bourrelet est devenu général.

Le heaume ne sert pas seulement à timbrer les écus; il entre aussi quelquefois comme pièce ou meuble héraldique dans la composition des armoiries proprement dites. C'est ainsi que la maison de Saint-Phal porte *d'azur, à trois* heaumes *d'argent*.

[1] On entend par nasal la partie supérieure de la visière, et par ventail la partie inférieure.

Des Couronnes.

Les COURONNES, dont l'usage en armoiries vient, dit-on, des anciens tournois, se plaçaient autrefois sur le heaume et lui servaient de cimier. Il n'y a guère plus de trois siècles qu'elles ont commencé à se poser immédiatement sur l'écu et à tenir la place du casque. Quoiqu'elle fût opposée aux règles de l'ancienne chevalerie, cette substitution s'est peu à peu généralisée ; il est plus ordinaire aujourd'hui de timbrer ses armes d'une couronne que d'un heaume.

Les couronnes n'indiquent pas l'ancienneté de la noblesse, mais seulement le titre des personnes ; car nul gentilhomme ne devait autrefois couronner ses armes, s'il ne possédait un fief de dignité qui lui en conférât le droit. L'arrêt du 13 août 1663 fit défense de se qualifier barons, comtes, marquis, et d'en prendre les couronnes, sinon en vertu de lettres patentes bien et dûment vérifiées en la cour, à peine de 1,500 livres d'amende ; mais l'abus qui avait provoqué cette mesure continua de subsister, on vit des marquis sans marquisat, des comtes sans comté, des barons sans baronnie. A ce premier genre d'usurpation vint s'en joindre un second plus ridicule encore, parce qu'il établit une contradiction manifeste entre la dignité des personnes et les insignes qu'elles portent. Les marquis mirent sur leur écu des couronnes de duc ; les comtes et les vicomtes, des couronnes de marquis, et le simple gentilhomme lui-même choisit à son gré la couronne qui lui convint le mieux, pour en timbrer ses armes. Cet usage est devenu aujourd'hui si général, que la couronne ne semble plus qu'un vain ornement, dont le choix est livré aux caprices des personnes. Voici cependant à quelles règles héraldiques on devrait se soumettre,

La *couronne royale de France* est un cercle surmonté de huit fleurs de lis au pied *nourri*, c'est-à-dire coupé ; de chacune part un diadème ou demi-cercle dont l'autre extré-

mité aboutit à un sommet commun formé par une double fleur de lis (voyez Pl. 2).

La couronne du dauphin ou fils aîné du roi n'a que quatre diadèmes; celle des enfants de France est un cercle surmonté de huit fleurs de lis; celle des princes du sang est réduite à quatre fleurs de lis entremêlées de fleurons.

On prétend que ce fut Charles VII qui, le premier, mit une couronne sur l'écu de ses armes. Elle était composée de feuilles d'ache, comme aujourd'hui celle de duc. Charles VIII, son petit-fils, la remplaça par la couronne fermée lorsqu'il prit la qualité d'empereur d'Orient, après la conquête de Naples, en 1495; ses successeurs la portèrent tour à tour ouverte ou fermée, jusqu'à Henri III, qui adopta exclusivement la seconde forme.

Les couronnes des autres souverains de l'Europe étaient, au temps de Charles VIII, ouvertes et semblables à celle des rois de France. Elles se plaçaient en cimier sur le heaume. L'adoption de la couronne fermée, qui devint générale pour toutes les maisons régnantes durant le XVIe siècle, introduisit diverses modifications dans les ornements, suivant les pays. Les rois d'Espagne, de Portugal, de Suède et de Danemark remplacent les fleurs de lis des diadèmes par des fleurons, et celles du sommet par un globe surmonté d'une croix. La couronne des rois d'Angleterre a ses quatre demi-cercles ou diadèmes posés alternativement sur des croix patées et sur des fleurs de lis, pour marquer les prétentions que les monarques anglais ont long-temps conservées sur le royaume de France.

La couronne impériale est une espèce de bonnet ou de tiare qui supporte un globe sommé d'une croix, et qui est resserrée dans sa partie inférieure par un cercle, d'où s'échappent deux pendants ou bandeaux enroulés comme ceux des mitres des évêques.

La tiare, proprement dite, appartient exclusivement aux papes. C'est un grand bonnet cerclé de trois couronnes d'or, étoffé de pierreries, au sommet duquel est une boule sur-

montée d'une croix *pommetée*, c'est-à-dire, arrondie en forme de boule par les extrémités.

Les couronnes en usage parmi la noblesse française, pour marquer les titres et dignités des gentilshommes, sont de cinq sortes principales.

La couronne des ducs est un *cercle d'or surmonté de huit fleurons à feuilles d'ache* (voyez Pl. 2). Elle ne se place sur l'écu qu'autant qu'il est environné du manteau ducal.

Celle des marquis est *surmontée de quatre fleurons à feuilles d'ache, séparés chacun par trois perles portées sur une même pointe, et posées en forme de trèfles* (voyez Pl. 2).

Celle des comtes est un *cercle d'or, rehaussé de seize pointes, dont chacune porte une grosse perle* (voyez Pl. 2).

Quelques anciens héraldistes voulaient que cette couronne fût réservée aux comtes souverains, et que, pour celle des comtes non souverains, les perles fussent posées immédiatement sur le cercle, et non sur des pointes. Cette distinction n'a jamais été suivie.

La couronne des vicomtes est *un cercle d'or, chargé de quatre grosses perles posées sur des pointes, et séparées, si l'on veut, par des perles plus petites* (voyez Pl. 2).

Les vidames remplaçaient les grosses perles des couronnes de vicomte par des croix patées, pour marquer que leurs fonctions étaient de représenter l'évêque comme seigneur temporel, d'exercer pour lui la justice, et de défendre les intérêts de l'Église.

La couronne des barons est un *cercle d'or, autour duquel s'enroule six fois un rang de perles fines* (voyez Pl. 2). Palliot prétend que les barons ne pouvaient point timbrer leur écu de cette couronne, mais seulement la placer sur leur heaume, suivant l'usage primitif; la plupart des autres auteurs héraldiques n'ont point partagé cette opinion, la pratique ne l'a pas confirmée.

Les couronnes étant posées de front au-dessus des écus, on ne peut apercevoir que la moitié de leur cercle, de sorte que la couronne royale montre seulement cinq dia-

dèmes; celle des ducs, cinq fleurons; celle des marquis, trois; celle des comtes, neuf perles; celle des vicomtes, trois.

Une ordonnance royale du 25 août 1817 attribua aux pairs le droit exclusif de placer leurs armoiries sur un manteau d'azur doublé d'hermines, et de les timbrer d'une couronne ou toque d'azur cerclée d'hermines, et surmontée d'une houppe d'or. Ils portent, en outre, au-dessus de l'écu, la couronne particulière au titre qui leur a été conféré par les lettres d'institution de leur pairie.

Lambrequins.

Les lambrequins, appelés aussi autrefois *lamequins,* sont des panaches qui sortent de derrière le timbre, et qui semblent se dérouler aux côtés de l'écu Ils sont formés de feuillages entremêlés les uns dans les autres. Ceux qui ont voulu donner l'origine des lambrequins, comme l'a fait Vulson de la Colombière, prétendent qu'elle est très-ancienne, et qu'elle vient d'une coiffure de tête que les anciens hérauts d'armes appelaient volet, parce qu'elle flottait au gré du vent. Ce volet était attaché au-dessus du casque par un tortil ou bourrelet composé de cordons et de rubans entrelacés, de mêmes couleurs et métaux que les armes. Les chevaliers en couvraient leur heaume pour l'orner et empêcher que l'acier ne s'échauffât aux rayons du soleil. Quelques gentilshommes portaient, pour le même usage, des mantelets plus larges que les volets, et assez grands pour envelopper le casque et l'écu. Comme les vaillants et généreux guerriers qui se précipitaient au plus fort des combats en revenaient chargés de coups, et que leurs volets ou mantelets étaient hachés et pendants en *lambeaux,* « on appela ces ornements, dit Palliot, des *lambrequins;* car plus ils étaient déchirés, et plus ils étaient glorieux à porter. »

Le fond et le gros des lambrequins en feuilles déroulées doivent être de même émail que le champ de l'écu, et les

bords ou extrémités des feuilles doivent se composer des émaux des pièces qui chargent le champ. C'est la seule règle héraldique à suivre. Quant à la forme des découpures du feuillage, elle est abandonnée au caprice et au goût du peintre. Les lambrequins forment l'accessoire presque indispensable du casque posé comme timbre sur l'écu.

Cimier.

Le cimier, en armoiries, est la partie la plus élevée des ornements de l'écu, et se pose au-dessus du heaume. Les héros de l'antiquité portaient des cimiers pour inspirer de la terreur à leurs ennemis, par la vue des dépouilles des monstres qu'ils avaient vaincus, et sans doute aussi pour se donner aux yeux de leurs propres compagnons d'armes un aspect plus majestueux et plus vénérable. Diodore de Sicile dit que les rois d'Égypte portaient pour cimier des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Pyrrhus avait adopté un grand panache et des cornes de bouc.

Le cimier est devenu l'ornement héraldique du timbre, comme le timbre est l'ornement de l'écu. C'était une plus grande marque de noblesse que les armoiries, parce qu'on ne le prenait qu'à l'occasion des tournois, où l'on ne pouvait être admis sans avoir fait ses preuves généalogiques. Il sert quelquefois à distinguer les différentes branches d'une même famille.

L'usage le plus fréquent est de prendre pour cimier des plumes ou panaches, des animaux, des monstres chimériques, des sirènes, des bustes ou des têtes d'homme, des tiares, des *vols* ou ailes d'oiseaux, des *dextrochères* ou *bras droits* armés, ou quelque figure empruntée aux pièces principales de l'écu, comme la fleur de lis carrée qui surmonte le timbre des armoiries des rois de France. Quelquefois aussi le cimier rappelle un événement illustre, ou l'origine fabuleuse d'une famille. Tous ceux qui se prétendent descendre de l'ancienne maison de Lusignan portent pour cimier la Mélusine, représentée sous les traits

d'une *espèce de sirène, moitié femme, moitié serpent, qui se baigne dans une cuve, et tient de la main droite un miroir, tandis que de la gauche elle peigne ses cheveux épars sur ses épaules.*

Manteaux et pavillons.

L'usage des manteaux et des pavillons héraldiques vient, selon le P. Ménestrier, soit de l'emploi des lambrequins, qui se sont trouvés quelquefois s'étendre en forme de couverture, soit de la coutume, dans les tournois, d'exposer les armoiries sur des tapis précieux, soit enfin des tentes et pavillons que les chefs de quadrille faisaient dresser en dehors de la lice pour s'y mettre à couvert, jusqu'au moment où l'on ouvrait les barrières du champ-clos. Palliot pense, au contraire, que le manteau représente la cotte d'armes du chevalier, et que cela explique pourquoi on le chamarrait autrefois des armoiries de celui qui en couvrait son écu. Ces anciennes cottes d'armes étaient ouvertes sur le côté, et descendaient presque jusqu'au bas du buste, en forme de jupes volantes, avec les manches raccourcies à l'endroit du coude, comme celles que les femmes appelaient, au siècle dernier, manches d'ange. Dans les anciens manuscrits, les manteaux sont appelés *blasons*, *enseignes d'armes* et *housses d'écus*.

Le pavillon qui couvre et environne les armoiries des empereurs et des autres souverains est composé de deux parties : du comble, qui est son chapeau; et des courtines, qui forment le manteau ou le mantelet. L'usage en est fort ancien, comme on le voit par le pavillon fleurdelisé qui figure sur les sceaux de Philippe de Valois, et sur ses monnaies d'or, appelées *pavillons*.

Le manteau n'a que les courtines, et c'est en cela qu'il diffère du pavillon. Il y en avait autrefois de plusieurs étoffes ou fourrures; celui qui couvrait les écus des princes non souverains et des ducs et pairs était fourré d'hermine. Les présidents au parlement le portaient d'écarlate,

doublé d'hermine et de petit-gris; celui du chancelier était de drap d'or.

L'ordonnance du 15 août 1817 a réservé aux pairs de France le droit exclusif de placer leurs armoiries sur un manteau d'azur doublé d'hermine. La partie supérieure des courtines se rattache à une houppe d'or, pour former toque d'azur, ce qui transforme le *manteau* en une sorte de *pavillon*. C'est le plus fréquent et à peu près le seul emploi qu'on fasse encore en France du manteau héraldique.

Supports et tenants.

Les *supports* et les *tenants* sont les figures d'hommes, d'animaux ou d'êtres chimériques, placées aux flancs de l'écu qu'elles semblent *tenir* ou *supporter*. Vulson de la Colombière regarde comme *tenants* les anges, les religieux, les sauvages, les Maures, les sirènes, et les autres figures à forme humaine, parce qu'elles semblent, dit-il, tenir l'écu avec leurs mains. Il donne le nom de *supports* aux lions, aux léopards, aux chiens, aux aigles, aux faucons, et à tous les animaux naturels ou chimériques, parce qu'ils semblent supporter ou soulever le plus possible l'écu avec leurs griffes.

Palliot établit une distinction plus logique, plus généralement suivie, et que nous croyons devoir être seule adoptée. Il appelle *tenant* une figure d'homme, d'animal ou d'être fabuleux, lorsqu'elle est seule et placée à un des flancs de l'écu, et souvent même derrière; il désigne comme supports ces mêmes figures, lorsqu'elles sont au nombre de deux, et placées de chaque côté de l'écu, parce que, dans ce cas, leur attitude annonce qu'elles soutiennent les armoiries.

Les premiers *tenants* furent, dit-on, des troncs ou des branches d'arbres auxquels, dans les *pas d'armes* et dans les *emprises*, on attachait les écussons des chevaliers en attendant le combat; tandis que l'origine des supports semble venir des *varlets*, qui, déguisés en Maures, en

sauvages, en bêtes féroces ou en monstres, gardaient ces écus, et recueillaient les noms des seigneurs qui, en signe de défi, venaient toucher les armes de leur maître. C'est ainsi qu'Amédée VI de Savoie, nommé le *Comte Vert*, parce qu'il fit revêtir la livrée verte à ses pages et à ses écuyers dans le tournoi de l'an 1345, ayant, en cette circonstance, fait garder son écu par deux lions, les conserva depuis pour supports de ses armoiries, et les transmit à ses successeurs.

L'usage le plus ordinaire est de choisir pour supports les *corps* des devises ou les animaux qui figurent dans les écussons. Charles VI, Louis XII et François Ier, qui avaient en devise, le premier un cerf ailé, le deuxième un porc-épic, le troisième une salamandre, les adoptèrent pour supports de leurs armoiries. Les rois d'Espagne, les maisons d'Albert, de Chabannes, de Sabran, de Saulx-Tavannes, et beaucoup d'autres, qui ont des lions dans leurs armes; les maisons de Coligny et de La Trémoille, qui ont des aigles, prennent ces animaux pour supports. Il en est de même pour les chiens, les griffons, les cerfs, les ours, etc., qui forment les attributs héraldiques de certaines familles.

Quelquefois les deux supports sont de figures différentes : ceux du roi d'Angleterre sont, à droite un léopard ,à gauche une licorne. La branche des seigneurs de Brézé, de la maison de Maillé, avait un lion et un lévrier pour supports.

Quelques écrivains ont prétendu que les rois et les princes de la maison royale de France avaient seuls le droit de faire soutenir leurs écus par des anges, comme Philippe VI de Valois en avait introduit l'usage lorsqu'il prit pour devise un ange qui terrassait le dragon que les Anglais avaient adopté pour emblème. Cette opinion est erronée, car de tout temps des prélats et des maisons nobles, telles que les d'Urfé, les Montmorency, ont adopté des anges pour supports en signe de piété. D'ailleurs, le choix des figures qui servent de tenants ou de supports n'a

jamais été soumis à des règles, et les familles les ont pris, modifiés ou changés à volonté. On cite, entre autres, les armoiries de l'amiral Malet de Graville, qu'on voyait autrefois à Marcoussy, à Dourdan, à Malesherbes en Beauce, et à Milly en Gâtinois, et qui étaient soutenues, tantôt par deux lions, tantôt par deux griffons, deux cygnes, deux dragons ou deux aigles, tantôt enfin par deux anges ou par un seul.

Devises.

Les DEVISES servent à rappeler des faits mémorables, et à exprimer des sentiments élevés, soit par des signes symboliques, soit par des termes figurés, et le plus souvent par le concours de ces deux formes imprimées à la pensée. Les étymologistes font venir ce mot, très-ancien dans notre langue, du verbe latin *dividere*, parce que, disent-ils, les *devises* servaient à diviser, à séparer, à distinguer les gens. Quant à la racine du mot, ils ont raison; mais la seconde partie de leur explication est fautive, car *deviser* signifiait, dans la langue romane, *discourir*, *parler*, *réciter*, et ne renfermait pas l'idée de séparer, qui s'exprimait alors par *sevrer*, du mot latin *severare*.

Les devises par signes symboliques étaient d'un grand usage chez les peuples de l'antiquité, parce qu'elles parlaient aux yeux, et remplaçaient l'écriture. Elles avaient pour figures des astres, des plantes, des animaux et des objets emblématiques, dans lesquels les écrivains ont prétendu [1] sérieusement reconnaître les éléments du blason chez les anciens.

Pour faciliter l'explication de la devise, on introduisit peu à peu des lettres ou des mots au-dessous de la figure. Ils formèrent ce qu'on appela l'AME de la devise ou la légende, dont le *corps* fut l'objet matériel lui-même.

La *devise écrite*, ou *devise héraldique* proprement dite, est une courte sentence qui se met sur une banderole ou *listel* ondoyant au bas des armoiries. Elle est ordinaire-

[1] Voyez chap. Ier, p. 342.

ment conçue en termes ingénieux, dont le sens suspendu fait allusion soit au nom de la famille, soit à la composition de ses armes, soit à quelque vertu ou à quelque pensée morale.

Par jeu de mots ou par allusion au nom, la devise de la maison d'Hautefort est *Altus et fortis* (Haut et fort); celle de la maison Blanc en Dauphiné, est *Tout en candeur;* celle des seigneurs de Mipont, près de Beaune, était *Mi-pont difficile à passer;* celle des seigneurs de Vienne: *Tout bien à Vienne;* celle des seigneurs de Vilain, issus des châtelains de Gand: *Gand à Vilain sans reproche.*

Les armes *de gueules* [1], *semées de fleurs de lis d'or*, de la maison de Châteaubriand, ont pour devise explicative: *Mon sang teint les bannières de France;* celles de la maison de La Porte, en Dauphiné, *de gueules*, *à la croix d'or*, ne sont pas traduites d'une manière moins significative, par ces mots: *Tout pour elle.* Les marquis de Monspey, qui portent dans leurs armes *trois chevrons,* ont pour devise: *J'en rejoindrai les pièces.* La plupart des familles, dont le fond de l'écu est d'*hermine*, ont pour devise: *Plutôt mourir que se souiller*, ou une légende analogue, par allusion à la *blancheur* de la fourrure de l'hermine.

Le plus souvent, ou pour mieux dire, presque toujours, la devise exprime une qualité, une prétention, un espoir, une pensée morale ou religieuse, comme la devise des Blacas, *Vaillance;* des Chastellier, en Dauphiné, *Fermeté et loyauté;* des Caulaincourt, en Picardie, *Désir n'a repos;* des Vergy, en Bourgogne, *Sans varier;* des Rohan, *Roi je ne puis*, *prince ne daigne*, *Rohan je suis;* des Kératry, *Gens de bien passant partout;* des Kersabiou, *Tout pour Dieu;* des La Roche-Lambert, *Amour ou guerre;* des rois de la Grande-Bretagne, *Dieu et mon droit*, ou l'écu accolé de l'ordre de la Jarretière, avec la devise. *Honni soit qui mal y pense.*

1 Le *gueules*, étant la couleur rouge, se prend en blason pour l'emblème du sang.

Il ne faut pas confondre la devise avec le *cri d'armes*, qui se place au cimier, et qui vient du *mot* ou *cri de ralliement,* que les chefs adoptaient à la guerre pour donner le signal de l'attaque, pour encourager les soldats dans la mêlée, ou pour les rallier au besoin autour de l'étendard. Dans les tournois, chaque gentilhomme avait son cri particulier; mais les chevaliers bannerets s'en servaient seuls en campagne; car, comme ces derniers possédaient exclusivement le droit de lever bannière et de conduire des troupes, les autres gentilshommes ne pouvaient avoir besoin de recourir au cri d'armes.

Tantôt le cri de guerre était une clameur ou exclamation qui exprimait une invocation à Dieu, à la Vierge ou à quelque saint; comme celui des rois de France : *Montjoie-Saint-Denis;* celui de la maison de Savoie : *Saint-Maurice;* celui du connétable Bertrand du Guesclin : *Nostre-Dame-du-Guesclin;* celui des comtes de Foix : *Nostre-Dame-de-Béarn.* Tantôt c'était une bravade, un défi, une exhortation, comme : *Place à la bannière*, pour les sires de Coucy: *Passavant li meillor,* pour les comtes de Champagne: *A la rescousse, Montoison*, pour les Clermont, seigneurs de Montoison en Dauphiné. Le plus souvent, la devise n'était autre que le nom lui-même de la seigneurie ou de la famille; d'où vient que dans les armoriaux des provinces, et dans les recueils de blason, il y a presque toujours, après la description des armes, ces mots : *Et crie son nom.* On connaît aussi le proverbe des maisons de Picardie et d'Artois :

D'Ailly, Mailly et Créquy,
Tel nom, telles armes, et tel cry.

Quoique la place la plus ordinaire du cri héraldique soit au cimier, il est arrivé souvent que les familles, par erreur ou par caprice, ont confondu la place du cri et celle de la devise. Cette confusion, comme on devait s'y attendre, a donné lieu à de fréquentes méprises, et il n'est point rare

de voir les généalogistes ou les maisons nobles elles-mêmes prendre la devise pour le cri et réciproquement.

Insignes.

Les INSIGNES ou marques de certaines dignités personnelles sont aussi employés comme ornements extérieurs des armoiries. Leur usage, plus ancien que celui du blason, remonte aux temps les plus reculés, puisque chez les peuples de l'antiquité on trouve ces insignes gravés sur les médailles pour désigner les emplois et les offices des personnes. Tous les dieux du paganisme étaient représentés avec des attributs qui indiquaient leurs qualités et leurs fonctions imaginaires. On en usait de même à l'égard des magistrats et des généraux à Rome et dans les républiques de la Grèce. Des faisceaux étaient la marque de la dignité consulaire, des proues formaient l'emblème du commandement des flottes.

Les insignes étant inhérents à la possession d'une dignité personnelle, leur emploi devrait cesser avec elle. Cependant, pour révéler d'un seul coup tout le passé d'une maison, l'on réunit quelquefois dans le trophée de ses armes toutes les marques distinctives des illustrations de sa race.

Il y a trois espèces différentes d'insignes en armoiries : 1° les ecclésiastiques ; 2° les militaires ; 3° les civiles.

Les attributs ecclésiastiques sont la tiare et les clefs pour le pape, le chapeau rouge pour les cardinaux ; le chapeau vert pour les archevêques et les évêques, le pallium, la croix, la mitre et la crosse.

Les insignes militaires sont l'épée du connétable, les ancres des amiraux, les bâtons fleurdelisés des maréchaux, les canons du grand-maître de l'artillerie, les cornettes et drapeaux des colonels ; les croix, les chapelets, les colliers des chevaliers.

Les marques des dignités civiles sont le mortier et les

masses du chancelier, le mortier et le manteau des magistrats, le manteau de duc et pair.

Ces insignes se placent de cinq manières dans les armoiries. La première est de les mettre en cimier, comme les couronnes, les tiares, les chapeaux, les mitres, les mortiers et autres ornements de tête.

La deuxième est de les accoler derrière l'écu comme les clefs des papes, les croix des archevêques, les ancres des amiraux, les bâtons des maréchaux de France; on dit qu'ils sont *passés* ou *posés en pal* quand ils sont placés verticalement, comme la croix ou la crosse des prélats; et on les appelle *accolés en sautoir* quand ils sont doubles et qu'ils se croisent derrière l'écu. L'amiral a deux ancres *accolées en sautoir,* aux trabes d'azur semées de fleurs de lis d'or; le vice-amiral n'en porte qu'une *posée en pal.* Les maréchaux portaient autrefois deux haches d'armes *en sautoir;* ils les ont remplacées depuis deux siècles par deux bâtons d'azur semés de fleurs de lis d'or.

La troisième est d'en *flanquer* ou *accoster l'écu*, comme le connétable qui portait de chaque côté de l'écu une épée droite tenue par une main armée d'un gantelet mouvant d'une nuée. Les armoiries des anciens chevaliers sont souvent représentées sur les monuments avec une épée droite accostée ou passée derrière.

La quatrième est de les poser au-dessous des armoiries, comme les canons acculés en sautoir du grand-maître de l'artillerie.

La cinquième est d'en entourer l'écu, comme c'est l'usage pour les chapelets, les cordons et les colliers des ordres de chevalerie.

Quelquefois aussi les insignes sont placés dans les armoiries elles-mêmes, et chargent le fond de l'écu ou en occupent le chef ou le franc quartier [1].

Les pairies ecclésiastiques de Laon et de Noyon avaient pour armoiries, l'une, *semé de France à une crosse de gueules*

[1] Voyez le *chef* et le *franc quartier*, pl. 5 et 6.

posée en pal; et l'autre, *semé de France, à deux crosses adossées en pal d'argent.* Paris, le Havre et la plupart des grandes villes du royaume portent en chef les armes de France *d'azur, à trois fleurs de lis d'or.*

Lorsque l'empereur Napoléon organisa une nouvelle noblesse, il employa cette dernière méthode de placer des insignes dans les armoiries pour marquer les dignités. Les princes grands dignitaires de l'empire prirent le *chef d'azur semé d'abeilles d'or;* les ducs, le *chef de gueules semé d'étoiles d'argent;* les comtes sénateurs, le franc-quartier à dextre *d'azur, à un miroir d'or en pal, dans lequel se mire un serpent tortillé autour du manche;* les comtes archevêques, le franc-quartier à dextre *d'azur, à la croix patée d'or;* les comtes militaires, le franc-quartier à dextre *d'azur, à l'épée haute en pal, d'argent, montée d'or;* les barons militaires le franc-quartier à sénestre *de gueules, à l'épée haute en pal, d'argent;* les barons évêques, le franc-quartier à sénestre *de gueules, à la croix alaisée d'or;* les conseillers d'État, le franc-quartier à dextre *échiqueté d'azur et d'or;* les chevaliers de la Légion-d'Honneur, la croix de l'ordre placée sur une des pièces honorables de l'écu [1].

Imposer de pareilles règles au blason, c'était lui donner une utilité réelle et en faire un véritable langage qui indiquait le rang et la dignité des personnes et des familles.

Outre les ornements extérieurs de l'écu dont nous venons de parler dans ce chapitre, il y en a encore quelques autres d'un usage peu fréquent dont l'emploi n'est soumis à aucune règle; tels que les terrasses, les astres, les monogrammes, les drapeaux, les instruments de guerre, et une foule d'attributs de tout genre que les caprices de la science héraldique font placer en cimier, aux flancs ou au bas de l'écu.

1 Voyez l'*Armorial général de l'Empire français,* publié en 1812 par Henri Simon, graveur du cabinet de l'empereur Napoléon.

CHAPITRE III.

De la forme de l'écu.

L'écu était une arme défensive faite en forme de bouclier léger que les anciens chevaliers portaient au bras gauche. Son nom est dérivé du mot latin *scutum*, qui vient lui-même du grec σκυτος, cuir, parce que les premiers boucliers étaient d'osier garni de peaux. C'était la partie de l'armure la plus propre à recevoir, par la peinture ou par la gravure, la représentation de la devise et des figures emblématiques. Aussi, dès l'origine du blason elle servit à cet usage, comme on le voit par les sceaux du XIe et du XIIe siècle, où les chevaliers sont représentés tenant au bras gauche leur écu chargé de quelques pièces ou meubles héraldiques.

La forme du bouclier ayant varié suivant la diversité des temps et des pays, celle de l'écu a subi les mêmes modifications. On en peut compter quinze ou vingt espèces différentes, dont nous donnons les principales (voyez PL. 1).

Avant d'en donner l'explication nous ferons remarquer que dans la science héraldique l'écusson étant pour ainsi dire personnifié, si l'on veut connaître son côté *dextre* (droit) et son côté *sénestre* (gauche), il faut supposer que l'écu regarde le spectateur.

L'écu *samnite* est celui que les Français ont adopté en armoiries dès les premiers temps du blason, comme le plus avantageux aux partitions ou divisions héraldiques. Il a conservé ce nom parce que les Romains l'avaient, dit-on, emprunté aux peuples du *Samnium*. Sa surface doit avoir neuf proportions de hauteur sur huit de largeur. Les angles d'en bas sont arrondis, et la base elle-même s'évase en dehors et finit en pointe vers le milieu. C'est aujourd'hui la forme presque exclusivement adoptée (voyez MONTMORENCY, PL. 1).

L'écu *échancré* est celui qui a vers la partie droite une échancrure circulaire, qui servait à mettre la lance en arrêt. Quelques héraldistes disent que ce bouclier était celui des seigneurs bannerets qui pouvaient faire marcher cinquante vassaux à leur solde (voyez les armes des Rohan [1], Pl. 1).

L'écu *allemand* est une espèce de cartouche, dont les contours ou enroulements affectent diverses formes ; la plus ordinaire est celle que nous avons donnée aux armes de l'empire (voyez Pl. 1). Les écus des La Trémoille, des Mailly et des Choiseul sont aussi représentés en cartouche (voyez Pl. 1).

L'écu *anglais* est ovale dans sa partie inférieure, et se termine vers le haut par trois pointes (voyez Harcourt, Pl. 1).

L'écu *en bannière* est un véritable carré ; il est ainsi appelé à cause de sa ressemblance avec une bannière déployée. C'était autrefois une marque de haute chevalerie ; mais on en a abandonné l'usage. La maison de *Gontaut* a seule invariablement porté ses armes dans un écusson de cette forme (voyez Pl. 1).

L'écu *en losange* fut consacré, dès l'origine du blason, aux armes des demoiselles et des veuves (voyez les armes de Jeanne d'Arc, Pl. 1). Il doit avoir la forme d'une losange placée perpendiculairement sur la pointe, et dont la surface a cinq proportions en hauteur et quatre en largeur.

L'écu *triangulaire* était autrefois en usage, mais on ne s'en sert plus depuis plusieurs siècles.

L'écu *rond* a été introduit par les généalogistes, dit le P. Anselme, parce qu'en dressant la filiation des familles ils écrivaient anciennement à chaque degré dans les couronnes ou guirlandes les noms et les qualités des personnes ; indications qu'ils ont remplacées plus tard par les

1 Les formes que nous prêtons dans la première planche aux écus des familles, ne leur sont attribuées que comme exemples.

armoiries. La forme ronde et la forme ovale sont encore usitées pour les cachets.

La plupart des anciens écus étaient représentés *penchés* et *inclinés* sur le côté dextre (voyez les armes des Roche-chouart, Pl. 1), parce qu'on les suspendait ainsi autour de la lice, ou peut-être parce que c'était la position que leur donnait naturellement l'attitude des chevaliers au moment du combat. La coutume de les redresser a commencé lorsqu'on a voulu les timbrer d'une couronne, ornement qu'il est impossible de placer horizontalement. Cette position inclinée s'emploie encore dans le cas où les armes ne sont timbrées que du heaume, du cimier et des lambrequins; elle offre un caractère antique et gracieux.

Nous avons aussi donné des formes de fantaisie aux armes des Clermont-Tonnerre, des Montesquiou, des La Trémoille, comme indications; car le caprice est le seul guide en pareille matière (voyez Pl. 1).

On réunit dans certains cas deux écus qui se touchent ensemble par les côtés, et qui prennent le nom d'*accolés*. Ces armes offrent quelquefois le blason de deux royaumes incorporés ensemble; comme celles de France et de Navarre, que nos rois ont ordinairement portées réunies depuis Henri IV. Les femmes accolent aussi leurs armoiries à celles de leurs maris, dont le blason doit occuper alors l'écusson de droite.

Quelle que soit la forme des écus, leur composition doit toujours être rigoureusement conforme aux règles de la science héraldique, dont nous allons développer les éléments dans la deuxième partie.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU BLASON.

CHAPITRE I.

Champ de l'écu, émaux et fourrures.

On appelle *champ* de l'écu le fond des armoiries, qui est disposé en surface plane et unie pour recevoir les divers émaux, pièces et figures héraldiques. Ce nom lui a été donné, disent les étymologistes, parce qu'il représente le sol ou le terrain sur lequel se livraient les batailles et se célébraient les jeux et les tournois. La configuration et les proportions du champ sont toujours subordonnées à celles de l'écu, dont il doit occuper la surface entière.

Le jaune, le blanc, le bleu, le rouge, le vert et le noir ont été de tout temps les couleurs qu'on employait de préférence pour se distinguer dans les armées. Elles servaient à peindre les boucliers des soldats et les drapeaux des compagnies. Les quatre factions du Cirque, qui furent l'origine des tournois, se reconnaissaient par la couleur de leurs livrées, blanche, bleue, rouge ou verte. L'or était l'ornement de l'armure des princes et des chefs militaires, le noir était une marque de deuil. Ce sont aussi ces mêmes couleurs qui ont été adoptées pour couvrir le champ de l'écu et pour représenter les divisions, les pièces et les meubles héraldiques.

On a donné le nom générique d'*émaux* à toutes les couleurs reçues en blason, parce que les armoiries se peignaient en émail sur les meubles, et particulièrement sur les vases d'or et d'argent, et sur les armures des chevaliers.

Les émaux sont au nombre de sept : deux métaux, l'*or* et l'*argent ;* et cinq couleurs, l'*azur* ou bleu céleste; le *rouge*, appelé *gueules;* le noir, appelé *sable ;* le vert, appelé *sinople*, et le *pourpre*, auquel la science héraldique n'a pas imposé de nom spécial.

La difficulté de peindre en certains cas les armoiries, sur le bois et sur la pierre par exemple, a fait recourir, pour indiquer les émaux, à différents signes représentatifs et de convention. Les Italiens et les Allemands introduisirent l'usage des initiales du nom de chaque couleur. Spelman, dans son *Aspilogie*, employa des figures astronomiques. Malgré les subtilités de Vulson de La Colombière pour en rapporter l'honneur au père Petra-Santa, il paraît que l'invention des traits ou hachures pour figurer les émaux doit être attribuée à Christophe Butkens, qui s'en servit pour la première fois dans les *Annales de la maison de Lynden*, imprimées à Anvers en 1626. Cette innovation, d'une utilité incontestable, reçut la meilleure sanction possible, en devenant d'un usage général. Il y a donc environ deux siècles que parmi nous on distingue les émaux par la direction des traits de la gravure.

L'*or*, ou le jaune, se représente par un fond pointillé (voyez Pl. 3, n° 1);

L'*argent*, ou le blanc, par un fond sans aucun trait ni hachure (voyez Pl. 3, n° 2);

Le *gueules* [1], ou le rouge, par des lignes verticales qui traversent l'écu perpendiculairement à sa base (voyez Pl. 3, n° 3);

L'*azur* [2], ou le bleu céleste, par des lignes horizontales qui traversent l'écu parallèlement à sa base (voyez Pl. 3, n° 4);

[1] Le nom de cet émail vient du mot *gul*, qui signifie la couleur rouge dans plusieurs langues orientales. La rose est appelée *ghiul* chez les Turcs, *gul* chez les Persans, et les Arabes, qui ont un recueil de chansons intitulé *Gulistan*, c'est-à-dire champ de roses.

[2] Les étymologistes font dériver le mot azur du persan *lazuverd* ou lazurd, qui signifie bleu céleste.

Le *sable*[1], ou le noir, par des lignes verticales et horizontales qui se croisent et qui ne sont distantes que de l'épaisseur de la ligne elle-même (voyez Pl. 3, nº 5);

Le *sinople*[2], ou le vert, par des lignes diagonales qui vont de droite à gauche (voyez Pl. 3, nº 6).

Le *pourpre*, par des lignes aussi diagonales, mais dirigées dans le sens opposé, de gauche à droite (voyez Pl. 3, nº 7). Cette dernière couleur, que plusieurs écrivains héraldiques ne veulent pas admettre, ne s'emploie en armoiries que pour peindre la couleur naturelle de certains fruits, comme les raisins. Son usage est soumis à des lois si incertaines, que les peintres et les enlumineurs ne savent même point comment composer cet émail. Les uns lui donnent la teinte du vin, les autres celles des mûres ou des violettes.

Outre les métaux et les couleurs, on distingue encore en blason deux *pannes* ou *fourrures*, qui servent de fond au champ de l'écu; ce sont l'*hermine* et le *vair*, que quelques écrivains rangent aussi parmi les émaux, parce qu'elles sont formées de la réunion d'un métal et d'une couleur.

L'*hermine* est un fond d'argent parsemé de taches ou mouchetures noires (de sable) qui ont une forme allongée, et qui s'élargissent vers la base. On les place en forme de quinconce sans trop les rapprocher, de manière qu'il y ait environ trois mouches dans la largeur de l'écu et quatre dans la hauteur (voyez Pl. 3, nº 8). Si leur nombre est beaucoup moindre, il faut l'exprimer; parce que, dans ce cas, les mouchetures sont considérées comme autant de pièces héraldiques distinctes.

Le nom et les couleurs de cette panne sont empruntés à la fourrure de l'hermine, espèce de martre dont le pelage

[1] Son nom viendrait du mot *zable*, qui signifie, dans plusieurs langues du Nord, une espèce de martre dont la fourrure est d'un brun foncé. D'autres le dérivent de *sable*, qui est une terre noire et humide.

[2] Le terme *sinople* vient, dit-on, de ce que les anciens tiraient de Sinope ou Sinople, ville d'Asie-Mineure, une craie qui servait à faire la couleur verte.

est d'une blancheur éclatante. Les Latins appelaient ce petit animal *mus ponticus*, rat de Pont, à cause de sa forme et du nom d'une province de l'Asie-Mineure où il s'était très-multiplié. Il a reçu parmi nous le nom d'hermine, parce qu'au moyen âge les pelletiers le faisaient venir de l'Arménie ou Erminie. Pour faire paraître davantage la blancheur de cette fourrure on a soin de la taveler ou moucheter de petits morceaux de peau d'agneau de Lombardie, dont la toison est renommée pour son noir-luisant.

La *contre-hermine* se fait en substituant la couleur au métal, et réciproquement; le fond est donc alors de sable et les mouchetures sont d'argent (voyez Pl. 3, n° 9).

Le *vair*, qui était autrefois une espèce de petit-gris, est composé, comme fourrure héraldique, de plusieurs petites pièces ou morceaux d'argent et d'azur à peu près de la forme d'un U ou d'une cloche, disposés régulièrement et remplissant l'écu de telle manière qu'il est imposssible de dire si le champ est plutôt de métal que de couleur, ou de couleur que de métal. Les pièces ont les pointes d'azur opposées aux pointes d'argent et les bases de même. Le champ de l'écu, au côté dextre du *chef* ou sommet, commence toujours par un vair d'*argent*, car le métal, dans la peinture comme dans l'énonciation, doit précéder la couleur (voyez Pl. 3, n° 10).

La définition que nous venons de donner du *vair* est conforme à celle qu'ont adoptée Palliot, le père Ménestrier et les meilleurs auteurs héraldiques. Quelques écrivains le blasonnent *d'argent, à cloches renversées d'azur*, mais c'est une grossière erreur.

Les pièces de vair doivent être disposées sur quatre rangs qu'on appelle *tires*. Le premier et le troisième rang ont quatre pièces d'azur, trois d'argent et deux demi-pièces du même métal. C'est le contraire pour le deuxième et le quatrième rang, dont les demi-pièces sont d'azur.

Si le nombre des tires excède quatre, la fourrure prend

le nom de *menu-vair;* et l'on doit mentionner le compte de ses rangées, à moins qu'il ne s'élève à six. Dans ce dernier cas on dit simplement *menu-vair*, parce que c'est sa véritable composition héraldique. La maison d'Auvans, en Flandre, portait de *menu-vair;* la maison Waroux, de *menu-vair de cinq tires.*

Le vair prend le nom de *beffroy* lorsque le nombre de ses tires est de trois. S'il n'est que de deux, il faut l'énoncer. Cronberg, sur le Rhin, portait écartelé aux 2 et 3 de *Beffroy de deux tires :* c'est presque le seul exemple qu'on en trouve.

On appelle cette fourrure *contrevair* lorsque les pièces de même émail sont opposées par les bases et par les pointes (voyez Pl. 3, nº 11).

Lorsqu'aux émaux, argent et azur, qui constituent le vair, on en substitue d'autres, il faut alors le mentionner en blasonnant et dire *vairé* ou *contrevairé* de tel et tel émail. La maison de Bauffremont porte *vairé d'or et de gueules* (voyez Pl. 3, nº 12).

On emploie encore dans la composition des armes deux couleurs pour lesquelles il n'y a point de signe représentatif, attendu qu'elles s'expliquent d'elles-mêmes et par les pièces auxquelles elles sont appliquées.

La première est la couleur de *carnation*, avec laquelle on peint et l'on blasonne le corps humain ou quelques-unes de ses parties.

La seconde est la *couleur naturelle*, qui n'est guère en usage que pour les animaux, les fruits, les arbres et les plantes.

Le champ de l'écu est *plein* lorsqu'il n'est chargé d'aucune pièce héraldique, d'aucun meuble, et que l'émail ou la fourrure qui lui sert de fond en occupe toute l'étendue. Les écussons de la planche 3 sont tous représentés *pleins.* Dans la description de telles armoiries, on blasonne un tel porte *d'or plein*[1], *de gueules plein*, etc.; ou, plus simplement

[1] Il ne faut pas confondre cette expression avec celle-ci, porter les

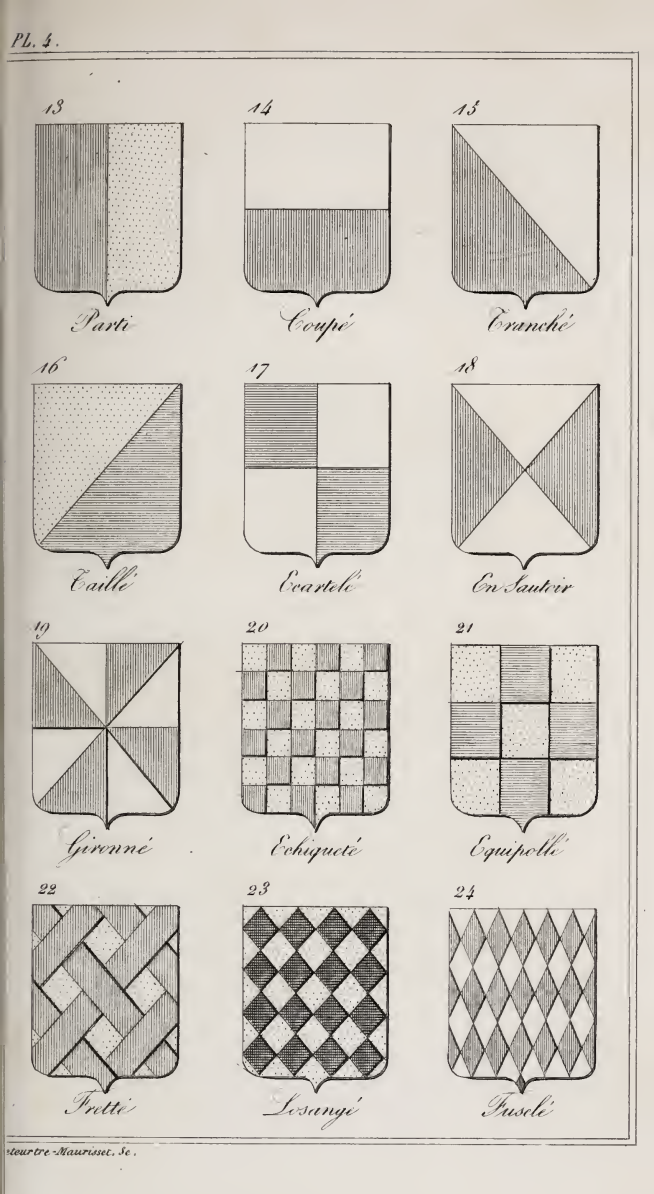

Courtre-Mauriset. Sc.

encore, un tel porte *d'or*, *de gueules*, etc. La maison Rubei, en Toscane, portait de gueules; les armes des ducs de Bretagne étaient d'hermine. On trouve peu d'exemples de semblables armoiries.

Presque toujours le fond de l'écu est divisé en plusieurs parties qui diffèrent par les émaux, ou bien il est chargé de pièces et de meubles héraldiques. Nous donnerons l'explication de ces deux cas dans les chapitres suivants.

CHAPITRE II.

Partitions de l'écu.

On appelle *partitions* les différentes manières de diviser un écu en parties égales au moyen de lignes droites. Ce mot vient du verbe français *partir*, en latin *partiri*, qui signifiait, au moyen âge, distribuer ou couper en portions égales.

Vulson de La Colombière a prétendu que les partitions s'étaient introduites en blason pour représenter les coups d'épée donnés sur les boucliers des combattants, et il a fait graver des figures pour expliquer cette origine. Mais il y a plus d'apparence qu'elles viennent de l'usage de porter des habits de diverses couleurs.

Les lignes qui servent à former les partitions peuvent prendre quatre directions différentes et donnent autant de manières de diviser l'écu en deux parties égales.

1. Le *parti* se fait par la ligne perpendiculaire qui va du milieu du sommet à la pointe de la base. Voyez l'écu *parti de gueules et d'or* (Pl. 4, n° 13).

2. Le *coupé* se fait par la ligne horizontale, qui va du milieu d'un des côtés à l'autre. Voyez l'écu *coupé d'argent et de gueules* (Pl. 4, n° 14).

armes d'une maison *pures et pleines*, c'est-à-dire telles que les portent les aînés, sans aucune addition, sans aucun changement dans les émaux ou les figures. On appelle *brisures* les modifications que l'on fait subir aux armes pour distinguer les branches cadettes.

3. Le *tranché* se fait par un trait diagonal tiré de l'angle droit du sommet à l'angle gauche de la base. Voyez l'écu *tranché d'argent et de gueules* (Pl. 4, nº 15).

4. Le *taillé* est le contraire du tranché, et se fait par une diagonale de gauche à droite. Voyez l'écu *taillé d'or et d'azur* (Pl. 4, nº 16).

Ces lignes peuvent s'employer conjointement ou se multiplier pour produire les partitions composées ou *répartitions*.

Le *parti* et le *coupé* réunis forment l'*écartelé en croix* ou *écartelé* proprement dit, qui partage l'écu en quatre quartiers ou parties égales (Pl. 4, nº 17). Le premier quartier, appelé quartier d'honneur, est à droite au haut de l'écu; le deuxième, à gauche; le troisième, à droite vers la pointe. Ainsi la maison de Gontaut (Pl. 1) porte *écartelé aux 1 et 4 d'or, aux 2 et 3 de gueules*. On l'énonce simplement écartelé d'or et de gueules, parce que la seule méthode régulière, quand il n'y a que deux espèces de quartiers, est d'opposer par la pointe les quartiers semblables. On se sert surtout de cette partition de l'écu pour perpétuer le souvenir de son origine maternelle. Les armes du père doivent occuper, dans ce cas, les quartiers 1 et 4.

Le *tranché* et le *taillé* réunis forment l'*écartelé en sautoir*. La maison de Bertrand portait *écartelé en sautoir d'argent et d'azur* (Pl. 4, nº 18).

La réunion des quatre lignes dans un même écu le partage en huit parties égales appelées *girons*, et les armes prennent le nom de *gironné*. De Cugnac porte *gironné d'argent et de gueules* (Pl. 4, nº 19). L'écu est quelquefois composé de six, de dix ou même de douze girons qu'on obtient par des répartitions irrégulières; mais ce n'est plus le vrai *gironné*, et, dans ce cas, il faut mentionner le nombre des pièces. Maugiron, en Dauphiné, portait pour armes parlantes *gironné d'argent et de sable de six pièces*, c'est-à-dire *mal gironné*, par allusion à son nom.

En doublant une des lignes qui servent à former les

quatre grandes partitions que nous venons d'expliquer, on divise l'écu en trois parties égales. C'est ce qu'on appelle tiercer l'écu. La figure 36, Pl. 5, est *coupée de deux traits* ou *tiercée en fasce* si l'on fait abstraction des lignes AB et CD pour ne s'arrêter qu'aux lignes EF et GH; elle serait *partie de deux* ou *tiercée en pal*, si l'on ne faisait au contraire attention qu'aux lignes AB et CD. On peut de même tiercer le champ de l'écu en *bande* ou en *barre* en doublant le tranché et le taillé; mais nous y reviendrons quand nous aurons, dans le chapitre suivant, expliqué les pièces honorables auxquelles ces partitions ont donné naissance.

En doublant la ligne du parti et celle du coupé, l'on obtient l'écu *parti de deux traits, coupé d'autant* (Pl. 5, n° 36), qui est divisé en neuf carrés égaux. Il faut le blasonner en suivant l'ordre indiqué par les chiffres, et dire *parti de deux, coupé d'autant, au 1er de..., au 2e de...* etc. Le 1er carré s'appelle le canton dextre du chef, ou *canton d'honneur;* le 2e, le point du chef; le 3e, le canton sénestre du chef; le 4e, le flanc dextre; le 5e, le centre, ou *cœur de l'écu;* le 6e, le flanc gauche; le 7e, le canton dextre de la pointe; le 8e, la pointe; le 9e, le canton sénestre de la pointe.

Cette répartition de l'écu devient l'*équipollé* lorsque les carrés ou points varient alternativement d'émail, de sorte que celui du milieu et ceux des quatre angles sont d'un même émail, et les quatre autres d'un émail différent. On le blasonne ainsi : Genève porte *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur* (Pl. 4, n° 21).

En triplant la ligne du *parti* et celle du *coupé*, on divise l'écu en seize parties égales (Pl. 5, n° 35). On le blasonne *parti de trois, coupé d'autant, au 1er de..., au 2e de...*, etc., en suivant l'ordre indiqué par les chiffres. Il prend aussi le nom d'*écartelé contre-écartelé*, parce que l'on pourrait arriver à cette répartition en prenant un à un les quatre quartiers de l'écu et en les écartelant de nouveau.

L'écu *parti de cinq, coupé d'autant*, donne trente-six

carrés égaux. Il forme l'*échiqueté* lorsque ces carrés ou points varient alternativement d'émail, comme ceux du damier (Pl. 4, nº 20). Le nombre des tires ou rangées est alors de six, c'est ce qu'on appelle l'échiqueté parfait. Lorsque leur nombre est plus grand ou plus petit, il faut l'énoncer.

Le *losangé* ne diffère de l'échiqueté que par la forme de ses pièces qui sont des losanges au lieu d'être des carrés. Ligneville, en Lorraine, portait *losangé d'or et de sable* (Pl. 4, nº 23).

Le *fuselé* est composé de losanges allongées. La maison Grimaldi, dont sont issus les ducs de Valentinois, princes de Monaco, porte *fuselé d'argent et de gueules*. (Pl. 4, nº 24).

Outre les répartitions que nous avons expliquées plus haut, et qui partagent l'écu en un certain nombre de parties égales, il y a encore d'autres manières moins régulières de le diviser. On peut, par exemple, dans l'écu *coupé d'argent et de gueules* (Pl. 4, nº 14), partager en deux, par une ligne perpendiculaire, la moitié inférieure, et l'on obtient le *coupé-mi-parti*. On peut aussi prendre les lignes du *parti* et celles du *coupé* en nombre inégal, ce qui donne, par exemple, les écus *parti d'un, coupé de deux; parti de deux, coupé de trois*, etc. Ces divers moyens de subdiviser un écu, s'emploient le plus souvent pour faire entrer dans les armes d'une famille celles de ses alliances.

Il y a une règle générale relative à tous les écus qui renferment des répartitions; c'est qu'il ne faut point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur, c'est-à-dire que, si l'une des divisions de l'écu est de métal, celle qui lui est adjacente doit être de couleur, et réciproquement. Ainsi, dans la figure 13, le premier *parti* étant de couleur, le second ne peut être que de métal, c'est-à-dire que d'or ou d'argent, sans cela les armes seraient *fausses*. Il faut excepter cependant le cas où il y a quelque motif de composer des armoiries contre les règles ordinaires (on les

25

Chef

26

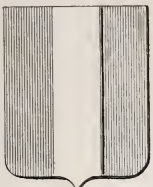

Pal

27

Fasce

28

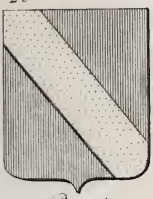

Bande

29

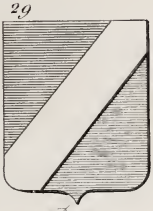

Barre

30

Chevron

31

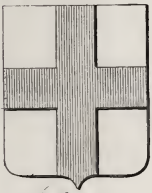

Croix

32

Sautoir

33

Pairle

34

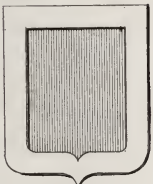

Bordure

35

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16

36

	A	C	
	1	2	3
E	4	5	6	F
G	7	8	9	H
	B	D	

Leleurtre-Maurisset Sc.

appelle alors *armes à enquerre* [1]). C'est ce qui arrive lorsqu'on divise ou qu'on écartelle un écu pour y introduire des armes de concession ou d'alliance; car les divisions forment alors autant de blasons ou écussons séparés et étrangers les uns aux autres. Nous verrons que ce principe de ne point mettre métal sur métal ni couleur sur couleur, s'applique également aux pièces héraldiques et aux meubles qui chargent l'écu.

CHAPITRE III.

Pièces héraldiques.

Les figures ou pièces de blason dont on peut charger le champ d'un écu se rangent ordinairement en deux classes. Dans la première sont les pièces purement héraldiques; dans la seconde, les figures naturelles et les objets empruntés aux sciences et aux arts.

Parmi les pièces purement héraldiques, il y en a qui ont reçu le surnom d'*honorables*: parce qu'elles ont été les premières en usage dans la science du blason; parce qu'elles occupent une portion importante de l'écu, et parce qu'elles représentent, dit-on, des objets qui ont rapport tant aux chevaliers qu'aux lieux où ils combattaient. Ce sont : le *chef*, le *pal*, la *fasce*, la *bande*, la *barre*, le *chevron*, la *croix*, le *sautoir*, le *pairle*, la *bordure*, le *franc quartier*.

Le *chef* occupe la troisième partie de l'écu vers le sommet; on l'appelle ainsi parce que la tête ou le chef est la plus haute partie du corps. (voyez Pl. 5, n° 25): *d'azur, au* chef *d'argent*.

Le *pal* est un pieu ou pièce droite qui traverse l'écu du haut en bas par le milieu, et qui occupe le tiers de sa surface (voyez Pl. 5, n° 26) : *de gueules, au* pal *d'argent*.

[1] Cette expression vient du vieux mot francais *enquerre* qui signifie s'*enquérir*, s'informer.

La *fasce* traverse horizontalement l'écu par le milieu, et en occupe le tiers. Voyez fig. 27, *d'argent, à la* fasce *de gueules*. Elle représente, disent les héraldistes, le ceinturon des anciens chevaliers.

La *bande* est une pièce qui part diagonalement de l'angle droit du chef, et aboutit vers l'angle gauche de la pointe; sa largeur est du tiers de l'écu. Voyez les armes de la maison de Noailles : *de gueules, à la* bande *d'or* (Pl. 5, n° 28). La bande représente l'écharpe du chevalier posée sur l'épaule.

La *barre* est une pièce semblable à la bande, mais qui parcourt l'écu dans le sens contraire, c'est-à-dire de gauche à droite. Voyez (Pl. 5, n° 29), *d'azur, à la* barre *d'argent*. La barre est presque toujours une brisure qui indique la bâtardise.

Le *chevron* est formé de deux pièces qui se joignent en pointe vers le haut de l'écu, et qui descendent en manière de compas ouvert, dont les jambes seraient appuyées aux deux angles de la base. Voyez (Pl. 5, n° 30), *de gueules, au* chevron *d'argent*. Des héraldistes disent qu'il représente l'éperon; le P. Menestrier pense que c'est une pièce de lice, de barrière ou de clôture.

La *croix*, qui semble se composer du pal et de la fasce, s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu, et laisse quatre cantons vides, égaux entre eux. Voyez, les armes de religion des chevaliers de Malte (Pl. 5, n° 31), *d'argent, à la* croix *de gueules*.

Le *sautoir* est une espèce de croix, communément appelée croix de Saint-André. Ses quatre rayons s'étendent aux quatre angles du champ. Voyez (Pl. 5, n° 32), *de sable, au* sautoir *d'argent*.

Le *pairle* est une espèce de *pal* qui part du bas de l'écu, et qui se divise, vers le milieu du champ, en deux branches égales, dont les extrémités aboutissent aux deux angles du chef. Il a la forme d'un Y. Voyez (Pl. 5, fig. 33), *d'azur, au* pairle *d'or*.

37

Franc-quartier

38

Crescheur

39

Pallé

40

Burellé

41

Cotices

42

Pallé contre-pallé

43

de l'un en l'autre

44

Croix alaisée

45

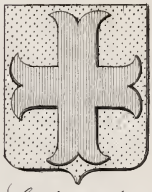

Croix ancrée

46

Croix dentelée

47

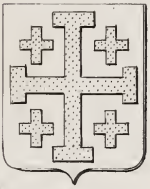

Croix potencée

48

Croix trèflée & fichée

Leteurtre-Maurinet, Sc.

La *bordure* est une pièce qui environne le champ, et qui ne doit avoir pour largeur qu'un sixième de l'écu Voyez la figure 34, *de gueules à la* bordure *d'argent.*

Le *franc-quartier* est ainsi appelé quand il est *seul*, et qu'il occupe à peu près le quart du champ. On entend par *seul* le quartier qui ne fait point partie d'une écartelure. Voyez les armes de Lamoignon : *losangé d'argent et de sable, au* franc-quartier *d'hermine* (Pl. 6, nº 37).

A ces pièces honorables, on en a ajouté quelques autres qui sont également du premier ordre ; mais qui leur cèdent le pas parce qu'elles sont d'un usage plus récent et plus rare, ou parce que leurs dimensions ne s'étendent point au tiers de la surface de l'écu.

L'*orle* est une bordure réduite à la moitié de sa largeur ordinaire, et séparée des bords de l'écu de toute la partie qu'on lui a retranchée.

Le *trescheur* ou *essonnier* est une orle plus petite encore de moitié. Le plus souvent, il est double et orné de fleurons. Voyez les armes d'Écosse : *d'or, au lion de gueules enfermé dans un* double trescheur *fleuronné et contre-fleuronné* (Pl. 6, nº 38).

Le *giron* est une figure triangulaire et provenant du gironné (voyez Pl. 4, nº 19).

La plupart des pièces honorables peuvent être multipliées et figurer un certain nombre de fois dans le même écu. Elles perdent alors naturellement une partie de leur largeur primitive. D'Harcourt porte *de gueules, à deux fasces d'or* (Pl. 1); Aragon, *d'or, à quatre pals de gueules.*

La *fasce*, le *pal* et la *barre* ne se multiplient guère au delà de quatre fois. La *bande* peut l'être davantage, mais alors quelques auteurs lui donnent le nom de *cotice.* Voyez les armes de la maison de Crillon : *d'or, à cinq cotices d'azur* (Pl. 6, fig. 41). Selon d'autres héraldistes, pour que ce fussent véritablement des cotices il faudrait que les espaces intermédiaires du champ eussent plus de largeur qu'elles.

ADDITIONS,

CORRECTIONS ET CHANGEMENTS

SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION.

ANHALT-COETEN, page 7, ligne 8. — *Louis*, prince de Pless, frère du duc d'Anhalt-Cœthen, est mort le 5 novembre 1841.

BAVIÈRE, page 17, ligne 2. — *Maximilien*-Joseph, prince royal de Bavière, a épousé, le 11 octobre 1842, la princesse Marie, fille de Guillaume, oncle du roi de Prusse.

HANOVRE, page 38, ligne 16. — *Au lieu de* 1319, *lisez :* 1819.

HESSE, page 43, ligne 6. — *Alexandre*-Nicolas, fils de Charles, landgrave de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, est mort le 20 novembre 1841.

HOHENZOLLERN-HECHINGEN, page 48, ligne 1re. — Le prince Frédéric-*François*-Xavier est mort à la fin de novembre 1842.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ, page 58, ligne 23. — *Ajoutez :* 3° Duchesse Caroline-Charlotte-Marianne, née le 10 janvier 1821, mariée, le 10 juin 1841, au prince royal de Danemarck.

PAYS-BAS, page 71, ligne 6. — La princesse *Sophie*, née le 8 avril 1824, a épousé, le 8 octobre 1842, *Charles*-Alexandre-Auguste-Jean, grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar.

PRUSSE, page 77, ligne 12. — *Ajoutez :* mariée au prince royal de Bavière, Maximilien-Joseph.

SAXE-WEIMAR, page 87, lig. 32. — *Ajoutez :* mariée, le 8 octobre, à Wilhelmine-Marie-*Sophie*-Louise des Pays-Bas.

BROGLIE, page 139, ligne 6. — *Au lieu de :* marié en 1816, *lisez :* veuf de.

CLERMONT-TONNERRE, p. 148, ligne 10. — *Au lieu de :* né en 1790, *lisez :* né en 1780.

ROCHECHOUART, page, 196, ligne 8. — *Ajoutez :* La maison de Rochechouart, depuis près d'un siècle, porte invariablement *fascé, ondé d'argent et de gueules de six pièces.*

BEC-DE-LIÈVRE, page 260, ligne 22. — *Ajoutez :* mort à la fin de novembre 1842.

DELLEY DE BLANCMESNIL, page 278, ligne 23.— *Ajoutez à la fin de la phrase entre parenthèses :* Etat des gentilshommes du Dauphiné convoqués aux assemblées de bailliage en 1789; élection de Romans.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY

3 1197 22047 2242

Date Due

All library items are subject to recall at any time.

SEP 27 2016		

Brigham Young University